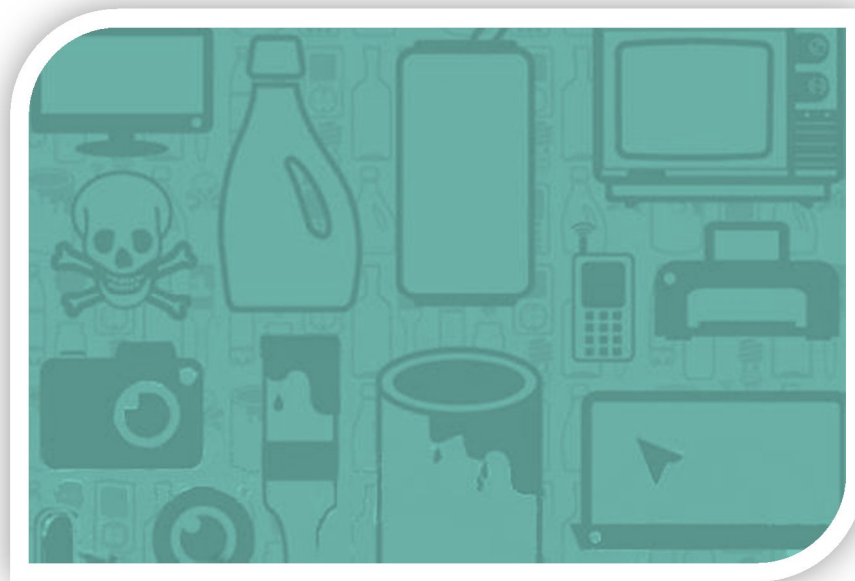


# Plan de gestion des matières résiduelles 2016-2020

---



**Adopté par le Conseil de la MRCVG le 20 octobre 2015**

**Modifié suite aux consultations publiques le 19 avril 2016**

**Modifié suite à l'avis de non-conformité le 29 juin 2016**

**Adoption du Règlement édictant le PGMR révisé le 18 octobre 2016**



## Versions et évolution du document

---

13 octobre 2015	Projet de PGMR préliminaire, document de travail soumis au comité plénier
20 octobre 2015	Résolution d'adoption du projet de PGMR par le conseil considérant les recommandations du comité plénier, 2015-R-AG338
11 novembre 2015	Projet de PGMR, document amendé selon les commentaires du comité plénier
8 et 11 février 2016	Consultations publiques à Maniwaki et Gracefield
31 mars 2016	Projet de PGMR, document amendé suite à la commission de consultation publique
19 avril 2016	Projet de PGMR, document déposé au conseil de la MRCVG
28 avril 2016	Projet de PGMR, envoi au Ministre pour analyse
22 juin 2016	Projet de PGMR, Réception d'un avis de non-conformité
18 octobre 2016	Adoption du Règlement édictant le PGMR révisé modifié suite à l'avis de non-conformité

## Équipe de réalisation

---

### Rédaction

Kimberley Mason M. Env., Directrice du Service de l'hygiène du milieu – environnement, MRCVG  
Philippe Brun M. Env., Coordonnateur en gestion des matières résiduelles, MRCVG

### Détermination des orientations larges et de certaines actions spécifiques

Comité Environnement de la MRCVG, présidé par M. Alain Fortin, maire de Montcerf-Lytton

### Cartographie

Barbara Major, technicien en géomatique / évaluation, MRCVG  
Bruce Gauvreau, technicienne en géomatique, MRCVG

### Correction des épreuves

Guillaume Lamoureux ing. jr., Coordonnateur boues septiques et environnement, MRCVG  
Caroline Pétrin, adjointe au greffe, MRCVG

### Commission de consultations publiques

M. Alain Fortin, président de la commission et représentant du secteur municipal, maire de Montcerf-Lytton  
Joël Branchaud, représentant du secteur des affaires  
Vicky Veilleux, représentante du secteur syndical  
Mélissa Vachon, représentante du secteur sociocommunautaire  
Denis Lacroix, représentant du secteur de la protection de l'environnement

# Table des matières

---

Introduction et mise en contexte.....	1
<b>1 Description du territoire de planification .....</b>	<b>4</b>
1.1 Description géographique .....	4
1.2 Affectations du territoire et orientations du schéma d'aménagement .....	8
1.3 Portrait démographique.....	12
1.3.1 Projections démographiques .....	15
1.4 Portrait socio-économique.....	16
<b>2 Répartition des responsabilités – gestion actuelle des matières résiduelles.....</b>	<b>20</b>
2.1 Règlements de la MRCVG.....	20
2.2 Ententes intermunicipales .....	24
2.3 Réglementation municipale .....	28
2.4 Sommaire du partage des responsabilités .....	32
<b>3 Recensement des intervenants, des infrastructures et des programmes spéciaux .....</b>	<b>35</b>
3.1 Modalités des collectes locales et de services d'apport volontaire .....	35
3.2 Gestion de la matière organique.....	41
3.3 Situation régionale de l'élimination de déchets.....	42
3.4 Intervenants et infrastructures en gestion des matières résiduelles, organismes et entreprises .....	43
3.4.1 Mention des infrastructures publiques de la MRCVG .....	44
3.5 Sensibilisation.....	49
3.6 Bilan du premier PGMR.....	50
3.7 Fiches synthèses.....	53
<b>4 Inventaire des matières résiduelles générées sur le territoire .....</b>	<b>54</b>
4.1 Méthodologie – collecte et présentation des données .....	54
4.2 Caractérisations des déchets .....	58
4.3 Saisonnalité de la production des matières résiduelles .....	60
4.4 Données pour le secteur résidentiel .....	61
4.4.1 Déchets résidentiels .....	61
4.4.2 Matières recyclables .....	64
4.4.3 Indicateur de performance – ratio déchets/matières recyclables.....	66
4.4.4 Matières organiques.....	69
4.4.5 Boues de fosses septiques.....	73
4.5 Secteur des industries, commerces et institutions (ICI).....	76
4.5.1 Un aperçu des données de l'outil de calcul d'inventaire .....	79
4.6 Secteur de la construction, rénovation et démolition (CRD) .....	80
4.6.1 Un aperçu des données de l'outil de calcul d'inventaire .....	82
4.7 Résidus domestiques dangereux.....	82
4.7.1 Autres matières résiduelles.....	84
<b>5 Diagnostic territorial, objectifs, orientations et actions.....</b>	<b>86</b>
5.1 Atteinte des objectifs .....	86
5.2 Orientations .....	88
5.2.1 Contribuer à remédier la situation régionale de l'enfouissement des déchets ultimes .....	88
5.2.2 Augmenter la quantité et la qualité des matières recyclables récupérées .....	88



5.2.3	<i>Établir un système efficace de recyclage de la matière organique</i>	89
5.2.4	<i>Réduire les quantités enfouies et améliorer la performance du secteur ICI</i>	89
5.2.5	<i>Améliorer la performance du secteur CRD</i>	90
5.2.6	<i>Maintenir et bonifier les activités d'information, de sensibilisation et d'éducation</i>	90
5.2.7	<i>Améliorer la gestion des autres matières résiduelles</i>	91
5.2.8	<i>Planifier pour les spécificités du secteur résidentiel</i>	92
5.2.9	<i>Acquérir davantage de données</i>	92
5.2.10	<i>Établir des services et des infrastructures dans le respect de la capacité de payer de la population</i>	92
5.2.11	<i>Harmoniser et optimiser les collectes de matières résiduelles</i>	93
5.2.12	<i>Maintenir et bonifier l'exemplarité municipale</i>	93
5.2.13	<i>Optimiser la vidange des boues de fosses septiques</i>	94
5.2.14	<i>Valider la possibilité de valoriser les boues des stations d'épuration municipales</i>	94
5.2.15	<i>Maintenir la gestion des matières résiduelles dans les territoires non organisés</i>	94
5.2.16	<i>Préparation aux bannissements à l'élimination prévus</i>	94
5.3	Scénarios de gestion des matières organiques	95
5.3.1	<i>Scénario 1 – Sans efforts supplémentaires</i>	96
5.3.2	<i>Scénario 2 – Compostage domestique</i>	96
5.3.3	<i>Scénario 3 – Compostage thermophile pour Maniwaki et Gracefield</i>	97
5.3.4	<i>Scénario 4 – Compostage au CTBFS pour Maniwaki et Gracefield</i>	97
5.3.5	<i>Scénario 5 – Collecte de 3<sup>e</sup> voie pour toutes les municipalités</i>	97
5.3.6	<i>Analyse et constats</i>	98
5.4	Actions spécifiques	99
5.5	Droit de regard	135
5.6	Échéancier et budget à allouer	136
<b>6</b>	<b>Programme de suivi et de surveillance du PGMR</b>	<b>138</b>
	<b>Conclusion</b>	<b>139</b>
	<b>Références et bibliographie</b>	<b>140</b>
	<b>Annexe 1 – Liste des intervenants en gestion des matières résiduelles</b>	
	<b>Annexe 2 – Exemple de questionnaire municipal</b>	
	<b>Annexe 3 – Exemple de questionnaire à l'intention des ICI</b>	
	<b>Annexe 4 – Exemple de questionnaire sur le compostage domestique – 2010</b>	
	<b>Annexe 5 – Bilan des évènements de sensibilisation 2006-2014</b>	
	<b>Annexe 6 – Résumé des données sur le traitement des contaminants émergents dans les boues de fosses septiques (adapté de CCME 2010)</b>	
	<b>Annexe 7 – Grilles d'aide à la prise de décision pour l'établissement d'un service de recyclage de la matière organique</b>	
	<b>Annexe 8 – Fiches d'information sommaires</b>	
	<b>Annexe 9 – Rapport de commission de consultations publiques</b>	

## Liste des figures et tableaux

---

Figure 1 - Utilisation de couleurs par type de matière résiduelle dans le présent document.....	3
Figure 2 - Localisation de la MRCVG dans la région administrative de l'Outaouais.....	4
Figure 3 - Territoire municipalisé de la MRCVG et la réserve Kitigan Zibi Anishinabeg.....	5
Figure 4 - Principales affectations du sol.....	9
Figure 5 - Sites contaminés : anciens DET, LES et dépotoirs.....	10
Figure 6 - Projection des proportions des groupes d'âge MRCVG.....	15
Figure 7- Résultats des campagnes de caractérisation des matières destinées à l'enfouissement.....	59
Figure 8 - Résultat des caractérisations des déchets destinés à l'enfouissement, MRCVG 2012-2014.....	60
Figure 9 - Saisonnalité de la production des matières résiduelles.....	61
Figure 10 - Évolution de la production de déchets et de matières recyclables 2011-2014.....	67
Figure 11 - Publication 2011 du ratio.....	69
Figure 12 - Publication 2014 du ratio.....	69
Figure 13 - Provenance des rebuts par reçus au Centre par visite.....	81
Tableau 1 - Description géographique de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau.....	7
Tableau 2 - Grandes orientations du projet de schéma d'aménagement et de développement.....	11
Tableau 3 - Portrait démographique de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau 2014.....	13
Tableau 4 - Nombre et type de logements par municipalité.....	14
Tableau 5 - Perspectives démographiques de la MRCVG.....	15
Tableau 6 - Nombre d'entreprises par secteur d'activité dans la MRCVG.....	17
Tableau 7 - Établissements selon le nombre d'employés rémunérés et les groupes sectoriels.....	18
Tableau 8 - Sommaires de données socio-économiques sélectionnées.....	19
Tableau 9 - Sommaire des règlements de la MRCVG en gestion de matières résiduelles.....	21
Tableau 10 - Sommaire des ententes intermunicipales relatives à la gestion des matières résiduelles du territoire depuis le PGMR 2006.....	25
Tableau 11 - Sommaire de la réglementation municipale en gestion de matières résiduelles.....	28
Tableau 12 - Sommaire du partage des responsabilités des principales activités de gestion des matières résiduelles.....	33
Tableau 13 - Entreprises de collecte et transport de MR au service des citoyens et entreprises.....	35
Tableau 14 - Inventaire des collectes de porte-à-porte.....	37
Tableau 15 - Résumé des coûts de collecte sur des bases de comparaison.....	39
Tableau 16 - Autres collectes de matières ou services connexes.....	40
Tableau 17 - Dénombrement estimé des composteurs domestiques.....	41
Tableau 18 - Infrastructures de gestion des matières résiduelles.....	46
Tableau 19 - Aperçu des efforts d'ISÉ dans les municipalités locales.....	49
Tableau 20 - Sommaire de la mise en œuvre du PGMR 2006 – Extrait du Bilan de la mise en œuvre du PGMR 2006-2013.....	50
Tableau 21 - Détails sur les sources de données.....	55
Tableau 22 - Quantités générées globales.....	57

Tableau 23 - Quantités de déchets résidentiels enfouis .....	62
Tableau 24 - Évolution des volumes de déchets destinés à l'enfouissement 2011-2026 .....	63
Tableau 25 - Matières recyclables résidentielles .....	64
Tableau 26 - Évolution des volumes de matières recyclables récupérées 2011-2014.....	66
Tableau 27 - Évolution du ratio déchets/matières recyclables .....	68
Tableau 28 - Taux de génération par catégories de matières organiques et type de logement .....	70
Tableau 29 - Génération de matières organiques résidentielles selon l' <i>Outil de calcul d'inventaire version 2</i> ...	71
Tableau 30 - Hypothèses de la quantité de matière organique enfouie en relation avec la génération calculée	72
Tableau 31 - Calcul du taux de valorisation des matières résiduelles MRCVG .....	72
Tableau 32 - Sommaire des types et quantités de boues récupérées sur le territoire .....	74
Tableau 33 - Quantités connues de matières résiduelles ICI selon la municipalité .....	77
Tableau 34 - Quantités connues de matières résiduelles ICI selon la provenance .....	78
Tableau 35 - Données du secteur des ICI selon l'outil de calcul d'inventaire .....	79
Tableau 36 - Quantité de CRD reçus à l'écocentre de la MRCVG.....	80
Tableau 37 - Provenance des CRD pêle-mêle reçus à l'écocentre de la MRCVG .....	81
Tableau 38 - Quantités de CRD estimé par l'outil de calcul d'inventaire .....	82
Tableau 39 – Quantités connues de RDD récupérées .....	83
Tableau 40 - Quantités connues des autres matières résiduelles.....	85
Tableau 41 - Constat de la performance MRCVG vis-à-vis les principaux objectifs québécois.....	87
Tableau 42 - Liens entre les orientations et les actions du PGMR .....	100
Tableau 43 - Échéancier et budget des actions prévues .....	136

## Lexique

---

**Matière résiduelle** : Tout résidu d'un processus de production, de transformation ou d'utilisation, toute substance, matériau ou produit ou plus généralement tout bien meuble abandonné ou que le détenteur destine à l'abandon.

**Déchets** : Matières résiduelles destinées à l'élimination.

**Matières recyclables** : Matière pouvant être réintroduite dans le procédé de production dont elle est issue ou dans un procédé similaire utilisant le même type de matériau.

**Matière organique** : Fraction de matière vivante (matière végétale, matière animale ou microorganismes) pouvant se décomposer sous l'action de microorganismes.

**Matière organique putrescible** : Matière organique dont le rapport entre le carbone et l'azote est inférieur à 70 ( $C/N < 70$ ), ce qui lui confère un caractère rapidement biodégradable. Les résidus alimentaires (ex. : résidus de table), les résidus verts (ex. : herbes, feuilles et résidus horticoles) ainsi que la plupart des biosolides municipaux et industriels font partie de cette catégorie.

**Matière organique résiduelle** : Expression usuelle qui combine la notion de matière organique et la notion de matière résiduelle telle qu'elle est définie dans la Loi sur la qualité de l'environnement.

## Liste des abréviations

---

3RVE	Hierarchie des actions de gestion des matières résiduelles, réduction, réemploi, recyclage, valorisation, élimination
CRD	Débris de construction, de rénovation ou de démolition
GMR	Gestion des matières résiduelles
MRC	Municipalité régionale de comté
MRCVG	Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau
PGMR	Plan de gestion des matières résiduelles
TIC	Technologies d'information et de communication
RDD	Résidus domestiques dangereux

## Liste des unités de mesure

---

kg	_____	mesure de poids - kilogrammes
kg/personne/an	_____	indicateur de performance – poids par habitant pour une année calendrier
km	_____	mesure de distance – kilomètre, équivalent à 1 000 mètres
km <sup>2</sup>	_____	mesure de superficie – kilomètre carré
m <sup>3</sup>	_____	mesure de volume - mètres cube
ng	_____	mesure de poids - nanogramme, équivalent à un millionième d'un milligramme, utilisée pour mesurer les contaminants émergents des boues de fosses septiques
t	_____	mesure de poids - tonnes métriques, équivalent à 1 000 kg
t mh	_____	mesure de poids des boues - tonnes de matières humides

## Introduction et mise en contexte

---

En vertu de la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008*, les MRC<sup>1</sup> étaient tenus d'établir un plan de gestion des matières résiduelles. Depuis l'adoption du PGMR<sup>2</sup> de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau en 2006, plusieurs objectifs établis ont été atteints et même surpassés. Cependant, l'article 53.23 de la *Loi sur la Qualité de l'Environnement* (c. Q-2) oblige les conseils de toutes les MRC du Québec à réviser leurs PGMR tous les cinq ans. L'exercice de révision n'est pas toutefois seulement le fruit d'une obligation légale, elle consiste en une occasion privilégiée de remettre la gestion des matières résiduelles au centre des enjeux de société et de mettre à contribution les élus et citoyens vers une société sans gaspillage.

La période de 5 ans depuis l'adoption de premier PGMR en 2006 aurait normalement mené à sa révision en 2011. La MRC de La Vallée-de-la-Gatineau, comme d'innombrables autres MRC du Québec, a préféré attendre la publication de la *Politique* révisée et de la documentation connexe avant d'entamer ce processus d'envergure. C'est pourquoi, avec la sortie tardive de la dernière version de la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles* en 2011 et des *lignes directrices pour la planification régionale de la gestion des matières résiduelles* en 2013, la MRCVG<sup>3</sup> a entamé la mise à jour de son PGMR en 2014. Le présent projet de PGMR, élaboré par la MRCVG, dessert son territoire en entier, c'est-à-dire, l'ensemble des 15 municipalités, 2 villes et 5 territoires non organisés de son territoire. De plus, par le biais d'entente, le présent projet de PGMR inclut Kitigan Zibi Anishinabeg dans son territoire de planification et d'application.

Le présent projet de PGMR est prescrit par la loi afin de planifier l'atteinte des objectifs communs à tous les Québécois, à l'échelle du territoire de planification. À cet égard il importe de rappeler ces objectifs québécois. La troisième et plus récente *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles* et son *Plan d'action 2011-2015* mettent de l'avant plusieurs objectifs, enjeux, stratégies et actions. L'objectif fondamental de ceux-ci est d'éliminer uniquement les résidus considérés comme déchets ultimes<sup>4</sup>.

Les objectifs quantitatifs intermédiaires du plan d'action visent, d'ici la fin de 2015 :

- « Ramener à 700 kg par habitant la quantité de matières résiduelles<sup>5</sup> éliminées, soit une réduction de 110 kg par habitant par rapport à 2008;
- Recycler 70 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal résiduels;
- Recycler 60 % de la matière organique putrescible<sup>6</sup> résiduelle; de brique et d'asphalte;

---

<sup>1</sup> MRC – Municipalité régionale de comté

<sup>2</sup> PGMR – Plan de gestion des matières résiduelles

<sup>3</sup> MRCVG – Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau

<sup>4</sup> Déchet ultime – ce qui ne peut pas être recyclé, composté ou autrement valorisé, synonyme de résidu ultime. Résidu ou déchet qui résulte du tri, du conditionnement et de la mise en valeur des matières résiduelles et qui n'est plus susceptible d'être traité dans les conditions techniques et économiques disponibles pour en extraire la part valorisable ou en réduire le caractère polluant ou dangereux.

<sup>5</sup> Matière résiduelle – terme parapluie qui désigne tout type de rebut; Définition du MDDELCC : « Tout résidu d'un processus de production, de transformation ou d'utilisation, tout matériau, substance ou produit ou, plus généralement, tout bien meuble abandonné ou que le détenteur destine à l'abandon. »

- Trier à la source ou acheminer vers un centre de tri 70 % des résidus de construction, de rénovation et de démolition du segment du bâtiment. »

Les trois enjeux regroupant les stratégies et les actions abordés sont de :

- 1 « Mettre un terme au gaspillage des ressources;
- 2 Contribuer à l'atteinte des objectifs du plan d'action sur les changements climatiques et de ceux de la stratégie énergétique du Québec;
- 3 Responsabiliser l'ensemble des acteurs concernés par la gestion des matières résiduelles. »

Plusieurs stratégies et actions du *Plan d'action 2011-2015* sont considérables et commandent une mention particulière :

- Bannir l'élimination du papier et du carton au plus tard en 2013<sup>1</sup>;
- Bannir l'élimination du bois au plus tard en 2014<sup>2</sup>;
- Bannir l'élimination de la matière organique putrescible d'ici 2020;
- Poursuivre la mise en œuvre du Programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage afin de permettre la réalisation de projets d'une valeur totale estimée à 650 millions de dollars;
- Étendre le règlement sur la responsabilité élargie des producteurs<sup>3</sup>.

La MRC de la Vallée-de-la-Gatineau tient à continuer à améliorer la gestion de ses matières résiduelles en prenant compte de la hiérarchie des 3RV-E<sup>4</sup> et en respectant la *Politique* gouvernementale. Le présent document constitue donc la mise à jour du plan de gestion des matières résiduelles 2016-2020 de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau. La version initiale de ce PGMR ou le projet de PGMR, doit être adopté par résolution du conseil de la MRC, doit faire l'objet d'une consultation publique et d'un rapport de la commission responsable de cette consultation. Le projet du PGMR pourra ensuite être modifié à la lumière de ce rapport de consultation pour ensuite être soumis, avec le rapport de la commission, au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) pour une première analyse. Une fois le tout jugé conforme au Ministère, le PGMR peut entrer en vigueur. Compte tenu des délais prescrits par la Loi sur la Qualité de l'environnement pour ces diverses étapes, tout porte à croire que le PGMR entrera en vigueur à l'hiver 2016.

Ce projet de PGMR contient sept chapitres. Le 1<sup>er</sup> présente d'abord le territoire de la MRC, le 2<sup>e</sup> répertorie les modes de gestion actuels ainsi que la répartition des responsabilités dans le domaine de la gestion des matières résiduelles. Le 3<sup>e</sup> chapitre présente le recensement des intervenants œuvrant dans le domaine de la gestion des matières résiduelles sur le territoire ainsi que des infrastructures et programmes spéciaux qui le desservent. Le 4<sup>e</sup> chapitre conclut cette présentation élaborée avec l'inventaire détaillée des matières résiduelles produites sur le territoire par secteur : municipal; industriel, commercial et institutionnel (ICI) et

<sup>1</sup> Ce bannissement prévu pour 2013 n'est pas encore en vigueur au Québec en 2015.

<sup>2</sup> Ce bannissement prévu pour 2014 n'est pas encore en vigueur au Québec en 2015.

<sup>3</sup> Politique québécoise de gestion des matières résiduelles, Plan d'action 2011-2015, 2011

<sup>4</sup> 3RVE – réduction, réemploi, recyclage, valorisation, élimination

construction, rénovation et démolition (CRD). C'est au 5<sup>e</sup> chapitre qu'on retrouve le diagnostic de cette présentation, qu'on cerne les forces et faiblesses de la gestion actuelle des matières résiduelles pour y associer les orientations et objectifs étudiés et retenus, qu'on détaille l'échéancier des actions à poser, le budget qui y est associé et le plan d'action détaillé. Enfin au 6<sup>e</sup> chapitre le programme de suivi sur cinq ans est proposé.

Certes, un PGMR est un document qui se veut parfois lourd pour le non-initié. Dans le but d'inclure le plus possible la population citoyenne et entrepreneuriale dans l'adoption des mesures proposées dans le PGMR, le texte a été adapté. Donc, en plus des références aux sources externes qui apparaissent dans le texte et qui sont détaillés en notes de bas de page, du lexique et de la liste des acronymes en début du document, certaines notes en bas de page reprennent les acronymes et termes spécifiques au domaine, pour bonifier la compréhension du lecteur en temps réel. De plus, une utilisation de couleurs emblématiques par type de matière résiduelle apparaît dans le document et reprend les couleurs usuellement utilisées aux mêmes fins dans le *Rapport annuel du Centre de transfert des matières résiduelles et écocentre de La Vallée-de-la-Gatineau* et également dans le *Bilan du PGMR 2006-2013*, tous deux rédigés par la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau. Le lecteur pourra donc plus facilement se situer à la lecture des informations présentées par tableaux ou par graphiques. La figure 1 indique cette utilisation thématique de couleurs.

■	Informations qui ne visent pas une seule matière
■	Matières recyclables
■	Matières organiques
■	Déchets
■	Résidus domestiques dangereux (RDD)
■	Débris de construction, rénovation, démolition (CRD) et autres matières généralement acceptés dans les écocentres
■	Boues septiques
■	Autres (textiles, TIC, véhicules hors d'usage, balayures de rue)

**Figure 1 - Utilisation de couleurs par type de matière résiduelle dans le présent document**

La couleur turquoise qui apparaît dans les titres de chapitres, dans les titres de section et sous-sections rappelle la couleur principale du logo de la MRC. Ce logo, en tête de chaque page, évoque la vallée et la forêt par ses deux triangles juxtaposés, représenté la région agricole est par les feuilles et symbolise les importants plans d'eau avec la vague. Enfin les lignes parallèles représentent un chemin, ce chemin aura longtemps été la rivière Gatineau qui prête son nom à la MRC. En temps modernes ce chemin représente également la route 105 qui parcourt la MRC sur son axe nord-sud, tout comme la rivière. Ces éléments symboliques du territoire composent également ses principales caractéristiques, tous d'influence à cet ouvrage de planification de gestion de matières résiduelles.



# 1 Description du territoire de planification

Ce chapitre détaille la situation de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau dans la province de Québec et esquisse ses principaux atouts géographiques, démographiques et socio-économiques.

## 1.1 Description géographique

La MRC de La Vallée-de-la-Gatineau a été constituée en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme en 1982. Située au nord de la région administrative de l'Outaouais, la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau est bordée au nord par les MRC de La Vallée de l'Or et par l'agglomération de La Tuque, à l'ouest par la MRC de Pontiac, au sud par la MRC des Collines-de-l'Outaouais et à l'est par les MRC de Papineau et d'Antoine-Labelle, le tout, tel qu'illustré à la figure 2.

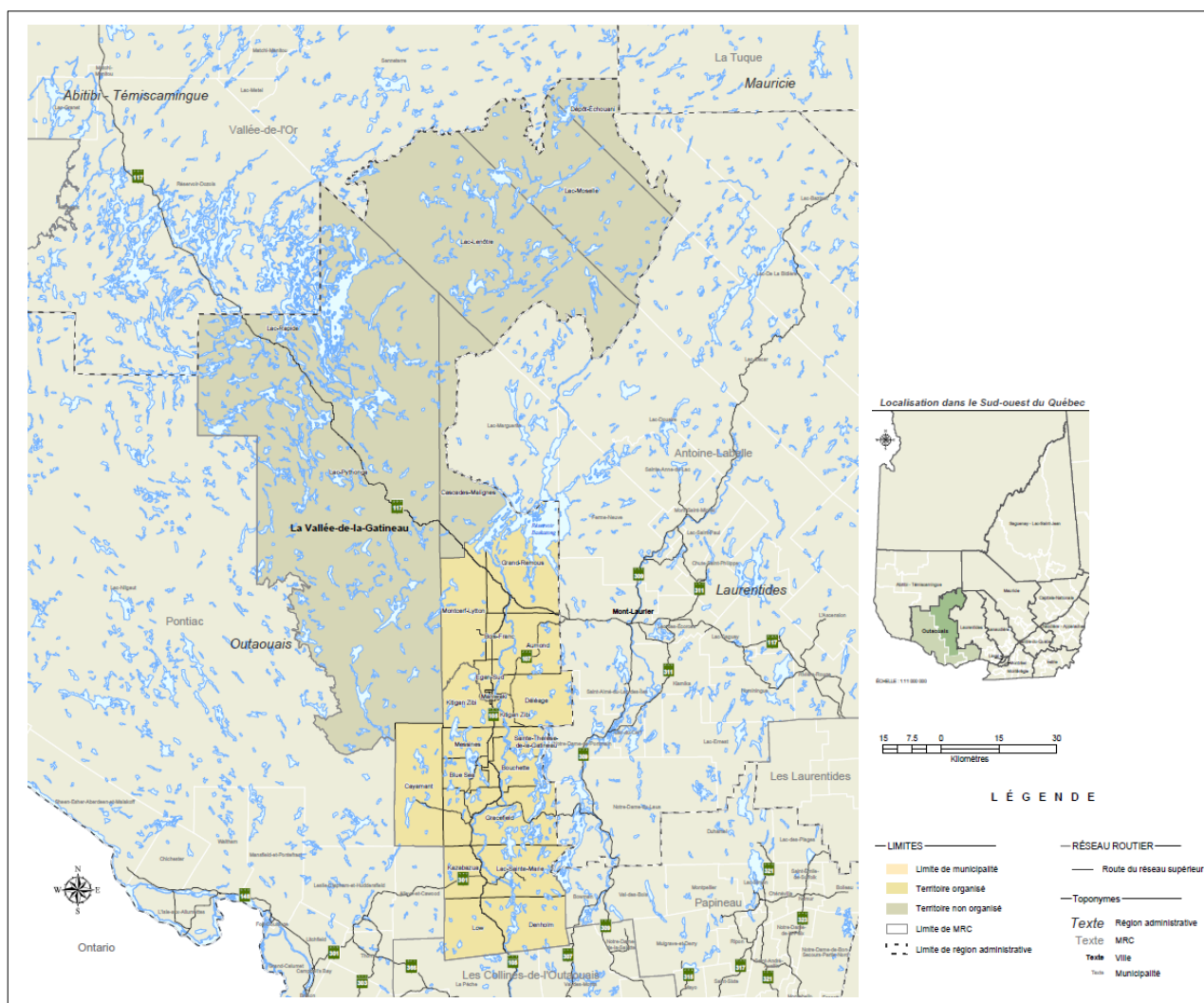


Figure 2 - Localisation de la MRCVG dans la région administrative de l'Outaouais

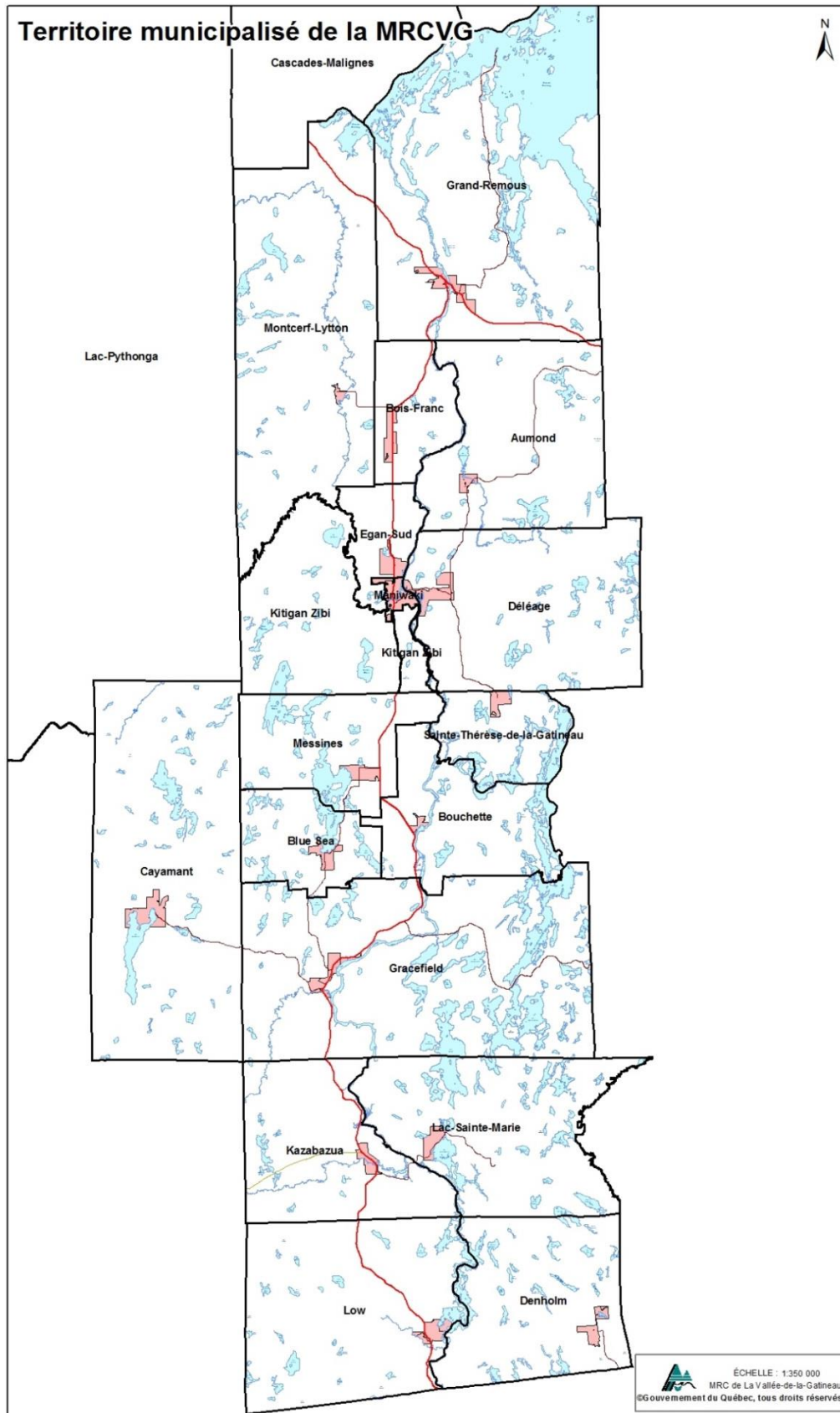


Figure 3 - Territoire municipalisé de la MRCVG et la réserve Kitigan Zibi Anishinabeg

Le territoire de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau s'étend sur une superficie de 13 977,50 km<sup>2</sup>. Les principaux accès routiers à la région sont la route 105, qui traverse la MRC du nord au sud et se rend à la ville de Gatineau et à la route 117 au nord. La route 117, quant à elle, relie les régions des Laurentides et de l'Abitibi, traversant la portion nordique de la MRC. La route 107 relie les routes 105 et 117 entre elles par un tracé plus direct à l'est pour tous les véhicules à l'exception du camionnage lourd. Enfin la route 301 débute à son point le plus à l'est dans la municipalité de Kazabazua à l'intersection de la route 105 et parcourt vers l'ouest pour rejoindre la MRC Pontiac dans l'extrême ouest de la région de l'Outaouais.

Le territoire d'application du plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) comprend l'ensemble du territoire municipalisé de la MRC et la réserve Kitigan Zibi Anishinabeg par voie d'entente. Ce sont donc 13 municipalités, deux cantons, deux villes et une réserve autochtone qui sont desservis, pour une superficie combinée de 3 908,22 km<sup>2</sup>.

La figure 3 à la page précédente démontre le territoire municipalisé de la MRC et la réserve Kitigan Zibi Anishinabeg. Le tableau 1 liste et décrit géographiquement ces entités. Pour les besoins du PGMR les cantons d'Aumond et de Low seront considérés comme étant des municipalités.

La MRC compte également cinq territoires non organisés (TNO) qui sont visés dans la planification du présent projet de PGMR selon les modalités applicables. De plus la MRRCVG compte deux zones d'exploitation contrôlée (ZEC), cinq réserves écologiques incluant une partie de la réserve faunique de La Vérendrye et deux réserves autochtones. En fait de superficie, ces cinq TNO représentent plus de 73 % du territoire. Le tout figurant également au tableau 1 à la page suivante.

Visiblement, la MRCVG est d'une part un vaste territoire compte tenu de la présence de ses cinq TNO. D'autre part, son territoire municipalisé est d'une géométrie particulière, étant étendu sur un axe nord-sud, autour de la rivière qui coule en cette même direction et qui en constitue le cœur; la rivière Gatineau. La localisation de la MRCVG dans sa région administrative la place à une distance de la Ville de Gatineau d'au moins 50 km depuis son extrémité sud, soit la municipalité de Low. Son extrémité nord municipalisée est, quant à elle, à une trentaine de kilomètres de la Ville de Mont-Laurier, dans la région administrative des Laurentides. Le chef-lieu de la MRCVG est la Ville de Maniwaki qui compte 3 928 habitants. La situation géographique de la MRCVG et ses caractéristiques démographiques, discutées à la section 1.2, lui confèrent des défis particuliers en gestion de matières résiduelles. Somme toute il s'agit d'un territoire rural considéré comme « région éloignée » par le Ministère de la Santé et des Services sociaux, comme « région ressource éloignée » par le Ministère du Revenu du Québec. Cet éloignement ajoute la dimension importante de transport à pratiquement toutes les catégories de matières résiduelles générées sur le territoire.

Tableau 1 - Description géographique de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau

MRC de La Vallée-de-la-Gatineau					
Municipalité locale	Code Géographique	Désignation	Affectation du territoire	Superficie totale	
				km <sup>2</sup>	% de la MRC
<b>Municipalités locales</b>				<b>3723,75</b>	<b>26,6 %</b>
Aumond	83090	Canton	Rural	227,62	1,6 %
Blue Sea	83045	Municipalité	Rural	87,75	0,6 %
Bois-Franc	83085	Municipalité	Rural	74,31	0,5 %
Bouchette	83050	Municipalité	Rural	143,46	1,0 %
Cayamant	83040	Municipalité	Rural	412,94	3,0 %
Déléage	83070	Municipalité	Rural	263,42	1,9 %
Denholm	83005	Municipalité	Rural	199,36	1,4 %
Egan-sud	83075	Municipalité	Rural	51,01	0,4 %
Gracefield	83032	Ville	Rural	455,53	3,3 %
Grand-Remous	83095	Municipalité	Rural	509,89	3,6 %
Kazabazua	83015	Municipalité	Rural	181,94	1,3 %
Lac Ste-Marie	83020	Municipalité	Rural	240,37	1,7 %
Low	83010	Canton	Rural	277,39	2,0 %
Maniwaki	83065	Ville	Semi-Urbain	8,82	0,1 %
Messines	83060	Municipalité	Rural	130,81	0,9 %
Montcerf-Lytton	83088	Municipalité	Rural	379,76	2,7 %
Ste-Thérèse-de-la-Gatineau	83055	Municipalité	Rural	79,37	0,6 %
<b>Territoire non organisé (TNO)</b>				<b>10 253,74</b>	<b>73,4 %</b>
Cascades-Malignes	83904	TNO	S/O	547,89	3,9 %
Dépôt-Échouani	83912	TNO	S/O	336,56	2,4 %
Lac-Lenôtre	83906	TNO	S/O	2 136,24	15,3 %
Lac-Moselle	83908	TNO	S/O	1 277,71	9,1 %
Lac-Pythonga	83902	TNO	S/O	5 955,34	42,6 %
<b>TOTAL</b>				<b>13 977,50</b>	<b>100 %</b>
<b>Réserves autochtones</b>				<b>184,47</b>	
Kitigan Zibi Anishinabeg	83802	Réserve Autochtones	Rural	184,19	
Lac Rapide	83804	Réserve Autochtones	Rural	0,28	
<b>Zones d'exploitation contrôlée (ZEC) et réserves</b>				<b>15 166,37</b>	
Zec Pontiac	830	ZEC	S/O	1 205,00	
Zec Bras-Coupé-Désert	830	ZEC	S/O	1 205,00	
La Vérendrye	830	Réserve faunique	S/O	12 589,00	
André-Michaux	830	Réserve écologique	S/O	4,50	
Père-Louis-Marie	830	Réserve écologique	S/O	3,15	
Érablière-Du-Trente-Et-Un-Milles	830	Réserve écologique	S/O	6,06	
Rolland-Germain	830	Réserve écologique	S/O	13,66	
La Forêt De L'aigle	830	Terres publiques intermunicipales	S/O	140,00	

De surcroît, il est à noter que la distance entre les centres des municipalités locales est significative, surtout pour les municipalités un peu plus en retrait tel que Cayamant, Low, Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau, Denholm et Grand-Remous.

La nature et l'emplacement des infrastructures de gestion des matières résiduelles seront discutés de façon approfondie à la section 3.4, toutefois il est pertinent de mentionner que la majorité des matières résiduelles doit être exportée hors des limites du territoire pour leur traitement. Il est également crucial de rappeler qu'aucun site d'élimination des déchets, conforme au *Règlement sur l'enfouissement et l'incinération de matières résiduelles* (REIMR), n'existe sur le territoire municipalisé de l'Outaouais en son entier. Ainsi l'élimination, par enfouissement, des déchets implique une exportation à l'extérieur de la MRC et à l'extérieur de la région administrative.

En plus de l'éloignement de la MRCVG discuté plus haut, les déchets de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau ont été enfouis au lieu d'enfouissement technique (LET)<sup>1</sup> situé à Lachute dans la MRC d'Argenteuil, dans la région administrative des Laurentides. Cette situation suit la fermeture du lieu d'enfouissement sanitaire (LES)<sup>2</sup> et des dépôts en tranchée (DET)<sup>3</sup> locaux le 19 janvier 2009, conformément au REIMR. L'accès privilégié au LET est via les autoroutes 5 et 50. La distance à parcourir, en aller simple, depuis le chef-lieu de la MRC où se situe le Centre de transfert des matières résiduelles et écocentre, est de 270 km.

## 1.2 Affectations du territoire et orientations du schéma d'aménagement

Le projet de schéma d'aménagement adopté le 18 août 2015 par le conseil de la MRCVG offre une richesse d'informations sur le territoire de planification. Seuls les principaux éléments pertinents à la gestion des matières résiduelles seront repris dans cet ouvrage. D'abord la figure 4 démontre les principales affectations du sol. En fait, le projet de schéma d'aménagement et de développement comporte un inventaire des sites contaminés situés sur le territoire. La figure 5 illustre les sites contaminés qui sont des anciens dépôts en tranchées et dépotoirs.

---

<sup>1</sup> LET – Lieu d'enfouissement technique, répond aux normes actuellement en vigueur

<sup>2</sup> LES – Lieu d'enfouissement sanitaire, technique d'enfouissement désuète

<sup>3</sup> DET – Dépôt en tranchée, technique d'enfouissement désuète

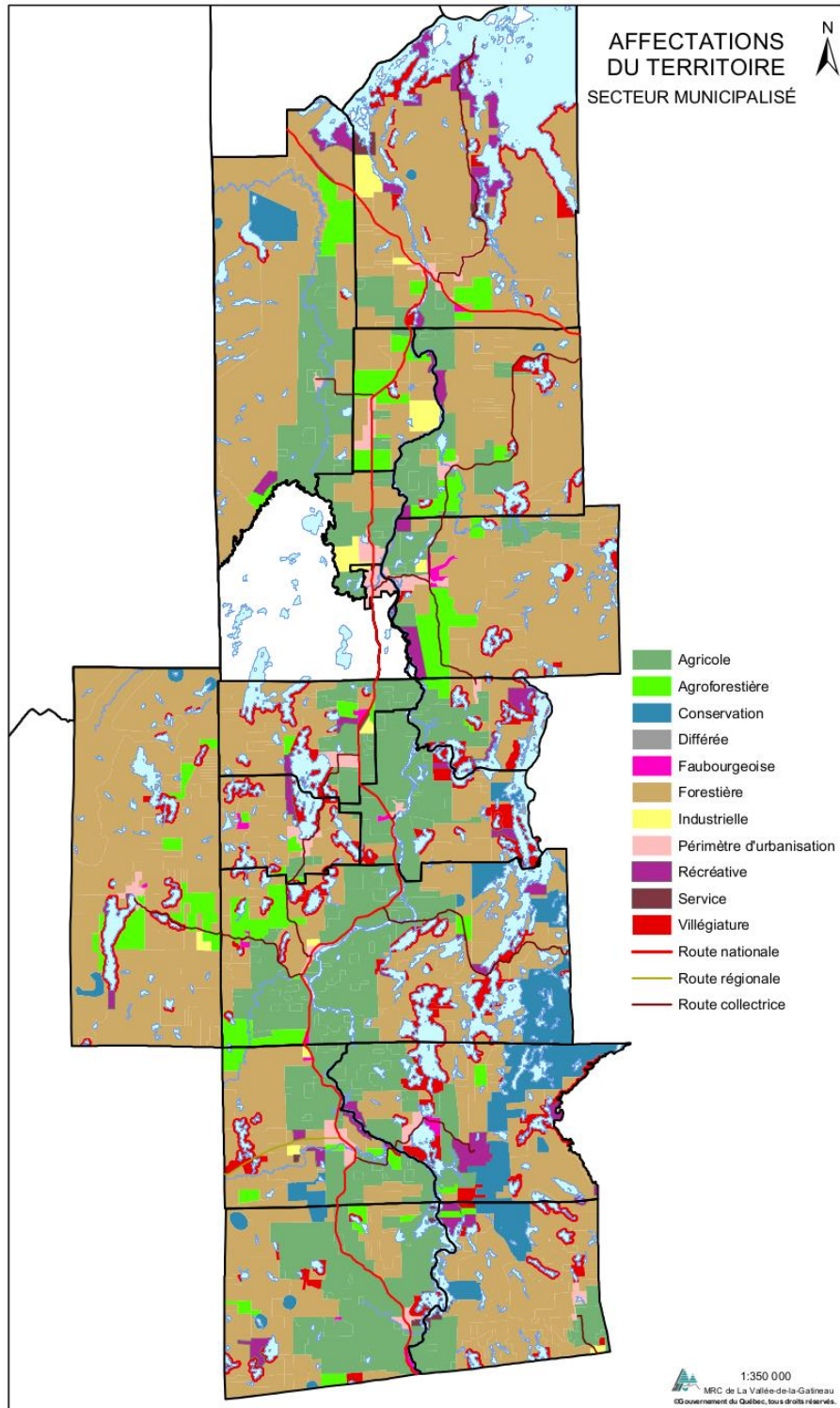
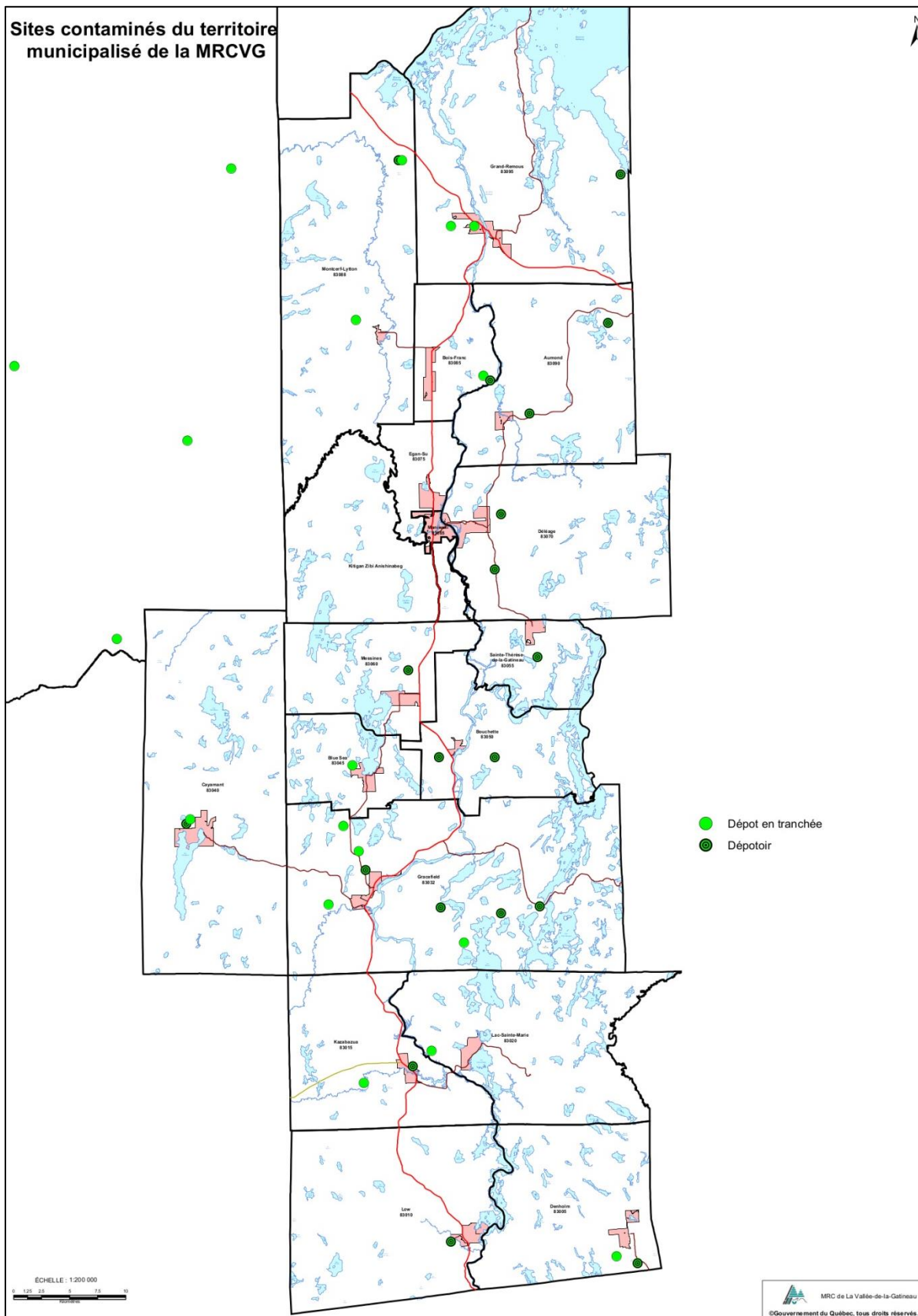


Figure 4 - Principales affectations du sol





**Figure 5 - Sites contaminés : anciens DET, LES et dépotoirs**

Les grandes orientations du Premier projet de schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau sont réunies au tableau 2.

**Tableau 2 - Grandes orientations du projet de schéma d'aménagement et de développement**

#	Orientation
1	Prioriser la consolidation et la densification des activités à l'intérieur des agglomérations urbaines et faubourgeoises du territoire municipalisé dans le but de rentabiliser les services, équipements et infrastructures existantes et de minimiser leur dédoublement à l'extérieur de leurs limites par l'étalement des fonctions de type urbain.
2	Déterminer des règles d'occupation territoriale visant à assurer une cohésion entre les politiques gouvernementales de développement durable et les attentes régionales en matière de développement économique et de mise en valeur du territoire et de ses ressources.
3	Favoriser le développement du secteur récréotouristique de la MRC en misant sur les attraits naturels du milieu et l'arrimage de ce secteur à celui des MRC contiguës.
4	Favoriser le renforcement des territoires voués à l'affectation industrielle apparaissant sur le plan des affectations du schéma d'aménagement et de développement de la MRCVG.
5	Préserver les infrastructures du réseau supérieur de transport et du réseau de collectrices locales dans la MRCVG afin d'assurer la fluidité du transport et la sécurité des personnes sur les réseaux.
6	Planifier et concevoir l'occupation et le développement de l'espace agricole en fonction d'une priorisation aux activités agricoles et de la protection du territoire agricole à la suite de sa révision dans une perspective de diversification économique complémentaire du monde agricole associé aux possibilités réelles du milieu naturel.
7	Planifier une protection plus globale de la ressource en eau, tant souterraine que superficielle en tant que ressource vitale vulnérable en accordant la priorité à la satisfaction des besoins fondamentaux et à la protection des écosystèmes.
8	Favoriser localement la mise en œuvre d'un plan de développement d'un réseau d'accès public à l'eau en priorisant l'accès aux embarcations non motorisées sur les plans d'eau de faibles superficies et d'un réseau de pêche à gué en rivière et de sites de pêche à gué accessibles.
9	Contribuer à l'amélioration de la qualité de l'air dans les agglomérations du territoire dans le but de réduire les risques pour la santé des populations.
10	Contribuer à la réduction des gaz à effet de serre.
11	Favoriser la mise en valeur du milieu forestier du territoire, autant municipal que non municipalisé, devant supporter une occupation dynamique du territoire.
12	Envisager un déploiement de l'activité touristique et du récréotourisme sur le territoire de la MRC en regard de produits d'appel autant régional, national qu'international.
13	Offrir un meilleur niveau de la sécurité et de la santé dans les milieux de vie à proximité de sites contraignants d'origine naturelle ou résultante d'activités humaines.
14	Réduire les impacts de certaines catastrophes naturelles ou phénomènes naturels sur la santé des personnes.
15	Repenser l'occupation du territoire en fonction des ressources du milieu (humaines et naturelles) de façon à entraîner un dynamisme qui soit soutenu en prenant compte aussi les réseaux de voiries locales, les concentrations de populations résidentes et saisonnières et les spécificités territoriales liées au développement historique du milieu.
16	Adopter des mesures d'aménagement du territoire qui soient simples, à la mesure des moyens du milieu, socialement et écologiquement responsables tout en permettant le développement des ressources naturelles dans les principes reconnus en matière de gestion pérenne de celles-ci.

Les mesures mises de l'avant dans le présent projet de PGMR se lient particulièrement aux orientations 4 et 10 du projet de schéma. L'orientation 10 recoupe évidemment les objectifs du Plan d'action sur les changements



climatiques et ceux de la Stratégie énergétique du Québec. La contribution à la réduction des gaz à effet de serre par l'application de stratégies de transport de matières résiduelles optimisées et par le recyclage de la matière organique résiduelle sont donc au cœur du présent projet de PGMR et de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles. Le tout sera détaillé dans les chapitres ultérieurs.

### 1.3 Portrait démographique

Tel que mentionné précédemment, la MRC compte deux Villes régies par la *Loi sur les cités et villes* et 15 municipalités régies par le *Code municipal*. Seule la Ville de Maniwaki a une affectation semi-urbaine, l'ensemble des autres lieux étant ruraux. Selon les données colligées par la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau et présentées au tableau 3 à la page suivante, incluant la population de Kitigan Zibi Anishinabeg desservie par entente intermunicipale, un total de 20 643 résidents permanents habitait le territoire en 2014, l'année de référence de ce plan de gestion des matières résiduelles.

La densité de la population du territoire est de 1.7 habitant par kilomètre carré ce qui est largement inférieur à la densité de la population de la région administrative de l'Outaouais à 12.6 hab./km<sup>2</sup> et du Québec en son entier à 6.3 hab./km<sup>2</sup> (ISQ, 2015). Toutefois, un calcul sur le territoire municipalisé et sur Kitigan Zibi donne une densité de 5.28 hab./km<sup>2</sup>. C'est cette densité qui influe véritablement les activités de gestion des matières résiduelles. Il est également essentiel de planifier pour l'apport en production de matières résiduelles de la population saisonnière, très importante sur le territoire. La pratique communément acceptée de chiffrer cette population est projetée à compter du nombre de résidences saisonnières. Les notes au bas du tableau 3 présentent la méthode de calcul employée.

La population saisonnière de la MRC était estimée à 18 077 résidents en 2014. C'est donc dire qu'en période estivale (de juin à août), la population de la MRC est pratiquement doublée. La population équivalente, quant à elle, exprime cette présence de population saisonnière en termes équivalents de résidents permanents. Cette augmentation de 4 519 personnes équivalentes représente une augmentation de la population de plus de 23 %. Il en suit que les performances en matières résiduelles exprimées en tonnes sur la population permanente pourraient potentiellement être jusqu'à 23 % plus élevées que dans une région où la villégiature n'est pas un facteur influent sur la population. Les données présentées dans les inventaires de matières aux chapitres suivants seront donc présentées sur ces deux populations : la permanente et l'équivalente. Approximativement 400 propriétés sur le territoire val-gatinois ont un propriétaire possédant également une autre adresse postale sur le territoire. Aucune propriété n'a été considérée dans Maniwaki à titre de résidence secondaire, mais environ 116 propriétaires de résidences secondaires ailleurs sur le territoire val-gatinois ont leur adresse postale à Maniwaki.

**Tableau 3 - Portrait démographique de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau 2014**

Municipalité locale	Population 2014			Répartition de la population			Nombre de ménages privés	
	Permanente <sup>(1)</sup>	Saisonnnière <sup>(2)</sup>	Équivalente <sup>(3)</sup>	% pop. perm. par municipalité	% pop. saison. par municipalité	Densité pop. perm. (hab/km <sup>2</sup> )	Permanents	Saisonnier
AUMOND	746	750	934	4 %	4 %	3,28	324	268
BLUE SEA	670	1 711	1 098	3 %	9 %	7,64	305	611
BOIS-FRANC	456	64	472	2 %	0 %	6,14	188	23
BOUCHETTE	792	1 078	1 062	4 %	6 %	5,52	164	385
CAYAMANT	869	1 873	1 337	4 %	10 %	2,10	390	669
DÉLÉAGE	1 874	406	1 976	9 %	2 %	7,11	750	145
DENHOLM	594	1 056	858	3 %	6 %	2,98	224	377
EGAN-SUD	553	17	557	3 %	0 %	10,84	217	6
GRACEFIELD	2 408	2 948	3 145	12 %	16 %	5,29	957	1 053
GRAND-REMOUS	1 196	543	1 332	6 %	3 %	2,35	553	194
KAZABAZUA	856	1 341	1 191	4 %	7 %	4,70	364	479
LAC STE-MARIE	607	2 120	1 137	3 %	12 %	2,53	205	757
LOW	934	1 327	1 266	5 %	7 %	3,37	364	474
MANIWAKI	3 928	0	3 928	19 %	0 %	444,85	1 762	0
MESSINES	1 640	1 344	1 976	8 %	7 %	12,54	716	480
MONTCERF-LYTTON	728	347	815	4 %	2 %	1,92	287	124
STE-THÉRÈSE	544	1 151	832	3 %	6 %	6,85	187	411
KITIGAN ZIBI	1 600	0	1 600	6 %	0 %	6,77	560	0
<b>MRC</b>	<b>20 995</b>	<b>18 076</b>	<b>23 916</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>5,28</b>	<b>7 957</b>	<b>6 456</b>

(1) Population officielle - Décret 1293-2013 du 11 décembre 2013, Gazette officielle du Québec du 3 janvier 2014

(2) Population saisonnière (de juin à août) = Nombre d'unités d'occupation saisonnière X 2,8 (habitant / unité)

(3) Population équivalente = Population permanente + (population saisonnière X 0,25)

**Population officielle - Décret 1293-2013 du 11 décembre 2013, Gazette officielle du Québec population des autres territoires du Québec qui ne sont pas au décret**

Le tableau 4 à la page suivante dresse le portrait du nombre et du type de logements par municipalité. Il est à noter qu'une très grande proportion (environ 87 %) des ménages occupe une résidence unifamiliale (maisons et chalets confondus)

Tableau 4 - Nombre et type de logements par municipalité

Municipalités	Nombre de logements (unités d'occupation) <sup>1</sup>					% de chalets sur le nombre de logements
	Unifamilial	Chalets	Petits multilogements (2 à 9 logements)	Grands multilogements (10 logements et +)	Logements totaux	
Aumond	301	264	40	0	605	43,6
Blue Sea	280	616	35	0	931	66,2
Bois-Franc	173	22	28	0	223	9,9
Bouchette	298	383	39	10	730	52,5
Cayamant	337	681	62	0	1 080	63,1
Déléage	745	137	168	12	1 062	12,9
Denholm	231	382	16	0	629	60,7
Egan-Sud	189	7	50	0	246	2,8
Gracefield	1 021	1 074	194	27	2 316	46,4
Grand-Remous	449	198	125	10	782	25,3
Kazabazua	385	485	38	0	908	53,4
Lac-Sainte-Marie	248	764	63	0	1 075	71,1
Low	426	482	38	0	946	51,0
Maniwaki	1 185	0	648	236	2 069	0,0
Messines	617	479	133	10	1 239	38,7
Montcerf/Lytton	303	118	15	12	448	26,3
Ste-Thérèse-de-la-Gatineau	174	417	30	0	621	67,1
T.N.O.	10	91	0	0	101	90,1
Kitigan Zibi	600	0	0	0	600	0,0
<b>MRC</b>	<b>7 972</b>	<b>6 600</b>	<b>1 722</b>	<b>317</b>	<b>16 611</b>	<b>39,7</b>
proportion des logements présents	48,0 %	39,7 %	10,4 %	1,9 %	100,0 %	39,7 %

Un autre trait distinctif de la MRC est sa mixité linguistique puisque sa population est principalement issue de trois communautés culturelles : française, algonquine et irlandaise. Les municipalités de Low et de Denholm sont à majorité anglophone. Les résidents de la réserve autochtone de Kitigan Zibi Ashinabeg ont quant à eux l'algonquin comme langue première et plusieurs d'entre eux adoptent l'anglais comme langue seconde.

<sup>1</sup> Source, rôle d'évaluation septembre 2015 MRCVG

Globalement, les citoyens dont la langue maternelle est l'anglais et/ou l'algonquin comptent pour 21 % de la population de la MRC<sup>1</sup>. Plusieurs citoyens sont évidemment également bilingues ou trilingues.

### 1.3.1 Projections démographiques

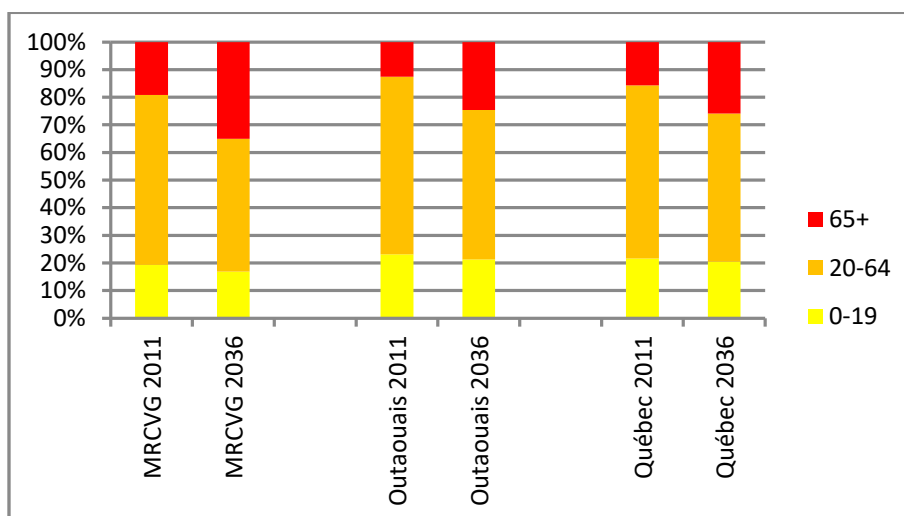
Selon les *Perspectives démographiques des MRC du Québec, 2011-2036*<sup>2</sup>, la population de la MRC devrait connaître une croissance d'environ 6 % qui est nettement inférieure à la croissance de sa région administrative de l'Outaouais à 24 %, le tout tel qu'illustré au tableau 5.

**Tableau 5 - Perspectives démographiques de la MRCVG**

Année	2011	2016	2021	2026	2031	2036
Population	20 907	21 046	21 384	21 724	22 013	22 258
Variation par rapport à 2011 (%)	N/A	0,7	2,3	3,9	5,3	6,3

Les facteurs qui influencent la démographie de la MRC sont la dénatalité et le vieillissement de la population. Bien que le vieillissement de la population, par exemple, soit un phénomène généralisé à l'ensemble de la population québécoise, il est plus prononcé dans la MRCVG.

Ainsi, les projections de l'institut de la statistique du Québec prévoient que la portion de la population âgée de 65 ans et plus passerait de 19.2 % en 2011 à 35 % en 2036. La dénatalité et l'exode des jeunes, quant à eux feraient diminuer la portion de la population âgée de 0 à 19 ans de 19.3 % en 2011 à 16.9 % en 2036 tout en faisant également diminuer la proportion des adultes de 20-64 ans. Le tout tel qu'illustré à la figure 6. Sur cette même période de temps, l'âge moyen dans la MRC passerait de 44.4 ans à 50.3 ans, tandis que l'âge moyen québécois passerait de 40.9 ans à 45.2 ans.



**Figure 6 - Projection des proportions des groupes d'âge MRCVG**

<sup>1</sup> Source – ISQ, Population selon la langue maternelle, 2011

<sup>2</sup> Source – ISQ, Perspectives démographiques des MRC du Québec, 2014

La population, quelque peu en croissance, sera vieillissante et donc probablement de moins en moins en moyens financièrement et présentant une mobilité de plus en plus réduite au fil des ans. Cette réalité doit être considérée lors de la planification des services publics de gestion des matières résiduelles. Par ailleurs, il semble que la croissance de nos municipalités se fasse principalement par le développement de sites de chalets et l'accroissement de la population saisonnière.

En somme, la MRC est caractérisée par une faible densité de population et une forte proportion de résidents saisonniers (environ 48 %).

## 1.4 Portrait socio-économique

Le territoire de la MRC est constitué d'une forêt riche et diversifiée parsemée de plus de 3 200 lacs et d'une dizaine de rivières. Ce sont ces richesses qui sont au cœur du développement économique de la MRC. Ainsi les caractéristiques physiques du territoire et les ressources naturelles qui s'y trouvent sont à la base de son développement socio-économique.

La MRC de La Vallée-de-la-Gatineau conserve encore aujourd'hui sa désignation de région mono-industrielle forestière. En effet, c'est sur l'exploitation forestière qu'a reposé l'économie de la région pendant une centaine d'années. Le futur devra toutefois comprendre une diversification de l'utilisation des richesses naturelles et humaines. Ainsi, tout est préservant l'exploitation durable des ressources (secteur primaire), une transformation de ces ressources sur le territoire en produits de forte valeur ajoutée (secteur secondaire) devrait être garant de développement économique. La vigueur de ces premiers secteurs incitera la vigueur du secteur tertiaire privé. Les quatre pôles de développement de l'énoncé de vision stratégique de la MRC sont :

- 1 La foresterie;
- 2 L'agroalimentaire;
- 3 Le récrétourisme;
- 4 La villégiature

S'y marient trois créneaux de support aux pôles de développement soit :

1. Le développement du transport de marchandises et la chaîne logistique;
2. Le développement de l'aéroport desservant le territoire;
3. Le développement de l'apprentissage (formation et éducation)<sup>1</sup>

Selon une étude publiée en 2015 par Emploi-Québec Outaouais, les principaux secteurs d'activités économiques de la MRC sont ceux du commerce (16,1 % des emplois), de la santé et de l'assistance sociale (11,9 %), des administrations publiques (10,4 %), de la construction (9,5 %) et des services d'enseignement (8,4 %). L'économie de services est donc prévalente. Dans tous ces secteurs, à l'exception de la construction, il

---

<sup>1</sup> Source – Énoncé de vision stratégique de la MRCVG, 2014

y a une prédominance de main-d'œuvre féminine. Le tableau 6 complète l'information à l'égard du nombre d'entreprises par secteur d'activité.

**Tableau 6 - Nombre d'entreprises par secteur d'activité dans la MRCVG**

Municipalité	Secteur d'activité – nombre d'entreprises <sup>1</sup>										
	Agroalimentaire	Communication	Culturel	Économie sociale et communautaire	Forestier	Industries, commerces et services	Municipal	Santé et services sociaux	Touristique	Transport	Total par municipalité
Aumond	1	2			2	14	1		1	1	22
Blue Sea	3		3		5	8	1		3	1	24
Bois-Franc	2		1		2	6	1		1		13
Bouchette	15	2			1	16	1		3		38
Cayamant	1					10	1				12
Déléage	6				4	23	1	3	2	4	43
Denholm					1		1		1		3
Egan-Sud	5					10	2		1		18
Gracefield	21	1		4	7	68	3	10	9	5	128
Grand-Remous	5	1	1		4	22	1	1	15	3	53
Kazabazua	2		2		4	19	1		2	2	32
Lac-Sainte-Marie	5		1	1		18	1		2		28
Low	4		1		1	9	2	1			18
Maniwaki	13	5	3	21	8	209	8	23	11	11	312
Messines	7	1	1		4	23	1	3	8	3	51
Montcerf-Lytton	6		1			3	1		8	1	20
Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau	2		1		1	3	1	1	5	1	15
<b>Total par secteur d'activité</b>	<b>98</b>	<b>12</b>	<b>15</b>	<b>26</b>	<b>44</b>	<b>461</b>	<b>28</b>	<b>42</b>	<b>72</b>	<b>32</b>	<b>830</b>

Le tableau 6 ci-haut est un sommaire d'une liste tenue par la direction du développement économique (anciennement le CLD) de la MRCVG. Ces 830 entités consignées dans la liste comportent les informations suivantes : nom de l'entreprise, secteur d'activité, adresse, numéro de téléphone et adresse courriel et/ou site internet, lorsque disponible. Le tableau 7 présente un sommaire des types d'entreprises présents sur le territoire en fonction du nombre d'employés rémunérés et du secteur d'activités. Il est à noter que ce tableau répertorie les établissements qui comportent un minimum de 5 employés rémunérés. Les 615 autres entreprises répertoriées dans le tableau 6 par le service de développement économique local comprennent donc de 0 à 4 employés rémunérés.

<sup>1</sup> Source - MRCVG direction du développement économique (anciennement le CLD)

Tableau 7 - Établissements selon le nombre d'employés rémunérés et les groupes sectoriels

Nombre de travailleurs rémunérés	Nombre
5 à 19	162
20 à 49	38
50 et plus	15
<b>TOTAL</b>	<b>215</b>

Établissements selon les groupes sectoriels		
Agroalimentaire	3	1 %
Forêt, bois et papier	14	7 %
Fabrication et autres secteurs de fabrication	6	3 %
Services publics et construction	14	6 %
Commerce de gros et de détail	53	25 %
Information	2	1 %
Finances, assurances et services immobiliers	6	3 %
Transport et entreposage	12	6 %
Arts et spectacles, loisirs et hébergement, restauration	44	20 %
Services professionnels, scientifiques et techniques	12	6 %
Enseignement, santé, assistance sociale et administration publique	38	18 %
Services administratifs, services de soutien et services de gestion, autres services	11	5 %
<b>TOTAL</b>	<b>215</b>	<b>100 %<sup>1</sup></b>

La MRC de La Vallée-de-la-Gatineau regroupe plus du quart des établissements du secteur forêt, bois et papier (27,5 %) de la région de l'Outaouais. Parmi les principales raisons expliquant les difficultés de recrutement des établissements de cette MRC, le lieu de travail (lieu éloigné ou isolé) a été plus souvent mentionné que dans l'ensemble des MRC de l'Outaouais (18,5 % contre 4,6 %)<sup>2</sup>.

Selon l'Institut de la statistique du Québec, le revenu personnel disponible des ménages par habitant était le 2<sup>e</sup> montant le plus bas en Outaouais après la MRC Pontiac. Ce revenu est en croissance constante d'environ 3.18 % annuellement depuis 2007<sup>3</sup>. Toutefois cette croissance a sa source non seulement à la rémunération des employés, mais également dans les transferts gouvernementaux à 38 % du total. La portion des transferts gouvernementaux<sup>4</sup> dans le revenu personnel disponible des ménages indique que l'économie de la MRC est assez fortement dépendante de ces transferts. Le tableau 8 résume et détaille ces données.

<sup>1</sup> Source - Emploi-Québec Outaouais, 2011

<sup>2</sup> Source - Emploi-Québec, 2011

<sup>3</sup> Source - Énoncé de vision stratégique de la MRCVG, 2014

<sup>4</sup> Les transferts gouvernementaux incluent : l'allocation familiale, les prestations fiscales pour enfants, la prestation universelle pour la garde des enfants, les prestations d'assurance emploi, les prestations de sécurité de la vieillesse, les indemnités des accidentés du travail, les prestations d'Assurance parentale, l'aide sociale, les administrations autochtones, le régime des rentes du Québec, le régime des pensions du Canada et des autres transferts divers.

**Tableau 8 - Sommaires de données socio-économiques sélectionnées<sup>1</sup>**

<b>Indicateur socio-économique</b>	<b>MRCVG</b>	<b>Outaouais</b>	<b>Québec</b>
<b>Plus haut niveau de scolarité atteint (sur la population de 15 à 65 ans)</b>			
Aucun certificat, diplôme ou grade	36,1 %	23,3 %	22,2 %
Diplôme d'études secondaires ou l'équivalent	20,2 %	21,7 %	21,7 %
Certificat ou diplôme d'apprenti ou d'une école de métier	23,4 %	13,9 %	16,2 %
Certificat ou diplôme d'un collège, d'un cégep ou d'un autre établissement d'enseignement non universitaire	10,5 %	16,7 %	16,6 %
Certificat, diplôme ou grade universitaire	9,9 %	24,4 %	28,4 %
<b>Travail et revenu</b>			
Revenu disponible par habitant	21 462,00 \$	26 915,00 \$	26 774,00 \$
Taux d'activité	56,0 %	68,6 %	64,9 %
Taux d'emploi	47,1 %	63,6 %	59,8 %
Taux de chômage	15,9 %	7,3 %	7,8 %
Pourcentage de familles à faible revenu	14,9 %	7,9 %	6,5 %
Pourcentage des revenus totaux issus de transferts gouvernementaux	38,0 %	19,0 %	21,0 %

Le MRC de La Vallée-de-la-Gatineau comporte le plus grand taux de familles à faible revenu dans l'Outaouais, le taux de chômage quant à lui est également le plus haut de la région. Enfin il importe de mentionner que la population est généralement moins scolarisée que la région et la province en général.

L'ensemble de ces indicateurs de revenu, de scolarité et d'emploi sont comptabilisés pour former l'indice de développement utilisé par le Ministère des Affaires municipales et Occupation du territoire pour offrir un soutien plus important aux territoires les plus en difficulté. Selon la dernière mise à jour de l'indice de développement en 2006, la MRCVG comptait 4 municipalités dévitalisées, soit Denholm, Kazabazua, Cayamant, Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau<sup>2</sup>.

Somme toute, bien que le portrait socio-économique de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau dresse un portrait défavorisé, cette réalité saura orienter les scénarios de gestion des matières résiduelles à retenir. Dans ce contexte, il est intéressant de savoir que l'offre de services accrue en gestion des matières résiduelles alternatives à l'élimination peut souvent se traduire par des économies aux contribuables et une meilleure distribution des ressources au sein de la population.

<sup>1</sup> Source – ISQ, Panorama des régions, 2014 et Profils comparatifs, 2015

<sup>2</sup> Source – MAMOT, Indice de dévitalisation, 2006



## 2 Répartition des responsabilités – gestion actuelle des matières résiduelles

---

La MRC est responsable de l'élaboration, de l'adoption, de la mise en œuvre et de la révision du Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) pour l'ensemble de ses 17 municipalités, ses cinq TNO et la réserve Kitigan Zibi Anishinabeg par voie d'entente. Ses autres responsabilités lui sont conférées par voie de réglementation, tel que présenté à la section 2.1 suivante. Les municipalités locales sont généralement responsables de la mise en œuvre des actions et opérations de proximité tels que la collecte de porte-à-porte et la communication locale des services municipaux de gestion des matières résiduelles. Les sections 2.2 à 2.4 détaillent ces responsabilités.

### 2.1 Règlements de la MRCVG

Le tableau 9 énumère l'ensemble des règlements applicables à la gestion des matières résiduelles sur le territoire de la MRCVG depuis l'adoption du PGMR en 2006. Les règlements sont présentés en ordre chronologique. Puisque ce tableau est présenté en orientation paysage il débute à compter de la prochaine page seulement.

En somme, les effets pratiques qu'a cet ensemble de règlements sont :

1. Compétence de la MRC sur l'élimination des déchets;
2. Compétence de la MRC sur le tri des matières recyclables;
3. Compétence de la MRC sur la construction et l'opération du Centre de Transfert des matières résiduelles et écocentre de la Vallée-de-la-Gatineau pour 13 de ses 17 municipalités;
4. Compétence sur la gestion des résidus CRD des municipalités desservies par le Centre de Transfert des matières résiduelles et écocentre de la Vallée-de-la-Gatineau;
5. Gestion de la tarification aux clients de l'écocentre (citoyens et entreprises).

La MRC est également responsable de l'opération d'un centre de traitement des boues de fosses septiques (BFS), en fonction depuis le printemps 2005. La collecte des BFS<sup>1</sup> est sous la responsabilité des municipalités locales, mais la MRC collabore avec elles afin de coordonner l'approvisionnement du site de traitement. L'entente qui encadre le centre de traitement des boues de fosses septiques et les autres ententes intermunicipales pertinentes sont présentées à la section 2.2 suivante.

---

<sup>1</sup> BFS – Boues de fosses septiques – les solides et mousses retenus dans les fosses septiques des résidences non desservies par un réseau municipal d'égouts.

Tableau 9 - Sommaire des règlements de la MRCVG en gestion de matières résiduelles

# de règlement	Titre	Date d'adoption	Effet du règlement
2007-194	Règlement afin de déclarer la compétence de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau à l'égard de certaines municipalités et territoires relativement à l'élimination des déchets ultimes pendant une période transitoire 2009-2012	Abrogé par le 2010-216	Compétence de gestion des déchets à l'exception de la collecte, pour 13 des 17 municipalités et les 5 TNO – Entente avec le Centre de transbordement de la MRC des Collines 2009-2012 pour l'enfouissement des déchets
2008-194-1	Règlement modifiant le territoire assujetti et diverses dispositions du Règlement 2007-194 déclarant la compétence de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau à l'égard de l'élimination des déchets ultimes pendant une période transitoire et fixant le mode de répartition des dépenses afférentes.	Abrogé par le 2010-216	Répartition de la dépense - Entente avec le Centre de transbordement de la MRC des Collines 2009-2012 pour l'enfouissement des déchets
2008-194-2	Prévoyant les modalités d'établissement et de paiement des quotes-parts relatives aux règlements 2007-194 et 2008-194-1 portant sur les dépenses de transbordement et d'élimination des déchets	Abrogé par le 2010-216	Modalités supplémentaires de la répartition de la dépense- règlement 2008-194-1
2008-202	Règlement 2008-202 déclarant la compétence de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau à l'égard de municipalités de son territoire pour la gestion des matières résiduelles à l'exclusion de la collecte	2008-08-19 modifié par le 2010-213	Compétence de gestion des déchets pour 12 des 17 municipalités et les 5 TNO, à l'exception de la collecte, Implantation Centre de transfert et écocentre
2008-202-1	Règlement modifiant le territoire assujetti par le Règlement 2008-202 déclarant la compétence de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau à l'égard de municipalités de son territoire pour la gestion des matières résiduelles à l'exclusion de la collecte	2008-11-26	Ajout de la municipalité d'Aumond à la compétence - déchets
2009-204	Règlement afin de déclarer la compétence de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau à l'égard des municipalités de son territoire relativement au traitement des matières recyclables pendant une période transitoire et fixant les modalités de son exercice	2009-02-17 modifié par le 2012-235	Compétence de gestion des matières recyclables, à l'exception de la collecte, pour l'ensemble des municipalités de la MRCVG

# de règlement	Titre	Date d'adoption	Effet du règlement
2010-208	Déclaration de compétence à l'égard du groupe de municipalités formant la partie de budget visée par le règlement d'emprunt numéro 2010-209 à l'égard du traitement des déchets ultimes et des matériaux secs à l'exclusion de la collecte	2010-06-02 modifié par le 2011-228	Compétence de gestion des matériaux secs (CRD) pour les 13 municipalités du nord de la MRC et des 5 TNO
2010-209	Règlement no 2010-209 décrétant une dépense de 1 500 000 \$ et un emprunt du même montant visant la construction du centre de transfert des matières résiduelles et écocentre de la Vallée-de-la-Gatineau	2010-01-19 modifié par le 2010-214 et le 2011-228	Financement d'infrastructures - Centre de transfert et écocentre
2010-213	Modification du règlement numéro 2008-202 afin d'harmoniser le mode de répartition du remboursement des investissements dans le centre de transfert et écocentre avec le règlement numéro 2010-214, afin de fixer un nouveau mode de répartition en ce qui a trait aux opérations ainsi qu'afin d'harmoniser la comparution des municipalités sous la compétence de la MRC dans la partie du domaine visé	2010-12-14	Répartition des dépenses relatives au Centre de transfert et écocentre
2010-214	Modification du règlement d'emprunt 2010-209 « Décrétant une dépense de 1 500 000 \$ et un emprunt du même montant visant la construction du Centre de transfert des matières résiduelles et écocentre VG » afin de fixer un nouveau mode de répartition du remboursement du capital et des intérêts de l'emprunt	2010-06-22	Répartition des dépenses relatives au Centre de transfert et écocentre
2010-216	Abrogation du règlement numéro 2007-194 et de ses règlements modificateurs numéros 2008-194-1 et 2008-194-2 concernant la déclaration de compétence de la MRC relativement à la partie du domaine de la gestion des matières résiduelles constituée par l'élimination des déchets ultimes pendant une période transitoire 2009-2012, incluant, leur transbordement entre un centre de transfert et le lieu d'enfouissement technique	2010-12-14	Fin de la période transitoire 2009-2012, Déclaration de compétence permanente
2011-226	Établissant une grille de tarification pour des services rendus à des tiers par la MRCVG à son centre de transfert et écocentre	2012-06-19	Établissement de la tarification des services rendus à des tiers (citoyens et entreprises) à l'écocentre

# de règlement	Titre	Date d'adoption	Effet du règlement
2011-228	Modifiant le règlement 2010-208 « Déclaration de compétence à l'égard du groupe de municipalités formant la partie du budget visé par le règlement d'emprunt 2010-209 concernant le traitement des déchets ultimes et des matériaux secs à l'exclusion de la collecte » afin d'y corriger des références erronées et d'exclure les TNO du domaine de la partie visée	2012-01-17 modifié par le 2010-228	Exclusion des 5 TNO de la compétence, correction de la 2010-208
2011-230	Modifiant le règlement 2009-204 pour prescrire le mode de répartition des quotes-parts et de leur paiement en ce qui a trait aux matières recyclables	2012-01-17 modifié par le 2012-235	Répartition des dépenses relatives au tri des matières recyclables
2012-235	Modifiant les règlements 2011-230 et 2009-204 aux fins de répartir les quotes-parts afférentes aux charges découlant de la compétence de la MRC sur la gestion des matières recyclables au prorata de la population officielle	2012-03-20	Répartition des dépenses relatives au tri des matières recyclables
2012-236	Déclaration de compétence à l'égard des déchets ultimes sur les municipalités de Denholm, Kazabazua, Lac Ste-Marie et Low	2012-03-20	Déclaration de compétence, déchets, à l'exception de la collecte pour l'ensemble des municipalités de la MRC
2012-240	Modifiant le règlement 2011-226 « Relatif à la tarification pour des services rendus à des tiers (incluant l'écocentre) »	2012-09-18	Mise à jour de la tarification des services rendus à des tiers (citoyens et entreprises) à l'écocentre.
2013-255	Règlement d'emprunt pour le réaménagement des enclos et de l'agrandissement du site - Centre de transfert et écocentre	Modifié par le 2013-257	Financement d'infrastructures - écocentre
2013-257	Modifiant le règlement 2013-255 décrétant une dépense de 250 000 \$ et un emprunt du même montant visant des travaux d'amélioration de l'écocentre	2013-10-22	Financement d'infrastructures - écocentre
2014-261	Modifiant le règlement numéro 2011-226 relatif à la tarification pour des services rendus à des tiers (incluant écocentre	2014-02-18	Mise à jour de la tarification des services rendus à des tiers (citoyens et entreprises) à l'écocentre.
2015-277	Modifiant le règlement numéro 2014-261 « relatif à la tarification pour des services rendus à des tiers (incluant l'écocentre) »	2015-05-19	Mise à jour de la tarification des services rendus à des tiers (citoyens et entreprises) à l'écocentre

## 2.2 Ententes intermunicipales

Le tableau 10 suivant répertorie les ententes intermunicipales relatives à la gestion des matières résiduelles qui ont été appliquées sur le territoire de la MRCVG depuis l'adoption du 1<sup>er</sup> PGMR en 2006. Encore une fois, pour des fins de présentation, le tableau 10 est présenté en orientation paysage à compter de la page suivante.

Certaines de ces ententes réunies au tableau 10 visaient une période de temps déterminée et ne sont plus en vigueur aujourd'hui. Le tableau fait ressortir d'une part le rôle important qu'a joué la MRC en gestion de matières résiduelles pour le compte des municipalités locales en vertu de ses déclarations de compétences et démontre aussi d'autre part une absence généralisée de services regroupés en gestion des matières résiduelles entre les municipalités pour les activités sur lesquelles elles ont compétence, par exemple la collecte de porte-à-porte. Toutefois, une collaboration avantageuse s'est articulée entre plusieurs municipalités pour l'achat regroupé de bacs roulants pour les collectes de porte-à-porte.

**Tableau 10 - Sommaire des ententes intermunicipales relatives à la gestion des matières résiduelles du territoire depuis le PGMR 2006**

<b>Titre</b>	<b>Date de signature</b>	<b>Parties liées</b>	<b>Effet de l'entente</b>	<b>État de l'entente</b>
Entente entre les corps politiques suivants Kitigan Zibi Anishinabeg et la Municipalité Régionale de Comté de La Vallée-de-la-Gatineau	2015-09-08	MRCVG – Kitigan Zibi Anishinabeg	Inclusion de KZA dans le territoire de planification du PGMR de la MRCVG	En vigueur Entente pérenne
Entente relative à la cueillette des vidanges et recyclage	2014	Montcerf-Lytton et Bois Franc	Service de collecte de porte-à-porte de déchets et de matières recyclables sur le territoire de Bois-Franc par Montcerf-Lytton. Établissement de service technique et des tarifs applicables.	En vigueur, Entente annuelle renouvelable, échéance le 31 décembre 2015, reconduction tacite
Protocole d'entente concernant le transbordement, le transport et l'élimination des déchets	2014	MRCCO – Denholm MRCCO – Kazabazua MRCCO – Lac Sainte-Marie MRCCO – Low	Modalités et tarifs applicables pour la réception, le transbordement, l'acheminement et l'enfouissement de déchets issus de la municipalité locale au Centre de transbordement de la MRCCO	Janvier 2019
Entente entre les corps politiques suivants Kitigan Zibi Anishinabe et la Municipalité régionale de Comté de La Vallée-de-la-Gatineau	2014-05-20	MRCVG – Kitigan Zibi Anishinabeg	Desserte et tarification de Kitigan Zibi Anishinabeg au Centre de transfert des matières résiduelles et écocentre de la Vallée-de-la-Gatineau pour l'acheminement et le tri ou l'enfouissement selon le cas des déchets et des matières recyclables issus de KZA 2014-2016	En vigueur, Entente annuelle renouvelable, échéance le 31 décembre 2016

<b>Titre</b>	<b>Date de signature</b>	<b>Parties liées</b>	<b>Effet de l'entente</b>	<b>État de l'entente</b>
Entente intermunicipale visant l'octroi et la gestion d'un contrat pour la conception, le financement, la construction et l'exploitation d'installations de traitement des matières résiduelles visées produites en Outaouais	2012-06-27	Ville de Gatineau MRC de La Vallée-de-la-Gatineau MRC des Collines de l'Outaouais MRC Pontiac		Entente annuelle, renouvelable, Échue depuis 2014-05-19
Entente entre Tricentris Centre de tri et MRC de La Vallée-de-la-Gatineau	2012-05-02	MRCVG – Tricentris, Centre de tri	Adhésion de la MRCVG comme membre de Tricentris, frais d'adhésion initiale et frais de traitement annuel calculé sur la population officielle	En vigueur, échéance le 13 avril 2017
Entente concernant la gestion des matières résiduelles issues du territoire de Kitigan Zibi Anishinabeg par la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau	2011-07-18	MRCVG – Kitigan Zibi Anishinabeg	Desserte et tarification de Kitigan Zibi Anishinabeg au Centre de transfert des matières résiduelles et écocentre de la Vallée-de-la-Gatineau pour l'acheminement et le tri ou l'enfouissement selon le cas des déchets et des matières recyclables issus de KZA. 2011-2013	Annuelle renouvelable chaque 31 décembre, Échue depuis janvier 2014
Entente relative au tri des matières recyclables du territoire de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau	2009-04-17	MRCVG – Tricentris, Centre de tri	Utilisation des services du Centre de tri de Tricentris situé à Chelsea, QC. Coût de tri à la tonne.	Annuelle renouvelable, Échue depuis le 29 février 2012

Titre	Date de signature	Parties liées	Effet de l'entente	État de l'entente
Protocole d'entente concernant la disposition des déchets	2008-12-02	MRCVG pour 12 de ses 17 municipalités – MRC des Collines de l'Outaouais	Entente pour le transbordement et l'enfouissement des déchets issus de la MRCVG entre la fermeture des DET en janvier 2009 et l'ouverture du Centre de transfert des matières résiduelles et écocentre de la Vallée-de-la-Gatineau en 2011. Utilisation donc transitoire du Centre de Transbordement de la MRCCO	Échue depuis le 31 janvier 2011
Entente intermunicipale Centre de compostage communautaire Été 2008	2008-06	10 ententes MRCVG et chacune des municipalités suivantes : Blue Sea, Bouchette, Cayamant, Déléage, Grand-Remous, Kazabazua, Lac Sainte-Marie, Messines, Montcerf-Lytton, Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau	Établir le partage de responsabilités financières et de gestion d'un site de compostage communautaire dans chacune des municipalités locales signataires. Projet pilote sur une durée de 3 mois. Deux sites ont été conservés en utilisation par la municipalité ou des bénévoles locaux après la fin de l'entente	Échue depuis août 2008
Entente intermunicipale concernant la gestion intégrée des boues septiques sur le territoire de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau	2005-04-20	MRCVG – Aumond, Blue Sea, Bois-Franc, Bouchette, Cayamant, Déléage, Denholm, Egan-Sud, Gracefield, Grand-Remous, Kazabazua, Lac Sainte-Marie, Low, Messines, Montcerf-Lytton, Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau, TNO de la MRC	Établir les modalités financières et opérationnelles de la vidange systématique et de traitement des boues de fosses septiques	En vigueur, renouvellement prévu le 1er juin 2025



## 2.3 Réglementation municipale

La réglementation pertinente à la gestion des matières résiduelles varie passablement entre municipalités. Certaines municipalités ont encadré cette gestion par un minimum de règlements tandis que d'autres ont une série étoffée de règlements en vigueur. Le tableau 11 témoigne de cette diversité et liste les règlements municipaux pertinents.

**Tableau 11 - Sommaire de la réglementation municipale en gestion de matières résiduelles**

Municipalité/MRC	Règlement	Numéro	Date d'adoption	Matières visées	Résumé
Aumond	Règlement concernant les nuisances	SQ 2011-003	2011-11-01	Matières résiduelles incluant les boues	Cerne les comportements à proscrire impliquant les matières résiduelles
	Règlement régissant la cueillette, le transport et disposition des matières résiduelles	2014-02	2014-05-07	Matières résiduelles excluant les boues	Établit les conditions relatives au service municipal de cueillette, transport et disposition des matières résiduelles
Blue Sea	Règlement fixant le taux de taxe foncière, la tarification des services et les conditions de perception pour l'exercice financier 2011	2010-006	2010-12-20	Matières résiduelles incluant les boues	Établit le mode de perception et la tarification des services municipaux de gestion des matières résiduelles par catégories d'usagers et unités de logement
Bois-Franc	Compensation pour le service de gestion des matières résiduelles et recyclables	163	2009-02-18	Matières résiduelles excluant les boues	Établit le mode de perception et la tarification des services municipaux de gestion des matières résiduelles par catégories d'usagers et unités de logement
	Règlement concernant les nuisances	SQ 2011-003	2011-11-07	Matières résiduelles incluant les boues	Cerne les comportements à proscrire impliquant les matières résiduelles
Bouchette	Règlement sur les nuisances	169	2001-06-04	Matières résiduelles incluant les boues	Cerne les comportements à proscrire impliquant les matières résiduelles
Cayamant	Règlement établissant un service de vidange, de collecte et de transport de boues septiques et d'eaux usées visées	146-05	2005-04-04	Boues	Établit les conditions relatives au service municipal de cueillette, transport et disposition des boues septiques
	Règlement fixant la compensation pour le traitement des boues septiques et eaux usées	149-05	2005-07-04	Boues	Établit la tarification des services municipaux de gestion des boues septiques par catégories d'usagers, types de logement et capacités des fosses septiques

Municipalité/MRC	Règlement	Numéro	Date d'adoption	Matières visées	Résumé
	Règlement modifiant le règlement 146-05	171-07	2007-12-03	Boues	Pourvoit la municipalité du droit d'intervenir au frais d'un contribuable contrevenant
	Règlement concernant le dépotoir municipal	167-07	2007-12-17	Matières résiduelles excluant les boues	Établit les tarifs et conditions d'utilisations du dépotoir municipal
	Règlement concernant la cueillette des ordures ultimes	191-10	2010-01-11	Matières résiduelles excluant les boues	Établit les conditions relatives au service municipal de cueillette, transport et disposition des matières résiduelles
	Règlement concernant le recyclage	210-12	2011-12-19	Matières résiduelles excluant les boues	Établit les conditions relatives au service municipal de cueillette, transport et disposition des matières résiduelles
	Règlement concernant l'écocentre	211-12	2012-02-06	Matières résiduelles excluant les boues	Établit les tarifs et conditions d'utilisations de l'écocentre municipal
	Règlement modificateur au règlement 211-12	225-13	2013-10-02	Matières résiduelles excluant les boues	Modifie la liste des matières refusées et acceptées à l'écocentre municipal
Déléage	Règlement établissant un service de vidange, de collecte et de transport de boues septiques et d'eaux usées visées	450	2005-04-04	Boues	Établit les conditions relatives au service municipal de cueillette, transport et disposition des boues septiques
	Règlement régissant la cueillette, le transport et la disposition des matières résiduelles	496-HYG-2011	2011-06-07	Matières résiduelles incluant les boues	Établit les conditions relatives au service municipal de cueillette, transport et disposition des matières résiduelles
	Règlement concernant les nuisances	524-URB-2014	2014-04-01	Matières résiduelles incluant les boues	Cerne les comportements à proscrire impliquant les matières résiduelles.
	Règlement décrétant l'imposition des taxes, tarifs et compensations pour l'année 2015	526-ADM-2014	2014-12-18	Matières résiduelles incluant les boues	Établit le mode de perception et la tarification des services municipaux de gestion des matières résiduelles par catégories d'usagers et unités de logement
	Règlement modifiant le règlement No 450 établissant un service de vidange, de collecte et de transport de boues septiques et d'eaux usées visées	528-HYG-2015	2015-03-03	Boues	Pourvoit la municipalité du droit d'octroyer des amendes aux contribuables contrevenants

Municipalité/MRC	Règlement	Numéro	Date d'adoption	Matières visées	Résumé
Denholm	Règlement concernant les nuisances	173-07-05	2005-07-14	Matières résiduelles incluant les boues	Cerne les comportements à proscrire impliquant les matières résiduelles
	Règlement concernant la salubrité et l'enlèvement des matières résiduelles	004-2008	2008-09-04	Matières résiduelles excluant les boues	Établit les conditions relatives au service municipal de cueillette, transport et disposition des matières résiduelles
	Règlement pour l'établissement d'un tarif pour le service de vidange de fosses septiques	007-2009	2009-12-15	Boues	Établit la tarification des services municipaux de gestion des boues septiques par capacités des fosses septiques
Egan-Sud	Règlement établissant les tarifs applicables pour l'année 2009 pour les services supplémentaires ou spéciaux de vidange, de collecte, de transport et de valorisation des boues septiques et des eaux usées	2009-05	2009-06-03	Boues	Établit la tarification des services municipaux de gestion des boues septiques par catégories d'usagers, types de logement et capacités des fosses septiques
	Règlement concernant les nuisances	SQ 2011-003	2011-11-07	Matières résiduelles incluant les boues	Cerne les comportements à proscrire impliquant les matières résiduelles
	Règlement régissant la cueillette, le transport et la disposition des matières résiduelles	017-HYG-2013	2013-04-03	Matières résiduelles excluant les boues	Établit les conditions relatives au service municipal de cueillette, transport et disposition des matières résiduelles
Gracefield	Règlement concernant les nuisances	122-2014	2014-04-14	Matières résiduelles incluant les boues	Cerne les comportements à proscrire impliquant les matières résiduelles
	Règlement fixant pour l'exercice financier 2015, l'imposition des taxes, les compensations pour services et le tarif pour documents détenus par les organismes municipaux	127-2014	2014-12-22	Matières résiduelles incluant les boues	Établit le mode de perception et la tarification des services municipaux de gestion des matières résiduelles par catégories d'usagers, unités de logement et capacités des fosses septiques
Grand-Remous	Règlement concernant les nuisances	SQ 2011-003	2011-11-07	Matières résiduelles incluant les boues	Cerne les comportements à proscrire impliquant les matières résiduelles
Kazabazua	Règlement relatif aux nuisances	2007-004	2007-06-05	Matières résiduelles incluant les boues	Cerne les comportements à proscrire impliquant les matières résiduelles
	Prohibition de perte de biosolide écartant sur le territoire de la municipalité de Kazabazua	002-2010	2010-02-02	Boues	Interdit la perte d'eau d'égout et l'utilisation de compost provenant de boues septiques

Municipalité/MRC	Règlement	Numéro	Date d'adoption	Matières visées	Résumé
	Règlement concernant les nuisances	SQ-11-2012	2012-11-06	Matières résiduelles incluant les boues	Cerne les comportements à proscrire impliquant les matières résiduelles
	Règlement qui prévoit l'imposition de taxes et les taux pour l'année 2015	2015-01	2015-01-09	Matières résiduelles incluant les boues	Établit le mode de perception et la tarification des services municipaux de gestion des matières résiduelles par catégories d'usagers et unités de logement
Lac-Sainte-Marie	Règlement déterminant les taux de taxes et les tarifications des services municipaux pour l'exercice financier 2014	2014-01-001	2013-12-04	Matières résiduelles incluant les boues	Établit le mode de perception et la tarification des services municipaux de gestion des matières résiduelles par catégories d'usagers, unités de logement et capacités des fosses septiques
Low	Règlement régissant la cueillette, le transport et l'élimination des matières résiduelles	003-2012	2012-03-06	Matières résiduelles excluant les boues	Établit les conditions relatives au service municipal de cueillette, transport et disposition des matières résiduelles
	Règlement sur les nuisances	LOW-02-2015	2015-06-01	Matières résiduelles incluant les boues	Cerne les comportements à proscrire impliquant les matières résiduelles
Maniwaki	Règlement concernant les nuisances	SQ 2011-003	2014-08-18	Matières résiduelles incluant les boues	Cerne les comportements à proscrire impliquant les matières résiduelles
	Règlement pour autoriser le conseil de la Ville de Maniwaki à imposer et prélever toutes les taxes et les tarifications pour les services, pour l'année fiscale 2015	952	2014-12-15	Matières résiduelles incluant les boues	Établit le mode de perception et la tarification des services municipaux de gestion des matières résiduelles par catégories d'usagers et unités de logement
Messines	Règlement établissant un service de vidange, de collecte et de transport de boues septiques et d'eaux usées visées	250-2005	2005-04-04	Boues	Établit les conditions relatives au service municipal de cueillette, transport et disposition des boues septiques
	Règlement régissant la cueillette, le transport et disposition des matières résiduelles	2010-280	2010-06-07	Matières résiduelles excluant les boues	Établit les conditions relatives au service municipal de cueillette, transport et disposition des matières résiduelles
	Règlement concernant les nuisances	SQ 2011-003	2011-11-07	Matières résiduelles incluant les boues	Cerne les comportements à proscrire impliquant les matières résiduelles

Municipalité/MRC	Règlement	Numéro	Date d'adoption	Matières visées	Résumé
Montcerf/Lytton	Règlement de tarification et compensation pour le service de gestion des boues septiques	14	2005-02-28	Boues	Établit la tarification des services municipaux de gestion des matières résiduelles par catégories d'usagers et volumes de boues pompés
	Règlement sur la cueillette des matières recyclables	2007-23	2007-02-05	Matières résiduelles excluant les boues	Établit les conditions relatives au service municipal de cueillette, transport et disposition des matières résiduelles
	Règlement établissant une tarification pour l'utilisation de l'écocentre	32	2009-06-01	Matières résiduelles excluant les boues	Établit les tarifs et conditions d'utilisations de l'écocentre municipal
	Règlement concernant les nuisances	SQ 2011-003	2011-11-07	Matières résiduelles incluant les boues	Cerne les comportements à proscrire impliquant les matières résiduelles
	Règlement modifiant le règlement 14	57	2012-09-05	Boues	Pourvoit la municipalité du droit d'octroyer des amendes aux contribuables contrevenants
	Règlement concernant la cueillette des ordures ménagères et des matières recyclables et des encombrants	2013-61	2013-02-04	Matières résiduelles excluant les boues	Établit les conditions relatives au service municipal de cueillette, transport et disposition des matières résiduelles
Ste-Thérèse-de-la-Gatineau	Règlement ayant pour objet la disposition et l'entreposage provisoire d'ordures ménagères et déchets encombrants	171-04	2004-09-13	Matières résiduelles incluant les boues	Établit les conditions relatives au service municipal de cueillette, transport et disposition des matières résiduelles
	Règlement concernant les nuisances	SQ 2011-003	2011-11-07	Matières résiduelles incluant les boues	Cerne les comportements à proscrire impliquant les matières résiduelles

## 2.4 Sommaire du partage des responsabilités

En plus des détails déjà offerts par les sections 2.1 à 2.3 précédentes, cette section vise clarifier davantage « qui fait quoi » c'est-à-dire, quelle entité est responsable d'une activité donnée en gestion des matières résiduelles. Le tableau 12 dresse ce portrait. Il est à noter que dans la MRCVG le municipal et la MRC sont responsables pour la majorité des activités, sans recours à d'autres organismes ou régies intermunicipales. L'information de cette section est complétée par le tableau 14 au chapitre 3 qui nomme les entités qui effectuent les activités, souvent par délégation des entités municipales (octroi de contrat).

Tableau 12 - Sommaire du partage des responsabilités des principales activités de gestion des matières résiduelles

Municipalité	Type d'activité										
	Collecte de porte-à-porte des déchets	Collecte de porte-à-porte des matières recyclables	Collecte de la matière organique	Mise en commun et acheminement des déchets pour enfouissement	Mise en commun et acheminement des matières recyclables pour tri	Enfouissement des déchets et des CRD non-valorisables	Tri des matières recyclables	Opération des écocentres	Opération du Centre de traitement des boues des fosses septiques	Planification de la gestion des matières résiduelles	Information sensibilisation éducation
<b>Aumond</b>	Mun	Mun	N/A	MRC	MRC	MRC	MRC	MRC	MRC	MRC	MRC/Mun
<b>Blue Sea</b>	Mun	Mun	N/A	MRC	MRC	MRC	MRC	MRC	MRC	MRC	MRC/Mun
<b>Bois-Franc</b>	Mun	Mun	N/A	MRC	MRC	MRC	MRC	MRC	MRC	MRC	MRC/Mun
<b>Bouchette</b>	Mun	Mun	N/A	MRC	MRC	MRC	MRC	MRC	MRC	MRC	MRC/Mun
<b>Cayamant</b>	Mun	Mun	N/A	MRC	MRC	MRC	MRC	MRC/Mun	MRC	MRC	MRC/Mun
<b>Déléage</b>	Mun	Mun	N/A	MRC	MRC	MRC	MRC	MRC	MRC	MRC	MRC/Mun
<b>Denholm</b>	Mun	Mun	N/A	Mun	N/A	N/A	MRC	N/A	MRC	MRC	MRC/Mun
<b>Egan-Sud</b>	Mun	Mun	N/A	MRC	MRC	MRC	MRC	MRC	MRC	MRC	MRC/Mun
<b>Gracefield</b>	Mun	Mun	N/A	MRC	MRC	MRC	MRC	MRC	MRC	MRC	MRC/Mun
<b>Grand-Remous</b>	Mun	Mun	N/A	MRC	MRC	MRC	MRC	MRC	MRC	MRC	MRC/Mun
<b>Kazabazua</b>	Mun	Mun	N/A	Mun	N/A	N/A	MRC	N/A	MRC	MRC	MRC/Mun
<b>Lac Sainte-Marie</b>	Mun	Mun	N/A	Mun	N/A	N/A	MRC	Mun	MRC	MRC	MRC/Mun
<b>Low</b>	Mun	Mun	N/A	Mun	N/A	N/A	MRC	Mun	MRC	MRC	MRC/Mun
<b>Maniwaki</b>	Mun	Mun	N/A	MRC	MRC	MRC	MRC	MRC	N/A	MRC	MRC/Mun
<b>Messines</b>	Mun	Mun	N/A	MRC	MRC	MRC	MRC	MRC	MRC	MRC	MRC/Mun
<b>Montcerf-Lytton</b>	Mun	Mun	N/A	MRC	MRC	MRC	MRC	MRC/Mun	MRC	MRC	MRC/Mun
<b>Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau</b>	Mun	Mun	N/A	MRC	MRC	MRC	MRC	MRC	MRC	MRC	MRC/Mun
<b>Kitigan Zibi Anishinabeg</b>	Mun	Mun	N/A	MRC	MRC	MRC	MRC	MRC	Mun	MRC	MRC/Mun

Une constante apparente dans le tableau 12 est la division entre les quatre municipalités du sud et les autres municipalités de la MRC. Pour des raisons géographiques, ces quatre municipalités sont physiquement plus près des services de gestion de matières résiduelles offertes dans la MRC des Collines de l'Outaouais et dans la Ville de Gatineau. Ainsi, dès que le site Maniwaki a été retenu pour la construction du Centre de transfert des matières résiduelles et écocentre de la Vallée-de-la-Gatineau, les prévisions

budgétaires et de distances routières à parcourir confirmaient que les quatre municipalités du sud n'avaient pas avantage à être desservies par ce nouveau site. Toutefois, ce qui est laissé pour compte par le biais de cette organisation est le service de l'écocentre régional. Ce besoin apparent sera revu et détaillé dans les chapitres 3 et 5.

Également, force est de constater que la matière organique n'est pas prise en main par le biais d'une collecte de 3<sup>e</sup> voie, contrairement à l'orientation retenue dans le PGMR de 2006. Cette réalité, ainsi que le portrait complet de la situation actuelle versus le PGMR 2006 sont discutés à la section 5.1

### 3 Recensement des intervenants, des infrastructures et des programmes spéciaux

Malgré la population relativement basse de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau, bon nombre d'intervenants et d'infrastructures de gestion de MR s'y retrouvent ou desservent le territoire de l'extérieur. Ce chapitre de pair avec le chapitre deuxième, viennent brosser le portrait de la gestion actuelle des matières résiduelles. Les sections de ce chapitre abordent d'abord les collectes, ensuite les intervenants et infrastructures et finalement le portrait est complété par un regard sur la mise en œuvre du PGMR 2006.

#### 3.1 Modalités des collectes locales et de services d'apport volontaire

Le tableau 13 offre un aperçu de certaines entreprises privées de collecte et/ou de transport qui desservent le territoire. Une variété de services offerts est répertoriée. Ces entreprises offrent la location de conteneurs pour l'enlèvement de déchets ou de matériaux de construction ou encore offrent des services de transport de CRD ou de compost pour des entreprises, des résidences privées ou des exploitations agricoles. Rock et Pauline Patry Transport est le transporteur contractuel exclusif pour le Centre de transfert des matières résiduelles et écocentre de la Vallée-de-la-Gatineau pour les déchets et les matières recyclables jusqu'au 31 décembre 2016 et pour les déchets de CRD jusqu'au 31 août 2017.

**Tableau 13 - Entreprises de collecte et transport de MR au service des citoyens et entreprises**

Entreprise de collecte	Emplacement du siège social	Service offert			
		Location de conteneurs	Chargements de 10 roues	Tracteur semi-remorque 3 essieux	Tracteur semi-remorque 4 essieux
Transport RLS	Papineauville	x			
Transport M. Charette	Joliette				x
Services Sanitaires Cloutier	Mont-Laurier	x			
9156810 Canada inc.	Gracefield	x			
Tronçonnage Gagnon	Bois-Franc	x	x		
LGL Globe	Gatineau	x			
Transport Marco Barbe	Lac Sainte-Marie		x		
Transport Marc Lacroix	Mansfield				x
Rock et Pauline Patry transport	Grand-Remous				x
Camionnage André Montreuil	Aumond				x
Denis Barbe	Lac Sainte-Marie		x		
Eldon McCambley	Kazabazua		x		



Les ICI non desservies par les services de collectes municipales emploient les entreprises de collectes mentionnées au tableau 13 pour les collectes de déchets destinés à l'élimination et pour la récupération des matières recyclables. Aucune collecte des matières organiques n'est en vigueur actuellement.

Le tableau 14 aux pages suivantes énumère les organismes de collecte de porte-à-porte qui œuvrent dans les municipalités locales. Ce tableau comporte également des valeurs approximatives annuelles des collectes. Cette approximation est employée afin de présenter une valeur unique pour des contrats de collecte où le tarif annuel peut être incrémenté légèrement.

Tableau 14 - Inventaire des collectes de porte-à-porte

Municipalité	Entité qui exécute les collectes	Nombre de collectes annuelles				Contenant utilisé pour la collecte		Valeur annuelle approximative de la collecte de déchets	Valeur annuelle approximative de la collecte de mat. recyclables	Durée de contrat le cas échéant	Échéance
		Déchets résidentiels	Déchets ICI	Matières recyclables	Encombrants	Déchets résidentiels	Matières recyclables				
<b>Aumond</b>	Services Sanitaires Cloutier	33	0	27	2	bac roulant 360 L	bac roulant 360 L	16 500,00 \$	14 000,00 \$	3 ans	31 décembre 2017
<b>Blue Sea</b>	Transport RLS	37	0	26	37	bac roulant 240 L	bac roulant 360 L	53 000,00 \$	30 000,00 \$	2 ans	juin 2016, renouvelable 2016 - 2019
<b>Bois-Franc</b>	Municipalité de Montcerf-Lytton	37	0	18	1	bac roulant 360 L	bac roulant 360L	21 500,00 \$	10 500,00 \$	Annuel renouvelable	31 décembre de chaque année
<b>Bouchette</b>	Norbert Lefebvre	37	0	26	12	tous types permis	tous types permis	46 500,00 \$	27 000,00 \$	Annuel	31 décembre 2016
<b>Cayamant</b>	Municipalité de Cayamant	40	104	26	1	bac roulant 360 L	bac roulant 360 L	49 000,00 \$	2 000,00 \$	N/A	N/A
<b>Déléage</b>	Transport RLS	26	0	26	1	bac roulant 360 L	bac roulant 360 L	62 000,00 \$	28 500,00 \$	3 ans	31 décembre 2017
<b>Denholm</b>	Transport RLS	33	0	26	33 (inclus avec déchets)	bac roulant 360 L et autres permis	bac roulant 360 L et autres permis	96 500,00 \$	36 000,00 \$	ND	ND
<b>Egan-Sud</b>	Services Sanitaires Cloutier	36	0	24		bac roulant 360 L	bac roulant 360 L	32 000,00 \$	20 000,00 \$	3 ans	31 décembre 2017
<b>Gracefield</b>	Transport RLS	40	0	26	40 (inclus avec déchets)	bac roulant 240 L	bac roulant 360 L	206 000,00 \$	122 000,00 \$	3 ans	31 décembre 2017

Municipalité	Entité qui exécute les collectes	Nombre de collectes annuelles				Contenant utilisé pour la collecte		Valeur annuelle approximative de la collecte de déchets	Valeur annuelle approximative de la collecte de mat. recyclables	Durée de contrat le cas échéant	Échéance
		Déchets résidentiels	Déchets ICI	Matières recyclables	Encombrants	Déchets résidentiels	Matières recyclables				
Grand-Remous	Services Sanitaires Cloutier	35	0	26	2	bac roulant 360 L	bac roulant 360 L	28 000,00 \$	22 000.00 \$	2 ans	31 décembre 2017
Kazabazua	Municipalité de Kazabazua	52	0	26	0	tous types permis	tous types permis	142 000,00 \$	27 000.00 \$	N/A	N/A
Lac Sainte-Marie	Municipalité de Lac Sainte-Marie	52	0	52	52 (inclus avec déchets)	sac	sac	118 000,00 \$	27 000.00 \$	N/A	N/A
Low	Transport RLS	35	0		0	tous types permis	bac roulant 360 l	71 000,00 \$	435 000.00 \$	2 + 3 ans	juin 2017
Maniwaki	Services Sanitaires Cloutier	36	52	26	1	bac roulant 360 L	bac roulant 360 L	130 000,00 \$	88 000.00 \$	2.5 + 3 ans	4 janvier 2019
Messines	Municipalité de Messines	79	0	53	79 (inclus avec déchets)	bac roulant 240 L	bac roulant 360 L	135 000,00 \$	52 000.00 \$	N/A	N/A
Montcerf-Lytton	Municipalité de Montcerf-Lytton	41	0	26	0	bac roulant 360 L	bac roulant 360 L	45 500,00 \$	29 000.00 \$	N/A	N/A
Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau	Transport RLS	34	0	26	2	bac roulant	bac roulant 360 L	41 000,00 \$	35 000.00 \$	1 an	31 décembre de chaque année
Kitigan Zibi Anishinabeg	Kitigan Zibi Anishinabeg	52	0	19	1	bac roulant 360 L	bac roulant 360 L	ND	ND	N/A	N/A

En complément d'information le tableau 15 présente les des coûts de collecte sur des bases de comparaison équivalentes, soit le coût par tonne ramassée et le coût par nombre de portes desservies. Les deux dernières colonnes de ce tableau comportent des informations supplémentaires pertinentes au diagnostic du territoire au chapitre 5 : le nombre de kilomètres de rue par municipalité et les densités d'habitants par kilomètre de rues. Cette densité est beaucoup plus représentative que la densité d'habitant par kilomètre carré aux fins de planification des services de collecte. Les kilomètres de rues comptabilisées excluent les rues privées, et les chemins multiresources (chemins d'accès forestiers).

**Tableau 15 - Résumé des coûts de collecte sur des bases de comparaison**

Municipalité	Coût par tonne		Coût par porte		Nombre de kilomètres de rues	Densité (hab. /km de rues)
	Déchets tous genres confondus	Matières recyclables	Déchets tous genres confondus	Matières recyclables		
Aumond	98,74 \$	323,33 \$	37,37 \$	32,03 \$	141	5
Blue Sea	131,38 \$	237,13 \$	40,96 \$	26,55 \$	118	6
Bois-Franc	167,30 \$	298,68 \$	97,87 \$	47,61 \$	32	14
Bouchette	136,44 \$	440,45 \$	60,90 \$	35,16 \$	134	6
Cayamant	116,51 \$	39,28 \$	40,58 \$	1,74 \$	144	6
Déléage	118,24 \$	151,83 \$	63,99 \$	28,88 \$	137	14
Denholm	452,59 \$	757,39 \$	151,14 \$	55,93 \$	129	5
Egan-Sud	126,80 \$	202,07 \$	118,18 \$	68,18 \$	36	15
Gracefield	128,12 \$	310,82 \$	82,32 \$	39,35 \$	384	6
Grand-Remous	74,60 \$	179,56 \$	35,18 \$	27,64 \$	ND	ND
Kazabazua	371,84 \$	389,05 \$	159,76 \$	30,70 \$	148	6
Lac Sainte-Marie	306,81 \$	517,01 \$	107,94 \$	24,38 \$	191	3
Low	160,62 \$	437,66 \$	67,72 \$	119,40 \$	217	4
Maniwaki	65,33 \$	16,66 \$	59,98 \$	5,06 \$	41	96
Messines	221,13 \$	269,49 \$	103,44 \$	39,37 \$	147	11
Montcerf-Lytton	164,51 \$	433,05 \$	106,15 \$	67,31 \$	119	6
Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau	191,80 \$	392,43 \$	60,88 \$	51,85 \$	87	6
Kitigan Zibi Anishinabeg	ND	ND	ND	ND	ND	ND

Enfin, peu de municipalités offrent des collectes spéciales de matières outre les déchets, les matières recyclables et les encombrants. Toutefois quelques municipalités offrent un service de réception de matières par apport volontaire aux lieux désignés. Le tableau 16 en fait le sommaire.

**Tableau 16 - Autres collectes de matières ou services connexes**

Municipalité	Collecte (matières acceptées)	Méthode de collecte	Nombre de portes	Nombre de collectes	Traitement
Déléage	feuilles et branches	dépôt volontaire dans une sablière	NA	NA	valorisé
Lac-Sainte-Marie	feuilles, branches, sapins de Noël, gazon, résidus de jardin	dépôt volontaire à l'écocentre et collectes de porte-à-porte	1091	52	éliminé, valorisé

S'ajoutent à ces services les écocentres locaux listés au tableau 12 à la section 2.4. Ainsi les municipalités de Cayamant, Denholm, Lac Sainte-Marie, Low et Montcerf-Lytton offrent des services sélectionnés d'écocentre. Ce sont usuellement les matériaux de construction, les métaux, les pneus et les RDD couverts par le Règlement sur la *récupération et la valorisation de produits par les entreprises*<sup>26</sup> qui y sont acceptés ou seulement quelques-unes des matières listées. Ces écocentres ou sites de dépôt volontaires offrent des heures d'ouverture restreintes, mais utiles, par exemple les fins de semaine. L'absence de balance sur les lieux ni de registre des quantités dans tous les écocentres locaux ne permet pas de déterminer quelles sont les quantités récupérées, mais le service de proximité est bien apprécié par les citoyens en général.

De surcroit, plusieurs municipalités mettent à la disposition de leurs citoyens des bacs de récupération d'Écopeinture et de la SOGHU<sup>27</sup>, le tout récupéré sans frais par Laurentide re/sources. Les matières acceptées comprennent les peintures, les huiles, les piles, les aérosols et les antigels. La liste de ces points de dépôts est incluse au tableau à l'annexe 1.

Les municipalités de Bois-Franc, Bouchette, Cayamant, Déléage, Denholm, Egan Sud, Kazabazua, Lac Sainte-Marie, Maniwaki, Montcerf-Lytton et Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau ont participées au *Programme de récupération hors foyer des matières recyclables dans les aires publiques municipales* en 2009 et les municipalités de Gracefield, Bois-Franc et Blue Sea ont participées à une nouvelle demande 2014. Toutes les municipalités ont commandées entre 1 et 5 îlots permettant la récupération des matières recyclables et des déchets à des entreprises locales, soit Kaza Cabana en 2009 et à la scierie François Tremblay en 2014. Une nouvelle demande a été faite pour les municipalités de Lac Sainte-Marie, Montcerf-Lytton, Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau, Low et Blue Sea en 2016, toujours avec la scierie François-Tremblay.

<sup>26</sup> Les RDD inclus comprennent les piles et batteries, lampes au mercure (fluocompactes et néons), peintures et leurs contenants, huiles, liquides de refroidissement, antigels, leurs filtres et contenants et autres produits assimilables.

<sup>27</sup> SOGHU – Société de gestion des huiles usagées

## 3.2 Gestion de la matière organique

Aucune municipalité locale n'offre la collecte de 3<sup>e</sup> voie (la collecte dédiée aux matières organiques). L'option priorisée par la MRC et les municipalités locales jusqu'à présent a été la promotion du compostage domestique compte tenu des caractéristiques du territoire. Il n'est toutefois pas possible de statuer avec certitude le nombre de ménages qui pratique le compostage domestique. Le tableau 17 présente les données connues.

**Tableau 17 - Dénombrement estimé des composteurs domestiques**

Municipalité	Informations de la municipalité locale - Sondage 2014		Informations de la MRC - Sondage 2010
	Nombre de portes qui pratiquent le compostage domestique	Inventaire effectué?	Nombre de portes qui pratiquent le compostage domestique
Aumond	56	non	225
Blue Sea	144	oui	384
Bois-Franc	110	non	88
Bouchette	0	non	305
Cayamant	120	non	480
Déléage	0	non	382
Denholm	10	non	256
Egan-Sud	110	non	88
Gracefield	0	non	397
Grand-Remous	0	non	318
Kazabazua	0	non	355
Lac-Sainte-Marie	109	non	436
Low	208	non	146
Maniwaki	220	non	396
Messines	327	non	523
Montcerf-Lytton	108	non	172
Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau	134	non	268
Kitigan Zibi	0	non	ND
<b>TOTAL</b>	<b>1 655</b>	<b>NA</b>	<b>5 219</b>

On aperçoit une divergence significative entre les estimations locales et les projections effectuées par la MRCVG. Un représentant de chaque municipalité locale devait estimer l'utilisation de composteurs domestiques sur le territoire lors de la complétion du questionnaire municipal, disponible à l'annexe 2, au cours de l'été 2014. Le service de l'hygiène du milieu – environnement a conduit un sondage à ce sujet en 2010, ledit sondage est présenté à l'annexe 4. Un total de 319 questionnaires complétés a été retourné dans le cadre de cette campagne, nombre qui avait pu fournir des données statistiquement représentatives. Malgré les deux approches mentionnées, le véritable indicateur de la gestion de la matière organique est disponible par le biais des résultats des caractérisations de déchets qui ont eu lieu en 2012 et 2014. Ainsi, lorsqu'il sera question d'inventaire des matières résiduelles au chapitre 4 la donnée d'importance finale est la quantité de matière organique enfouie, nonobstant le nombre de composteurs domestiques présents sur le territoire.

Les boues municipales sont acheminées et valorisées dans leur quasi-totalité au centre de traitement des boues de fosses septiques de la MRCVG situé à Kazabazua pour toutes les municipalités de la MRC mis à part pour les municipalités de Bouchette et Lac-Sainte-Marie et la Ville de Maniwaki, qui possèdent leurs propres stations de traitement. Les détails de ses installations sont traités à la section 4.4.5 et au tableau 32.

### 3.3 Situation régionale de l'élimination de déchets

La fermeture de tous les DET et LES au Québec, effective du 19 janvier 2009, a marqué le début de l'exportation des déchets de la MRCVG, hors Outaouais puisqu'aucun site d'élimination autorisé n'y figurait. Tel que décrit aux tableaux 9 et 10 des sections 2.1 et 2.2 du présent PGMR, une période transitoire en 2009 et 2010 a été assumée par le biais d'une entente avec la MRC des Collines de l'Outaouais pour l'utilisation temporaire de leur Centre de transbordement pour enfouissement au LET de Lachute. À la conclusion de cette période transitoire, et toujours sans solution régionale pour l'élimination des déchets, la MRCVG s'est dotée de son propre centre de transfert et est devenue cliente au LET de Lachute suite à un appel d'offres pour les services d'élimination de déchets. La MRCVG continue à collaborer avec les autres MRC de l'Outaouais et avec la Ville de Gatineau pour l'établissement d'une solution régionale pour l'élimination des déchets.

En fait de concertation régionale, en début de parcours, la Table des préfets de l'Outaouais qui s'est penchée sur le dossier. La Ville de Gatineau s'est jointe au groupe en 2009 et a pris les rênes du dossier. L'entente intermunicipale historique à cette fin, entre les quatre MRC de l'Outaouais et la Ville de Gatineau, a pu être signée en 2011 (soit l'Entente intermunicipale visant l'octroi et la gestion d'un contrat pour la conception, le financement, la construction et l'exploitation d'installations de traitement des matières résiduelles visées produites en Outaouais mentionnée au tableau 10 à la section 2.2).

À l'aide de la firme de consultants le Groupe SM (aujourd'hui le Groupe SMI), le regroupement régional a pu mettre sur pied un appel d'offres pour la pré-qualification des entreprises privées aptes à réaliser le mandat proposé. Suite à la pré-qualification des firmes, l'appel d'offres a été lancé en 2011. Malheureusement, à ce stade du processus, aucune firme n'a soumissionné. Selon l'enquête à ce sujet menée par le Groupe SM, les firmes pré-qualifiées mentionnaient, entre autres, que le tonnage de déchets domestiques disponibles était relativement faible pour le type de projet souhaité. De plus les firmes ont souligné que les déchets du secteur ICI de la Ville de Gatineau n'étaient pas inventoriés ni garantis dans le cadre de l'appel d'offres, constituant ainsi un approvisionnement non garanti.

La présence de programmes efficaces de collecte sélective, d'écocentres, de gestion des boues et d'une collecte de troisième voie (cette dernière dans la Ville de Gatineau seulement) se traduit par une bonne performance en gestion de matières résiduelles et donc par une faible quantité de déchets à enfouir. En soi, c'est une réalité intéressante pour l'Outaouais. Toutefois, la situation est plus complexe que cela, la population doit avoir un signal clair de la part de décideurs que l'enjeu de la gestion des déchets est un enjeu prioritaire, que la région de l'Outaouais se prend en main et se responsabilise vis-à-vis ce problème de taille et qu'à l'horizon on perçoive la fin de l'exportation de nos déchets hors région.

Plusieurs avenues sont possibles; la révision actuelle des PGMR en Outaouais permet l'adoption d'une orientation commune pour la valorisation des déchets, des projets qui n'étaient pas encore mûrs en 2010 peuvent peut-être aujourd'hui présenter des alternatives viables, les nouveaux élus à la barre des MRC et de la Ville de Gatineau relancent ainsi la belle collaboration qui était entamée et qui avait mené à la signature d'une entente intermunicipale historique.

Enfin des pourparlers préliminaires entre la Ville de Gatineau et des partenaires possibles ont été entamés en 2014. La solidarité régionale sur cet enjeu assure que les percées d'une MRC ou de la Ville en Outaouais sont partagées aux décideurs de la région administrative. Sans pouvoir conclure de la solution finale à ce moment, il est justifié de croire que la région tablera enfin sur une solution durable avant l'adoption de la troisième génération de Plans de gestion de matières résiduelles.

Il est à noter qu'il y a présence de LET dans la région administrative des Laurentides situés à Mont-Laurier et à Rivière-Rouge, soit à 57 km et 116 km de Maniwaki respectivement. Toutefois, ces sites sont détenus et opérés par des Régie Intermunicipales est présentent donc des tarifs à l'enfouissement extrêmement élevés pour les municipalités environnantes qui n'en sont pas membres. De plus, vu leur structure, ils n'ont pas nécessairement intérêt à présenter des soumissions dans les cadre des appels d'offres pour l'enfouissement des déchets en provenance de l'extérieur de leur territoire. Ainsi, malgré leur proximité et leur saine gestion ils ne peuvent être retenus comme sites de disposition pour la MRCVG.

### **3.4 Intervenants et infrastructures en gestion des matières résiduelles, organismes et entreprises**

Tel que mentionné précédemment, la majorité des matières résiduelles doivent être exportées hors des limites de la MRC pour leur recyclage, valorisation ou élimination selon le cas.

Toutefois, plusieurs organismes et entreprises œuvrent sur le territoire en gestion des matières résiduelles. Ces acteurs et lieux sont colligés sous forme d'un tableau qui indique quelles matières y sont récupérées ou traitées et où ils sont situés soit à l'intérieur ou à l'extérieur de la MRCVG. Ce tableau occupe 10 pages et pour cette raison il a été confié à l'annexe 1 à la fin du présent document. Les boues de fosses septiques sont traitées à l'intérieur des limites de la MRCVG, mais les déchets et les CRD pêle-mêle non valorisables sont actuellement exportés vers le site d'enfouissement de WM Québec à Lachute vu l'absence de tout lieu d'élimination de déchets domestiques sur le territoire de la région administrative de l'Outaouais.

Le LET situé au 6985 chemin des Sources à Lachute est opéré par RCI Environnement, une filiale de Waste Management depuis 2013. Il est autorisé par le décret 918-2003 pour une capacité de 667 000 m<sup>3</sup>/an, soit environ 500 000 t/an, et 366 700 tonnes ont été enfouies en 2014. Sa capacité totale est de 12 400 000 m<sup>3</sup>. La durée de vie du site a été estimée à au-delà de 15 ans, en tenant compte des autorisations et de l'exploitation actuelle. Les matières résiduelles acheminés au LET sont traités par encapsulation dans l'argile, soit leur enfouissement dans des cellules étanches et recouvertes d'argile lorsqu'à pleine capacité. Les cellules sont équipées pour la captation et le traitement des eaux de lixiviation et des biogaz. Ceux-ci sont respectivement décontaminés dans des bassins de traitement aéré ou valorisés sous forme d'électricité. En considérant que la



situation géographique de la MRC est relativement stable et que la quantité de matières résiduelles destinées à l'enfouissement diminuera grâce aux actions inscrites dans ce PGMR, le LET de Lachute sera suffisant pour combler les besoins en élimination de la MRCVG pour les 10 prochaines années au moins.

Les matières recyclables sont acheminées au centre de tri de Tricentris de Gatineau. Ce site traite 10 500 t/an de matières par an et a une capacité totale 85 000 t/an. Même avec une augmentation de 10 % des quantités de matières recyclables récupérées dans la MRCVG nécessaire à l'atteinte de l'objectif gouvernemental, celle-ci sera négligeable face aux capacités de ce centre de tri très performant.

Le tableau 18 détaille davantage les principaux lieux de réception et de traitement des matières résiduelles qui desservent la MRCVG. Ces lieux sont marqués d'un astérisque dans le tableau à l'annexe 1. Tel que discuté précédemment, plusieurs de ces infrastructures sont situées à l'extérieur de la MRCVG, surtout les destinations finales (lieu d'enfouissement et centre de tri) qui reçoivent les plus importantes quantités de matières résiduelles.

#### **3.4.1 Mention des infrastructures publiques de la MRCVG**

Depuis 2005 la MRCVG possède et opère un Centre de traitement des boues de fosses septiques. Ce Centre est discuté en de plus amples détails à la sous-section 4.4.5 du chapitre 4. Cette installation permet la prise en charge de la vidange systématique et du traitement des boues de fosses septiques générées sur le territoire. Le Centre affiche une excellente performance environnementale et les municipalités, quant à elles, affichent une très bonne performance à l'application de la fréquence de vidange prescrite par règlement provincial.

L'ensemble des municipalités de la MRCVG à l'exception de la Ville de Maniwaki et les 5 TNO, sont desservies par le Centre de traitement des boues de fosses septiques. Maniwaki est exclue puisque la quasi-totalité des résidences qui s'y trouvent sont desservies par le réseau d'égout de la Ville.

La MRCVG possède et opère également le Centre de transfert des matières résiduelles et écocentre de La Vallée-de-la-Gatineau qui constitue une infrastructure d'importance singulière en gestion des matières résiduelles sur le territoire. Conformément au Règlement sur l'enfouissement et l'incinération des matières résiduelles (REIMR), et tel que discuté aux sections 1.1 et 3.3, tous les dépôts en tranchée, ainsi que le lieu d'enfouissement sanitaire situé sur le territoire municipalisé de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau, ont dû fermer en date du 19 janvier 2009. En 2009 et 2010, les municipalités ont exporté leurs déchets sur de longues distances, jusqu'aux sites autorisés. Une entente transitoire a été conclue avec la MRC de Collines de l'Outaouais afin de bénéficier de leur centre de transfert situé à Val-des-Monts. Cette situation avantageuse a tout de même entraîné des coûts de transport élevés.

Treize municipalités de la MRC ont mandaté cette dernière pour trouver une solution commune à cette problématique. L'option retenue, en vue de minimiser les coûts de transport, fut de se doter d'une infrastructure commune de transfert des matières résiduelles située sur le territoire de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau. La construction du centre de transfert a permis du coup la mise sur pied d'un écocentre régional.

Mis sur pied en 2011, le Centre de transfert de la MRCVG réduit la distance parcourue par les camions de collecte pour toutes les municipalités participantes. Ainsi les municipalités participantes réalisent des économies globales de l'ordre de 300 000 \$ par année en comparaison avec le transport individuel vers le Centre de transbordement de la MRC des Collines-de-l'Outaouais (MRCCO) de 2009 à 2010. De plus, puisque le contenu de 4 à 6 camions de collecte peut être chargé dans une remorque, c'est cette dernière qui assume le transport jusqu'au centre de tri ou au lieu d'enfouissement selon la nature des matières. Cette stratégie de transport permet d'émettre 74 tonnes équivalentes de CO<sub>2</sub> par année de moins que lorsque les camions de collectes se rendaient au Centre de transbordement de la MRCCO.

Par ailleurs, la nature multifonctionnelle du site permet d'offrir une vaste gamme de services en gestion de matières résiduelles tout en optimisant l'utilisation de la machinerie et le temps des employés. En vertu, notamment, du fait que les déchets domestiques sont transférés au Centre, la MRCVG est détentrice d'un certificat d'autorisation (CA) octroyé par le Ministère du Développement durable, de l'Environnement, faune et Parcs (MDDEFP, aujourd'hui MDDELCC) visant la construction et l'opération du Centre. Par ailleurs, les activités du Centre sont assujetties à, et respectent, les articles applicables de la *Loi sur la qualité de l'environnement* c. Q-2 (LQE) et du *Règlement sur l'enfouissement et l'incinération des matières résiduelles* c. Q-2 r. 19 (REIMR). Finalement, l'entreposage temporaire des résidus domestiques dangereux est assujetti à, et respecte, les articles applicables du *Règlement sur les matières dangereuses* c. Q-2, r. 13 (RMD). Il est estimé que l'écocentre et le centre de transfert seront en mesure de répondre aux besoins futurs pour les 10 prochaines années. Un apport supplémentaire dû à l'amélioration de pratiques citoyennes ou à la croissance démographique peut être rapidement palliées par une collecte plus fréquente du contenu des enclos à l'écocentre et un plus grand nombre de voyages du transporteur au centre de transfert. Un nouveau type de matière accepté pourrait modifier le fonctionnement actuel du centre, mais l'espace présent sur le site est suffisant pour pallier cet apport supplémentaire.

Les 13 municipalités membres du Centre sont; Aumond, Blue Sea, Bois-Franc, Bouchette, Cayamant, Déléage, Egan-Sud, Gracefield, Grand-Remous, Maniwaki, Messines, Montcerf-Lytton, Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau, de la réserve Kitigan Zibi Anishinabeg.

Enfin, la MRCVG est chargée de la gestion du lieu d'enfouissement en territoire isolée (LETI) Notakim, situé dans le territoire non organisé de Lac-Lenôtre sur le chemin Lépine-Clova. Ce LETI n'est pas surveillé de façon constante et l'accès y est libre. Un entretien du site est assuré par service contractuel et un système de récupération de pneus et d'huile y est assuré en partenariat avec le Centre de transfert des matières résiduelles et écocentre de la MRCVG. Puisque le LETI était ouvert depuis près de 10 ans en 2014, il a été estimé que le site atteindrait sa pleine capacité aux alentours de 2022.

Tableau 18 - Infrastructures de gestion des matières résiduelles

Nom de l'organisme ou l'entreprise	Type d'entité Structure décisionnelle Propriétaire	Matières acceptées													Activités	Lieu de gestion		Quantités traitées à l'infrastructure	Quantité en provenance de la MRCVG		
		Béton	Bois naturel	CRD	Métaux	Pneus	Pneus surdimensionnés	Rebuts électroniques	Boues de fosses septiques	Déchets	Matières recyclables	RDD				MRCVG	Hors MRCVG				
												Organiques et inorganiques	Propane (bonbonnes)	Huiles et/ou pièces automobiles						Peinture	Textiles
Centre d'Apprentissage, Récupération, Recyclage de l'Outaouais (CARRO)	OSBL Conseil d'administration Centre Jean Bosco de Maniwaki															x	Récupération, conditionnement et revente de vêtements, d'accessoires et de petits articles ménagers	204 rue Laurier, Maniwaki		100 t/an	100 t/an
Centre de traitement des boues de fosses septiques	Gouvernemental (MRC) Portion du conseil de la MRC (16/17 municipalités) MRC de La Vallée-de-la-Gatineau								x								Traitement et valorisation des boues de fosses septiques	11 chemin Brundtland, Kazabazua		14 000 m <sup>3</sup>	14 000 m <sup>3</sup>
Tricentris, Centre de Tri	OSBL Conseil d'administration composé de 24 membres représentants des municipalités membres															x	Centre de tri et de revente de matières recyclables		45, rue Pierre-Ménard, Gatineau	10 500 t/an Capacité totale : 85 000 t/an	2 395 t/an La MRCVG est membre jusqu'en 2017 (renouvelable)

Nom de l'organisme ou l'entreprise	Type d'entité Structure décisionnelle Propriétaire	Matières acceptées													Activités	Lieu de gestion		Quantités traitées à l'infrastructure	Quantité en provenance de la MRCVG	
		Béton	Bois naturel	CRD	Métaux	Pneus	Pneus surdimensionnés	Rebuts électroniques	Boues de fosses septiques	Déchets	Matières recyclables	RDD				MRCVG	Hors MRCVG			
												Organiques et inorganiques	Propane (bonbonnes)	Huiles et/ou pièces automobiles						Peinture
Centre de transfert des résiduelles et écocentre de La Vallée-de-la-Gatineau	Gouvernemental (MRC) Portion du conseil de la MRC (14/17 municipalités) MRC de La Vallée-de-la-Gatineau	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	Récupération, tri et recyclage, valorisation ou enfouissement de CRD, RDD, déchets et matières recyclables. Ententes avec récupérateurs : Laurentide re/sources, Clean Harbors, Chemtech, FAIDA, Valorisation Charrette, Carrière Edelwiess, Urgel Charrette mandataire de RECYC-QUÉBEC, ARPE Québec et RECYC-fluo	161 rue du parc industriel, Maniwaki	8 506,36 t/an déchets	8 506,21 t/an déchets		
																	2 167 t/an mat. recyc.	2 167 t/an mat. recyc.		
																		1 395 t/an CRD	1 361 t/an CRD	
																		20 t/an RDD	20 t/an RDD	
																		157 t/an béton	157 t/an béton	
																		150 t/an bardeau d'asphalte	150 t/an bardeau d'asphalte	
																		55 t/an bois naturel	55 t/an bois naturel	
																		22 t/an métaux	22 t/an métaux	
																		27 t/an rebuts électro.	27 t/an rebuts électro.	
														10 t/an pneus surdim.	10 t/an pneus surdim.					
														7 801 pneus	7 801 pneus					
Thibault Démolition ltée.	Entreprise privée Francine Thibault			x												135 Ch. Saint-Antoine, Val-des-Monts	Inconnu	Inconnu		

Nom de l'organisme ou l'entreprise	Type d'entité Structure décisionnelle Propriétaire	Matières acceptées												Activités	Lieu de gestion		Quantités traitées à l'infrastructure	Quantité en provenance de la MRCVG			
		Béton	Bois naturel	CRD	Métaux	Pneus	Pneus surdimensionnés	Rebuts électroniques	Boues de fosses septiques	Déchets	Matières recyclables	RDD				MRCVG			Hors MRCVG		
												Organiques et inorganiques	Propane (bonbonnes)		Huiles et/ou pièces automobiles					Peinture	Textiles
WM Québec Inc.	Entreprise privée - (société par actions)			x						x								Élimination par enfouissement de déchets domestiques, déchets encombrants, déchets ICI et rebuts CRD. Plusieurs sites d'enfouissement et de bureaux administratifs, la MRCVG est desservie par le LET à Lachute.	6985, chemin des Sources, Lachute	Capacité annuelle : 667 000 m <sup>3</sup> (570 000 tonnes). Capacité totale : 12 400 000 m <sup>3</sup>	8 129 t/an Contrat exclusif en vigueur jusqu'au 31 décembre 2016

### 3.5 Sensibilisation

Il convient de jeter de la lumière sur les activités d'information, de sensibilisation et d'éducation (ISÉ) dans les municipalités locales et à la MRC puisque cette responsabilité est partagée entre ces deux paliers de gouvernance. Le tableau 19 repère une différence entre les activités d'ISÉ parmi les municipalités locales. Toutefois il est à noter que ces informations proviennent du sondage municipal 2014 et ne dressent pas un bilan exhaustif de toutes les activités d'ISÉ municipales depuis l'adoption du premier PGMR en 2006.

**Tableau 19 - Aperçu des efforts d'ISÉ<sup>1</sup> dans les municipalités locales**

Municipalité	Mode de communication, d'information ou de sensibilisation	Matières abordées							Investissement monétaire annuel (budget d'ISÉ)
		Matières résiduelles	Matières recyclables	Déchets	RDD	CRD	Matière organique (Compostage domestique)	Pneus	
Aumond	Bulletin municipal	x							ND
Blue Sea	Envoi postal et site internet		x	x	x			x	400 \$
Bois-Franc	NA								NA
Bouchette	Site internet, dépliant	x							ND
Cayamant	Journaux locaux, affiches, radio		x	x					500 \$
Déléage	Journaux locaux, radio		x				x		1 000 \$
Denholm	Envoi postal				x			x	ND
Egan-Sud	NA								NA
Gracefield	NA								NA
Grand-Remous	NA								NA
Kazabazua	Informations sur compte de taxe		x	x	x	x		x	500 \$
Lac-Sainte-Marie	Dépliant, site internet	x							500 \$
Low	Dépliant, site internet		x	x			x		2 000 \$
Maniwaki	Dépliants, porte-à-porte, sondages		x	x			x		aucun en 2013 3 850 \$ en 2012
Messines	NA								NA
Montcerf-Lytton	Bulletin municipal		x				x		ND
Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau	Non								NA
Kitigan Zibi	Envoi postal		x	x					ND

Un tel bilan exhaustif est tenu à la MRC et apparaît à l'annexe 5. Somme toute, depuis 2006, les activités d'ISÉ ont été variées et soutenues et efficaces. Toutefois les efforts gagneraient à être augmentés parce que les citoyens continuent à adresser des questions de base à leur municipalité et à la MRC. Il y a donc, de toute évidence, un besoin de diffusion d'information en continu. Par ailleurs, tout nouveau service de gestion des

<sup>1</sup> ISÉ – Information, sensibilisation, éducation

matières résiduelles retenu dans le cadre de ce PGMR devra sans faute être accompagné d'une campagne étoffée d'ISÉ afin d'assurer la participation du public et donc, en grande partie, le succès de tout programme de détournement de matières de l'enfouissement.

### 3.6 Bilan du premier PGMR

Cette section permet de tracer l'évolution de la mise en œuvre du PGMR de 2006 de façon sommaire en reprenant chacun de ses éléments principaux pour y assigner un état de complétion.

La MRC de La Vallée-de-la-Gatineau dresse un bilan relativement positif de son dernier PGMR. Le tableau 20, présenté par blocs ici-bas résume les réussites totales ou partielles, les échecs et les abandons de celui-ci en plus de référer aux différentes sections détaillées du Bilan de la mise en œuvre du PGMR 2006-2013. Ledit Bilan est disponible en version intégrale sur le site Internet de la MRCVG à l'adresse <http://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/client/fr/gerer/municipalites/rapport-suivi-2013.asp> en choisissant la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau. Le tableau 20 ne respecte pas l'utilisation des couleurs par type de matière résiduelle puisqu'il est tiré intégralement d'une autre publication de la MRCVG.

Les gains les plus considérables en gestion de matières résiduelles réalisée depuis 2006 comprennent l'implantation d'un écocentre et d'un centre de transfert accueillant les résidus des résidents et des ICI à Maniwaki, du traitement efficace des boues de fosses septiques et de la sensibilisation importante sur plusieurs enjeux. Par contre, les efforts mis en place pour favoriser le compostage domestique se sont avérés jusqu'alors insuffisants pour assurer un traitement optimal de la matière organique.

**Tableau 20 - Sommaire de la mise en œuvre du PGMR 2006 – Extrait du Bilan de la mise en œuvre du PGMR 2006-2013**

Objectifs	Réussite	Réussite partielle	Échec	Abandon	Année de complétion	Section du Bilan du PGMR 2006-2013
Détourner de l'élimination plus de 65 % des matières pouvant être mises en valeur		X				1 et 4
S'assurer de la sécurité des activités d'élimination tant pour les personnes que pour l'environnement	X				2009 et 2011	3.4

Scénarios de gestion de matières résiduelles retenus	Réussite	Réussite partielle	Échec	Abandon	Année de complétion	Section du Bilan du PGMR 2006-2013
Implantation de bacs de Peintures récupérées du Québec dans les municipalités locales pour la collecte de peinture et d'huile	X				2006-2009	2.1
Établissement d'une collecte spéciale bisannuelle pour les encombrants		X				2.2
Établissement d'une journée thématique annuelle de collecte de RDD, textiles et encombrants			X	X	Abandon en 2010	2.3

Scénarios de gestion de matières résiduelles retenus (suite)	Réussite	Réussite partielle	Échec	Abandon	Année de complétion	Section du Bilan du PGM/R 2006-2013
Promotion des technologies de tri-compostage et de gazéification au comité régional chargé d'étudier le dossier d'établissement d'un site de traitement régional	X				2006-2007	2.4
Tenue de séances de formation sur le compostage domestique	X				2006-2013	2.5 An 1
Subvention municipale de l'achat des composteurs		X				2.6
Instauration de projets de compostage communautaire	X				2008	2.7 An 2
Instauration de la collecte de porte-à-porte des matières recyclables	X				2006-2009	2.8
Maintien de l'autorité des municipalités locales quant à la gestion des matières recyclables, choix des centres de tri par appel d'offres	X			X	Abandon 2009	2.9
Privilégier la gazéification des déchets ultimes à l'implantation d'un LET sur le plan régional	X				2007	2.10 An 3
Maintenir le mode de gestion des déchets ultimes de 2006 jusqu'à la mise en œuvre de la solution régionale	X			X	2006-2009	2.11
Exportation des déchets ultimes normalement enfouis au LES de Déléage à Mont-Laurier			X	X	Abandon en 2009	2.12

Orientations	Réussite	Réussite partielle	Échec	Abandon	Année de complétion	Section du Bilan du PGM/R 2006-2013
<ul style="list-style-type: none"> <li>Améliorer la connaissance de l'inventaire des matières résiduelles gérées sur notre territoire et mesurer le degré d'atteinte des objectifs en collaboration avec les intervenants des divers secteurs.</li> </ul>	X				2010	3.1
<b>1.</b> par l'installation d'une pesée sur le territoire	X				2011	3.1.1
<b>2.</b> par une étude statistique faite auprès de groupes cibles			X			3.1.2
<b>3.</b> par la publication d'un rapport annuel de performance.		X			2006	3.1.3
<ul style="list-style-type: none"> <li>Réduire les quantités de matières résiduelles enfouies</li> </ul>		X			2009	3.2
1 en faisant la promotion du compostage domestique	X				2006 à 2013	3.2.1
2 en publicisant les points de collecte permanents de RDD	X				2007 2009	3.2.2 An 1
3 en organisant une journée thématique annuelle				X		3.2.3 2.4
4 en implantant la collecte sélective de porte-à-porte des matières recyclables dans toutes les municipalités locales	X				2009	3.2.4 2.8
5 en implantant la collecte de porte-à-porte des matières compostables dans toutes les municipalités locales			X			3.2.5
<ul style="list-style-type: none"> <li>Effectuer la vidange périodique des installations sanitaires conformément au Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées, traiter et valoriser les boues de fosses septiques.</li> </ul>	X				2005	3.3
<ul style="list-style-type: none"> <li>Munir les dépôts en tranchée (DET) de piézomètres et procéder à l'échantillonnage et à l'analyse des eaux souterraines une fois par année et;</li> </ul>				X		3.4
6 assurer la fermeture avec suivi des DET ayant atteint leur pleine capacité	X				2009	3.4



Orientations (suite)		Réussite	Réussite partielle	Échec	Abandon	Année de complétion	Section du Bilan du PGMR 2006-2013
•	Décourager la création d'un méga-LET régional sur notre territoire ou sur celui d'une autre MRC de la région de l'Outaouais en mettant de l'avant des solutions plus durables telles que le tri-compostage et la gazéification qui permettent de minimiser ou enrayer le recours à l'enfouissement.	X				2007	3.5
•	Mettre sur pied une table de concertation inter-sectorielle			X			3.6
7	coordonner la tenue de tournées d'information		X				2.4 3.2.5
8	remettre des prix de mérite environnemental		X			2009	3.6.2
9	supporter l'implantation de plans de réduction de déchets ou de politiques environnementales visant l'atteinte des objectifs propres à chaque secteur		X				3.6.3
•	Établir une campagne de sensibilisation régionale, conjointement avec le CREDDO.				X		3.7
•	Informers périodiquement la population sur les quantités détournées, l'atteinte des objectifs ainsi que sur divers sujets propres aux matières résiduelles par le biais d'une chronique mensuelle dans les médias locaux.	X					3.8 An 1

Mécanismes de mise en œuvre		Réussite	réussite Partielle	Échec	Abandon	Année de complétion	Section du Bilan du PGMR 2006-2013
1.	Programme de suivi		X			2013	4.1
1.1	Calcul du rendement	X				2013	4.1.1
1.2	Calcul du taux annuel de récupération		X			2013	4.1.2
1.3	Calcul du taux de participation				X		4.1.3
1.4	Calcul du taux annuel de diversion		X			2013	4.1.4
1.5	Calcul du taux d'élimination par rapport à l'année précédente	X				2013	4.1.5
2	Comité de citoyens		X		X	2008 et 2009	4.2
3	Table de concertation inter-sectorielle			X	X		4.3
4	Activités spéciales	X				2006-2013	4.4 An 1
5	Plan de communication	X				2006	4.5 An 1
6	Rapport annuel		X			2005-2013	4.6

Pour de plus amples informations, les sections mentionnées du Bilan de la mise en œuvre du PGMR 2006-2013 apportent une clarification complète de chaque indicateur de suivi.

### 3.7 Fiches synthèses

Afin de permettre une compréhension approfondie de l'information véhiculée dans le présent chapitre, l'annexe 8 comporte une série de fiches d'information sur les diverses filières de gestion des matières résiduelles. Ces fiches serviront également à établir une bonne base de communication pour les non-initiés lors des consultations publiques. Les thématiques des fiches sont :

- a) L'écocentre;
- b) Les matières recyclables;
- c) Les matières organiques;
- d) Les méthodes de traitement des matières organiques;
- e) Les boues des fosses septiques;
- f) L'étude de cas de la ressourcerie des Frontières.

## 4 Inventaire des matières résiduelles générées sur le territoire

---

Ce quatrième chapitre permettra de conclure le portrait des matières résiduelles de la MRCVG pour lesquelles les responsabilités, compétences et modes de gestion ont été exposés antérieurement. Ainsi les données connues et les données extrapolées à l'aide de références approuvées sont présentées. Un bref suivi de l'évolution des données connues dans le temps sera également présenté afin d'appuyer l'interprétation et les mesures proposées dans le chapitre 5.

### 4.1 Méthodologie – collecte et présentation des données

Les sources de données utilisées pour le présent chapitre proviennent majoritairement des pesées, caractérisations, sondages et questionnaires menés par la MRCVG et ses partenaires. Ensuite pour les catégories de matières dont le MDDELCC souhaite connaître, mais pour lesquels la MRCVG ne détient pas d'informations précises, *L'outil de calcul d'inventaire, version 2*, développé par Chamard et Associés pour RECYC-QUÉBEC et le MDDELCC a été utilisé. L'année de référence pour l'ensemble des données est 2014.

Il est à noter que malgré qu'un travail extensif de collecte et de validation de données ait été effectué, les données de ce projet de PGMR, et par conséquent de l'ensemble des projets de PGMR et des PGMR en vigueur au Québec, doivent être interprétés avec une certaine réserve. C'est-à-dire que l'ensemble des MRC et villes ayant les compétences d'une MRC, planifient la gestion des matières résiduelles de leur territoire dans le but de contribuer à l'atteinte des objectifs provinciaux tel qu'édictés dans la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles*. À cet égard, plusieurs objectifs sont clairs et faciles à interpréter, par exemple l'est l'objectif de ramener la quantité de matières résiduelles éliminées annuellement à 700 kg/personne. Toutefois, malgré le bienfondé des objectifs de la *Politique* et de son *Plan d'action 2010-2015*, les objectifs exprimés en pourcentage présentent une difficulté aux gestionnaires et laissent place à une interprétation des résultats de la part de chacun. Ainsi, aucune méthode de calcul n'est ni prescrite ni généralement employée par les Villes et MRC pour le calcul et la déclaration de la performance en relation avec les objectifs à atteindre. Il en suit que la publication de la performance des entités régionales ne peuvent pas être comparées directement les unes avec les autres, ni avec elles-mêmes au fil du temps, puisque les notions généralement acceptées de ce qui doit être calculé et comment ont évolué dans le temps. C'est-à-dire que plusieurs éléments peuvent être inclus ou écartés du calcul; la quantité générée par matière, le potentiel valorisable, les données de caractérisation locale des déchets, le taux de rejet des centres de tri des matières recyclables, le calcul sur la population officielle versus le calcul sur la population équivalente, etc.

Ensuite un mot sur la notion de quantités générées. Une quantité générée d'une matière résiduelle donnée est tout à fait difficile à cerner. Certes, des campagnes de collectes de données et d'établissement de calculs ont été menées à bien, surtout par RECYC-QUÉBEC ou ses mandataires. Toutefois, les seules quantités véritablement connues hors de tout doute sont celles qui ont été mesurées par pesée ou par dénombrement. Toutefois, les analyses de matières destinées à l'élimination soit par enfouissement ou par incinération démontrent qu'il y a gaspillage de ressources. Cette réalité est bien reflétée par l'objectif fondamental de la

Politique : « Éliminer une seule matière résiduelle au Québec : le résidu ultime. »<sup>1</sup>. Une approche à la problématique de la surconsommation et du gaspillage des ressources par le biais de la surproduction des déchets, pourrait donc être aussi simplement exprimée que de viser à réduire la quantité de déchets enfouis per capita tout en respectant la hiérarchie des 3RV-E et les lois et règlements en vigueur. Les gouvernements locaux et municipaux auraient donc à mettre sur pied les programmes les mieux adaptés à leur réalité pour atteindre ce but sans avoir à s’attarder à des données inférées de matières générées. Nonobstant les limites à l’interprétation des données mentionnées ci-haut, le tableau 21 détaille les sources de données qui ont été utilisées pour dresser l’inventaire complet.

**Tableau 21 - Détails sur les sources de données**

Titre, auteur, année	Description et limites (le cas échéant)
Sondage sur le compostage domestique, MRCVG, 2010	Un sondage sur les modes de gestion de la matière organique compostable a été mené à bien à l'aide d'un envoi postal à des adresses choisies de façon aléatoire dans l'ensemble de la MRCVG. Tirage de prix pour les répondants. 319 réponses reçues. Taux de réponse qui permet une représentativité statistique, mais qui peut potentiellement représenter les citoyens les plus sensibilisés à la question.
Questionnaire à l'intention des municipalités locales, MRCVG/municipalités locales, 2014	Questionnaire visant combler les informations manquantes pour l'exercice de mise à jour du PGMR. Tirage de prix pour les répondants. Certaines questions pouvaient être subjectives, notamment celle sur le nombre de composteurs domestiques sur le territoire.
Questionnaire à l'intention des ICI, MRCVG/ICI, 2014	Questionnaire visant combler les informations manquantes pour l'exercice de mise à jour du PGMR. Tirage de prix pour les répondants. 14 réponses reçues sur un envoi total de 45 questionnaires. L'ensemble des secteurs d'activité des ICI ciblés n'est pas représenté. On note l'absence des secteurs de la construction, des établissements scolaires, de l'industrie lourde ou légère, de la restauration et du transport.
Rapport annuel du Centre de transfert à l'intention du MDDELCC, MRCVG, 2014	Rapportage obligatoire des catégories de matières destinées à l'enfouissement par provenance.
Rapport annuel 2014, Centre de transfert des matières résiduelles et écocentre de La Vallée-de-la-Gatineau, MRCVG, 2014	Rapport annuel détaillant les quantités et provenances de l'ensemble des MR reçues au Centre de transfert des matières résiduelles et écocentre de La Vallée-de-la-Gatineau. Détails sur les opérations du Centre.
Rapport d'opération 2014, Centre de traitement des boues de fosses septiques, MRCVG, 2014	Rapport annuel détaillant les quantités et la provenance des boues de fosses septiques traitées au Centre de traitement des boues de fosses septiques. Détails sur les opérations du Centre et de la valorisation de la matière reçue.
Compilation annuelle de données - Centre de transbordement, MRCCO, 2014	Rapport annuel détaillant les quantités et provenances des déchets reçus au Centre de transbordement de la MRC des Collines de l'Outaouais.
Bilan membre, Tricentris, 2014	Détail des quantités de matières recyclables reçues au Centre de tri par provenance
Sommaire des campagnes de caractérisation des déchets, MRCVG, 2012-2014	Données colligées pour 7 campagnes de caractérisations de déchets selon une méthodologie développée à l'interne et qui sert à suivre la performance des municipalités dans le temps. 7 échantillons de 400 kg chaque ont été analysés en provenance de 6 municipalités du territoire. Très représentatif de la réalité, mais sert à générer des valeurs moyennes à appliquer à l'ensemble des municipalités puisque chacune des 17 municipalités, plus Kitigan Zibi n'ont pas fait l'objet de caractérisations individuelles. Demeure beaucoup plus représentatif de la réalité de la MRCVG que les caractérisations panquébécoises.

<sup>1</sup> Source - MDDELCC, Politique Québécoise de gestion des matières résiduelles, 2011

Titre, auteur, année	Description et limites (le cas échéant)
Outil de calcul d'inventaire version 2, Chamard et Associés/RECYC-QUÉBEC, 2014	Outil servant à fournir des données pour les catégories de matières non mesurées sur le territoire et pour déterminer des données des quantités générées. Outil reconnu, mais basé sur des valeurs de référence qui peuvent être moins représentatives de la réalité de la MRCVG.
Outil de calcul des contenants consignés de RECYC-QUÉBEC, 2014	Outil servant à connaître les tonnages des contenants consignés vendus et récupérés pour l'ensemble du Québec et en fonction de la population d'une MRC.

La présentation des données dans les sections suivantes aurait pu prendre plusieurs formes, surtout compte tenu de l'assimilation de la majorité des matières résiduelles issue des ICI parmi les matières résiduelles résidentielles. Toutefois la séparation par secteurs a été retenue, soit résidentiel, ICI et CRD. D'abord et avant tout, le tableau 22 donne un aperçu des matières résiduelles générées, soit cette estimation de l'entière production de matières résiduelles sur le territoire. Une grande proportion de ces quantités ne sera jamais toutefois gérée hors domicile, car elle fera l'objet de réemploi ou d'une autre mesure qui ne dépend pas d'un service de collecte ou de réception formelle. Ainsi, la première colonne de données chiffre les quantités générées à 24 595 tonnes pour la MRC en entier. La deuxième colonne de données représente les valeurs connues par la MRC par le biais des pesées et des caractérisations des déchets ultimes. L'avant-dernière colonne de données détaille les 16 139.14 tonnes qui parviennent à être collectées et pesées.

Ici resurgit l'importance de la notion de matières résiduelles générées, tel que discuté en début de section. La différence de tonnage entre la colonne quantités générées et celles qui sont sujettes à un service de gestion des matières résiduelles (GMR) est en tout de 8 455 tonnes, un montant fort important. À l'analyse des données par type de matière résiduelle, deux grandes catégories détonnent : les agrégats et les matières organiques. L'estimation de la génération des agrégats par l'*Outil* porte surtout sur les quantités utilisées dans les ouvrages routiers. Ces quantités sont souvent réutilisées directement dans les chantiers ou mises en entreposage en attendant une réutilisation dans un autre ouvrage routier. Ainsi ces matières, bien que jouissant d'un excellent taux de réemploi et de recyclage, sont exclues pour la plupart des services de gestion des matières résiduelles.

Ensuite pour les matières organiques, l'*Outil* rapporte un fort taux de génération de résidus verts et de résidus alimentaires dans le secteur résidentiel, tiennent compte du nombre de résidences saisonnières de la MRCVG, donc de l'apport de la population saisonnière. Toutefois, et bien heureusement, cette quantité de matière n'est pas représentée dans les déchets enfouis selon les campagnes de caractérisation des déchets menées par la MRC. Deux phénomènes s'articulent ici, et seront approfondis dans la sous-section 4.4.3. D'une part, selon le sondage de 2010 discuté plus haut à la section 3.2 et au tableau 16, une portion de la matière est compostée par les particuliers. D'autre part, compte tenu des caractéristiques physiques du territoire, les résidus verts et certains résidus alimentaires ne deviennent pas systématiquement une matière à gérer. C'est-à-dire que l'herbicyclage; la gestion *in situ* de résidus de jardin; les feux de feuilles mortes et de branches; l'alimentation de volaille; de porcins et de canins avec certains restes alimentaires; l'utilisation de matière organique dans la fabrication d'appâts pour la chasse et l'ajout au tas de fumier (le cas échéant) de la matière organique, sont des pratiques largement plus communes dans la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau qu'en milieu urbain densément peuplé. Ce trait du territoire constitue une force dans la gestion des matières résiduelles et démarque la

mentalité et les pratiques rurales de celles plutôt urbaines malgré le rapprochement des mentalités et des habitudes de consommation. Enfin, puisque le calcul de la performance de la gestion des matières résiduelles doit s'effectuer à partir de quantités générées, ces dernières doivent être considérées.

**Tableau 22 - Quantités générées globales**

MRCVG	Quantités en tonnes			Connues par dénombrement
	Générées selon l'outil de calcul Version 2	Sujets à un service de GMR selon calculs MRCVG - caractérisations	Connues par pesée	
Déchets ultimes	412,00	4 773,45	NA	NA
Déchets résidentiels	NA	NA	8 772,80	NA
Déchets ICI	NA	NA	793,04	NA
Déchets encombrants	NA	NA	175,90	NA
Matières recyclables résidentielles	3 049,00	3 599,18	2 337,74	NA
Matières recyclables ICI	3 817,00	NA	27,52	NA
CRD pêle-mêle	1 640,00	2 920,59	1 395,19	NA
Agrégats	3 624,00	NA	NA	NA
Bois	459,00	NA	55,00	NA
Béton	NA	NA	157,00	NA
Bardeau d'asphalte	206,00	NA	149,00	NA
Gypse	100,00	NA	NA	NA
Branches et sapins de Noël	15,00	NA	13,88	NA
Résidus verts résidentiels	1 963,00	1 455,50	ND	NA
Résidus alimentaires résidentiels	2 452,00		ND	NA
Autres résidus organiques	1 586,00	291,10	ND	NA
Résidus verts ICI	158,00	NA	ND	NA
Résidus alimentaires ICI	1 443,00	NA	73,00	NA
Autres résidus organiques ICI	228,00	NA	ND	NA
Textiles	267,00	829,24	150,00	NA
TIC	NA		27,00	NA
Encombrants métalliques	119,00		22,00	NA
Véhicules hors d'usage	968,00	NA	ND	NA
Balayures de rue	NA	400,00	NA	NA
Pneus	NA	NA	NA	7081
Pneus surdimensionnés	NA	NA	10,00	NA
RDD	139,00	126,83	34,8	NA
Tubes fluorescents	NA	NA	NA	17 319 pieds linéaires
Boues et résidus de station d'épuration	1 950,00	1 950,00	1 950,00	NA
<b>TOTAL</b>	<b>24 595,00</b>	<b>16 346,17</b>	<b>16 139,14</b>	<b>NA</b>
kg/pers./an pop. permanente	1 174,47	778,57	768,71	NA
kg/pers./an pop. équivalente	1 028,39	683,48	674,83	NA

## 4.2 Caractérisations des déchets

Mentionnées précédemment, les sept campagnes de caractérisations des déchets menées en 2012 et 2014 servent à l'établissement des données d'inventaire dans ce chapitre et au diagnostic territorial présenté au prochain chapitre.

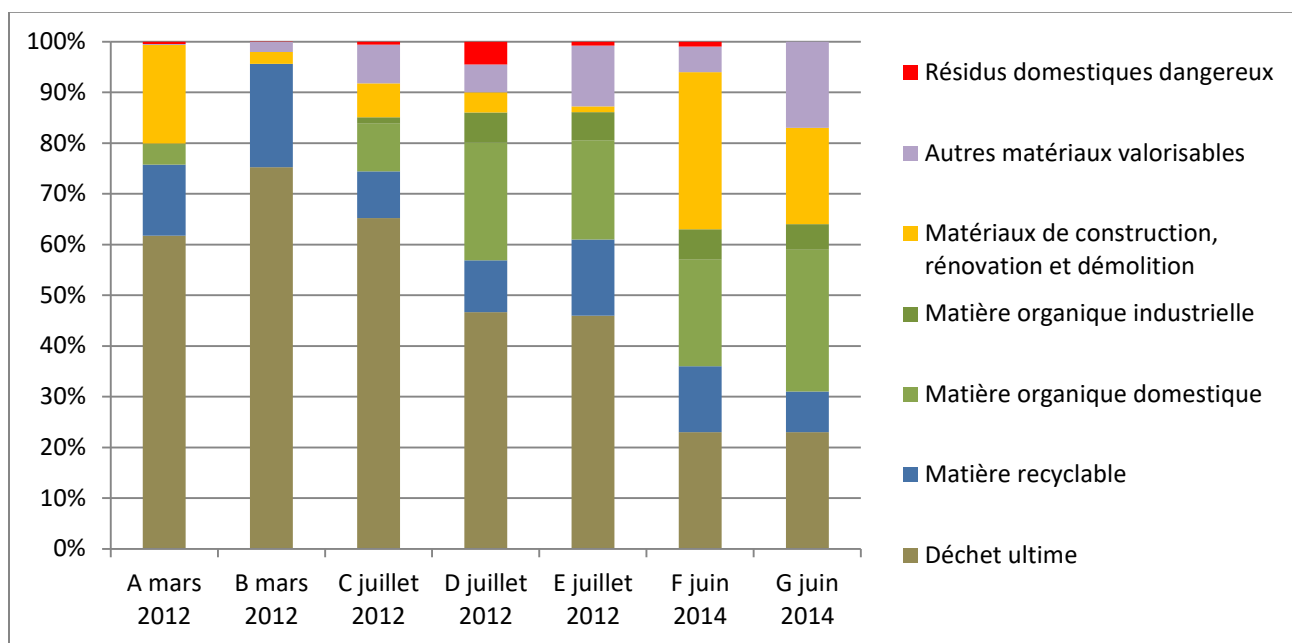
Les campagnes de caractérisation ont comme but de connaître les habitudes de tri des déchets par les citoyens (adhésion ou non au recyclage et au compostage domestique, utilisation de l'écocentre, etc.) et de suivre ces habitudes dans le temps à l'aide de caractérisations précédentes et subséquentes.

Les caractérisations ont été réalisées sur des échantillons d'environ 400 kg par municipalité ou par secteur de municipalité, et ce à sept reprises. Chaque échantillon a été prélevé du contenu du camion de collecte au Centre de transfert des matières résiduelles et écocentre de La Vallée-de-la-Gatineau à l'aide de la rétrocaveuse du Centre et trié manuellement en sept catégories :

1. matières recyclables;
2. déchets ultimes;
3. matières organiques qui auraient pu être valorisées par compostage domestique;
4. matières organiques qui auraient pu être valorisées par compostage industriel;
5. résidus de construction rénovation démolition (CRD);
6. résidus domestiques dangereux (RDD);
7. autres matières valorisables.

La catégorie des matières organiques qui auraient pu être valorisées par compostage industriel comprend des matières comme de la viande et des os qui ne sont pas propices au compostage domestique. La catégorie des autres matières valorisables comprend des matières comme les textiles et les métaux. Les différents types de matières ont été déposés dans des bacs au fur et à mesure qu'ils étaient triés à même le sol du bâtiment de transfert pour être ensuite pesés à l'aide d'une balance à haute précision.

Les résultats de l'ensemble des caractérisations sont présentés à la figure 7. Originellement les résultats de ces caractérisations ont été publiés dans les médias locaux, mais certains dirigeants municipaux n'appréciaient pas cette base de comparaison. Selon ce malaise exprimé par les élus et afin de préserver l'anonymat des municipalités, les échantillons sont représentés par des lettres. La variation des données d'un échantillon à l'autre dénote la performance variable d'une municipalité à l'autre.



**Figure 7- Résultats des campagnes de caractérisation des matières destinées à l'enfouissement**

Idéalement 18 telles caractérisations (une par municipalité) seraient menées annuellement afin de connaître les performances municipales avec certitude. Cette précision des données, bien que souhaitable, n'est pas pour l'instant techniquement et économiquement possible. Déjà la richesse de données fournie par les caractérisations fait certainement l'envie de bien des gestionnaires de matières résiduelles.

La présence de matières compostables et de matériaux de construction, rénovation et démolition et d'autres matériaux valorisables détonne au graphique. De toute évidence, plus il y a de véritables déchets jetés aux ordures, c'est-à-dire des objets pour lesquels aucune récupération ou valorisation n'est possible, moins il y a de gaspillage. Idéalement, la presque totalité de la composition des déchets devrait être des déchets ultimes. Autrement dit, et conformément à la *Politique*, l'objectif est d'enfouir un minimum de matières.

Puisque la méthodologie de cette caractérisation est propre au service de l'hygiène du milieu – environnement de la MRCVG, l'intérêt de ces données est principalement qu'elles servent de trame de fond pour suivre l'évolution de la gestion des matières résiduelles au fil des ans. Pour le moment, les déchets d'aucune municipalité ni secteur de municipalité n'ont pas été caractérisés deux fois. La figure 8 résume les résultats de l'ensemble des sept caractérisations réalisées à ce jour, en 2012 et 2014.



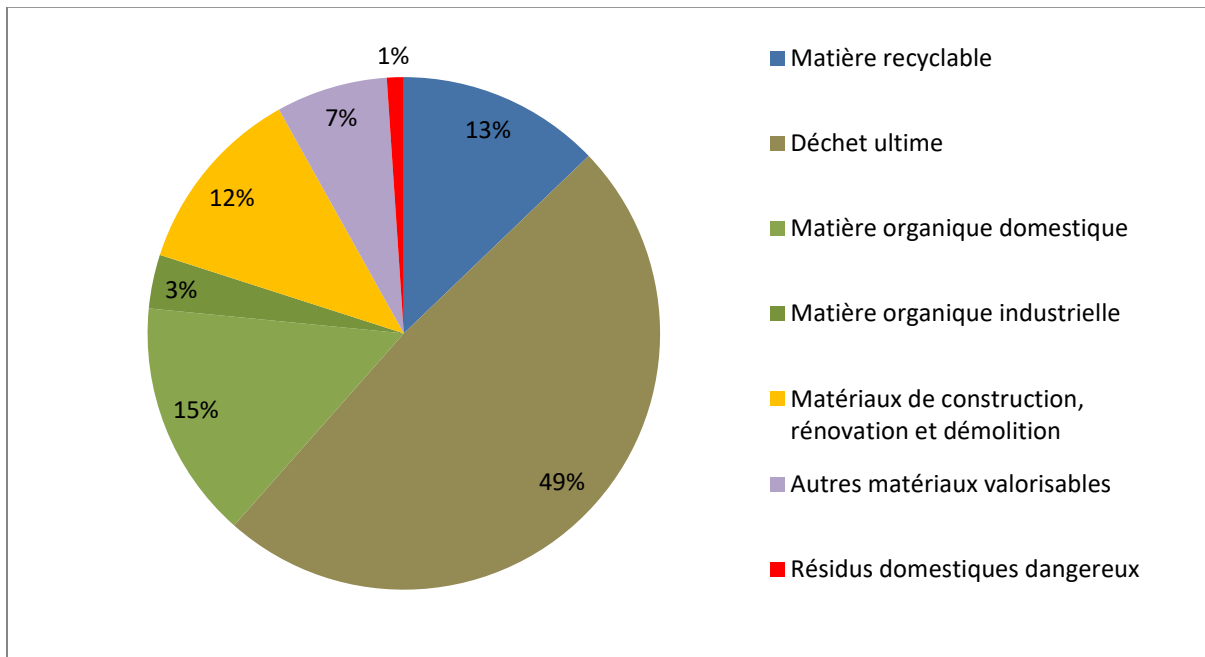


Figure 8 - Résultat des caractérisations des déchets destinés à l'enfouissement, MRCVG 2012-2014

La figure 8 est assez éloquent d'elle-même : en moyenne seulement la moitié de ce qui est acheminé à l'enfouissement, à grand coût, est véritablement un déchet.

### 4.3 Saisonnalité de la production des matières résiduelles

Un autre élément qui influe l'inventaire des matières résiduelles est la saisonnalité de leur production. Des fluctuations saisonnières sont connues généralement au Québec et au Canada en réponse aux événements saisonniers (le temps des fêtes, la période de croissance des végétaux, etc.). Cette saisonnalité est d'autant plus marquée dans la MRCVG compte tenu de la présence des villégiateurs sur le territoire, surtout en période estivale. Toutefois, l'apport des villégiateurs est également senti en période hivernale, au temps des fêtes et pendant la semaine de relâche scolaire, dans la municipalité de Lac Sainte-Marie où se trouve une des plus majestueuses montagnes de sports alpins (ski alpin, planche à neige, télémark et cie.) de la région de l'Outaouais. La figure 9 illustre cette saisonnalité à l'aide des trois types de matières résiduelles les plus abondants et les plus fidèlement enregistrés : les déchets (tout ce qui est voué à l'enfouissement), les matières recyclables et les matériaux de construction, rénovation et démolition. Idéalement les matières organiques, qui représentent une catégorie importante de matières résiduelles, mais qui ne sont pas mesurées avec la fidélité des matières nommées ici haut, figureraient également sur ce graphique, ils y sont soustraits toutefois par absence de certitude sur leur saisonnalité sur le territoire.

D'une part les activités de construction, rénovation et démolition sont accrues par temps clément et d'autre part, l'arrivée de la population saisonnière sur le territoire font hausser de façon fulgurante la production de matières résiduelles de mai à septembre.

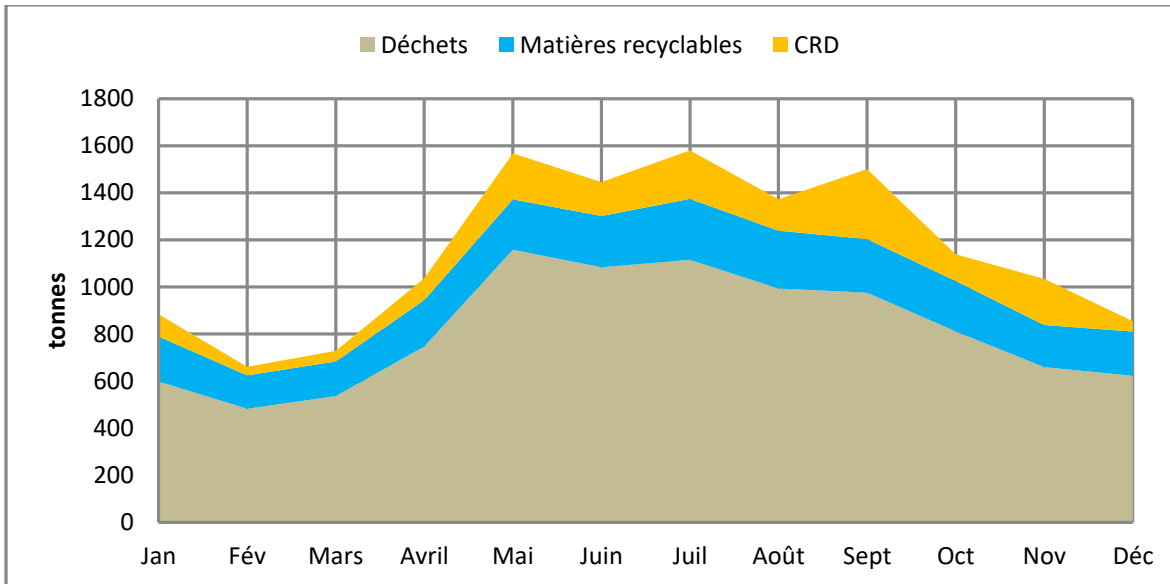


Figure 9 - Saisonnalité de la production des matières résiduelles.

## 4.4 Données pour le secteur résidentiel

Le secteur résidentiel est sans équivoque le secteur le mieux connu pour la MRCVG et les municipalités locales. Tel que mentionné précédemment, les matières résiduelles produites par les petit ICI compatibles avec les services résidentiels s’y confondent en grande partie.

Les matières résiduelles en provenance du secteur résidentiel et gérées par des services publics ou privés sont variées. Elles seront présentées dans la présente section en ordre de quantité. C’est-à-dire en débutant avec les déchets, ensuite les matières recyclables, les matières organiques et ainsi de suite. Cet ordre est plutôt contraire à la hiérarchie de la gestion des matières résiduelles selon le 3RV-E, mais elle met l’accent sur le fait que malgré les maints efforts, la région élimine toujours énormément de déchets. Les matériaux de construction, rénovation et démolition (CRD) d’origine résidentielle confiés à la section 4.6 qui est dédiée aux débris de CRD. Les données qui ne sont pas connues avec exactitude, mais qui ont figuré au tableau 21 à l’aide de l’*Outil de calcul d’inventaire version 2* ne seront pas reprises dans la présente section.

### 4.4.1 Déchets résidentiels

On entend par déchets résidentiels, tout ce que les citoyens choisissent de placer dans leurs bacs à ordures. Il peut donc s’agir de véritables déchets ultimes<sup>1</sup> ou de matières envoyées à l’enfouissement qui auraient pu subir un autre destin, donc de matières gaspillées. À ces déchets résidentiels s’ajoutent bien sûr les déchets des plus petits ICI<sup>2</sup>, assimilables à la collecte résidentielle. C’est-à-dire les commerces et autres lieux qui ne constituent pas des résidences, mais qui sont tous de même compris dans les collectes régulières offertes par

<sup>1</sup> Déchets ultimes – ce qui ne peut pas être recyclé, composté ou autrement valorisé, synonyme de résidu ultime, Résidu ou déchet qui résultent du tri, du conditionnement et de la mise en valeur des matières résiduelles et qui ne sont plus susceptibles d’être traités dans les conditions techniques et économiques disponibles pour en extraire la part valorisable ou en réduire le caractère polluant ou dangereux.

<sup>2</sup> ICI – Industries, commerces et institutions

les municipalités. Selon l'*Outil* les petits ICI, assimilables à la collecte municipale, composent 9.7 % de la masse des matières résiduelles collectées sur l'ensemble du territoire de la MRCVG. Cette proportion peut varier entre les municipalités selon le nombre de petits ICI présents.

Le tableau 23 présente les quantités de déchets résidentiels. Ces quantités sont mises en relief avec la population permanente et la population équivalente<sup>1</sup>.

**Tableau 23 - Quantités de déchets résidentiels enfouis**

Municipalité	Élimination résidentielle totale t	Type (détail de la quantité enfouie) t		Élimination résidentielle totale kg/habitant	
		Déchets résidentiels	Déchets encombrants	Population permanente	Population équivalente
Aumond	210,62	184,87	25,75	282,33	225,50
Blue Sea	334,10	334,10	0,00	498,66	304,28
Bois-Franc	125,47	125,47	0,00	275,15	265,83
Bouchette	329,01	329,01	0,00	415,42	309,80
Cayamant	423,12	423,12	0,00	486,90	316,47
Déléage	541,79	484,02	57,77	289,11	274,19
Denholm	209,96	209,96	0,00	353,47	244,71
Egan-Sud	193,92	193,92	0,00	350,67	348,15
Gracefield	1 465,09	1 465,09	0,00	608,43	465,85
Grand-Remous	388,55	371,14	17,41	324,87	291,70
Kazabazua	366,51	366,51	0,00	428,17	307,73
Lac-Ste-Marie	370,75	370,75	0,00	610,79	326,08
Low	422,14	422,14	0,00	451,97	333,44
Maniwaki	2 002,18	1 938,81	63,37	509,72	509,72
Messines	506,76	506,76	0,00	309,00	256,46
Montcerf-Lytton	303,70	303,70	0,00	417,17	372,64
Ste-Thérèse	210,82	199,22	11,60	387,54	253,39
Kitigan Zibi	507,66	461,75	45,91	317,29	317,29
<b>MRCVG</b>	<b>8 912,15</b>	<b>8 690,34</b>	<b>221,81</b>	<b>424,49</b>	<b>372,64</b>

Évidemment la prise en considération de la population équivalente démontre bien l'apport des villégiateurs à la production de déchets sur le territoire. Logiquement, ce sont les municipalités qui comptent le plus de résidences secondaires (chalets) qui éprouvent le plus de différence entre la quantité de déchets produits par habitant permanent ou par habitant équivalent. La différence est très marquée dans les municipalités de Blue Sea, Bouchette, Cayamant, Denholm, Gracefield, Grand-Remous, Kazabazua, Lac Sainte-Marie, Low et Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau; soit 10 des 18 municipalités.

<sup>1</sup> Population équivalente = Population permanente + (population saisonnière X 0,25)

En fait l'apport des villégiateurs est chiffré dans toutes les municipalités à l'exception de la Ville de Maniwaki et de Kitigan Zibi Anishinabeg compte tenu de l'absence de résidences secondaires à leurs rôles d'évaluation. Toutefois, autant Maniwaki que Kitigan Zibi accueillent et hébergent d'importantes foules de touristes à plusieurs périodes de l'année qui eux contribuent à la production de matières résiduelles. Ces périodes incluent notamment : la Pakwaun, un carnaval d'hiver à Maniwaki; le Festival d'été, un festival culturel d'été à Maniwaki et le Pow Wow, un rassemblement d'envergure en début d'été à Kitigan Zibi.

La lecture du tableau 24 en parallèle avec les tableaux 3 et 4 de la section 1.3 du chapitre premier facilite cette compréhension de l'importance de considérer l'apport de la population saisonnière et de planifier pour elle. Les tableaux subséquents de ce chapitre seront également présentés sous cette forme.

**Tableau 24 - Évolution des volumes de déchets destinés à l'enfouissement 2011-2026**

Municipalités	Déchets domestiques (collectes porte-à-porte et encombrants) t				Déchets domestiques (projections) t		
	2011	2012	2013	2014	2016	2021	2026
Aumond	199,92	211,11	212,69	210,62	190,98	175,47	178,67
Blue Sea	310,24	93,39	299,63	334,10	296,37	272,30	277,26
Bois-Franc	111,90	119,56	128,70	125,47	106,90	98,21	100,01
Bouchette	434,16	359,78	340,12	329,01	414,75	381,06	388,01
Cayamant	456,74	438,74	417,91	423,12	436,32	400,88	408,19
Déléage	511,58	489,07	516,79	541,79	488,71	449,01	457,20
Denholm	283,57	264,00	213,39	209,96	270,89	248,89	253,43
Egan-Sud	199,70	194,01	205,04	193,92	190,77	175,28	178,47
Gracefield	1 566,89	1 493,70	1 418,81	1 465,09	1496,85	1375,26	1400,33
Grand Remous	308,39	400,01	375,32	388,55	294,60	270,67	275,61
Kazabazua	378,14	371,00	381,53	366,51	361,24	331,89	337,94
Lac Sainte-Marie	321,25	357,00	383,82	370,75	306,89	281,96	287,10
Low	485,86	444,00	438,09	422,14	464,14	426,44	434,21
Maniwaki	2 239,79	2 009,09	2 019,66	2 002,18	2139,67	1965,86	2001,70
Messines	512,93	508,91	611,38	506,76	490,00	450,20	458,41
Montcerf-Lytton	277,95	273,31	277,46	303,70	265,53	243,96	248,40
Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau	234,95	225,41	212,34	210,82	224,45	206,22	209,97
Kitigan Zibi	408,38	449,54	472,39	507,66	390,13	358,44	364,97
<b>MRCVG</b>	<b>9 242,34</b>	<b>8 701,63</b>	<b>8 925,07</b>	<b>8 912,15</b>	<b>8 829,21</b>	<b>8 112,00</b>	<b>8 259,88</b>

En complément aux données 2014, le tableau 24 donne un aperçu des quantités destinées à l'enfouissement depuis 2011. L'an 2011 a été choisi comme point de départ, car c'est à ce moment que les données ont commencé à être plus fiables pour l'ensemble de l'année calendrier et pour l'ensemble des municipalités comprises dans ce projet de PGMR. La fermeture des DET<sup>1</sup> et du LES<sup>2</sup> du territoire le 19 janvier 2009 a marqué le début d'une nouvelle ère pour la collecte de données puisque qu'aucune pesée n'était présente à ces lieux

<sup>1</sup> DET – Dépôt en tranchée

<sup>2</sup> LES – Lieu d'enfouissement sanitaire

d'enfouissement. Toutefois, les années 2009 et 2010 ont été des années transitoires où les données sont connues avec certitude pour la majorité des municipalités à l'exception d'Aumond, de Grand-Remous, de Kitigan Zibi et de Maniwaki. Ces municipalités ayant mené des ententes temporaires avec d'autres gestionnaires de MR<sup>1</sup> à l'extérieur du territoire. Les projections ont été déterminées en intégrant les projections démographiques présentées au chapitre 1.3.1 et les améliorations au niveau des performances de récupération. Ces derniers ont été calculés en se basant sur les objectifs à atteindre par la MRCVG avec l'intégration d'un scénario de gestion des matières organiques avant 2021. La projection pour 2026 tient compte de l'atteinte des objectifs en 2021 et de la croissance démographique sur 5 ans.

#### 4.4.2 Matières recyclables

Le tableau 25 présente les données pour les matières recyclables. Cette sous-section vise seulement les matières recyclables récupérées par la collecte sélective, c'est-à-dire les contenants, les imprimés et les emballages composés de papier, de carton, de plastique, de verre et de métal. Le tonnage de chacun des types de matières a été calculé en se basant sur les proportions décrites par Tricentris, soit 64 % pour le papier, 13,5 % pour le carton, 14,5 % pour le verre, 3,5 % pour le métal et 4,5 % pour le plastique. Les matières recyclables éliminées ont été estimées grâce aux proportions mises en évidence par les caractérisations.

**Tableau 25 - Matières recyclables résidentielles**

Municipalité	Matières recyclables récupérées t					Rebuts du centre de tri t (10 %)	Collecte sélective kg/habitant	
	Total	Papier et carton	Verre	Métal	Plastique		Population permanente	Population équivalente
Aumond	70,92	54,96	10,28	2,48	3,19	7,09	95,07	75,93
Blue Sea	117,43	91,01	17,03	4,11	5,28	11,74	175,27	106,95
Bois-Franc	33,67	26,09	4,88	1,18	1,52	3,37	73,84	71,33
Bouchette	59,37	46,01	8,61	2,08	2,67	5,94	74,96	55,90
Cayamant	62,04	48,08	9,00	2,17	2,79	6,20	71,39	46,40
Déléage	184,54	143,02	26,76	6,46	8,30	18,45	98,47	93,39
Denholm	44,63	34,59	6,47	1,56	2,01	4,46	75,13	52,02
Egan-Sud	67,33	52,18	9,76	2,36	3,03	6,73	121,75	120,88
Gracefield	344,97	267,35	50,02	12,07	15,52	34,50	143,26	109,69
Grand Remous	129,30	100,21	18,75	4,53	5,82	12,93	108,11	97,07
Kazabazua	61,83	47,92	8,97	2,16	2,78	6,18	72,23	51,91
Lac Sainte-Marie	43,90	34,02	6,37	1,54	1,98	4,39	72,32	38,61
Low	105,38	81,67	15,28	3,69	4,74	10,54	112,83	83,24
Maniwaki	663,35	514,10	96,19	23,22	29,85	66,34	168,88	168,88
Messines	187,32	145,17	27,16	6,56	8,43	18,73	114,22	94,80
Montcerf-Lytton	60,29	46,72	8,74	2,11	2,71	6,03	82,82	73,98
Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau	83,70	64,87	12,14	2,93	3,77	8,37	153,86	100,60
Kitigan Zibi	75,32	58,37	10,92	2,64	3,39	7,53	47,08	47,08
<b>MRCVG</b>	<b>2395,29</b>	<b>1856,35</b>	<b>347,32</b>	<b>83,84</b>	<b>107,79</b>	<b>239,53</b>	<b>114,09</b>	<b>100,15</b>

<sup>1</sup> MR – Matières résiduelles

**Tableau 25 - Matières recyclables résidentielles (suite)**

Municipalité	Matières recyclables éliminées t				
	Total	Papier et carton	Verre	Métal	Plastique
Aumond	27,38	21,49	3,97	0,96	1,23
Blue Sea	43,43	34,09	6,30	1,52	1,95
Bois-Franc	16,31	12,80	2,37	0,57	0,73
Bouchette	42,77	33,58	6,20	1,50	1,92
Cayamant	55,01	43,18	7,98	1,93	2,48
Déléage	70,43	55,29	10,21	2,47	3,17
Denholm	27,29	21,43	3,96	0,96	1,23
Egan-Sud	25,21	19,79	3,66	0,88	1,13
Gracefield	190,46	149,51	27,62	6,67	8,57
Grand Remous	50,51	39,65	7,32	1,77	2,27
Kazabazua	47,65	37,40	6,91	1,67	2,14
Lac Sainte-Marie	48,20	37,84	6,99	1,69	2,17
Low	54,88	43,08	7,96	1,92	2,47
Maniwaki	0,28	0,22	0,04	0,01	0,01
Messines	65,88	51,71	9,55	2,31	2,96
Montcerf-Lytton	39,48	30,99	5,72	1,38	1,78
Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau	27,41	21,51	3,97	0,96	1,23
Kitigan Zibi	66,00	51,81	9,57	2,31	2,97
<b>MRCVG</b>	<b>1158,58</b>	<b>909,48</b>	<b>167,99</b>	<b>40,55</b>	<b>52,14</b>

Les rebuts du centre de tri sont également inclus dans ce tableau pour indiquer avec précision la quantité de matières recyclables destinées à la collecte sélective par le citoyen, mais en réalité éliminées par le centre de tri des matières recyclables. Les rebuts du centre de tri sont acheminés au LET de Lachute pour élimination. Il convient de rappeler que la MRCVG est membre de Tricentris et desservie par le centre de tri Gatineau, l'un des plus performants en Amérique du Nord. Le taux de rejet ne peut donc pas être considéré comme des rejets dû à une mauvaise qualité de ballots ou un manque de débouchés. Le taux de rejet représente véritablement les erreurs de tri à la source. Le taux de rejet à 10 % des matières entrantes est le taux non seulement pour la MRCVG, mais pour le Centre de tri lui-même donc incluant tous les membres desservis en Outaouais. Selon les publications régulières de Tricentris, les matières récupérées par la collecte sélective, mais qui n'auraient pas dû l'être (qui forment donc leur taux de rejet) incluent : des matériaux de construction, des pièces automobiles, des décorations de Noël (sapin artificiel et lumières), des jouets, des restes de table, des meubles d'extérieur, des téléviseurs, des boyaux d'arrosage, des petits appareils électriques, etc.

Les programmes de collecte sélective de porte-à-porte sont relativement jeunes dans la majorité des municipalités de la MRCVG. Ainsi chaque année une progression de la quantité des matières récupérées témoigne de l'éveil de la population envers l'importance de la collecte sélective et de la performance accrue

des programmes de collectes municipaux. Cette évolution peut être perçue au tableau 26 qui dresse l'historique des quantités 2011-2014.

**Tableau 26 - Évolution des volumes de matières recyclables récupérées 2011-2014**

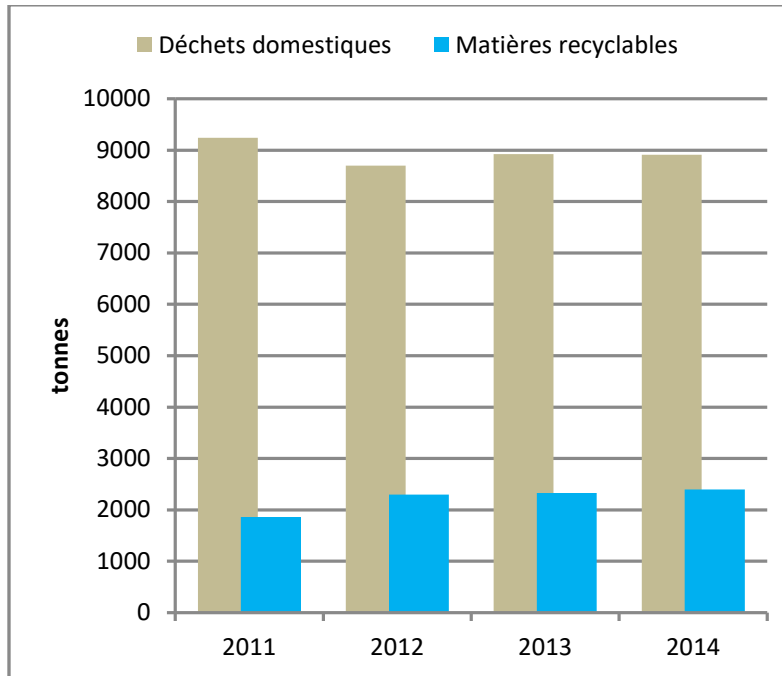
Municipalités	Matières recyclables t			
	2011	2012	2013	2014
Aumond	43,01	53,91	55,67	70,92
Blue Sea	75,68	294,07	107,60	117,43
Bois-Franc	46,13	52,90	35,07	33,67
Bouchette	59,97	62,57	60,82	59,37
Cayamant	46,07	53,23	53,06	62,04
Déléage	123,93	173,38	181,67	184,54
Denholm	35,26	52,10	47,19	44,63
Egan-Sud	49,54	66,70	74,23	67,33
Gracefield	187,93	194,37	279,51	344,97
Grand Remous	89,42	121,85	122,52	129,30
Kazabazua	54,89	52,95	70,08	61,83
Lac Sainte-Marie	26,28	33,52	51,44	43,90
Low	55,88	76,80	99,30	105,38
Maniwaki	603,66	634,11	667,65	663,35
Messines	195,50	191,36	190,96	187,32
Montcerf-Lytton	50,98	58,74	66,84	60,29
Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau	48,90	53,62	88,39	83,70
Kitigan Zibi	69,04	72,76	78,36	75,32
<b>MRCVG</b>	<b>1862,07</b>	<b>2298,94</b>	<b>2330,36</b>	<b>2395,29</b>

Les plastiques agricoles n'étaient pas encore récupérés en 2014. Aucune donnée relative à ceux-ci n'est donc disponible pour l'année 2014.

#### 4.4.3 Indicateur de performance – ratio déchets/matières recyclables

Les tableaux 23 et 25 dressent un portrait intéressant de l'historique de la production de déchets et de matières recyclables sur le territoire. La figure 10 ci-contre représente cet historique graphiquement.

On y lit le recul graduel des quantités enfouies contre l'augmentation des quantités de matières recyclables récupérées. Sans être totalement linéaire ni drastique, l'évolution des tonnages cadre avec les objectifs de la MRCVG et de la *Politique* provinciale. Il est également à noter qu'une progression de la masse de matières recyclables récupérées indique un bond substantiel des volumes récupérés. Les matières recyclables sont par nature moins denses que les déchets et usuellement moins compactées par les véhicules de collecte de porte-à-porte. Ce sont somme toute des indicateurs encourageants.



**Figure 10 - Évolution de la production de déchets et de matières recyclables 2011-2014**

Toutefois, sans mettre en relief ces tonnages avec la population permanente et la population équivalente, il est plus difficile de cerner la production de matières résiduelles per capita. Un indicateur supplémentaire est utilisé pour le rapportage local des performances depuis 2011, soit le ratio du tonnage de déchets voués à l'enfouissement sur le tonnage de matières recyclables récupérées. L'encadré ici-bas simplifie ce concept de ratio.

$$\text{Ratio} = \text{tonnes de déchets enfouis} \div \text{tonnes de matières recyclables récupérées}$$

Cet indicateur s'est avéré être fort populaire via sa publicisation dans les médias locaux. Il est également facile à s'approprier même chez les néophytes de la gestion des matières résiduelles. En suivant les quantités panquébécoises de déchets éliminés et matières recyclables récupérées, tel que publié par les *Bilans de la gestion des matières résiduelles* de RECYC-QUÉBEC, les citoyens de chaque municipalité peuvent se comparer au ratio moyen québécois de 3. C'est-à-dire qu'en moyenne les Québécois éliminent trois fois plus de déchets en poids qu'ils ne récupèrent de matières recyclables. Le tableau 26 présente l'évolution de ce ratio depuis 2011.

Ce ratio est percutant puisque valable sans recours à la production de matières résiduelles per capita. Une population est comparée à elle-même dans une même année, mais pour deux filières de matières résiduelles. Le tableau 27 confirme la tendance illustrée à la figure 10 qui veut que graduellement la population de la MRCVG enfouisse moins de matières et récupère plus de matières recyclables. Certains parcours municipaux ont été plus spectaculaires que d'autres, grâce à la mise en place de programmes de collectes sélectives améliorées et d'un resserrage des matières acceptées dans la collecte des ordures (déchets).



**Tableau 27 - Évolution du ratio déchets/matières recyclables**

Municipalités	Ratio			
	2011	2012	2013	2014
<b>Aumond</b>	4,6	3,9	3,8	3,0
<b>Blue Sea</b>	4,1	3,1	2,8	2,8
<b>Bois-Franc</b>	2,4	2,3	3,7	3,7
<b>Bouchette</b>	7,2	5,8	5,6	5,5
<b>Cayamant</b>	9,9	8,2	7,9	6,8
<b>Déléage</b>	4,1	2,8	2,8	2,9
<b>Denholm</b>	8,0	5,1	4,5	4,7
<b>Egan-Sud</b>	4,0	2,9	2,8	2,9
<b>Gracefield</b>	8,3	7,7	5,1	4,2
<b>Grand Remous</b>	3,4	3,3	3,1	3,0
<b>Kazabazua</b>	6,9	7,0	5,4	5,9
<b>Lac Sainte-Marie</b>	12,2	10,7	7,5	8,4
<b>Low</b>	8,7	5,8	4,4	4,0
<b>Maniwaki</b>	3,7	3,2	3,0	3,0
<b>Messines</b>	2,6	2,7	3,2	2,7
<b>Montcerf-Lytton</b>	5,5	4,7	4,2	5,0
<b>Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau</b>	4,8	4,2	2,4	2,5
<b>Kitigan Zibi</b>	5,9	6,2	6,0	6,7
<b>MRCVG</b>	<b>5,0</b>	<b>3,8</b>	<b>3,8</b>	<b>3,7</b>

Enfin les figures 11 et 12 suivantes reproduisent deux des publications du ratio, en pleine page d'un journal local, qui ont tant fait jaser et fait réfléchir les citoyens sur la performance de leur municipalité et des municipalités voisines.

Ces publications ont lieu dans le cadre de la Semaine québécoise de réduction des déchets (SQRD) vers la fin octobre de chaque année. Les publications reprennent les éléments visuels de l'édition annuelle de la SQRD. De plus, un maillage a été fait entre le visuel de la SQRD et la mascotte de sensibilisation à la gestion des matières résiduelles de la MRCVG *Marcel* de la bande dessinée *Marcel et ses poubelles*. Cette bande dessinée a paru régulièrement dans un journal local en 2011-2012 et a recommencé à être publiée régulièrement dans un autre journal local, avec des nouveaux numéros, depuis 2014.

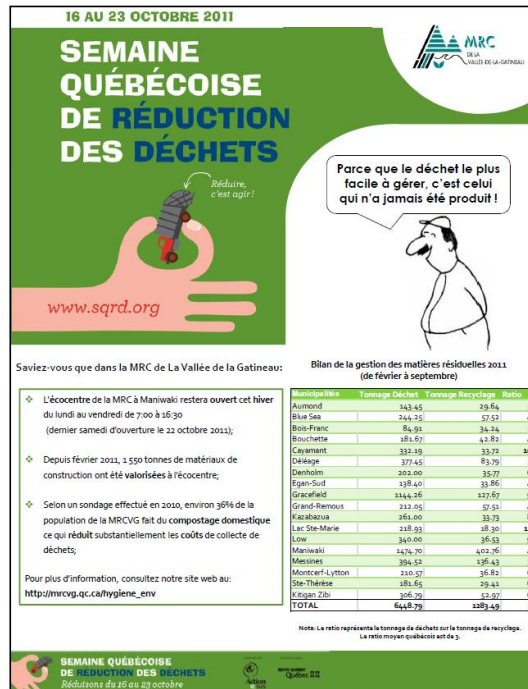


Figure 11 - Publication 2011 du ratio

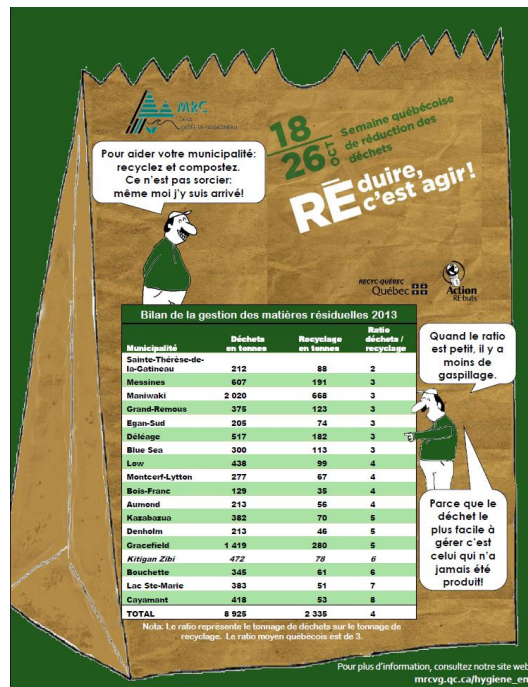


Figure 12 - Publication 2014 du ratio

#### 4.4.4 Matières organiques

L'inventaire des matières organiques générées et valorisées sur le territoire n'est pas simple à cerner et ne peut pas non plus être déclaré avec le même niveau de certitude que les filières de matières résiduelles

discutées précédemment. Toutefois l'ensemble des projections de données est présenté dans cette sous-section.

D'abord sur le plan de la génération des matières organiques, les données présentées au tableau 29 sont issues de l'*Outil de calcul d'inventaire version 2* (Chamard et Associés inc. pour RECYC-QUÉBEC). Cet outil chiffre la génération de matières organiques en kg/unité d'occupation/an. Donc en quantité annuelle selon le type de logement. Le tableau 28 présente les valeurs utilisées. Il est intéressant de noter que ces valeurs ont évolué à la lumière des plus récentes études de caractérisation menées pour le compte de RECYC-QUÉBEC. Ces valeurs proviennent de la dernière caractérisation disponible : *Caractérisation des matières résiduelles du secteur résidentiel 2012-2013*.

**Tableau 28 - Taux de génération par catégories de matières organiques et type de logement**

Catégorie de matières organiques	Type de logement kg/u.o./an		
	Multilogement	Plex	Unifamilial
Résidus verts	18	40	178
Résidus alimentaires	113	145	204
Autres résidus organiques	74	93	132

Reproduit de Chamard et Associés inc, 2015

Tableau 29 - Génération de matières organiques résidentielles selon l'Outil de calcul d'inventaire version 2

Municipalité	Total généré (calculé) t	Type (détail du total) t		
		Résidus verts	Résidus alimentaires	Autres résidus organiques
Aumond	213,76	70,28	87,13	56,35
Blue Sea	191,98	63,12	78,25	50,61
Bois-Franc	130,66	42,96	53,26	34,45
Bouchette	226,94	74,62	92,50	59,83
Cayamant	249,01	81,87	101,49	65,65
Déléage	536,98	176,55	218,86	141,57
Denholm	170,21	55,96	69,37	44,87
Egan-Sud	158,46	52,10	64,58	41,77
Gracefield	690,00	226,86	281,23	181,90
Grand-Remous	342,71	112,68	139,68	90,35
Kazabazua	245,28	80,65	99,97	64,66
Lac-Ste-Marie	173,93	57,19	70,89	45,85
Low	267,63	87,99	109,08	70,56
Maniwaki	1 125,55	370,07	458,75	296,73
Messines	469,93	154,51	191,54	123,89
Montcerf-Lytton	208,60	68,59	85,02	54,99
Ste-Thérèse-de-la-Gatineau	155,88	51,25	63,53	41,09
Kitigan Zibi	458,47	150,74	186,86	120,87
<b>TOTAL</b>	<b>6 016,00</b>	<b>1 978,00</b>	<b>2 452,00</b>	<b>1 586,00</b>

Depuis 2010 différentes hypothèses ont été émises sur la valorisation des matières organiques par le biais de l'herbicyclage et le compostage domestique. Des estimations de matières valorisées ont pu d'abord être effectuées à compter du nombre de composteurs domestiques jugés présents sur le territoire, tel que dénombré au tableau 16 à la section 3.2. Ces estimations préliminaires de 2010 chiffraient à 1 316 tonnes la quantité de matières organiques valorisées par compostage domestique et à 3 682 tonnes la quantité de matières organiques générées.

Le meilleur moyen de véritablement connaître le destin des matières organiques en absence d'une collecte de 3<sup>e</sup> voie est sans équivoque la caractérisation de déchets. Le tableau 30 présente cette utilisation de données de la caractérisation selon trois méthodes, le minimum enfoui, la moyenne enfouie et le maximum enfoui. La valeur minimale est tirée de la caractérisation résidentielle MRCVG qui comprenait le moins de matières organiques, le maximum est tiré de la caractérisation où on voyait enfouir le plus de matières organiques parmi les déchets et la moyenne est simplement la moyenne établie à partir de l'ensemble des échantillons caractérisés.

Tableau 30 - Hypothèses de la quantité de matière organique enfouie en relation avec la génération calculée

Municipalité	Quantités en tonnes			
	Total généré (calculé)	Matières organiques enfouies <u>minimum</u> (caractérisation 10 % du déchet)	Matières organiques enfouies <u>moyenne</u> (caractérisation 18 % du déchet)	Matières organiques enfouies <u>maximum</u> (caractérisation 33 % du déchet)
Aumond	213,76	18,49	33,28	61,01
Blue Sea	191,98	33,41	60,14	110,25
Bois-Franc	130,66	12,55	22,58	41,41
Bouchette	226,94	32,90	59,22	108,57
Cayamant	249,01	42,31	76,16	139,63
Déléage	536,98	48,40	87,12	159,73
Denholm	170,21	21,00	37,79	69,29
Egan-Sud	158,46	19,39	34,91	63,99
Gracefield	690,00	146,51	263,72	483,48
Grand-Remous	342,71	37,11	66,81	122,48
Kazabazua	245,28	36,65	65,97	120,95
Lac-Ste-Marie	173,93	37,08	66,74	122,35
Low	267,63	42,21	75,99	139,31
Maniwaki	1 125,55	193,88	348,99	639,81
Messines	469,93	50,68	91,22	167,23
Montcerf-Lytton	208,60	30,37	54,67	100,22
Ste-Thérèse-de-la-Gatineau	155,88	19,92	35,86	65,74
Kitigan Zibi	458,47	46,18	83,12	152,38
<b>MRCVG</b>	<b>6 016,00</b>	<b>869,03</b>	<b>1 564,26</b>	<b>2 867,81</b>

Puisque plus représentatif pour l'ensemble de la MRC et calculé à partir d'un maximum de données représentatives, le scénario moyen est retenu pour l'inventaire et les appréciations de performance. Évidemment ce scénario moyen ne peut pas être représentatif de chacune des municipalités puisque certaines sont plus performantes que d'autres. Le tableau 31 reprend donc le scénario moyen, mais considère la MRC en son entier, afin de ne pas lier formellement une municipalité avec un tonnage qui n'est qu'une savante projection. Les scénarios minimums et maximums y figurent également pour des fins de discussion.

Tableau 31 - Calcul du taux de valorisation des matières résiduelles MRCVG

Entité	Taux <u>moyen</u> de recyclage de la matière organique	Taux <u>minimal</u> de recyclage de la matière organique	Taux <u>maximal</u> de recyclage de la matière organique
MRCVG	74 %	52 %	86 %

Ce taux moyen indique une atteinte et un dépassement de l'objectif correspondant de la *Politique*, soit de recycler 60 % de la matière organique putrescible. Mais si le scénario de valorisation minimal était retenu pour des fins de planification, il est lui aussi très près de l'objectif provincial. Cette performance et ses implications pour la planification des services de gestion de la matière organique seront abordées au chapitre 5.

#### 4.4.5 Boues de fosses septiques

Le programme de gestion intégrée des boues de fosses septiques de la MRCVG est un joyau régional. Depuis 2005 le Centre de traitement des boues de fosses septiques, situé à Kazabazua, construit et opéré par la MRCVG, reçoit et traite les boues de fosses septiques de son territoire. Ainsi par le biais de l'Entente intermunicipale concernant la gestion intégrée des boues septiques sur le territoire de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau, présentée plus tôt à la section 2.2, les municipalités locales appliquent la fréquence de vidange des boues de fosses septiques prescrite par règlement provincial (Q.2 r.22 Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées) et acheminent les boues recueillies au Centre.

Il est à noter que Kitigan Zibi Anishinabeg utilise un autre système pour le pompage des boues de fosses septiques. Le programme de Kitigan Zibi est volontaire. Les résidents qui désirent y participer financièrement reçoivent une vidange de leur fosse septique tous les trois ans. Le conseil de bande retient les services d'un contractuel pour les vidanges des fosses. Il est de l'essor de cette entreprise privée de choisir le lieu de valorisation des boues des fosses septiques lors de sa soumission au conseil. La MRCVG a été approchée par de tels contractuels au fil du temps afin de recevoir les boues issues de Kitigan Zibi moyennant un tarif au volume, puisque la réserve n'est pas signataire de l'entente intermunicipale mentionnée. Les citoyens de la réserve qui ne désirent pas participer au programme organisé par le conseil de bande sont responsables de leurs propres vidanges de fosses septiques. Selon les dernières informations disponibles, les boues de fosses septiques vidangées à Kitigan Zibi étaient acheminées au site de lagunage Nominique, situé dans la MRC Antoine-Labelle.

La prise en main de la vidange systématique, de l'inspection visuelle et du traitement des boues de fosses septiques dès 2005 a été établie grâce à la concertation au conseil de la MRCVG. La mise sur pied du programme n'a pas été motivée par la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008*. À cette époque la *Politique* exigeait que les boues municipales et industrielles soient comptabilisées dans les PGMR mais aucun objectif de valorisation n'était imposé.

La prise de conscience de la part des élus était motivée principalement par le désir de préserver la qualité de l'eau dans les innombrables plans d'eau qui constituent une des richesses principales de la MRC. Que plusieurs villes et régions soient aujourd'hui aux prises avec la problématique des boues de fosses septiques ou encore qu'elles confient entièrement la responsabilité d'appliquer la fréquence de vidange, prescrite par le Q.2 r.22 adopté en 1981 au Québec, se traduit possiblement par une occasion manquée de développement de services environnementaux responsables et performants. La mise sur pied du système public assure également un maintien des coûts de la vidange et du traitement de ces boues puisque les entités municipales et la MRCVG tachent de toujours offrir le meilleur service, conforme aux lois et règlements en vigueur, au meilleur coût possible pour les contribuables. Les rapports annuels du Centre, particulièrement l'édition spéciale du 10<sup>e</sup> anniversaire, rapportent en détail le traitement des boues et les opérations du Centre ainsi que la performance

des municipalités vis-à-vis la fréquence de vidange prescrite. Les rapports sont disponibles en version intégrale au site de la MRCVG à l'adresse mrcvg.qc.ca. Aux fins du présent Projet de PGMR, il convient de rapporter les principaux faits de la valorisation des boues de fosses septiques. Le tableau 32 présente le sommaire chiffré.

**Tableau 32 - Sommaire des types et quantités de boues récupérées sur le territoire**

Municipalité	Boues totales générées	Type (Détail des boues générées) t			Taux de valorisation total des boues	Valorisation par type t	
		Boues septiques générées	Boues de stations mécanisées ou d'étangs aérés	Résidus de dégrillage		Boues septiques	Boues de stations mécanisées ou d'étangs aérés
Aumond	71,48	71,48	0,00	0,00	99 %	70,55	0,00
Blue Sea	122,22	122,22	0,00	0,00	99 %	120,63	0,00
Bois-Franc	27,98	27,98	0,00	0,00	99 %	27,62	0,00
Bouchette	130,31	96,91	33,40	0,00	73 %	95,65	0,00
Cayamant	152,62	152,62	0,00	0,00	99 %	150,63	0,00
Déléage	121,46	121,46	0,00	0,00	99 %	119,88	0,00
Denholm	81,27	81,27	0,00	0,00	99 %	80,21	0,00
Egan-Sud	27,98	27,98	0,00	0,00	99 %	27,62	0,00
Gracefield	280,81	280,81	0,00	0,00	99 %	277,16	0,00
Grand-Remous	101,24	101,24	0,00	0,00	99 %	99,92	0,00
Kazabazua	136,91	112,94	0,00	23,97	81 %	111,47	0,00
Lac-Ste-Marie	180,75	138,75	42,00	0,00	76 %	136,95	0,00
Low	132,14	132,14	0,00	0,00	99 %	130,42	0,00
Maniwaki	30,51	0,00	30,51	0,00	0 %	0,00	0,00
Messines	166,22	166,22	0,00	0,00	99 %	164,06	0,00
Montcerf-Lytton	54,69	54,69	0,00	0,00	99 %	53,98	0,00
Ste-Thérèse	85,08	85,08	0,00	0,00	99 %	83,98	0,00
Kitigan Zibi	71,22	71,22	0,00	0,00	99 %	70,29	0,00
<b>MRCVG</b>	<b>1974,88</b>	<b>1845,00</b>	<b>129,88</b>	<b>23,97</b>	<b>92 %</b>	<b>1821,00</b>	<b>0,00</b>

Les quantités de boues de stations mécanisées ou d'étangs aérés rapportés au tableau 32 sont directement mesurées en tonnes puisqu'elles sont enfouies et donc pesées. Le tonnage rapporté pour les boues de fosses septiques est le produit d'une conversion de données de volume en poids selon leur taux de siccité moyen de 20 % après déshydratation, tel qu'utilisé dans *L'outil de calcul d'inventaire, version 2*. Ainsi les 12 481 m<sup>3</sup> de boues reçues et traitées au Centre en 2014 se traduisent par un total de 1 845 tonnes (sèches) de boues. Il est estimé que le taux de siccité des boues avant déshydratations varie entre 0.5 et 2 %.

Le centre a une capacité maximale annuelle de 14 140 m<sup>3</sup> de boues. Ainsi en 2014, le centre avait une capacité résiduelle de 1 659 m<sup>3</sup>. En se basant sur les pourcentages de croissance du tableau 5 au chapitre 1, il est possible de croire que près de 12 497 m<sup>3</sup> de boues seront reçues en 2016, 12 696 m<sup>3</sup> en 2021 et 12 979 m<sup>3</sup> en 2026. Ainsi, le centre aurait la capacité d'accueillir les boues en provenance de petites municipalités limitrophes.

De toute évidence ce sont les boues de fosses septiques qui composent la majorité du gisement de boues municipales. Ces boues sont celles qui ont été pompées chez les résidents et acheminées au Centre de traitement des boues de fosses septiques. Les autres types de boues proviennent des petites stations de

traitement des eaux usées municipales où, pour des fins d'entretien, un soutirage, pompage ou dragage de boues sédimentées est effectué. Pour la plupart, ces boues sont éliminées par enfouissement. Comme pour plusieurs autres filières de matières résiduelles, les déchets de dégrillage sont des corps étrangers qui n'auraient jamais dû se joindre aux boues de fosses septiques et représentent un peu le même phénomène que le taux de rejet du centre de tri des matières recyclables.

Somme toute le taux de valorisation des boues est excellent, principalement parce que les boues de fosses septiques bénéficient d'un excellent traitement. Après une séparation solide-liquide, les boues empruntent deux chaînes de traitements distincts. La fraction liquide est traitée par un procédé bactériologique et chimique dans une série de trois bassins aérés et d'un quatrième bassin de décantation avant d'être rejetée dans la rivière Kazabazua. Cet effluent d'eau traitée et analysée par un laboratoire externe accrédité doit rencontrer des exigences de rejet déterminées avant l'ouverture du Centre et mise à jour par le bureau régional du Ministère du Développement durable de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC). La fraction solide quant à elle est recyclée par compostage en andains sur le site pour être ensuite analysée et valorisée sur des terres agricoles locales, à l'aide de l'accompagnement d'un agronome et d'un certificat d'autorisation pour la valorisation de matières résiduelles fertilisantes délivré par le bureau régional du MDDELCC.

Il est à signaler que le traitement de la boue déshydratée par compostage a été un choix dans la conception initiale du Centre. Contrairement aux croyances populaires du début des années 2000, il n'y a pas eu de marché extrêmement lucratif pour le compost industriel. Aujourd'hui plusieurs décideurs sont confrontés à la prise en charge des boues municipales de toutes sortes principalement dû aux obligations nouvelles en ce sens incluses dans la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles*. Une forte tendance pour l'épandage agricole de boues brutes, de boues déshydratées et de boues stabilisées par chaulage est actuellement présente.

Bien que tous ces épandages soient sujets à un accompagnement par un agronome et la délivrance d'un certificat d'autorisation délivré par le MDDELCC, une caractéristique intéressante distingue les boues brutes des boues compostées en termes de la destruction des contaminants émergents. En 2009-2010 le Centre de traitement des boues de fosses septiques a eu la chance d'être choisi comme station d'épuration incluse dans une étude pan canadienne sur le destin des contaminants émergents menée par le Conseil Canadien des Ministres en Environnement (CCME). Cette étude intitulée : *Emerging Substances of Concern in Biosolids, Concentrations and Effects of Treatment Processes* inclut parmi ses principales conclusions que les procédés aérobies (en présence d'oxygène) tels que le compostage offre la plus grande probabilité de succès à réduire les contaminants émergents.

Ainsi, les contaminants émergents contrôlés incluent les métaux, les produits pharmaceutiques, la caféine, le parfum, etc. L'étude a déterminé que ces contaminants émergents se retrouvaient dans la fraction solide des boues après leur séparation solide/liquide. La quasi-totalité de ces contaminants, détectés dans les boues de fosses septiques brutes, était détruite par le procédé de compostage en andains. Un seul des 91 produits et



substances suivies se concentrait dans le compost, soit le Naproxen, un anti-inflammatoire<sup>1</sup>. L'annexe 6 présente un tableau des résultats de cette étude pour le Centre de traitement des boues de fosses septiques.

Voilà donc que le compost produit au Centre et analysé pour sa valeur fertilisante, sa densité, son humidité, sa teneur en plusieurs éléments et métaux et sa teneur en coliformes et salmonelles est également sécuritaire sur le plan de la contamination des écosystèmes par les contaminants émergents. Sans être un produit économiquement profitable pour la MRCVG, le compost de boues de fosses septiques est un amendement au sol sécuritaire et en demande auprès des producteurs agricoles.

## 4.5 Secteur des industries, commerces et institutions (ICI)

Tel que mentionné précédemment, la majorité des matières résiduelles des petits ICI du territoire sont assimilables aux matières résiduelles du secteur résidentiel. Le secteur ICI ne comporte pas des installations manufacturières importantes. Ces deux réalités sont d'influence capitale à la génération de matières résiduelles.

Mis à part les quantités connues au Centre de transfert des matières résiduelles et écocentre de La Vallée-de-la-Gatineau, un questionnaire à l'intention de gestionnaires d'ICI a été acheminé à l'été 2014. Tel que cité au tableau 21 à la sous-section 4.1, 14 questionnaires remplis ont été retournés sur un envoi total de 45 questionnaires. L'ensemble des secteurs d'activité des ICI ciblés n'est pas représenté. On note l'absence des secteurs de la construction, des établissements scolaires, de l'industrie lourde ou légère, de la restauration et du transport. Un exemple de ce questionnaire figure à l'annexe 3.

Le questionnaire avait comme but de connaître le type de gestion de matières résiduelles spécifique à l'entreprise, les activités de planification en GMR<sup>2</sup> adoptées à l'interne et l'intérêt pour de nouveaux services potentiels en GMR. Malgré le faible taux de réponse et le manque de représentation dans tous les secteurs ICI, une belle diversité est présente parmi les répondants quant aux nombres d'employés et de superficie, qui varient respectivement entre 1 et 148 employés et 320 et 1 001 880 pieds carrés.

Parmi les réponses du questionnaire on aperçoit une piètre connaissance des quantités de matières résiduelles générées, que ce soit en déchets, matières recyclables, CRD, RDD ou autres matières résiduelles. Les coûts de disposition des matières seraient un peu mieux connus, mais seulement que la moitié des répondants étaient en mesure de les chiffrer. Puisque peu de matières sont mesurées avec exactitude, mis à part les collectes privées de déchets et de matières recyclables des ICI qui utilisent les services du Centre de transfert des matières résiduelles et écocentre de La Vallée-de-la-Gatineau, ces derniers sont présentés au tableau 33.

Il est à noter que mis à part les informations présentées dans les tableaux 33, 34 et 35, aucune information sur les résidus de transformation industriels n'ont pu être compilées, que ce soit avec l'outil ou les réponses au sondage. Le secteur forestier utilise ses résidus comme intrants en deuxième transformation.

---

<sup>1</sup> Source - Hydromantis et al. 2010

<sup>2</sup> GMR - gestion des matières résiduelles

**Tableau 33 - Quantités connues de matières résiduelles ICI selon la municipalité**

Municipalité hôte	Élimination déchets t	Matière recyclables	Matières organiques
Aumond	2,49	0,15	0,00
Blue Sea	0,00	0,00	0,00
Bois-Franc	75,33	0,00	0,00
Bouchette	12,67	0,00	0,00
Cayamant	0,15	0,00	0,00
Déléage	43,17	0,22	0,00
Denholm	0,00	0,00	0,00
Egan-Sud	12,56	0,00	0,00
Gracefield	0,00	0,00	0,00
Grand-Remous	259,51	12,39	0,00
Kazabazua	0,00	0,00	0,00
Lac-Ste-Marie	0,00	0,00	0,00
Low	0,00	0,00	0,00
Maniwaki	353,39	0,30	73,00
Messines	29,71	0,00	0,00
Montcerf-Lytton	2,57	0,00	0,00
Ste-Thérèse-de-la-Gatineau	0,00	0,00	0,00
Kitigan Zibi	0,00	0,00	0,00
Réserve Faunique La Vérendrye (TNO)	0,00	7,28	0,00
<b>TOTAL</b>	<b>791,55</b>	<b>20,34</b>	<b>73,00</b>

Les 73 tonnes de matières organiques listées pour Maniwaki sont les résidus alimentaires récupérés chez les détaillants en alimentation et transformés pour le dépannage alimentaire par l'organisme l'Entraide de la Vallée. Normalement ces denrées sont imparfaites pour la vente au détail, mais pas encore périmées. Cet organisme fort dynamique doit tout de même éliminer (jeter) entre 10 à 15 % des aliments reçus, un autre 25 à 30 % sera composté, normalement les retailles lors de la préparation de fruits et de légumes. Un montant résiduel entre 40 et 48 tonnes par année est redistribué dans la communauté aux gens dans le besoin.

Afin de jeter un peu plus de lumière sur ce secteur, plusieurs informations recueillies à l'aide du questionnaire s'avèrent utiles. Une tendance marquée parmi les répondants était la fréquence de collecte normalement supérieure à celle du secteur municipal, et ce, même si la levée est fournie par la municipalité et les déchets par exemple sont mélangés aux déchets résidentiels. De plus, la plupart des répondants affirment avoir instauré des mesures de réemploi ou de récupération de certaines matières au sein de leur organisme. Les répondants dont les activités se déroulent surtout dans des bureaux se sont munis par exemple de stratégies pour réduire l'utilisation du papier. Trois répondants du secteur de la transformation du bois ont indiqué réemployer ou valoriser leurs résidus bois. Ces mesures semblent plutôt fondées dans la conscience des employés et des dirigeants ou par des motifs économiques que par une planification formelle par l'adoption de politiques internes. Lorsque les répondants ont été demandés de déclarer leur niveau de connaissance des infrastructures, intervenants et organisme qui pouvaient les appuyer dans l'amélioration de la gestion des

Tableau 34 - Quantités connues de matières résiduelles ICI selon la provenance

Nom de l'entreprise	Type d'activité	Nombre d'employés	Type de matière générée (tonnes)								
			Déchets	Matières recyclables	Matières organiques	Pneus	Contenants consignés	CRD	Bois	Textiles	Boues
Les Équipements Maniwaki	Commerce	29	ND	ND		ND	ND		ND		
Assurance Kelly et associés	Assurance	5	10	90							
Pourvoirie Tawanipi	Hébergement et loisirs	2	7.5				ND				
Louisiana Pacifique Canada Ltée. - Division Maniwaki	Manufacture	148	122.17	136.233				107.91			131.17
Pêche sportive du Réservoir Baskatong inc.	Agriculture et loisirs	9	ND	ND	ND						
Pavillon Arc-en-Ciel	Hébergement et loisirs	4	ND	ND							
Pavillon de l'Original	Hébergement et loisirs	3	3000	2000			ND		200		
Assurances Séguin Sunderland	Assurances	1	ND	ND							
Auberge du Draveur	Hébergement	45	ND	ND	ND		ND				
SADC Vallée-de-la-Gatineau	Gouvernemental	5	ND	ND							
Centre Jean-Bosco	Commerce et réemploi	15								ND	
Les Ateliers Boirec	Foresterie	16	ND	ND			ND		ND		
Scierie MSG	Commerce et manufacture	14							ND		
Camping le Petit Lac	Hébergement et loisirs	1	ND	ND							

matières résiduelles, le Centre de transfert des matières résiduelles et écocentre de La Vallée-de-la-Gatineau et RECYC-QUÉBEC ont été nommés le plus souvent. Enfin parmi les pistes de solutions identifiées par les répondants la formation des employeurs en gestion de matières résiduelles, une amélioration des débouchés pour la matière bois et plus de stratégies de sensibilisation populaire et de projets de réduction à la source ont également été identifiés.

Somme toute, ce questionnaire n'aura pas tant servi à préciser l'inventaire des matières résiduelles du secteur ICI qu'à cibler les défis et besoins du secteur.

#### 4.5.1 Un aperçu des données de l'outil de calcul d'inventaire

L'*Outil de calcul d'inventaire, version 2*, de Chamard et associés inc. a été employé au tableau 35 afin d'illustrer les tonnages de matières générées, récupérées et éliminées sur le territoire de la MRCVG.

**Tableau 35 - Données du secteur des ICI selon l'outil de calcul d'inventaire**

Type de matière	Quantité en tonnes		
	Généré	Récupéré	Éliminé
Rejets du tri des matières recyclables des ICI	223,35	0,00	223,35
Rejets de la collecte des M.O. des ICI	0,00	0,00	0,00
Rejets des recycleurs de métaux (encombrants et véhicules hors usage)	666,19	0,00	666,19
Résidus ultimes	126,43	0,00	126,43
Papier et Carton	2 712,41	1 717,51	994,89
Métal	242,51	107,78	134,72
Plastique	585,52	107,55	477,97
Verre	276,95	77,32	199,63
Industries de transformation agroalimentaire	345,71	325,41	20,30
Résidus verts	157,65	0,00	157,65
Résidus alimentaires	1 096,63	0,00	1 096,63
Autres résidus organiques	227,91	0,00	227,91
Boues de papetières	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL estimé par l'outil</b>	<b>6 661,26</b>	<b>2 335,58</b>	<b>4 325,68</b>

L'*Outil* extrait virtuellement les tonnages issus des petits ICI assimilables au secteur résidentiel aux fins de présentation. Sur le total de 6 661.26 tonnes de matières générées, environ 200 tonnes proviendraient des petits ICI inclus par la MRCVG dans les données du secteur résidentiel.

Il reste que les données estimées sont très élevées. Les rejets des centres de tri des matières recyclables des ICI semblent également gonflés. Toutefois, ce qui importe de retenir c'est que selon cette estimation, plus de matières du secteur ICI sont éliminées qu'en sont récupérées.

## 4.6 Secteur de la construction, rénovation et démolition (CRD)

Le principal lieu de réception et de tri des CRD sur le territoire est le Centre de transfert des matières résiduelles et écocentre de la Vallée-de-la-Gatineau (nommé écocentre dans la présente sous-section). À l'écocentre les quantités reçues sont connues avec certitude dû à la présence d'une balance et la pesée obligatoire de résidus tarifés. La municipalité de Montcerf-Lytton opère un écocentre local, mais les CRD qui y sont reçus sont acheminés à l'écocentre, donc inclus dans ces tonnages. La municipalité de Low reçoit aussi des CRD, mais ne tient pas de pesée et/ou d'inventaire annuel précis. Mis à part les sites publics, quelques entreprises privées, listées à l'annexe 1, peuvent recevoir des CRD. Toutefois il n'est pas possible d'obtenir les quantités traitées à ces sites.

Les données présentées sont donc les quantités du Centre de transfert des matières résiduelles et écocentre de la Vallée-de-la-Gatineau (écocentre de la MRCVG). La catégorie CRD pêle-mêle inclut toutes les matières mélangées normalement issues de chantier de construction, rénovation et démolition qui n'ont soit pas été triées à la source ou sont imbriquées ou assemblées les unes avec les autres et impossibles de séparer. Les CRD pêle-mêle sont aussi le produit normal d'un sinistre tel qu'un incendie. Le tableau 36 présente les données de l'écocentre par grande catégorie de CRD et par type de générateur.

**Tableau 36 - Quantité de CRD reçus à l'écocentre de la MRCVG**

Type de générateur	Total par générateur	Type de CRD t		
		CRD pêle-mêle	Bois naturel et branches	Béton et agrégats
Municipalités	181,78	177,01	0,35	4,42
Citoyens	407,71	365,48	28,57	13,66
Entreprises	1 009,93	852,70	26,42	130,81
Tous les générateurs	1 599,42	1 395,19	55,34	148,89

La plus grande catégorie de CRD reçu, le pêle-mêle, est détaillé par provenance au tableau 37. Ce prochain tableau démontre également que contrairement aux collectes municipales qui doivent utiliser le Centre de transfert, les clients qui utilisent les services de l'écocentre de ne sont pas représentés de façon géographiquement égale. Règle générale, ce sont des rebuts générés dans les municipalités les plus peuplées situées près de l'écocentre qui y sont acheminés soit de Maniwaki, Délage et Messines. La figure 13 tirée du Rapport annuel 2014 du Centre de transfert des matières résiduelles et écocentre de La Vallée-de-la-Gatineau illustre bien ce lien entre l'utilisation des services de l'écocentre et la proximité des lieux de génération de débris de CRD.

Tableau 37 - Provenance des CRD pêle-mêle reçus à l'écocentre de la MRCVG

Municipalité	Tonnage CRD
Aumond	18,13
Blue Sea	38,22
Bois-Franc	39,81
Bouchette	24,72
Cayamant	7,26
Déléage	86,97
Denholm	ND
Egan-Sud	90,49
Gracefield	124,82
Grand Remous	205,07
Kazabazua	13,00
Lac Sainte-Marie	ND
Low	7,03
Maniwaki	433,72
Messines	136,72
Montcerf-Lytton	30,95
Ste-Thérèse-de-la-Gatineau	30,53
Kitigan Zibi	74,03
Inconnu/extérieur	33,72
<b>TOTAL</b>	<b>1 395,19</b>

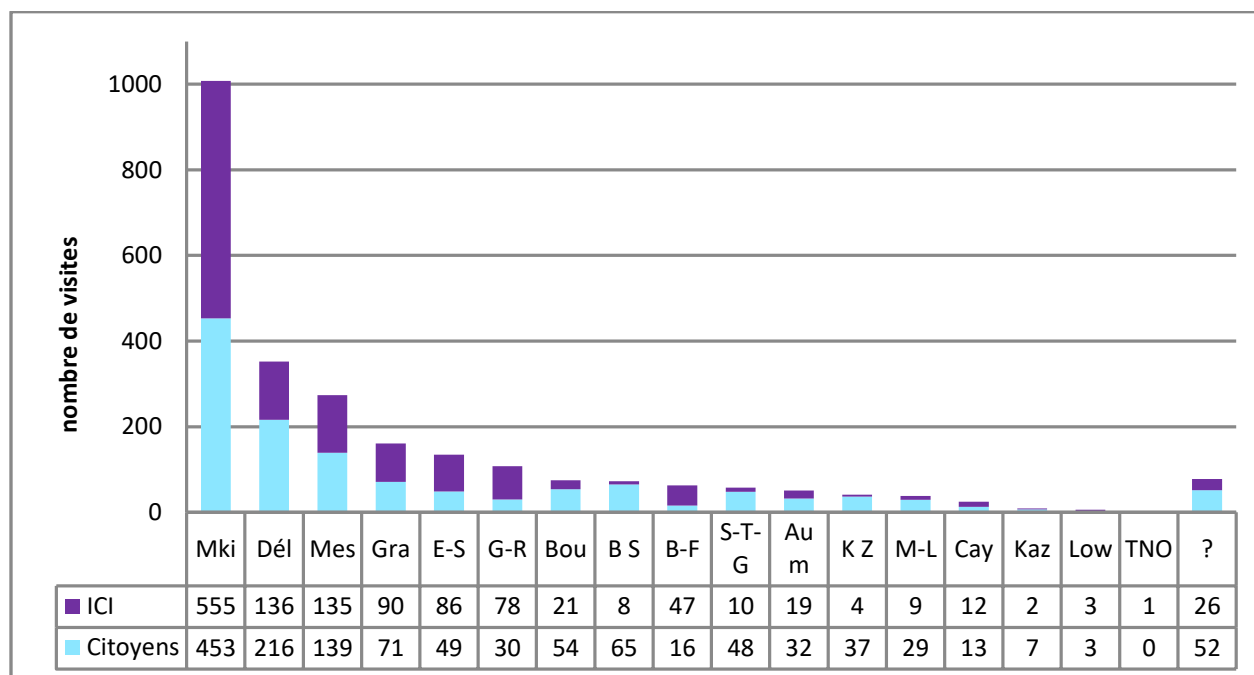


Figure 13 - Provenance des rebuts par reçus au Centre par visite

La mention « ? » dans la colonne « Provenance des rebuts » indique que la provenance des rebuts n'a pas été enregistrée à la balance. Cette situation peut se produire pour les clients villégiateurs qui ne spécifient pas la

provenance de leurs rebuts lors d'une visite au Centre et s'enregistrent avec l'adresse de leur résidence permanente.

#### 4.6.1 Un aperçu des données de l'outil de calcul d'inventaire

Ici aussi un regard rapide sur les données estimées par l'*Outil de calcul d'inventaire, version 2* permet de mettre en relief certaines différences entre ces estimations et les données MRCVG. Le tableau 38 présente ces chiffres.

**Tableau 38 - Quantités de CRD estimé par l'outil de calcul d'inventaire**

Type de matière	Généré	Récupéré	Éliminé
Agrégats	3624,00	3444,00	180,00
Gypse	100,00	0,00	100,00
Bardeaux d'asphalte	206,00	6,00	200,00
Autres	1640,00	250,00	1390,00
Bois de construction	459,00	209,00	250,00
Résidus de bois de transformation industrielle	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL estimé par l'outil</b>	<b>6029,00</b>	<b>3909,00</b>	<b>2120,00</b>

Évidemment d'importantes différences sont perceptibles entre cette estimation et les données connues. D'une part on peut y lire les quantités générées dans les municipalités plus éloignées de l'écocentre et donc non desservies par elle. Ensuite l'inclusion des agrégats est non négligeable. Avec les énormes quantités récupérées, on comprend qu'il s'agit d'asphalte et de béton en une moindre proportion, issus des chantiers de réfections routières. Normalement cette matière peut être concassée et réutilisée sur le site ou encore entreposée et réutilisée dans des chantiers subséquents.

## 4.7 Résidus domestiques dangereux

Les données incluses au tableau 39, exprimées en kilogrammes, sont ceux des RDD<sup>1</sup> qui ont été récupérés au Centre de transfert des matières résiduelles et écocentre de La Vallée-de-la-Gatineau (écocentre de la MRCVG) à l'écocentre de la MRCVG et dans les dépôts d'Éco-peinture associés à Laurentides re/sources. Les multiples lieux autorisés à recevoir de l'huile et de la peinture apparaissent à l'annexe 1.

<sup>1</sup> RDD – Résidus domestiques dangereux

Tableau 39 – Quantités connues de RDD récupérées

RDD par type	TOTAL kg	Quantités par lieu de dépôt Éco-peinture (organisme panquébécois, partenaire de Laurentides re/sources) kg												
		Écocentre de la MRCVG	Dépôt Blue Sea	Dépôt Bouchette	Dépôt Cayamant	Dépôt Denholm	Commonwealth Plywood	Dépôt Gracefield	BMR - La Coop Gracefield	Dépôt Kazabazua	Dépôt Low	Dépôt Messines	Dépôt Montcerf-Lytton	Dépôt Ste-Thérèse-de-la-Gat.
Peinture	16 340,76	8 158,07	946,75	707,88	634,90	691,61	2,94	564,02	369,08	2 020,43	1 338,39	323,54	149,90	433,25
Peinture aérosol	496,71	244,32	4,75	0,00	1,20	125,33	4,30	2,90	0,00	16,78	15,68	77,98	2,42	1,05
Huile	7131,75	3470,92	278,00	463,75	235,10	151,70	104,05	15,68	0,00	642,25	1 050,80	0,00	512,25	207,25
Huile aérosol	5,70	0,12	0,10	0,00	0,10	0,76	0,15	0,00	0,00	0,34	4,13	0,00	0,00	0,00
Organiques	4 598,21	2 306,74	371,35	74,12	219,70	69,29	75,20	62,40	1,00	807,27	487,00	6,48	53,21	64,45
Inorganiques	126,28	1,25	25,80	1,55	4,80	5,31	0,00	0,00	0,92	60,41	26,20	0,00	0,04	0,00
Autres aérosols	612,93	604,08	3,65	0,00	0,50	0,60	0,72	0,00	0,00	1,05	0,00	0,00	1,15	1,18
Antigel	44,95	0,00	5,00	9,80	1,20	0,00	2,20	0,00	0,00	9,95	16,80	0,00	0,00	0,00
Piles	1 244,20	1 070,00	71,60	0,00	0,00	25,84	0,00	0,00	0,00	3,02	54,25	0,00	0,00	19,49
Halocarbures (appareils froids)	12,25	12,25												
Propane	108,00	108,00												
Autres gaz sous pression	3,00	3,00												
Diesel usé	65,00	65,00												
Mercure	5,00	5,00												
Acides	147,00	147,00												
Alcalins	443,00	443,00												
Oxydants	28,00	28,00												
Autres inflammables	3 362,00	3362,00												
Extincteurs	27,00	27,00												
<b>Sous total RDD pesés</b>	<b>34 801,74</b>	<b>20 055,75</b>	<b>1 707,00</b>	<b>1 257,10</b>	<b>1 097,50</b>	<b>1 070,44</b>	<b>189,56</b>	<b>645,00</b>	<b>371,00</b>	<b>3 561,50</b>	<b>2 993,25</b>	<b>408,00</b>	<b>718,97</b>	<b>726,67</b>



Plusieurs RDD bénéficient du principe de la responsabilité élargie des producteurs (REP). Cette notion est encadrée par le *Règlement sur la récupération et la valorisation de produits par les entreprises (Q-2, r. 40.1)*. Les produits couverts sont :

1. Les produits électroniques;
2. Les piles et les batteries;
3. Les lampes au mercure;
4. Les peintures et leurs contenants;
5. Les huiles, les liquides de refroidissement, les antigels, leurs filtres, leurs contenants et d'autres produits assimilables.

Le concept de la REP<sup>1</sup> et le *Règlement* viennent inclure au prix d'achat des produits, le financement des programmes de récupération, tri, recyclage et valorisation selon le cas. Les producteurs de ces matières, ou les premiers importateurs au Québec, sont responsables de ces programmes de récupération et peuvent s'unir pour mandater une tierce partie pour mener à bien leurs objectifs.

Au Centre de transfert des matières résiduelles et écocentre de La Vallée-de-la-Gatineau (écocentre), non seulement les matières incluses dans la REP sont acceptées, mais bien l'ensemble des RDD. Ce choix politique à la MRCVG vise à encourager la récupération sécuritaire des RDD et éviter leur enfouissement ou leur évacuation par les drains domestiques. La réception de tous les types de RDD, des TIC et des pneus d'un diamètre inférieur à 48.5'' est sans frais pour les municipalités, les citoyens et les ICI clients du Centre. Vu cette gestion particulière au Centre, les quantités de RDD et autres reçues sont bien connues, mais ne sont départies entre utilisateurs du secteur résidentiel et du secteur ICI.

S'ajoutent aux RDD pesés ceux qui sont dénombrés ou mesurés autrement. L'écocentre est un dépôt autorisé de type ICI de tubes fluorescents (néons). Ces tubes sont comptabilisés chez le récupérateur Recycfluo par pieds linéaires. En 2014, 17 319 pieds linéaires de tubes fluorescents ont été récupérés à l'écocentre.

Il a été estimé lors de l'analyse des différentes caractérisations effectuées par la MRCVG que seulement 1 % du total des matières envoyées à l'enfouissement étaient constituées de RDD, soit approximativement 89 tonnes. (Figure 8)

#### **4.7.1 Autres matières résiduelles**

Compte tenu de la promiscuité entre les secteurs résidentiels et ICI dans la MRCVG ou les faibles quantités à gérer, les *autres* matières résiduelles des différents générateurs se retrouvent regroupées sous une même sous-section. Cette catégorie de matières vient regrouper plusieurs items différents tels les encombrants, les encombrants métalliques (ferraille), les véhicules hors d'usage, les textiles, les rebuts de technologies d'information (TIC) et de communication, les pneus et les balayures de rue.

Plusieurs de ces matières résiduelles ne nécessitent pas de prise en charge supplémentaire comme c'est le cas pour les véhicules hors d'usage et les balayures de rue. Les véhicules hors d'usage sont entièrement pris en

---

<sup>1</sup> REP – Responsabilité élargie des producteurs

main par les ferrailleurs spécialisés. Les balayures de rue sont seulement récupérées sur les rues asphaltées des centres villageois qui, comme telles, ne sont qu'une minorité du réseau routier. Selon les réponses du questionnaire à l'intention des municipalités, la majorité des balayures de rue sont récupérées et réutilisées l'année suivante comme abrasif. Sur les plus de 50 000 tonnes d'abrasifs utilisées sur les chemins municipaux en hiver, il est estimé que seulement 400 tonnes sont balayées et récupérées. De ces 400 tonnes récupérées la vaste majorité sera réutilisée l'hiver d'en suite.

*L'outil de calcul pour les contenants consignés* disponible sur le site de Recyc-Québec indique qu'en fonction de la population équivalente de la MRCVG, 132 tonnes de contenants consignés ont été récupérées en 2014 sur les 181 tonnes vendues. Les encombrants métalliques bénéficient également d'un réseau de récupération efficace par le biais des ferrailleurs. Les données sur ces rebuts sont difficiles à chiffrer puisque leur valeur marchande, bien que généralement à la baisse, représente un motif pour la collecte et la vente privée et informelle. Les encombrants non métalliques, quant à eux sont une catégorie de rebuts très hétéroclites où se mélangent mobilier et des objets potentiellement réutilisables et d'autres qui sont trop abimés ou souillés pour avoir une deuxième vie. Pour l'instant aucun service performant de récupération des encombrants non métalliques (gros déchets) n'est en place dans la MRCVG. Certains revendeurs privés opèrent sur le territoire et sont identifiés dans le tableau des intervenants en GMR<sup>1</sup> à l'annexe 1.

Les TIC<sup>2</sup> bénéficient du principe de la responsabilité élargie des producteurs tel qu'expliqué à la sous-section précédente. Les pneus hors d'usage de moins de 48,5" de diamètre sont assujettis au *Programme québécois de gestion intégrée des pneus hors d'usage 2015-2020*. Depuis 1999 le *Programme* et ses 5 prédécesseurs s'articulent au Québec et contribuent de façon significative à diminuer ou enrayer les risques de contamination de l'eau, de l'air et du sol en cas d'incendie de pneus. Enfin, toujours à l'écocentre, 10 tonnes de pneus surdimensionnés ont été récupérées et acheminées pour recyclage chez FAIDA à Plessisville. Cette matière est tarifée à l'écocentre et constitue l'unique endroit qui les accepte sur le territoire. Les données sur le textile représentent les tonnages récupérés par le Centre Jean-Bosco de Maniwaki, le plus important récupérateur de textiles sur le territoire. Le tableau 40 résume les quantités connues de ces derniers types de matières résiduelles. Le total des quantités éliminées a été déterminé par extrapolation des proportions définies par les caractérisations.

**Tableau 40 - Quantités connues des autres matières résiduelles**

Type de matière résiduelle	Quantités récupérées t	Nombre récupéré	Quantités éliminées t
Contenants consignés	132,00	NA	ND
Encombrants métalliques	22,00	NA	ND
Encombrants non métalliques	221,81	NA	ND
Pneus	NA	7081,00	ND
Pneus surdimensionnés	10,00	NA	ND
Technologies d'information et de communication	27,00	NA	ND
Textiles	150,00	NA	ND
<b>TOTAL</b>	<b>562,81</b>	<b>7081,00</b>	<b>623,85</b>

<sup>1</sup> GMR – gestion de matières résiduelles

<sup>2</sup> TIC – technologies d'information et de communication, synonyme d'équipement électronique

## 5 Diagnostic territorial, objectifs, orientations et actions

---

L'ensemble des chapitres précédents a contribué à établir quelques caractéristiques fondamentales de la gestion des matières résiduelles dans la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau. Ceux-ci seront présentés pour ensuite être suivis des orientations et actions spécifiques à retenir afin de contribuer à l'atteinte des objectifs de la *Politique* de façon bien adaptée au territoire de la MRCVG.

En sus du bilan sommaire du premier PGMR présenté à la section 3.6 du troisième chapitre, plusieurs constats se dégagent des chapitres 1 à 4. Ces principaux constats constituent le diagnostic territorial et aident à établir l'atteinte des objectifs gouvernementaux et à définir les orientations à retenir. Vu la proximité des secteurs résidentiels et ICI sur le territoire, les constats et orientations sont présentés dans cette section par filière de matières résiduelles universelles à l'ensemble des secteurs. Toutefois, les défis qui se prêtent véritablement à un seul secteur seront présentés ainsi.

### 5.1 Atteinte des objectifs

Les orientations retenues dans ce projet de PGMR se doivent de respecter et contribuer à l'atteinte des objectifs de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles et de son Plan d'action 2015-2020 et les plans d'action subséquents. Un bref retour sur l'atteinte des objectifs de la Politique est présenté au tableau 41. Ce tableau réunit les données présentées aux tableaux du chapitre 4 en n'incluant que la performance vis-à-vis les objectifs en comparant les quantités générées avec les quantités récupérées. Vu l'incertitude face à certaines données, notamment relatives aux matières résiduelles en provenance des ICI ayant des collectes privées, les chiffres présentés dans ce tableau sont le plus complets possibles mais peuvent comporter une légère marge d'erreur. Le résultat de l'objectif de recycler ou valoriser 80 % des résidus de béton, de brique et d'asphalte provient de l'estimation de l'outil. Le vert et le rouge employés permettent une appréciation rapide des enjeux. Les entêtes des colonnes présentent les principaux objectifs chiffrés du Plan d'action 2011-2015. Les objectifs spécifiques de la MRCVG sont les suivants :

- Ramener à 700 kg par habitant la quantité de matières résiduelles éliminées pour toutes les municipalités de la MRCVG d'ici 2020. Prioriser le respect de la hiérarchie des 3RV-E.
- Recycler en moyenne 70 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal résiduels sur le territoire de la MRCVG d'ici 2020, vérifiable par la caractérisation des résidus ultimes.
- Recycler 60 % de la matière organique résiduelle dans toutes les municipalités du territoire de la MRCVG d'ici 2020.
- Intégrer les ICI dans la saine gestion des matières résiduelles.
- Offrir les alternatives nécessaires à l'élimination pour les RDD et les CRD sur l'ensemble du territoire.
- Recycler ou valoriser 80 % des résidus de béton, de brique et d'asphalte d'ici 2020.
- Trier à la source ou acheminer vers un centre de tri 70 % des résidus de construction, de rénovation et de démolition du segment du bâtiment d'ici 2020.
- Réduire de 50 % la quantité d'encombrants éliminés sur l'ensemble du territoire de la MRCVG d'ici 2020.

- Récupérer et valoriser 60 % du textile sur l'ensemble du territoire de la MRCVG d'ici 2020.
- Maintenir le recyclage de plus de 90 % des boues septiques acheminés au Centre de traitement des boues de fosses septiques de toutes les municipalités du territoire de la MRCVG.
- Améliorer le taux de performance de la vidange des fosses septiques par une amélioration de l'accessibilité des fosses.

**Tableau 41 - Constat de la performance MRCVG vis-à-vis les principaux objectifs québécois**

Municipalité	Ramener à 700 kg par habitant la quantité de matières résiduelles éliminées.	Recycler 70 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal résiduels.	Recycler ou valoriser 80 % des résidus de béton, de brique et d'asphalte.	Trier à la source ou acheminer vers un centre de tri 70 % des résidus de CRD du segment du bâtiment.	Recycler 60 % de la matière organique résiduelle (cas moyen)	Bannissement de l'élimination de la matière organique
Aumond	309,97	67 %	ND	66 %	84 %	Échec
Blue Sea	555,70	66 %	ND	78 %	69 %	Échec
Bois-Franc	527,65	61 %	ND	88 %	83 %	Échec
Bouchette	504,85	52 %	ND	69 %	74 %	Échec
Cayamant	495,43	48 %	ND	61 %	69 %	Échec
Déléage	358,55	67 %	ND	74 %	84 %	Échec
Denholm	353,47	56 %	ND	58 %	78 %	Échec
Egan-Sud	537,02	65 %	ND	90 %	78 %	Échec
Gracefield	660,26	58 %	ND	76 %	62 %	Échec
Grand-Remous	713,32	66 %	ND	92 %	81 %	Échec
Kazabazua	471,36	51 %	ND	63 %	73 %	Échec
Lac-Ste-Marie	610,79	43 %	ND	58 %	62 %	Échec
Low	459,50	59 %	ND	60 %	72 %	Échec
Maniwaki	717,87	65 %	ND	96 %	69 %	Échec
Messines	410,48	67 %	ND	87 %	81 %	Échec
Montcerf-Lytton	463,21	54 %	ND	73 %	74 %	Échec
Ste-Thérèse-de-la-Gatineau	443,66	69 %	ND	77 %	77 %	Échec
Kitigan Zibi	363,56	50 %	ND	74 %	82 %	Échec
<b>MRCVG</b>	<b>531,23</b>	<b>61 %</b>	<b>95 %</b>	<b>83 %</b>	<b>74 %</b>	<b>Échec</b>

## 5.2 Orientations

Le portait de la gestion des matières résiduelles dans la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau est généralement fort encourageant et témoigne des efforts mis en place par la MRCVG et les municipalités depuis 2006. Afin de poursuivre la quête de l'atteinte des objectifs, chaque orientation présentée par section distincte sera accompagnée d'actions spécifiques à la section 5.4 pour favoriser la mise en œuvre concrète des orientations.

Le rapport de la commission de consultations publiques, présenté à l'annexe 9, soulève différents points très intéressants. Ceux-ci ont le potentiel de bonifier la mise en œuvre de plusieurs actions, mais n'en modifient pas le fond. Ainsi, lors de l'exécution des actions inscrites dans ce PGMR, ces recommandations de la commission seront considérées.

### 5.2.1 Contribuer à remédier la situation régionale de l'enfouissement des déchets ultimes

L'éloignement des lieux d'enfouissement autorisés (LET) se traduit par d'importants coûts d'acheminement des déchets qui s'additionnent aux tarifs d'enfouissement. En 2014 ce coût global incluant les redevances à l'élimination se chiffrait à 122 \$/t. Les deux lieux d'enfouissement du secteur privé situés les plus près de la MRCVG sont tous deux détenus et opérés par WM Québec, diminuant ainsi la concurrence et rendant la MRCVG, tout comme la région entière de l'Outaouais, très vulnérable.

À ce coût économique, il faut ajouter les émissions de gaz à effet de serre inhérents à l'acheminement, et ce malgré la stratégie de mise en commun possible depuis l'ouverture du Centre de transfert des matières résiduelles et écocentre de la Vallée-de-la-Gatineau.

### 5.2.2 Augmenter la quantité et la qualité des matières recyclables récupérées

L'adhésion de la MRCVG comme membre de Tricentris, centre de tri, s'est traduite par une chute drastique du coût de traitement des matières résiduelles. En 2011 et les années précédentes, avant l'adhésion comme membre, le coût à assumer pour le tri des matières était de 70 \$/t et ensuite de 65 \$/t. À ce coût il fallait également ajouter l'acheminement. Vu la faible densité des matières résiduelles, le coût global par tonne à l'époque n'était que très peu plus économique que l'enfouissement. Depuis l'adhésion en 2012 les coûts se détaillent comme suit :

- a) 4,50 \$/citoyen permanent pour l'adhésion initiale;
- b) 0,80 \$/citoyen permanent pour le tri annuel des matières, nonobstant la quantité;
- c) 1.20 \$ approx. /citoyen permanent advenant un manque à gagner au centre de tri (dépense sur demande seulement)

Donc les coûts annuels de base du tri des matières recyclables sont d'environ 16 000 \$ et ce, peu importe la quantité acheminée. Il s'agit là du plus important incitatif financier vers la récupération des matières recyclables jamais connue à la MRCVG. La contribution financière sur la base des résidents permanents (population officielle) est avantageuse de surcroit compte tenu de l'apport important de matières résiduelles de la part de la population saisonnière. Il va sans dire que les autres avantages associés à la récupération, au tri et au recyclage des matières recyclables sont nombreux et non-négligeables incluant :

- a) La réutilisation des matières pour la fabrication de nouveaux biens de consommation;

- b) La diminution du recours à l'extraction de matières premières pour la fabrication de biens de consommation qui ont souvent une très courte durée de vie;
- c) La création d'emplois dans le secteur du tri et du recyclage (estimé à plus de 10 00 emplois au Québec seulement soit 30 fois plus que les emplois liés à l'enfouissement des déchets).

Toutefois, l'objectif de recyclage de 60 % du papier, carton, verre, plastique et métal n'est pas atteint dans aucune des municipalités de la MRCVG. Bien que les services de collecte sélective soient relativement jeunes dans plusieurs municipalités, des efforts supplémentaires devront être faits pour augmenter le taux de recyclage.

### **5.2.3 Établir un système efficace de recyclage de la matière organique**

Une gestion des matières organiques plus structurée est un besoin autant dans le secteur résidentiel que dans le secteur ICI, un développement de l'offre de services municipaux est nécessaire à cet égard. Le taux de détournement moyen de l'enfouissement des matières organiques basé sur les campagnes de caractérisation des déchets est très intéressant. Toutefois, tel que discuté, il s'agit d'une moyenne et plusieurs municipalités, contrairement au portrait dressé au tableau 41, se retrouvent véritablement au-delà ou en dessous de cette moyenne. De plus, malgré qu'énormément de matières organiques ne prennent pas la voie de l'enfouissement, la MRVG ne peut pas prétendre pour autant disposer d'un système efficace et chiffré pour éventuellement respecter le bannissement de l'élimination de la matière organique.

### **5.2.4 Réduire les quantités enfouies et améliorer la performance du secteur ICI**

Grand-Remous et Maniwaki surpassent la quantité de 700 kg de déchets enfouis par personne lorsqu'on tient compte de la population permanente. Tel que démontré au chapitre 4, c'est l'apport des déchets du secteur ICI qui est à l'origine de cette situation. Dans le cas de Grand-Remous un calcul effectué sur la population saisonnière saurait faire diminuer cette quantité enfouie sous le seuil du 700 kg/habitant, Maniwaki n'a pas cette chance compte tenu de l'absence d'une population saisonnière chiffrée. Il est à retenir que pour ces deux municipalités et pour Gracefield et Lac Sainte-Marie qui s'approchent du seuil, des actions doivent être prises pour accompagner les ICI et la population saisonnière afin qu'ils adoptent une gestion améliorée de leurs matières résiduelles.

Le secteur ICI présente des besoins toujours non comblés sur le territoire en fait d'aide à la gestion des matières résiduelles et diminution du recours à l'enfouissement. Cette évolution promet le bénéfice d'économies pour les organismes et entreprises.

De plus, toutes les municipalités ont intérêt à continuer à réduire les quantités de matières vouées à l'enfouissement. Cette orientation se concrétise par la mise sur pied de services manquants comme l'établissement d'un écocentre dans le centre-sud ou sud de la MRCVG, un programme efficace pour le recyclage de la matière organique, l'optimisation de la collecte sélective et par des efforts percutants d'information, de sensibilisation et d'éducation. Ces éléments sont recoupés par d'autres actions parmi les diverses orientations du présent chapitre.

### **5.2.5 Améliorer la performance du secteur CRD**

Le secteur CRD présente des besoins toujours non comblés sur le territoire compte tenu de l'existence d'un seul écocentre/centre de tri de CRD sur le territoire à Maniwaki. Ce secteur présente aussi de belles occasions de recyclage et de valorisation des matières et de création d'emplois.

Le Centre de traitement des boues de fosses septiques et le Centre de transfert des matières résiduelles et écocentre de La Vallée-de-la-Gatineau constituent des atouts majeurs pour la gestion de matières résiduelles dans la MRCVG. Ces lieux font preuve de contrôle de coûts, de très bons rendements environnementaux et de services de proximité de haute qualité pour les citoyens et les ICI.

En général pour la MRC l'objectif d'acheminer 70 % des matières résiduelles vers un centre de tri est atteint. Toutefois, les municipalités situées loin de l'écocentre de la MRCVG ne disposent pas de suffisamment d'options pour leurs déchets de CRD. De plus, les caractérisations des déchets voués à l'enfouissement ont toutes été menées à ce jour sur des échantillons issus des municipalités membres du Centre de transfert des matières résiduelles et écocentre de la Vallée-de-la-Gatineau. Malgré la présence des services de l'écocentre, on retrouve encore, dans ces échantillons, des CRD en proportion moyenne de 12 %. Des efforts supplémentaires de sensibilisation de la population devront être mis à l'œuvre.

Il est à noter qu'aucun centre de tri des CRD de grande envergure n'est situé en Outaouais. Un suivi de cette situation ainsi que le signalement du besoin dans le cadre de l'étude régionale menée par la Ville de Gatineau sont à prévoir. Toutefois, malgré des débouchés locaux pour le tri mécanisé des CRD recyclables ou valorisables, l'objectif d'acheminer les débris de CRD vers des lieux de tri et/ou écocentres peut être supporté par les municipalités locales lors de l'émission de permis de construction, de rénovation ou de démolition.

Enfin, la notion de déconstruction est très intéressante dans l'optique du réemploi et du recyclage de matériaux de CRD. Cette pratique gagne à être publicisée par le biais de campagnes d'information, de sensibilisation et d'éducation.

### **5.2.6 Maintenir et bonifier les activités d'information, de sensibilisation et d'éducation**

Les campagnes de caractérisation menées en 2012 et 2014 par la MRCVG démontrent que les différentes filières de récupération sont utilisées malgré qu'elles ne soient pas utilisées de façon égale dans chaque municipalité. Il y a encore du travail à faire auprès des citoyens pour qu'ils utilisent pleinement et correctement les différents services de récupération offerts.

Afin d'assurer la connaissance et la compréhension du système de gestion des matières résiduelles et la pleine participation des résidents et ICI à celui-ci, la MRC et les municipalités doivent continuer à faire la promotion des services de récupération déjà en place et veiller à offrir tous les services nécessaires pour détourner les matières de l'enfouissement, là où c'est possible. Ainsi le maintien des services et programmes et le développement de nouveaux services et programmes, doivent nécessairement être accompagnés d'excellentes mesures d'information, de sensibilisation et d'éducation (ISÉ). En vertu de la hiérarchie des 3RVE ces activités d'ISÉ devront continuer à régulièrement aborder le sujet de la réduction à la source.

À ce jour les municipalités locales et la MRCVG partagent des informations relatives à la gestion des matières résiduelles entre autres par le biais de leurs sites internet. La MRCVG a récemment mis sur pied une adresse courriel dédiée à la réception de questions ou de commentaires au sujet de la gestion des matières résiduelles. Toutefois, un véritable réseau d'information performant dans la MRCVG doit comprendre une accessibilité aux informations et aux commentaires par téléphone. Actuellement la directrice du service de l'hygiène du milieu – environnement traite ces appels.

De plus, les municipalités locales jouent un rôle important dans la sensibilisation du citoyen par le simple fait de prélever les taxes municipales associées aux services de collecte et de traitement des matières résiduelles. Selon la révision des comptes de taxes 2014, environ le tiers des municipalités locales effectuent une ventilation détaillée des services de gestion des matières résiduelles sur les comptes de taxes acheminés aux citoyens et propriétaires. La ventilation la plus fréquente isole le coût de la vidange des fosses septiques du reste des services municipaux ou des services de gestion des matières résiduelles. Idéalement le citoyen et le propriétaire pourraient facilement prendre connaissance des différents coûts associés à l'ensemble des services distincts de gestion des matières résiduelles, notamment en séparant le coût de la collecte et de l'enfouissement des déchets des coûts de la collecte et du tri des matières recyclables.

### **5.2.7 Améliorer la gestion des autres matières résiduelles**

Les encombrants non métalliques, aussi appelés les gros déchets, ne bénéficient pas d'un réseau adéquat de récupération et de réemploi sur le territoire. Les quelques entreprises spécialisées du domaine ne traitent pas des volumes suffisamment importants et ne permettent pas une redistribution des biens aux gens dans le besoin. Un projet structurant et intégré de collecte, réparation et revente aux particuliers ou de dons par référence d'un organisme habilité est un besoin identifié autant par la MRCVG en vertu de la quantité d'encombrants vouée à l'enfouissement et par les organismes communautaires qui ont identifié un besoin pour plusieurs ménages du territoire. Un modèle intéressant existe à la Ressourcerie des Frontières dans la Ville de Coaticook. Cet exemple est brièvement présenté dans une fiche d'information et un dossier photo à l'annexe 8.

À l'encontre de la hiérarchie reconnue des 3 RV-E, la majorité des services et des dépenses municipaux sont centrés sur la collecte, l'acheminement et l'enfouissement des déchets. Les élus municipaux ne devraient donc pas hésiter à renverser cette dynamique en investissant dans les alternatives à l'enfouissement, surtout pour les autres matières résiduelles. Pour le citoyen moyen de la MRCVG, le moyen le plus simple de se départir d'un objet non désiré est de le confier à la collecte de porte-à-porte des déchets, soit la plus fréquente et la plus permissive. Toutefois, un retrait des encombrants non métalliques (gros déchets) des collectes municipales en général et l'établissement d'un service de collecte sur appel avec rendez-vous permettraient un tri des matières récupérées afin d'en réemployer un maximum. Cette stratégie de collecte est comprise dans le modèle de la Ressourcerie des Frontières présenté à l'annexe 8.

Les bénéfices de ces investissements et efforts se répercuteront sur une diminution du recours à l'enfouissement, donc d'une diminution du coût à l'enfouissement et potentiellement par une réduction de la fréquence de collecte des déchets compte tenu des alternatives performantes.



La récupération de textiles sur le territoire est présentement assumée par les friperies et organismes de charité sur le territoire, le plus performant de ceux-ci étant le Centre d'Apprentissage, Récupération, Recyclage de l'Outaouais (CARRO) du Centre Jean-Bosco à Maniwaki. Ce centre agit comme lieu d'apprentissage et d'animation pour les personnes adultes vivant avec une déficience intellectuelle, sensorielle ou physique. Depuis 2009 l'initiative de ce Centre de se dynamiser et d'investir dans leur infrastructure (bâtiment) afin de mieux servir leur clientèle et de traiter plus de matières est tout à fait louable, est supportée par la MRCVG et correspond à un besoin identifié sur le territoire.

Vu l'emplacement géographique du CARRO, une stratégie de récupération de proximité pour le citoyen aiderait à acheminer des volumes supplémentaires au CARRO une fois qu'il serait en mesure d'en traiter davantage. La disposition de cloches où les dons de textiles peuvent être accumulés dans les municipalités plus loin du CARRO est envisagée comme avenue prometteuse. La volonté d'installer une cloche de réception de textiles a d'ailleurs déjà été exprimée et planifiée par une municipalité locale dans la MRCVG de façon indépendante.

### **5.2.8 Planifier pour les spécificités du secteur résidentiel**

Les services actuels et futurs de gestion de matières résiduelles doivent bien servir la population saisonnière. Cette réalité influence actuellement la fréquence de collecte des déchets en période estivale. Il demeure important de continuer de composer avec des services optimisés et l'explosion saisonnière des habitations et citoyens à desservir. De plus, les programmes mis de l'avant devront bien servir la population vieillissante et bien cadrer avec les défis socio-économiques actuels et futurs.

### **5.2.9 Acquérir davantage de données**

Malgré la croissance fulgurante de connaissance des données depuis l'adoption du premier PGMR, certains types de matières résiduelles demeurent moins bien connus. Un maintien et un développement de l'acquisition de connaissances à cet égard sont à prévoir.

### **5.2.10 Établir des services et des infrastructures dans le respect de la capacité de payer de la population**

La MRCVG n'est pas favorisée sur le plan socio-économique. L'établissement de services offerts par des organismes communautaires ou par le secteur public peut être avantageux dans ce contexte compte tenu l'absence de la notion de profit pour l'entreprise et l'absence sur le territoire de plusieurs intervenants et infrastructures privées de gestion de matières résiduelles. Le coût au citoyen et aux ICI et la création d'emploi devront être pris en compte lors de la planification de nouveaux services de gestion de matières résiduelles.

La MRCVG a su bien gérer la gestion des matières résiduelles à ce jour par le biais de ses déclarations de compétences, de ses projets d'infrastructures et ses offres de services évolutifs. Il est souhaitable qu'elle conserve ce rôle de leadership en continu à supporter ses municipalités locales tout en agissant pour mettre sur pied les infrastructures et services manquants.

Le partenariat avec les organismes communautaires pour le développement de services de récupération et de redistribution des autres matières valorisables cadre également dans cette orientation.

### 5.2.11 Harmoniser et optimiser les collectes de matières résiduelles

Le territoire de la MRCVG est physiquement étendu et ses 18 entités locales présentent une mosaïque d'approches à la gestion services de gestion des matières résiduelles sous leur compétence. C'est notamment le cas des collectes de porte-à-porte. Hormis les différences naturelles comme les jours de collectes et la fréquence des collectes, c'est la disparité des matières acceptées dans les différentes collectes qui pose problème. Certaines municipalités sont plus permissives sur les matières acceptées lors des collectes par exemple en acceptant les matériaux de construction lors de la collecte de déchets. D'autres vont accepter des matières valorisables comme le plastique agricole dans les collectes de déchets. À l'inverse certaines équipes d'éboueurs, fort expérimentées et consciencieuses, effectuent un tri sommaire en bordure de rue pour, par exemple, refuser de ramasser du mobilier d'extérieur dans la collecte de matières recyclables. Ces mêmes équipes passent aussi à un tri sommaire sur la trémie du camion, après la levée du bac, pour retirer des matières refusées dans les collectes de porte-à-porte par exemple les bonbonnes de propane et les accumulateurs automobiles. Le spectre de l'approche est tellement vaste sur le territoire de la MRCVG qu'il devient plus difficile de passer des messages de sensibilisation communs. Une harmonisation à cet égard est souhaitable tout en répondant aux besoins spécifiques à chaque communauté. Les changements aux collectes doivent seulement être entrepris lorsque les citoyens et les ICI ont accès à un autre service ou lieu de disposition des matières nouvellement refusées si elles ne sont pas redirigées vers une autre collecte de porte-à-porte.

Des analyses ciblées sur l'Outaouais menées en 2014 et 2015 par Éco Entreprises Québec<sup>1</sup> (eeq) ont dévoilé quelques faiblesses des opérations de collecte de porte-à-porte des matières recyclables qui s'appliquent aussi aux collectes de déchets. La principale faiblesse est l'absence généralisée de regroupement des municipalités pour les collectes. Selon eeq, la desserte d'au moins 3 000 citoyens par service de collecte permet généralement des économies de 100 \$/tonne. L'analyse pan québécoise d'eeq a déterminé qu'à des densités de 10 et 50 habitants par km de rue, les collectes regroupées (desservant plusieurs municipalités) offraient des économies moyennes de 46 \$/t. Toujours selon eeq ce phénomène est encore plus accentué à des densités plus faibles que 10 habitants par kilomètre de rue. Tel que démontré au tableau 15, onze des dix-sept municipalités qui comportent des données à cet égard ont des densités de 3 à 6 habitants par kilomètre de rue.

À la lumière des données colligées par eeq pour l'Outaouais, il s'avère que la seule et unique collecte regroupée existante en début 2015 se situe en territoire Val-Gatineau en l'occurrence de la desserte de la municipalité de Bois-Franc par la municipalité de Montcerf-Lytton. À la lumière de ces constats, le comité environnement de la MRCVG a mandaté le service de l'hygiène du milieu à étudier les différents scénarios possibles de collectes regroupées et de la délégation de la compétence de la collecte à la MRCVG.

### 5.2.12 Maintenir et bonifier l'exemplarité municipale

Les entités municipales se doivent de fournir un modèle pour les citoyens et ICI de leur territoire. En ce sens, les bureaux de la MRCVG ont été certifiés ICI on recycle par RECYC-QUÉBEC en vertu des divers moyens utilisés pour diminuer la quantité de matières résiduelles destinées à l'enfouissement.

---

<sup>1</sup> Constats eeq partagés avec les fonctionnaires responsables des opérations et de la planification en gestion des matières résiduelles des 4 MRC de l'Outaouais et de la Ville de Gatineau lors des deux rencontres régionales du Chantier des meilleures pratiques.

L'exemplarité doit déborder des bureaux et s'appliquer également dans les opérations des entités municipales. Une panoplie de possibilités s'offre à cet égard, les plus prioritaires visent l'utilisation de matériaux recyclés dans les ouvrages du domaine du génie civil et l'utilisation accrue du bois dans la construction des bâtiments non résidentiels.

Plusieurs des matériaux recyclés disponibles sont assortis de normes BNQ pour leur utilisation et confèrent même des propriétés améliorées aux ouvrages à un coût équivalent ou moindre. L'utilisation accrue du bois, quant-à-elle concorde avec la *Stratégie d'utilisation du bois dans la construction au Québec* et la *Charte du bois* toutes deux adoptées par le gouvernement québécois. Cette utilisation constitue une action concrète de support de l'industrie forestière prévalente sur le territoire. De plus le bois présente des propriétés mécaniques et bénéfiques environnementaux majoritairement supérieurs à ceux de l'acier et du béton dans plusieurs composantes du bâtiment. Enfin, le bois demeure un matériau réutilisable, recyclable et valorisable en fin de vie utile.

### **5.2.13 Optimiser la vidange des boues de fosses septiques**

Tel que discuté précédemment, la performance de la collecte, du traitement et du recyclage de boues de fosses septiques est exemplaire sur le territoire de la MRCVG. Il est toutefois jugé que les opérations municipales de vidanges des fosses seraient améliorées si l'ensemble des ouvertures de visite étaient accessibles directement au niveau du sol en tout temps, conformément à l'article 10, paragraphe m) du *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées*, Q-2, r.22 qui stipule que :

« les 2 ouvertures de visite doivent être prolongées jusqu'à la surface du sol par des cheminées étanches et isolées contre le gel et être munies d'un couvercle étanche; »

Le problème de vidange manquée pour faute d'ouverture de visite non déterrée ne saurait se reproduire si cet élément du *Règlement* était appliqué uniformément sur le territoire pour les fosses visées, c'est-à-dire celles construites après le 12 août 1981.

### **5.2.14 Valider la possibilité de valoriser les boues des stations d'épuration municipales**

Somme toute la performance pour la valorisation des boues dans la MRCVG est excellente. Il serait pertinent toutefois d'investiguer la composition de ces petites quantités de boues des stations d'épuration en vue de les valoriser, possiblement par épandage agricole et possiblement après avoir subi une stabilisation ou un traitement adéquat.

### **5.2.15 Maintenir la gestion des matières résiduelles dans les territoires non organisés**

Les territoires non organisés (TNO) de la MRCVG sont uniques dans la gestion des matières résiduelles étant donné qu'ils ne sont pas assujettis aux mêmes exigences que le milieu municipalisé. Toutefois, la gestion des matières résiduelles de base qui y est effectuée doit se maintenir.

### **5.2.16 Préparation aux bannissements à l'élimination prévus**

La venue prochaine du bannissement de l'élimination du papier et du carton, du bois et de la matière organique putrescible demande une planification adaptée.

Le bannissement de l'élimination du papier et du carton tel qu'annoncé dans le *Plan d'action 2011-2015* de la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles* saura être rencontré par l'amélioration des services de la collecte sélective, tel que discuté précédemment. Le tout vérifiable par caractérisations des déchets, également discuté précédemment.

Le bannissement de l'élimination du bois tel qu'annoncé dans le *Plan d'action 2011-2015* de la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles* exigera une méthode efficace de la ségrégation ou du retrait du bois des autres CRD. Depuis 2014 une nouvelle aire d'entreposage du bois naturel et du bois de CRD a été aménagée au Centre de transfert des matières résiduelles et écocentre de La Vallée-de-la-Gatineau (nommé écocentre dans cette sous-section). Cette nouvelle aire d'entreposage contribuera au contrôle des coûts liés à la valorisation du bois naturel (branches, etc.) et du bois d'œuvre non traité et non peint.

Au-delà du tri à la source de la part des utilisateurs qui est fortement encouragé par la MRCVG, un tri sommaire est fait des CRD pêle-mêle à l'aide de la rétrocaveuse pour les morceaux facilement identifiables et manipulables tel que le bois d'œuvre, le béton et le métal. Cette modification aux opérations de l'écocentre lui confère le nouveau statut de centre de tri de CRD. Ce changement, bien que modeste sur le plan des opérations, est en processus de régularisation auprès du MDDELCC afin de rencontrer les normes environnementales applicables, mais adaptées aux volumes reçus et triés. Ce virage est prometteur pour le développement de nouvelles activités de tri de CRD futures. Dès maintenant, elle assure une réponse partielle au bannissement de l'élimination du bois.

Lorsque les tenants et aboutissants du bannissement seront publiés par le législateur, la MRC a tout intérêt à moduler la tarification applicable au CRD pêle-mêle reçu au Centre de transfert des matières résiduelles et écocentre de La Vallée-de-la-Gatineau, et de tout autre écocentre régional le cas échéant, lorsqu'ils contiennent du bois non trié à la source. Cette tarification augmentée saura encourager le tri à la source et financer les activités de retrait du bois des CRD pêle-mêle pour réemploi, recyclage ou valorisation,

Enfin l'application du bannissement de l'élimination de la matière organique putrescible repose sur les nouveaux programmes de recyclage de la matière organique discutés plus haut. Encore une fois, le degré d'atteinte de cet objectif demeure vérifiable par le biais des caractérisations de déchets.

### **5.3 Scénarios de gestion des matières organiques**

Au-delà des informations discutées dans le présent projet de PGMR jusqu'à présent, l'annexe 7 présente la grille d'aide à la prise de décision employée pour différencier les différents scénarios potentiels pour le recyclage de la matière organique. Les nouveaux services nécessaires ont été mis en contexte avec les dépenses totales en gestion de matières résiduelles sur le territoire, ainsi les vases communicants de tonnages déplacés d'une filière à l'autre sont mieux représentés. L'ensemble des détails du calcul employé n'apparaît pas sur les fiches, seuls les résultats y sont. Les paramètres considérés incluent :

- Une inclusion dans les scénarios pour l'ensemble des résidences desservies par les collectes de porte-à-porte;
- Les dépenses initiales d'achat d'équipement et de mesure d'ISÉ de lancement;
- Les dépenses annuelles d'ISÉ;

- Les économies annuelles à l'enfouissement selon le rendement projeté du scénario;
- Les économies annuelles aux collectes en modélisant une modeste réduction de fréquence;
- Les fonds potentiellement octroyés par le *Programme d'aide aux composteurs domestiques et communautaires* et/ou par le *Programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage*, selon le cas;
- Les variations de la redistribution des redevances à l'élimination.

En exposant la performance et les coûts escomptés de chaque scénario, la prise de décision est facilitée. Il est toutefois à noter que ces données sont utiles pour comparer des scénarios, mais ne constituent ni une garantie de performance, ni une garantie de prix, ni une garantie de subvention. Les principaux scénarios étudiés dans l'annexe 7 sont compris parmi les fiches d'information à l'annexe 8. Pour tous les scénarios, les traitements employés concernent les citoyens et la plupart des ICI sans distinctions. La grande majorité des ICI sont de très petite taille dans la MRC et peuvent facilement être desservis au même titre que des citoyens. Pour les ICI de plus grande taille, une approche personnalisée sera adoptée grâce à l'action 8.

Un total de 5 scénarios ont été créés, soit la situation des matières organiques si rien de plus n'était fait dans la MRC, si d'avantage de composteurs domestiques étaient distribués, si les matières étaient recyclés par compostage thermophile, si les matières des villes étaient acheminées à l'aide d'une 3<sup>e</sup> voie au centre de traitement des boues de fosses septiques pour compostage et si une 3<sup>e</sup> voie était instaurée dans toutes les municipalités. Les prochaines sous-sections qui décrivent les scénarios facilitent donc la compréhension des grilles de l'annexe 7.

### 5.3.1 Scénario 1 – Sans efforts supplémentaires

Il a été décrit à la section 4.4.4 que la situation des matières organiques dans la MRC était déjà très bonne puisque les caractérisations ont permises de démontrer qu'une moyenne de 74 % des matières organiques étaient déjà traitées. Ainsi, il est tout à fait pertinent de considérer ne pas effectuer d'actions supplémentaires pour gérer les matières organiques puisque l'objectif de recycler 60 % des matières organiques est déjà atteint. Par contre, ce scénario implique que la MRC ne parviendrait pas à répondre à l'exigence gouvernementale de bannir l'élimination des matières organiques.

### 5.3.2 Scénario 2 – Compostage domestique

À ce jour, plusieurs initiatives ont déjà été effectuées afin de favoriser le compostage domestique dans les municipalités de la MRC. Ce scénario consiste en une importante campagne de distribution de composteurs domestiques accompagné d'un programme rigoureux d'ISÉ dans toutes les municipalités locales. Un composteur domestique à 50 \$ l'unité et un bac de maison (petit réceptacle de cuisine) à 6 \$ l'unité seraient distribués par résidence ce qui correspond à un coût en équipement de 935 592 \$. De plus, 10 \$ par habitant serait alloué en ISÉ, ce qui correspond à 209 950 \$. Puisque ce ne sont pas tous les types de matières organiques qui sont compostables à domicile et que ce ne sont pas tous les citoyens qui s'impliqueront dans ce type de valorisation, il est estimé que seulement 13 % de matières organiques supplémentaires pourraient être retirées par cette méthode.

En considérant les économies réalisées sur l'enfouissement, l'augmentation des redevances et le programme d'*Aide au compostage domestique et communautaire* (ACDC), ce scénario impliquerait des investissements de

près de 400 000 \$ la première année, mais des économies de près de 100 000 \$ par année dès la deuxième année par rapport au scénario sans efforts supplémentaires.

### **5.3.3 Scénario 3 – Compostage thermophile pour Maniwaki et Gracefield**

Ce scénario est une version modifiée du scénario 2 (compostage domestique). Donc, les municipalités seraient appelées à distribuer des composteurs domestiques à l'exception des villes de Gracefield et Maniwaki. Puisque dans les villes de la MRC, plusieurs terrains résidentiels sont plus restreints, une alternative est proposée : l'ajout d'un composteur thermophile commun à plusieurs citoyens. Estimé à près de 80 000 \$ l'unité, le composteur thermophile pourrait composter rapidement et efficacement une plus grande proportion des matières organiques. Les citoyens pourraient déposer leurs matières organiques dans des points de dépôts distribués sur leur territoire. Ainsi, une implication supplémentaire des citoyens serait demandée. Il a ainsi été estimé que près de 18 % de matières résiduelles supplémentaires pourraient être retirées.

L'entretien des composteurs impliquerait l'emploi d'opérateurs à temps partiel et des frais d'ISÉ importants seraient à prévoir. Tout comme pour le compostage domestique, le scénario serait influencé par les économies réalisées sur l'enfouissement, l'augmentation des redevances et le programme d'ACDC. Il a été estimé que le scénario engendrerait des frais de près de 1 000 000 \$ la première année, mais des économies de 200 000 \$ par année dès la deuxième année.

### **5.3.4 Scénario 4 – Compostage au CTBFS pour Maniwaki et Gracefield**

Ce scénario reprend les bases du scénario précédent sur le compostage thermophile, mais plutôt que de traiter les matières directement dans les villes en question, les matières seraient plutôt acheminées vers le Centre de traitement des boues de fosses septiques de la MRC à Kazabazua à l'aide d'une collecte de 3<sup>e</sup> voie. Le centre possède déjà les installations de traitement du lixiviat, les équipements et l'expertise pour effectuer du compostage en andains. La plateforme de compostage présentement employée est déjà près de sa capacité maximale, il sera ainsi essentiel de l'agrandir.

L'usage du bac brun couplé avec des mesures d'ISÉ permettrait une augmentation de la proportion de matières organiques récupérées de près de 52 % pour Maniwaki et Gracefield. Avec l'ajout de la subvention du *Programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage* (PTMOBC), ce scénario impliquerait des investissements d'approximativement 800 000 \$, mais permettrait des économies de près de 200 000 \$ annuellement. Moyennant les modifications nécessaires, la municipalité de Grand-Remous pourrait également adopter la collecte de 3<sup>e</sup> voie dans ce scénario.

### **5.3.5 Scénario 5 – Collecte de 3<sup>e</sup> voie pour toutes les municipalités**

L'instauration d'une nouvelle collecte pour toutes les résidences de la MRCVG permettrait à tous les citoyens de récupérer toutes leurs matières organiques, au contraire des autres scénarios proposés, pour une augmentation d'approximativement 52 % dans toutes les municipalités. Le nombre de collecte de déchets devant être diminué pour permettre l'ajout de la collecte de 3<sup>e</sup> voie. L'enjeu principal de ce scénario demeure les grandes distances (kilomètres linéaires) que les camions devront parcourir pour récupérer de très faibles quantités de matières et ensuite pour les acheminer vers leur lieu de traitement. Aucun site en Outaouais ne permettrait actuellement de recueillir toutes les matières. La dalle de compostage du Centre de traitement des boues de fosses septiques à Kazabazua pourrait être agrandie pour recevoir les matières dans ce scénario.

Sinon, puisque la MRC est doté d'un centre de transfert, il serait possible d'en faire usage pour la collecte de 3<sup>e</sup> voie et d'acheminer les matières à l'extérieur.

Les coûts reliés au projet seront donc grandement influencés par l'offre des sites de traitement des matières organiques. En supposant que le site utilisé était le Centre de traitement des boues de fosses septiques, très peu d'investissements seraient nécessaires, puisqu'il possède déjà les installations de traitement du lixiviat, les équipements et l'expertise pour effectuer du compostage en andains. Ce scénario a été estimé à des réductions de coûts dès la première année puisque la subvention du PTMOBC couvre une part substantielle des coûts.

### 5.3.6 Analyse et constats

Tous les scénarios comportent leurs avantages et leurs inconvénients. Au-delà des critères strictement économiques, il est essentiel de considérer les impacts environnementaux de chacun des scénarios.

Le scénario sans effort repose sur le calcul de matières organiques valorisé tel que présenté précédemment. Dans cette optique, l'objectif gouvernemental de recyclage de la matière organique est atteint, mais aucune alternative n'est proposée pour pallier le bannissement des matières organiques de l'élimination. Pour cette raison, le *Scénario 1 – Sans efforts supplémentaires* n'a pas été retenu.

Au niveau économique, tous les scénarios sauf celui de la collecte de 3<sup>e</sup> voie pour toutes les municipalités exigent des investissements la première année, mais permettent des économies à moyen et long terme. Selon les calculs préliminaires présentés à l'annexe 7, le *Scénario 5 – Collecte de la collecte de 3<sup>e</sup> voie pour toutes les municipalités* permet des économies dès la première année. Toutefois, il est essentiel de mentionner ici que cette projection comprend une diminution du nombre total de collectes (incluant l'ensemble des collectes de matières recyclables, déchets et matières organiques). Malgré qu'économiquement alléchant, ce virage comprend des changements d'habitudes importants pour les résidents et commerces desservies. Ce scénario devra être approfondi selon une multitude d'hypothèses de nombre de collectes lors de l'étude approfondie (action 3 A)).

Au niveau environnemental, tous les scénarios impliquant le compostage domestique, à priori le *Scénario 2 – Compostage domestique*, comportent l'avantage de ne nécessiter aucun transport supplémentaire, ce qui est un enjeu majeur en région où les distances entre les résidences sont très importantes. Ainsi, si des collectes de déchets sont retirées puisque moins de matières organiques se retrouvent aux poubelles, de grande quantité d'émissions de GES peuvent être évitées. Le compostage domestique a également la caractéristique de responsabiliser davantage les citoyens envers leur consommation et est donc en appui à la réduction à la source.

Le *Scénario 3 – Compostage thermophile pour Maniwaki et Gracefield* est économiquement similaire au scénario 2 mais comporte une complexité accrue pour le citoyen puisqu'il doit lui-même apporter ses matières vers le composteur thermophile. De plus, l'avantage que présente les composteurs thermophiles en pouvant accepter toutes les matières organiques semble défilé par leur nature énergivore et demandant en entretien.

Le *Scénario 4 – Compostage au Centre de traitement des boues de fosses septiques pour Maniwaki et Gracefield* sur la collecte de 3<sup>e</sup> voie pour les centres urbains comporte donc l'avantage d'éviter une quantité importante de GES par compostage domestique couplée avec des économies importantes grâce à la collecte de 3<sup>e</sup> voie où



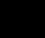







le transport nécessaire est grandement restreint dans les centres plus densément peuplés et où on constate la présence de commerces qui pourraient également être desservies. Pour ces raisons, ce scénario sera étudié en priorité à l'intérieur de l'action 3 A). Dans l'optique où le scénario 4 ne permettrait pas les économies escomptées ou exigerait des modifications trop importante au Centre de traitement des boues de fosses septiques à la suite de l'étude détaillée, le scénario 5 sera étudié, tel que d'écrit à l'action 3 B).

## 5.4 Actions spécifiques

L'établissement des orientations spécifiques à la gestion des matières résiduelles dans la MRCVG doit se traduire par des actions concrètes qui permettront l'atteinte des objectifs gouvernementaux et spécifiques à la MRCVG. Le tableau 42 résume les liens entre les orientations et les actions établis et décrits dans cette section.

Les pages qui suivent le tableau 42 présentent une fiche pour chacune des actions à réaliser par la MRCVG et ses partenaires d'ici 2020. Les fiches comprennent les détails suivants : un aperçu des objectifs de la PQGMR et son Plan d'action 2011-2015 touchés par l'action, les objectifs de la MRCVG relatifs à l'action, l'emplacement de l'action relativement à la hiérarchie des 3RV-E, une description, les résultats attendus, les étapes de réalisation, les enjeux de mise en œuvre, l'entité en charge de la réalisation de l'action, la ou les cibles, les coûts et pour terminer, un échéancier.

Afin d'en faciliter la consultation et la compréhension, des couleurs ont été assignées à chacune des actions en fonction des types de matières concernées. Celles-ci sont décrites dans l'encadré ici-bas et correspondent à la thématique du PGMR en son entier.

	Informations qui ne visent pas une seule matière
	Matières recyclables
	Matières organiques
	Déchets
	Résidus domestiques dangereux (RDD)
	Débris de construction, rénovation, démolition (CRD) et autres matières généralement acceptés dans les écocentres
	Boues septiques
	Autres (textiles, TIC, véhicules hors d'usage, balayures de rue)



**Tableau 42 - Liens entre les orientations et les actions du PGMR**

Orientation		Action	
1	Contribuer à remédier la situation régionale de l'enfouissement des déchets ultimes	1	Collaboration régionale – valorisation des résidus ultimes
2	Augmenter la quantité et la qualité des matières recyclables récupérées	2	Implantation uniformisé de bacs roulants - collecte sélective
3	Établir un système efficace de recyclage de la matière organique	3 A)	Étude de pré faisabilité compostage au Centre de traitement des boues de fosses septiques suivi du démarrage du compostage des matières organiques issues des centres urbains
		3 B)	Étude de pré faisabilité du compostage des matières de toutes les résidences de la MRCVG
		4	Distribution de composteurs domestiques aux ménages visés et sensibilisation
		5	Collecte de la 3e voie
		6	Interdiction de l'élimination du gazon et des feuilles mortes par réglementation à l'herbicyclage
		7	Ajustement incitatif du tarif de réception des résidus verts
4	Réduire les quantités enfouies et améliorer la performance du secteur ICI	8	Accompagnement des ICI
5	Améliorer la performance du secteur CRD	9	Étude – écocentre régional au Sud et Centre-Sud
		10	Permis de construction et de rénovation – Mention de la destination des débris
6	Maintenir et bonifier les activités d'information, de sensibilisation et d'éducation	11	Activités d'ISÉ – Médias locaux et événements
		12	Harmonisation de l'information - Ligne téléphonique
		13	Harmonisation de l'information – Affichage uniformisé
		14	Ventilation des comptes de taxes
7	Améliorer la gestion des autres matières résiduelles	15	Encombrants non-métalliques - Table de travail
		16	Encombrants non-métalliques – Collecte et distribution
		17	Textiles – Déploiement de cloches de récupération
8	Planifier pour les spécificités du secteur résidentiel	18	Population résidentielle – Considération et planification
9	Acquérir davantage de données	19	Caractérisations – Déchet destinés à l'élimination
		20	Caractérisations – Matières recyclables
		21	Amélioration des connaissances des matières résiduelles générées par Kitigan Zibi
10	Établir des services et des infrastructures dans le respect de la capacité de payer de la population	22	Maintien du leadership de la MRCVG
11	Harmoniser et optimiser les collectes de matières résiduelles	23	Harmonisation des collectes
		24	Adoption de billets de courtoisie
		25	Étude de pré faisabilité pour la délégation de compétence à la MRCVG - collectes regroupées
12	Maintenir et bonifier l'exemplarité municipale	26	Exemplarité par l'établissement de politiques internes pour la saine gestion des matières résiduelles
		27	Inclusion de matières recyclées et de Verrox dans les ouvrages de béton
		28	Politiques ou mesures incitatives - bois dans les bâtiments non résidentiels
13	Optimiser la vidange des boues de fosses septiques	29	Optimisation de la vidange des boues de fosses septiques
14	Valider la possibilité de valoriser les boues des stations d'épuration municipales	30	Valorisation des boues de stations d'épuration municipales
15	Maintenir la gestion des matières résiduelles dans les territoires non organisés	31	Maintien d'une saine gestion du LETI Notakim
		32	Gestion des dépôts sauvages signalés dans les TNO
16	Préparation aux bannissements à l'élimination prévus	33	Tarifcation spéciale pour les CRD pèle mêle comprenant du bois

<b>Action 1</b>	Collaboration régionale – valorisation des résidus ultimes				
<b>Objectifs de la PQGMR et son Plan d'action 2011-2015</b>	« Ramener à 700 kg par habitant la quantité de matières résiduelles éliminées, soit une réduction de 110 kg par habitant par rapport à 2008. »				
<b>Objectifs de la MRCVG</b>	Ramener à 700 kg par habitant la quantité de matières résiduelles éliminées pour toutes les municipalités de la MRCVG d'ici 2020. Prioriser le respect de la hiérarchie des 3RV-E.				
<b>Hiérarchie des 3RV-E</b>	Délaisser l'élimination pour entreprendre la valorisation				
<b>Description</b>	La collaboration régionale vers une solution pour la valorisation des résidus ultimes est à poursuivre pour que l'Outaouais puisse bénéficier d'un lieu autorisé pour la valorisation ou l'élimination des résidus ultimes. Ainsi la MRCVG doit maintenir le cap et poursuivre les travaux régionaux entamés en 2009. La participation à une nouvelle étude menée par la Ville de Gatineau est d'abord prévue pour 2016				
<b>Résultats attendus</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Diminution des coûts de transport des déchets</li> <li>• Enrayer le recours à l'élimination des résidus ultimes</li> <li>• Valorisation des résidus ultimes</li> </ul>				
<b>Étapes de réalisation</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Maintien du dialogue politique sur l'enjeu</li> <li>2. Maintien de la collaboration technique entre les parties concernées (MRCs de l'Outaouais et la Ville de Gatineau)</li> <li>3. Participer à la nouvelle étude à cet effet menée par la Ville de Gatineau en 2016</li> <li>4. Poursuivre le dossier selon les résultats de l'étude en vue de l'implantation d'une infrastructure régionale.</li> </ol>				
<b>Enjeux de mise en œuvre</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Établir une (ou des) solution(s) performantes et acceptable pour l'ensemble des parties prenantes</li> <li>2. Clairement démontrer les bénéfices d'un tel changement en termes de développement durable à l'ensemble des élus municipaux (maires et conseillers) qui n'auront pas participé directement à l'établissement de la solution</li> <li>3. S'assurer que la solution retenue soit complémentaire au tri à la source des matières et soit également muni d'un dispositif de tri supplémentaire afin de permettre un maximum de récupération de matières destinées aux autres filières prioritaires (compostage, recyclage)</li> <li>4. Faire reconnaître la solution qui sera éventuellement retenue par le MDDELCC comme étant véritablement de la valorisation et la distinguer nettement de l'élimination</li> <li>5. Réussir le tout dans un délai raisonnable</li> </ol>				
<b>Responsabilité</b>	• Table des préfets de l'Outaouais en partenariat avec la Ville de Gatineau				
<b>Cible</b>	• Les résidus ultimes générés par les MRC de l'Outaouais				
<b>Coûts</b>	• Contribution à l'étude de Gatineau, prévu à 5 000 \$ / an pour deux ans				
<b>Échéancier</b>	2016	2017	2018	2019	2020
	Étapes 1 à 3	Étapes 1 à 3	Étapes 1 à 3	Étapes 1 à 3	Étapes 4 et 5

<b>Action 2</b>	Implantation uniformisé de bacs roulants - collecte sélective				
<b>Objectifs de la PQGMR et son Plan d'action 2011-2015</b>	« Recycler 70 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal résiduels; »				
<b>Objectifs de la MRCVG</b>	Recycler en moyenne 70 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal résiduels sur le territoire de la MRCVG d'ici 2020, vérifiable par la caractérisation des résidus ultimes.				
<b>Hiérarchie des 3RV-E</b>	Recyclage – étape de la récupération				
<b>Description</b>	La performance en fait de quantité de matières récupérées et la sécurité pour les employés lors de la collecte de porte-à-porte a été démontré lors de l'utilisation de bacs roulants. Trois municipalités de la MRCVG, soit Bouchette, Kazabazua et Lac Sainte-Marie, n'utilisent toujours pas de bacs roulants. La collecte sélective pourra être optimisée lorsque toutes les municipalités adopteront l'usage des bacs.				
<b>Résultats attendus</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Usage du bac roulant par tous les citoyens de la MRCVG</li> <li>• Diminution des matières recyclables dans les collectes des ordures (10 %) pour les municipalités concernées</li> <li>• Augmentation de la quantité de matières recyclables récupérées dans les municipalités concernées</li> </ul>				
<b>Étapes de réalisation</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Adoption d'un règlement par les municipalités concernées</li> <li>2. Sensibilisation dans les journaux locaux et à la radio</li> <li>3. Achats et distribution des bacs roulants</li> </ol>				
<b>Enjeux de mise en œuvre</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réticence potentielle des municipalités et des citoyens face aux nouvelles pratiques</li> <li>• Adaptation des contrats de collecte</li> </ul>				
<b>Responsabilité</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Service de l'hygiène du milieu de la MRCVG</li> <li>• Conseil et employés des municipalités de Bouchette, Kazabazua et Lac Sainte-Marie</li> </ul>				
<b>Cible</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Municipalités de Bouchette, Kazabazua et Lac Sainte-Marie</li> <li>• Citoyens et ICI des municipalités concernées (730, 908 et 1 075 citoyens respectivement)</li> </ul>				
<b>Coûts</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• MRCVG : Ressources humaines 10 h</li> <li>• Municipalités concernées : Achat et distribution bacs 60 \$ / porte, dépense répartie sur 3 ans</li> </ul>				
<b>Échéancier</b>	2016	2017	2018	2019	2020
	Étapes 1 à 3	Étapes 1 à 3	Étapes 1 à 3		

<b>Action 3 A)</b>	Étude de pré faisabilité compostage au Centre de traitement des boues de fosses septiques suivi du démarrage du compostage des matières organiques issues des centres urbains				
<b>Objectifs de la PQGMR et son Plan d'action 2011-2015</b>	« Recycler 60 % de la matière organique résiduelle. »				
<b>Objectifs de la MRCVG</b>	Recycler 60 % de la matière organique résiduelle dans toutes les municipalités du territoire de la MRCVG d'ici 2020.				
<b>Hiérarchie des 3RV-E</b>	Recyclage				
<b>Description</b>	Le centre de traitement des boues de fosses septiques possède déjà les équipements, les installations, et l'expertise pour traiter les matières organiques par compostage en andains. Il serait possible pour ce centre de traiter par compostage les matières organiques issues d'une collecte de 3e voie. Les centres urbains comme les Villes de Maniwaki et Gracefield possèdent la plus forte densité de population, ils seraient les endroits privilégiés pour cette nouvelle collecte. D'autres municipalités à forte densité comme Grand-Remous pourraient aussi être considérées. Le nombre de collectes de déchets seraient diminuées. Dans les autres municipalités le compostage domestique serait privilégié.				
<b>Résultats attendus</b>	Démarrage de la collecte de 3 <sup>e</sup> voie dans les municipalités ciblées, compostage des matières récupérées localement au Centre de traitement des boues de fosses septiques de la MRCVG.				
<b>Étapes de réalisation</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. L'étude préliminaire vise définir avec précision les quantités qui seraient récupérées et les mettre en relation avec les rénovations nécessaires à apporter au Centre (agrandissement de la plateforme de compostage, ajustement du système de traitement du lixiviat de la dalle, aire de réception des camions de collecte, etc.).</li> <li>2. Une fois le tout détaillé et chiffré de façon budgétaire, formulation d'une demande de subvention au PTMOBC.</li> <li>3. Préparation de plans d'ingénieurs</li> <li>4. Demande de CA auprès du MDDELCC pour l'ajout de l'activité au Centre et la modification des installations.</li> <li>5. Règlement d'emprunt et appel d'offres lancés par le conseil de la MRCVG</li> <li>6. Travaux de construction et implantation de la collecte de 3<sup>e</sup> voie dans les municipalités visées (voir action 5).</li> </ol>				
<b>Enjeux de mise en œuvre</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Implique une gestion de camions de collecte judicieuse afin d'éviter une production inacceptable de GES.</li> <li>• Nécessite un très bon pré-tri de la part des citoyens</li> <li>• Plusieurs étapes de pré-projet à orchestrer sans perte de temps</li> </ul>				
<b>Responsabilité</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Service de l'hygiène du milieu de la MRCVG</li> </ul>				
<b>Cible</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La collecte de la 3<sup>e</sup> voie pour les citoyens et ICI dans les Villes de Maniwaki et Gracefield et potentiellement Grand-Remous</li> </ul>				
<b>Coûts</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Voir le scénario de la gestion des matières organiques correspondant</li> <li>• Coût de démarrage : ± 204 000 \$ dont (87 000 \$) sur l'implantation si admissible à la subvention du PTMOBC</li> </ul>				
<b>Échéancier</b>	2016	2017	2018	2019	2020
	Démarrage étape 1	Conclusion étape 1	Étapes 2 à 4 si choisi	Étapes 5 et 6	Rodage

<b>Action 3 B)</b>	Étude de pré faisabilité du compostage des matières de toutes les résidences de la MRCVG				
<b>Objectifs de la PQGMR et son Plan d'action 2011-2015</b>	« Recycler 60 % de la matière organique résiduelle. »				
<b>Objectifs de la MRCVG</b>	Recycler 60 % de la matière organique résiduelle dans toutes les municipalités du territoire de la MRCVG d'ici 2020.				
<b>Hiérarchie des 3RV-E</b>	Recyclage				
<b>Description</b>	Dans le cas où l'étude de l'action 3 A) ne s'avère pas concluante, un second scénario sera considéré, celui de composter les matières de toutes les municipalités de la MRCVG. Comme pour le scénario précédent, le traitement à Kazabazua sera considéré, mais également la possibilité d'exporter les matières vers d'autres sites de compostage. Cette action annule l'action 4.				
<b>Résultats attendus</b>	Démarrage de la collecte de 3 <sup>e</sup> voie dans toutes les municipalités, compostage des matières récupérées localement au Centre de traitement des boues de fosses septiques de la MRCVG ou à l'extérieur.				
<b>Étapes de réalisation</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Étude des sites de compostage externe potentiels en comparaison avec les résultats de l'étude de l'action 3 A).</li> <li>2. Dans le cas de l'agrandissement du traitement à Kazabazua, se référer aux étapes 2 à 6 de l'action 3 A).</li> <li>3. Dans le cas d'une exportation des matières, procéder à des appels d'offres.</li> <li>4. Implantation de la collecte de 3<sup>e</sup> voie pour toutes les municipalités (voir action 5).</li> </ol>				
<b>Enjeux de mise en œuvre</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Implique une gestion de camions de collecte judicieuse afin d'éviter une production inacceptable de GES.</li> <li>• Nécessite un très bon pré-tri de la part des citoyens</li> <li>• Plusieurs étapes de pré-projet à orchestrer sans perte de temps</li> </ul>				
<b>Responsabilité</b>	• Service de l'hygiène du milieu de la MRCVG				
<b>Cible</b>	• La collecte de la 3 <sup>e</sup> voie pour tous les citoyens et ICI des municipalités				
<b>Coûts</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Voir le scénario de la gestion des matières organiques correspondant</li> <li>• Coût de démarrage : ± 187 000 \$ dont (312 000 \$) sur l'implantation si admissible à la subvention du PTMOBC</li> </ul>				
<b>Échéancier</b>	2016	2017	2018	2019	2020
	Démarrage de l'étape 1	Conclusion de l'étape 1	Étapes 2 à 4 si choisi	Étapes 4	Rodage


<b>Action 4</b>					
<b>Objectifs de la PQGMR et son Plan d'action 2011-2015</b>	« Recycler 60 % de la matière organique résiduelle. »				
<b>Objectifs de la MRCVG</b>	Recycler 60 % de la matière organique résiduelle dans toutes les municipalités du territoire de la MRCVG d'ici 2020.				
<b>Hiérarchie des 3RV-E</b>	Recyclage				
<b>Description</b>	En complément au scénario de compostage des matières organiques issues des centres urbains au Centre de traitement des boues de fosses septiques, des composteurs domestiques doivent être distribués aux citoyens non desservis par la collecte de 3 <sup>e</sup> voie. La distribution sera accompagnée d'une campagne d'ISÉ. Ce système à deux vitesses est le fruit de l'étude de la densité de population par kilomètre du réseau routier de pair avec la quantité de matières organiques incluse dans la collecte de déchets (connus par caractérisation). Ainsi les résidents seront munis d'un composteur domestique et encadrés par la formation nécessaire.				
<b>Résultats attendus</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Utilisation du composteur domestique par la majorité des citoyens situés hors des centres urbains.</li> </ul>				
<b>Étapes de réalisation</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>Assurer la distribution de composteurs domestiques aux ménages visés.</li> <li>Distribuer des composteurs seulement là où les gens peuvent véritablement les utiliser (maisons unifamiliales et personnes ne présentant pas des difficultés de mobilité réduite.</li> <li>Accompagner la distribution d'une campagne d'ISÉ.</li> <li>Accompagner la distribution de points de chute pour la matière organique dans les endroits où il y a plusieurs résidents qui présentent des empêchements au compostage domestique (mobilité réduite, domicile de villégiature, etc )</li> </ol>				
<b>Enjeux de mise en œuvre</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>La stratégie s'applique très bien aux municipalités ciblées mais son succès dépend énormément de l'engagement de la population et de la qualité de l'ISÉ qui sera offerte.</li> </ul>				
<b>Responsabilité</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>MRCVG en partenariat avec les municipalités à l'exception de celles qui envisagent la collecte de 3e voie.</li> </ul>				
<b>Cible</b>	Citoyens et ICI situés hors des centres urbains				
<b>Coûts</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>1 000 500 \$, dépense répartie sur 3 ans pour toutes les municipalités sauf Gracefield et Maniwaki</li> <li>(120 000 \$), si admissible à la subvention du programme d'Aide au compostage domestique et communautaire</li> </ul>				
<b>Échéancier</b>	2016	2017	2018	2019	2020
		Étapes 1 à 3	Étapes 1 à 3	Étapes 1 à 3	

<b>Action 5</b>					
<b>Objectifs de la PQGMR et son Plan d'action 2011-2015</b>	« Recycler 60 % de la matière organique résiduelle. »				
<b>Objectifs de la MRCVG</b>	Recycler 60 % de la matière organique résiduelle dans toutes les municipalités du territoire de la MRCVG d'ici 2020.				
<b>Hiérarchie des 3RV-E</b>	Recyclage – étape de la récupération				
<b>Description</b>	Étape essentielle aux deux scénarios de l'action 3, une collecte de la 3 <sup>e</sup> voie doit être instaurée dans les centres urbains ou dans toutes les municipalités.				
<b>Résultats attendus</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Collecte de 3<sup>e</sup> voie dans les centres urbains, soit Maniwaki, Gracefield et potentiellement Grand-Remous (action 3 A)</li> <li>• Collecte de 3<sup>e</sup> voie dans toutes les municipalités (action 3 B)</li> </ul>				
<b>Étapes de réalisation</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Appel d'offres pour l'achat de bacs</li> <li>2. Ajustement des contrats de collecte avec réduction/optimisation des collectes de déchets</li> <li>3. Achat et distribution des bacs</li> <li>4. Demande de subvention au PTMOBC</li> <li>5. ISÉ</li> </ol>				
<b>Enjeux de mise en œuvre</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La réussite de ce scénario repose à la fois sur bonne participation de la part des citoyens et d'un bon tri à la source mais également sur l'optimisation du calendrier de collectes et d'une réduction, là où possible des collectes de déchets</li> </ul>				
<b>Responsabilité</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• MRCVG en collaboration avec les municipalités concernées</li> </ul>				
<b>Cible</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Tous les citoyens et ICI visés en fonction du scénario</li> </ul>				
<b>Coûts</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Voir le scénario de la gestion des matières organiques correspondant</li> <li>• 50 \$ par bac de collecte et 6 \$ par bac de maison</li> </ul>				
<b>Échéancier</b>	2016	2017	2018	2019	2020
			Étapes 1 et 2	Étapes 3,4 et 5	Étapes 3,4 et 5

<b>Action 6</b>	Interdiction de l'élimination du gazon et des feuilles mortes par réglementation à l'herbicyclage				
<b>Objectifs de la PQGMR et son Plan d'action 2011-2015</b>	« Recycler 60 % de la matière organique résiduelle. »				
<b>Objectifs de la MRCVG</b>	Recycler 60 % de la matière organique résiduelle dans toutes les municipalités du territoire de la MRCVG d'ici 2020.				
<b>Hierarchie des 3RV-E</b>	Réduction à la source				
<b>Description</b>	L'action de laisser le gazon ou les feuilles mortes au sol, l'herbicyclage, peut être favorisée grâce à l'interdiction de placer ces types de résidus au bord de la route lors des collectes de matières résiduelles.				
<b>Résultats attendus</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Absence de gazon et de feuilles mortes dans les matières acheminées à l'élimination</li> </ul>				
<b>Étapes de réalisation</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Discussion avec les municipalités locales</li> <li>2. Résolution du conseil des maires de la MRCVG</li> <li>3. Adoption de règlements dans toutes les municipalités locales</li> <li>4. ISÉ auprès des citoyens</li> <li>5. Application des règlements</li> </ol>				
<b>Enjeux de mise en œuvre</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Difficulté d'application des règlements pour les municipalités</li> <li>• Réticence des citoyens face à une nouvelle pratique</li> <li>• Lien d'application logique avec l'action 7</li> </ul>				
<b>Responsabilité</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Service de l'hygiène du milieu de la MRCVG</li> <li>• Municipalités locales</li> </ul>				
<b>Cible</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Tous les citoyens et ICI de la MRCVG</li> </ul>				
<b>Coûts</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Tâche assumée par les élus et fonctionnaires en place</li> </ul>				
<b>Échéancier</b>	2016	2017	2018	2019	2020
	Étapes 1 à 5	Étapes 4 et 5	Étapes 4 et 5	Étapes 4 et 5	Étapes 4 et 5




<b>Action 7</b>					
	Ajustement incitatif du tarif de réception des résidus verts				
<b>Objectifs de la PQGMR et son Plan d'action 2011-2015</b>	« Recycler 60 % de la matière organique résiduelle. »				
<b>Objectifs de la MRCVG</b>	Recycler 60 % de la matière organique résiduelle dans toutes les municipalités du territoire de la MRCVG d'ici 2020.				
<b>Hiérarchie des 3RV-E</b>	Récupération pour recyclage				
<b>Description</b>	Une alternative à l'herbicyclage doit être présentée pour les citoyens ne désirant pas effectuer cette pratique mais qui acceptent de se déplacer à leurs frais. Intéressant également pour certains entrepreneurs en aménagement et paysagement. Ainsi, en acceptant le gazon et les feuilles mortes gratuitement à l'écocentre, ce type de matière organique peut-être totalement détourné de l'enfouissement.				
<b>Résultats attendus</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Absence de gazon et de feuilles mortes dans les matières acheminées à l'élimination</li> </ul>				
<b>Étapes de réalisation</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>Recherche de débouchées pour le gazon et les feuilles mortes à l'écocentre.</li> <li>Modification des tarifs de l'écocentre au conseil des maires de la MRCVG</li> <li>ISÉ auprès des citoyens et des municipalités locales</li> </ol>				
<b>Enjeux de mise en œuvre</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nécessite un déplacement supplémentaire pour les citoyens</li> <li>Ignorance de cette nouvelle pratique</li> </ul>				
<b>Responsabilité</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Service de l'hygiène du milieu de la MRCVG</li> </ul>				
<b>Cible</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Tous les citoyens et ICI de la MRCVG</li> </ul>				
<b>Coûts</b>	Tâche assumée par les élus et fonctionnaires en place				
<b>Échéancier</b>	2016	2017	2018	2019	2020
	Étapes 1 à 3	Étapes 2 et 3	Étape 2 et 3	Étape 3	Étape 3


<b>Action 8</b>					
	<b>Accompagnement des ICI</b>				
<b>Objectifs de la PQGMR et son Plan d'action 2011-2015</b>	<p>« Ramener à 700 kilogrammes par habitant la quantité de matières résiduelles éliminées, soit une réduction de 110 kilogrammes par habitant par rapport à 2008. »</p> <p>« Recycler 70 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal résiduels. »</p> <p>« Recycler 60 % de la matière organique putrescible résiduelle. »</p> <p>« Recycler ou valoriser 80 % des résidus de béton, de brique et d'asphalte. »</p> <p>« Trier à la source ou acheminer vers un centre de tri 70 % des résidus de construction, de rénovation et de démolition du segment du bâtiment. »</p>				
<b>Objectifs de la MRCVG</b>	Intégrer les ICI dans la saine gestion des matières résiduelles.				
<b>Hiérarchie des 3RV-E</b>	Réduction, Réemploi et Recyclage				
<b>Description</b>	La rencontre et l'accompagnement de 10 ICI par année sera à prévoir. L'accompagnement devra inclure une visite des lieux et un support à la planification des outils et méthodes nécessaires et spécifiques à l'entreprise afin de rencontrer les défis spécifiques à l'organisme en termes de réduction à la source de consommation de biens voués à l'élimination, de réemploi de certaines matières utilisées et de recyclage d'un maximum de matières. Les visites serviront à la foi d'activités d'ISÉ. Les ICI de plus grande taille seront priorisés, car la plupart des petites ICI peuvent être desservies par les systèmes de collectes résidentielles.				
<b>Résultats attendus</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réduction de matières destinées à l'élimination en provenance du secteur ICI.</li> </ul>				
<b>Étapes de réalisation</b>	1. Rencontre et accompagnement de 10 ICI par année				
<b>Enjeux de mise en œuvre</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nécessite un effort « terrain » d'Excellente qualité et soutenu dans le temps.</li> </ul>				
<b>Responsabilité</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• MRCVG</li> </ul>				
<b>Cible</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Accompagnement final de 50 ICI de la MRCVG</li> </ul>				
<b>Coûts</b>	Estimation de 15 heures de travail par ICI, salaire d'environ 30 \$ / hr, personnel en place à la MRCVG, peut aussi être comblé par un emploi d'été ou un stagiaire à moindre coût ou par le biais d'une entente avec un organisme régional externe. Possibilité de demande de subvention au Programme Performance des ICI en GMR chapeauté par RECYC-QUÉBEC.				
<b>Échéancier</b>	2016	2017	2018	2019	2020
	Étape 1	Étape 1	Étape 1	Étape 1	Étape 1


<b>Action 9</b>					
<b>Objectifs de la PQGMR et son Plan d'action 2011-2015</b>	<p>Étude – écocentre régional au Sud et Centre-Sud</p> <p>« Ramener à 700 kilogrammes par habitant la quantité de matières résiduelles éliminées, soit une réduction de 110 kilogrammes par habitant par rapport à 2008. »</p> <p>« Recycler ou valoriser 80 % des résidus de béton, de brique et d'asphalte. »</p> <p>« Trier à la source ou acheminer vers un centre de tri 70 % des résidus de construction, de rénovation et de démolition du segment du bâtiment. »</p>				
<b>Objectifs de la MRCVG</b>	Offrir les alternatives nécessaires à l'élimination pour les RDD et les CRD sur l'ensemble du territoire.				
<b>Hierarchie des 3RV-E</b>	Réemploi et recyclage				
<b>Description</b>	<p>Les citoyens et les ICI des municipalités du sud de la MRCVG peuvent parcourir près de 80 km pour se rendre à l'écocentre de la MRCVG à Maniwaki ou une distance un peu moins importante vers un lieu d'élimination de CRD dans la MRC des Collines de l'Outaouais. Ainsi une proportion importante de CRD potentiellement valorisables se retrouvent éliminés ou disposés de façon inappropriés.</p> <p>La MRCVG désire donc étudier l'implantation d'un nouvel écocentre dans le sud ou au centre-sud du territoire.</p>				
<b>Résultats attendus</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Implantation d'un écocentre dans le sud de la MRC qui répondra aux besoins réels du secteur.</li> </ul>				
<b>Étapes de réalisation</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Étude des gisements potentiels du sud</li> <li>2. Recherche d'un site pouvant accueillir un nouvel écocentre</li> <li>3. Création de plans pour le nouvel écocentre</li> <li>4. Construction du nouvel écocentre</li> <li>5. ISÉ (journaux, radio et séances d'informations) auprès citoyens et des ICI</li> </ol>				
<b>Enjeux de mise en œuvre</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Difficulté à trouver un site potentiel bien situé</li> </ul>				
<b>Responsabilité</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Service de l'hygiène du milieu de la MRCVG</li> </ul>				
<b>Cible</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Tous les citoyens et ICI à proximité du nouvel écocentre</li> </ul>				
<b>Coûts</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'étude assumée par les élus et fonctionnaires en place</li> <li>• Investissement de construction éventuel qui nécessitera un règlement d'emprunt selon le terrain choisi et les constructions nécessaires déterminés par l'étude, estimation préliminaire de 175 000 \$.</li> </ul>				
<b>Échéancier</b>	2016	2017	2018	2019	2020
	Étape 1	Étapes 2 et 3	Étapes 4 et 5	Étapes 4 et 5	Étapes 5

<b>Action 10</b>					
<b>Objectifs de la PQGMR et son Plan d'action 2011-2015</b>	« Recycler ou valoriser 80 % des résidus de béton, de brique et d'asphalte. » « Trier à la source ou acheminer vers un centre de tri 70 % des résidus de construction, de rénovation et de démolition du segment du bâtiment. »				
<b>Objectifs de la MRCVG</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Recycler ou valoriser 80 % des résidus de béton, de brique et d'asphalte d'ici 2020.</li> <li>• Trier à la source ou acheminer vers un centre de tri 70 % des résidus de construction, de rénovation et de démolition du segment du bâtiment d'ici 2020.</li> </ul>				
<b>Hiérarchie des 3RV-E</b>	Recyclage – étape de la sensibilisation				
<b>Description</b>	Afin de faciliter l'usage des écocentres, les entreprises de construction et les particuliers doivent connaître où elles devront acheminer leurs matières. Pour ce faire, il est possible d'inscrire directement au permis de construction le lieu où devront être acheminés les débris. De plus, il est possible d'exiger un dépôt supplémentaire remboursable lors de la présentation de la facture signifiant que les résidus de CRD ont été convenablement acheminés à un écocentre.				
<b>Résultats attendus</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'ensemble des entrepreneurs et de particuliers savent où disposer de leurs résidus de CRD</li> <li>• Augmentation du taux de matières acheminés dans un écocentre de 10 %</li> </ul>				
<b>Étapes de réalisation</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Discussion avec les municipalités locales</li> <li>2. Résolution du conseil de la MRCVG</li> <li>3. Règlements municipaux</li> <li>4. ISÉ auprès des citoyens, ICI et municipalités</li> </ol>				
<b>Enjeux de mise en œuvre</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La communication avec les parties prenantes et l'harmonisation des pratiques dans l'ensemble des municipalités sont les pierres angulaires de cette action.</li> </ul>				
<b>Responsabilité</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Service de l'hygiène du milieu de la MRCVG</li> <li>• Service en charge des permis des municipalités locales</li> </ul>				
<b>Cible</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Tous les citoyens et ICI de la MRCVG</li> </ul>				
<b>Coûts</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Tâche assumée par les élus et fonctionnaires en place</li> </ul>				
<b>Échéancier</b>	2016	2017	2018	2019	2020
	Étapes 1 à 4	Étape 4	Étape 4	Étape 4	Étape 4

<b>Action 11</b>	Activités d'ISÉ – Médias locaux et événements				
					
<b>Objectifs de la PQGMR et son Plan d'action 2011-2015</b>	Tous				
<b>Objectifs de la MRCVG</b>	Tous				
<b>Hiérarchie des 3RV-E</b>	Réduction à la source, réemploi et recyclage				
<b>Description</b>	<p>La MRCVG devra maintenir les activités d'ISÉ actuellement populaires et utiles telles que les chroniques radios à CHGA 97.3 FM, la bande dessinée <i>Marcel et ses poubelles</i> dans les médias locaux, le soulignement de la <i>Semaine québécoise de réduction des déchets</i>, la collaboration avec les événements spéciaux des écoles locales et les infolettres des municipalités locales.</p> <p>Si la popularité ou l'efficacité des moyens nommés diminue de façon significative; elle devra veiller à les remplacer par de nouvelles actions d'ISÉ populaires.</p>				
<b>Résultats attendus</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Sensibilisation d'un grand auditoire sur l'ensemble de la MRCVG.</li> </ul>				
<b>Étapes de réalisation</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>Création et diffusion de communications diverses</li> <li>Sonder périodiquement la popularité et l'efficacité des moyens d'ISÉ utilisés par la rétroaction de la population</li> <li>Ajuster les communications selon les sujets abordés et l'efficacité apparente</li> <li>Harmoniser les activités avec le Plan de communication en devenir de la MRCVG</li> </ol>				
<b>Enjeux de mise en œuvre</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Création de communications adaptées à un public très large et varié.</li> </ul>				
<b>Responsabilité</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Service de l'hygiène du milieu et de l'environnement de la MRCVG</li> </ul>				
<b>Cible</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Tous les citoyens et ICI de la MRCVG</li> </ul>				
<b>Coûts</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>3h / semaine, salaire de 30 \$ / h, personnel en place à la MRCVG, peut aussi être comblé par un agent de communication pour l'entière organisme.</li> <li>5 000 \$ / an pour les publications dans les médias locaux et la location de salles</li> </ul>				
<b>Échéancier</b>	2016	2017	2018	2019	2020
	En continu	En continu	En continu	En continu	En continu

<b>Action 12</b>	Harmonisation de l'information - Ligne téléphonique				
<b>Objectifs de la PQGMR et son Plan d'action 2011-2015</b>	Tous				
<b>Objectifs de la MRCVG</b>	Tous				
<b>Hiérarchie des 3RV-E</b>	Réduction à la source, réemploi et recyclage				
<b>Description</b>	L'uniformité de l'information transmise sur l'ensemble de la MRCVG est essentielle à la bonne compréhension des citoyens. La MRCVG a récemment mis sur pied une adresse courriel dédiée à la réception de questions ou de commentaires au sujet de la gestion des matières résiduelles. Toutefois, un véritable réseau d'information performant dans la MRCVG doit comprendre une accessibilité aux informations et aux commentaires par téléphone. En créant une ligne téléphonique sans frais dédiée aux sujets de gestion des matières résiduelles il est ainsi possible de facilement transmettre l'information aux citoyens, recueillir les plaintes, le cas échéant et mieux orienter les activités d'ISÉ par conséquent.				
<b>Résultats attendus</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Uniformisation de l'information transmise.</li> <li>• Rapidité de l'obtention de l'information pour les utilisateurs</li> </ul>				
<b>Étapes de réalisation</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Étude de la possibilité d'une ligne téléphonique sans frais</li> <li>2. Harmonisation de l'information</li> <li>3. Création de la ligne téléphonique et publicisation de son numéro</li> <li>4. Mise à jour quotidienne des informations transmises</li> </ol>				
<b>Enjeux de mise en œuvre</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ajout de la tâche au personnel déjà disponible à la MRCVG ou à un agent de communication qui serait au service de l'ensemble des départements de la MRCVG.</li> </ul>				
<b>Responsabilité</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• MRCVG</li> </ul>				
<b>Cible</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Tous les citoyens et ICI de la MRCVG</li> </ul>				
<b>Coûts</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 3h / semaine, salaire de 30 \$ / h, personnel en place à la MRCVG, peut aussi être comblé par un agent de communication pour l'entière organisme. Plus frais de téléphonie.</li> </ul>				
<b>Échéancier</b>	2016	2017	2018	2019	2020
		Étape 1	Étapes 1 à 4	Étape 4	Étape 4

<b>Action 13</b>					
	Harmonisation de l'information – Affichage uniformisé				
<b>Objectifs de la PQGMR et son Plan d'action 2011-2015</b>	Tous				
<b>Objectifs de la MRCVG</b>	Tous				
<b>Hiérarchie des 3RV-E</b>	Réduction à la source, réemploi et recyclage				
<b>Description</b>	L'uniformité de l'information transmise sur l'ensemble de la MRCVG est essentielle à la bonne compréhension des citoyens. Le site internet de la MRCVG fournit déjà une source publique d'information uniforme, mais cette information doit par la suite être reprise par les municipalités locales (lien avec l'action 23). Établir de l'affichage uniformisé dans chaque municipalité locale afin de transmettre les mêmes messages de base sur l'ensemble du territoire. Mise sur pied au plus tôt en 2018-2019, lorsque les effets d'harmonisation commenceront à se faire sentir et que les résultats d'études approfondies prévues (actions 3 et 9) seront connus.				
<b>Résultats attendus</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Uniformisation de l'information transmise.</li> </ul>				
<b>Étapes de réalisation</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>Discussion avec la personne en charge des communications de toutes les municipalités locales.</li> <li>Mise à jour des sites internet des municipalités locales</li> <li>Installation de panneaux dans les municipalités locales</li> </ol>				
<b>Enjeux de mise en œuvre</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Variation dans la gestion des communications dans chaque municipalité locale</li> </ul>				
<b>Responsabilité</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Service de l'hygiène du milieu de la MRCVG</li> <li>Service des communications des municipalités locales</li> </ul>				
<b>Cible</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Tous les citoyens et ICI de la MRCVG</li> </ul>				
<b>Coûts</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Montant porté à fluctuer grandement en vertu des caractéristiques de l'affichage (panneaux) retenus. Estimé à 650 \$ / panneau * 18 municipalités, sur 3 ans</li> </ul>				
<b>Échéancier</b>	2016	2017	2018	2019	2020
		Étape 1	Étapes 1 à 3	Étapes 2 et 3	Étapes 2 et 3

<b>Action 14</b>					
	Ventilation des comptes de taxes				
<b>Objectifs de la PQGMR et son Plan d'action 2011-2015</b>	« Recycler 70 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal résiduels; »				
<b>Objectifs de la MRCVG</b>	Recycler en moyenne 70 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal résiduels sur le territoire de la MRCVG d'ici 2020.				
<b>Hiérarchie des 3RV-E</b>	Recyclage				
<b>Description</b>	En ventilant les différents services de gestion des matières résiduelles sur les comptes de taxes, les citoyens peuvent avoir une vision détaillée du coût de gestion de leurs matières résiduelles par filière. Ils peuvent constater le coût très élevé de l'élimination par enfouissement et du très faible de coût de la collecte sélective des matières recyclables. Cette ventilation constitue donc un incitatif très concret et simple au tri à la source.				
<b>Résultats attendus</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Conscientisation des citoyens aux coûts de l'enfouissement</li> </ul>				
<b>Étapes de réalisation</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Discussion avec l'ensemble des municipalités locales</li> <li>2. Ventilation des comptes de taxes dans l'ensemble des municipalités locales</li> </ol>				
<b>Enjeux de mise en œuvre</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Adaptation mineure du système de présentation du compte de taxes dans certaines municipalités</li> </ul>				
<b>Responsabilité</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Municipalités locales</li> </ul>				
<b>Cible</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Tous les citoyens et ICI de la MRCVG</li> </ul>				
<b>Coûts</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Tâches assumée par les fonctionnaires en place</li> </ul>				
<b>Échéancier</b>	2016	2017	2018	2019	2020
		Étape 1 à 2	Étape 2		



<b>Action 15</b>					
	Encombrants non-métalliques - Table de travail				
<b>Objectifs de la PQGMR et son Plan d'action 2011-2015</b>	« Ramener à 700 kilogrammes par habitant la quantité de matières résiduelles éliminées, soit une réduction de 110 kilogrammes par habitant par rapport à 2008. »				
<b>Objectifs de la MRCVG</b>	Réduire de 50 % la quantité d'encombrants éliminés sur l'ensemble du territoire de la MRCVG d'ici 2020.				
<b>Hiérarchie des 3RV-E</b>	Réemploi				
<b>Description</b>	Une démarche pour la création d'une table de travail visant à réemployer les encombrants non-métalliques et réunissant plusieurs organismes communautaire a été initié. Avec la coordination de la table de développement social de la Vallée-de-la-Gatineau, cette démarche doit être poursuivie. Il est donc essentiel de dresser le portrait des besoins des partenaires et de dimensionner les besoins d'entreposage et de plateaux d'activités en pieds carrés. Une fois le projet bien décrit, des partenaires financiers devront être trouvés.				
<b>Résultats attendus</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Récupération pour réemploi de l'ensemble des encombrants non-métalliques du territoire de la MRCVG</li> </ul>				
<b>Étapes de réalisation</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>Étude sur la viabilité d'un lieu de réemploi des encombrants non-métalliques et de la méthode de collecte associé</li> <li>Création du lieu, mise en place de la stratégie de collecte</li> <li>Gestion du projet</li> </ol>				
<b>Enjeux de mise en œuvre</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Non rentabilité des encombrants non-métalliques, montage financier d'une importance première</li> </ul>				
<b>Responsabilité</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>MRCVG</li> <li>Table de travail</li> </ul>				
<b>Cible</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Tous les citoyens et ICI de la MRCVG</li> </ul>				
<b>Coûts</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Tâche assumée par les fonctionnaires en place pour la planification</li> <li>Participation financière des municipalités desservies en relation avec la quantité d'encombrants non-métalliques retirés des collectes vouées à l'élimination par enfouissement, estimé à 15 000 \$/an dès l'étape 2</li> </ul>				
<b>Échéancier</b>	2016	2017	2018	2019	2020
	Étape 1	Étape 1	Étape 2 et 3	Étape 3	Étape 3

<b>Action 16</b>					
	<b>Encombrants non-métalliques – Collecte et distribution</b>				
<b>Objectifs de la PQGMR et son Plan d'action 2011-2015</b>	« Ramener à 700 kilogrammes par habitant la quantité de matières résiduelles éliminées, soit une réduction de 110 kilogrammes par habitant par rapport à 2008. »				
<b>Objectifs de la MRCVG</b>	Réduire de 50 % la quantité d'encombrants éliminés sur l'ensemble du territoire de la MRCVG d'ici 2020.				
<b>Hiérarchie des 3RV-E</b>	Réemploi – étape de la collecte				
<b>Description</b>	En parallèle à la mise sur pied d'un système performant de réemploi d'encombrants non métalliques et d'articles divers (action 15), étudier les stratégies de collecte et de distribution des matières alternatives aux collectes de porte-à-porte municipales.				
<b>Résultats attendus</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Récupération pour réemploi de l'ensemble des encombrants non-métalliques du territoire de la MRCVG</li> </ul>				
<b>Étapes de réalisation</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>Étude sur les stratégies de collecte et de distribution des encombrants non-métalliques</li> <li>Instauration d'un système de collecte et de distribution si l'étude s'avère viable</li> <li>Gestion du projet</li> </ol>				
<b>Enjeux de mise en œuvre</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Non rentabilité des encombrants non-métalliques si l'on considère seulement les revenus de vente de ceux-ci.</li> </ul>				
<b>Responsabilité</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>MRCVG</li> <li>Table de travail</li> </ul>				
<b>Cible</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Tous les citoyens et ICI de la MRCVG</li> </ul>				
<b>Coûts</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Tâche assumée par les fonctionnaires en place, montant prévu pour un accompagnement spécialisé qui pourra valider les résultats de l'étude (4 000 \$)</li> <li>Participation financière des municipalités desservies en relation avec la quantité d'encombrants non-métalliques retirés des collectes vouées à l'élimination par enfouissement (5 000 \$ / an)</li> </ul>				
<b>Échéancier</b>	2016	2017	2018	2019	2020
	Étape 1	Étape 1	Étape 2 et 3	Étape 3	Étape 3

<b>Action 17</b>					
	Textiles – Déploiement de cloches de récupération				
<b>Objectifs de la PQGMR et son Plan d'action 2011-2015</b>	« Ramener à 700 kilogrammes par habitant la quantité de matières résiduelles éliminées, soit une réduction de 110 kilogrammes par habitant par rapport à 2008. »				
<b>Objectifs de la MRCVG</b>	Récupérer et valoriser 60 % du textile sur l'ensemble du territoire de la MRCVG d'ici 2020.				
<b>Hierarchie des 3RV-E</b>	Réemploi – étape de la récupération				
<b>Description</b>	La MRCVG maintiendra l'appui au projet de rénovation et d'agrandissement du CARRO afin qu'il soit en mesure de recevoir et de traiter un volume accru de textiles. Advenant cet agrandissement escompté; elle participera à la planification et la réalisation de déploiement de cloches de récupération de textiles sur le territoire.				
<b>Résultats attendus</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Diminution de la proportion de textiles destinés à l'enfouissement</li> <li>• Vente des textiles à bas prix pour tous les citoyens de la MRCVG</li> </ul>				
<b>Étapes de réalisation</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Discussion avec les municipalités locales sur l'usage des cloches à textiles</li> <li>2. Acquisition et installation des cloches</li> <li>3. Gestion des cloches : collecte et entretien</li> <li>4. ISÉ dans les journaux et la radio pour tous les citoyens de la MRCVG</li> </ol>				
<b>Enjeux de mise en œuvre</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Manque d'espace d'entreposage au Centre Jean-Bosco</li> <li>• Mauvaise utilisation des cloches par les citoyens</li> </ul>				
<b>Responsabilité</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Service de l'hygiène du milieu de la MRCVG</li> <li>• Municipalités locales</li> <li>• Centre Jean-Bosco</li> </ul>				
<b>Cible</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les citoyens de la MRCVG</li> </ul>				
<b>Coûts</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Acquisition des cloches aux frais du Centre Jean-Bosco</li> <li>• Collecte des cloches par les municipalités locales</li> </ul>				
<b>Échéancier</b>	2016	2017	2018	2019	2020
	Étapes 1 et 2	Étapes 2 à 4	Étapes 3 et 4	Étapes 3 et 4	Étapes 3 et 4

<b>Action 18</b>					
	Population résidentielle – Considération et planification				
<b>Objectifs de la PQGMR et son Plan d'action 2011-2015</b>	Tous				
<b>Objectifs de la MRCVG</b>	Tous				
<b>Hiérarchie des 3RV-E</b>	Réduction à la source, réemploi, recyclage				
<b>Description</b>	La MRCVG maintiendra la considération de l'apport de la population saisonnière, vieillissante et à capacité de payer limitée lors de la planification de nouveaux services de gestion des matières résiduelles. Cette action moins tangible est en lien avec l'ensemble des autres actions présentées.				
<b>Résultats attendus</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Préparation et mise en œuvre de services bien adaptés à la réalité socio-économique de la MRCVG</li> </ul>				
<b>Étapes de réalisation</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>Veille annuelle sur les indicateurs socio-économiques et démographiques de la MRCVG</li> <li>Planification du déploiement des services de gestion des matières résiduelles adaptés à ces indicateurs</li> </ol>				
<b>Enjeux de mise en œuvre</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Intérêt potentiel de la population et des décideurs locaux de reproduire des services identiques à ceux en place dans d'autres localités à l'extérieur de la MRCVG sans veiller à l'adapter intégralement à la réalité de la MRCVG.</li> </ul>				
<b>Responsabilité</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>MRCVG</li> <li>Municipalités locales</li> </ul>				
<b>Cible</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>L'ensemble des propriétaires et résidents du secteur résidentiel de la MRCVG</li> </ul>				
<b>Coûts</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Tâche assumée par les élus et fonctionnaires en place</li> </ul>				
<b>Échéancier</b>	2016	2017	2018	2019	2020
	En continu	En continu	En continu	En continu	En continu


<b>Action 19</b>					
	<b>Caractérisations – Déchet destinés à l'élimination</b>				
<b>Objectifs de la PQGMR et son Plan d'action 2011-2015</b>	« Ramener à 700 kg par habitant la quantité de matières résiduelles éliminées, soit une réduction de 110 kg par habitant par rapport à 2008. »				
<b>Objectifs de la MRCVG</b>	Ramener sous 700 kg par habitant la quantité de matières résiduelles éliminées pour toutes les municipalités de la MRCVG d'ici 2020. Prioriser le respect de la hiérarchie des 3RV-E.				
<b>Hiérarchie des 3RV-E</b>	Réemploi et recyclage – connaissance des données réelles				
<b>Description</b>	<p>Les campagnes de caractérisations des déchets au Centre de transfert des matières et écocentre de La Vallée-de-la-Gatineau devront être poursuivies à une fréquence bisannuelle minimale. Afin d'assurer une continuité dans le type de données recueillies, la méthodologie déjà employée par la MRCVG devra continuer d'être utilisée.</p> <p>Des campagnes bisannuelles de caractérisations des déchets des quatre municipalités du sud de la MRCVG au Centre de transbordement de la MRC des Collines-de-l'Outaouais devront débuter, le tout en collaboration avec cette dernière afin de respecter leurs exigences opérationnelles.</p>				
<b>Résultats attendus</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Meilleure connaissance des proportions réelles des différents types de matières acheminées à l'enfouissement dans les différentes municipalités.</li> <li>• Adaptation des services de gestion des matières résiduelles et activités d'ISÉ orientés par les résultats des caractérisations.</li> </ul>				
<b>Étapes de réalisation</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Sélection de collectes municipales et de dates des caractérisations</li> <li>2. Réalisation de campagnes de caractérisation</li> <li>3. Analyse des données</li> <li>4. Ajustement des actions du PGMR en fonction des résultats</li> </ol>				
<b>Enjeux de mise en œuvre</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Représentativité des échantillons sélectionnés, application soignée de la méthodologie est nécessaire</li> </ul>				
<b>Responsabilité</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Service de l'hygiène du milieu de la MRCVG</li> </ul>				
<b>Cible</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Toutes les municipalités de la MRCVG</li> </ul>				
<b>Coûts</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Tâche assumée par les fonctionnaires en place, idéalement appuyée par un emploi d'été ou un stagiaire</li> </ul>				
<b>Échéancier</b>	2016	2017	2018	2019	2020
	Étapes 1 à 4	Étapes 1 à 4	Étapes 1 à 4	Étapes 1 à 4	Étapes 1 à 4

<b>Action 20</b>					
	<b>Caractérisations – Matières recyclables</b>				
<b>Objectifs de la PQGMR et son Plan d'action 2011-2015</b>	« Recycler 70 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal résiduels; »				
<b>Objectifs de la MRCVG</b>	Recycler en moyenne 70 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal résiduels sur le territoire de la MRCVG d'ici 2020.				
<b>Hiérarchie des 3RV-E</b>	Recyclage – connaissance des données réelles				
<b>Description</b>	Dans la MRCVG, les matières recyclables sont récupérées puis acheminées au centre de tri de Tricentris à Gatineau. Les matières y sont triées en grande quantité et il est impossible de connaître la proportion de chaque type de matière et la contamination provenant de la MRCVG. En effectuant des caractérisations directement au centre de transfert de Maniwaki, il serait possible de connaître la nature des matières générées par les citoyens, permettant ainsi d'optimiser les activités d'ISÉ par la suite.				
<b>Résultats attendus</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Caractérisation des matières recyclables bisannuelle</li> <li>• Meilleure connaissance des données relatives aux matières recyclables</li> <li>• Rétroaction auprès des municipalités présentant le plus d'erreurs de tri</li> </ul>				
<b>Étapes de réalisation</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Sélection de collectes municipales et de dates des caractérisations</li> <li>2. Réalisation de campagnes de caractérisation</li> <li>3. Analyse des données</li> <li>4. Ajustement des actions du PGMR en fonction des résultats</li> </ol>				
<b>Enjeux de mise en œuvre</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Représentativité des échantillons sélectionnés, application soignée de la méthodologie est nécessaire</li> </ul>				
<b>Responsabilité</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Service d'hygiène du milieu de la MRCVG</li> </ul>				
<b>Cible</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Toutes les municipalités de la MRCVG</li> </ul>				
<b>Coûts</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Tâche assumée par les fonctionnaires en place, idéalement appuyée par un emploi d'été ou un stagiaire</li> </ul>				
<b>Échéancier</b>	2016	2017	2018	2019	2020
	Étapes 1 à 4	Étapes 1 à 4	Étapes 1 à 4	Étapes 1 à 4	Étapes 1 à 4

<b>Action 21</b>					
	<b>Amélioration des connaissances des matières résiduelles générées par Kitigan Zibi</b>				
<b>Objectifs de la PQGMR et son Plan d'action 2011-2015</b>	« Ramener à 700 kg par habitant la quantité de matières résiduelles éliminées, soit une réduction de 110 kg par habitant par rapport à 2008. »				
<b>Objectifs de la MRCVG</b>	Ramener à 700 kg par habitant la quantité de matières résiduelles éliminées pour toutes les municipalités de la MRCVG d'ici 2020. Prioriser le respect de la hiérarchie des 3RV-E.				
<b>Hiérarchie des 3RV-E</b>	Réduction à la source				
<b>Description</b>	Kitigan Zibi est nouvellement desservi par le PGMR de la MRCVG par le biais d'entente. Les données sur les matières générées et les méthodes de traitements employées par cette réserve demeurent partiellement méconnues. La MRCVG procédera donc à des caractérisations et des échanges avec les employés et/ou élus responsables du dossier.				
<b>Résultats attendus</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Meilleure connaissance des services de gestion des matières résiduelles de Kitigan Zibi</li> <li>• Harmonisation des services de GMR avec l'ensemble des municipalités de la MRCVG</li> </ul>				
<b>Étapes de réalisation</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Rencontre avec les représentants appropriés de Kitigan Zibi.</li> <li>2. Caractérisation des déchets</li> <li>3. Caractérisation des matières recyclables</li> <li>4. Analyse des données</li> <li>5. Discussion avec Kitigan Zibi selon les résultats</li> <li>6. Ajustement des actions du PGMR en fonction des résultats</li> </ol>				
<b>Enjeux de mise en œuvre</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Représentativité des échantillons sélectionnés</li> <li>• Extrapolation des données</li> </ul>				
<b>Responsabilité</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Service de l'hygiène du milieu de la MRCVG</li> </ul>				
<b>Cible</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Tous les citoyens et ICI de Kitigan Zibi</li> </ul>				
<b>Coûts</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Tâche assumée par les fonctionnaires en place, idéalement appuyée par un emploi d'été ou un stagiaire</li> </ul>				
<b>Échéancier</b>	2016	2017	2018	2019	2020
	Étapes 1 à 3	Étapes 1 à 3	Étapes 4 à 6	Étapes 4 à 6	Étapes 4 à 6

<b>Action 22</b>					
	Maintenance du leadership de la MRCVG				
<b>Objectifs de la PQGMR et son Plan d'action 2011-2015</b>	« Ramener à 700 kg par habitant la quantité de matières résiduelles éliminées, soit une réduction de 110 kg par habitant par rapport à 2008. »				
<b>Objectifs de la MRCVG</b>	Ramener sous 700 kg par habitant la quantité de matières résiduelles éliminées pour toutes les municipalités de la MRCVG d'ici 2020. Prioriser le respect de la hiérarchie des 3RV-E.				
<b>Hiérarchie des 3RV-E</b>	N/A				
<b>Description</b>	La MRCVG maintiendra son leadership en effectuant une veille sur les occasions prometteuses de déclaration de compétences ou sur le développement de services de gestion des matières résiduelles, gages de rendement environnemental amélioré et de contrôle de coûts.				
<b>Résultats attendus</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Partage optimisé de responsabilités entre les secteurs publics et privés</li> <li>• Optimisation du niveau de service offert par la MRCVG</li> </ul>				
<b>Étapes de réalisation</b>	1. Veille en continu des occasions par le biais de préparations de scénarios de gestion en régie des services de gestion de matières résiduelles				
<b>Enjeux de mise en œuvre</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réticence potentielle à l'atteinte d'un nouveau niveau de responsabilité de la MRC de la part des décideurs et citoyens</li> </ul>				
<b>Responsabilité</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• MRCVG</li> </ul>				
<b>Cible</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'ensemble des citoyens et ICI de la MRCVG</li> </ul>				
<b>Coûts</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Tâche assumée par les élus en place</li> </ul>				
<b>Échéancier</b>	2016	2017	2018	2019	2020
	En continu	En continu	En continu	En continu	En continu




<b>Action 23</b>					
	Harmonisation des collectes				
<b>Objectifs de la PQGMR et son Plan d'action 2011-2015</b>	« Ramener à 700 kg par habitant la quantité de matières résiduelles éliminées, soit une réduction de 110 kg par habitant par rapport à 2008. »				
<b>Objectifs de la MRCVG</b>	Ramener à 700 kg par habitant la quantité de matières résiduelles éliminées pour toutes les municipalités de la MRCVG d'ici 2020. Prioriser le respect de la hiérarchie des 3RV-E.				
<b>Hiérarchie des 3RV-E</b>	Élimination				
<b>Description</b>	Les paramètres des collectes quant aux matières acceptées devront être harmonisés. Un cahier de charges types sommaire pour utilisation en régie ou pour inclusion aux contrats de collecte lors des renouvellements sera établi. Un accompagnement sera offert aux municipalités qui en font la demande afin bien faire le virage nécessaire et ne pas laisser de matières pour compte. En lien avec les actions 11, 13 et 24.				
<b>Résultats attendus</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Service de collecte uniforme dans l'ensemble de la MRCVG</li> <li>• Exclusion des CRD des collectes de déchets</li> <li>• Exclusion des matières recyclables des collectes de déchets</li> <li>• Exclusion des RDD des collectes de déchets</li> </ul>				
<b>Étapes de réalisation</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Établissement d'un cahier de charges type sommaire pour les collectes de déchets</li> <li>2. Rencontre de représentant des municipalités et de la MRCVG avant la date de renouvellement des contrats de collecte</li> <li>3. Harmonisation des collectes</li> <li>4. Activités d'ISÉ pour annoncer les changements aux citoyens.</li> </ol>				
<b>Enjeux de mise en œuvre</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Modification substantielle des mœurs de collectes de déchets dans certaines municipalités</li> <li>• Doit être accompagné d'une fourniture de services de récupération efficaces des matières exclues des collectes de déchets</li> </ul>				
<b>Responsabilité</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Municipalités locales en collaboration avec la MRCVG</li> </ul>				
<b>Cible</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Toutes les municipalités de la MRCVG</li> </ul>				
<b>Coûts</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Tâche assumée par les élus et fonctionnaires en place</li> </ul>				
<b>Échéancier</b>	2016	2017	2018	2019	2020
	Étapes 1 et 2	Étapes 2 à 4	Étapes 2 à 4	Étape 4	Étape 4

<b>Action 24</b>					
<b>Objectifs de la PQGMR et son Plan d'action 2011-2015</b>	« Ramener à 700 kg par habitant la quantité de matières résiduelles éliminées, soit une réduction de 110 kg par habitant par rapport à 2008. »				
<b>Objectifs de la MRCVG</b>	Ramener à 700 kg par habitant la quantité de matières résiduelles éliminées pour toutes les municipalités de la MRCVG d'ici 2020. Prioriser le respect de la hiérarchie des 3RV-E.				
<b>Hiérarchie des 3RV-E</b>	Recyclage				
<b>Description</b>	Le système de billets de courtoisie sera adopté dans chaque municipalité afin d'effectuer une sensibilisation directe aux citoyens qui auraient manqué à leur devoir de tri à la source. L'implantation de ces billets est un moyen de renforcement de l'action 23, donc à implanter suite à l'harmonisation des collectes.				
<b>Résultats attendus</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Sensibiliser les citoyens au tri à la source</li> </ul>				
<b>Étapes de réalisation</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>Établissement d'un billet de courtoisie type.</li> <li>Rencontre d'un représentant de la MRCVG avec les municipalités, idéalement au moins 3 mois avant la date prévue de renouvellement de contrat de collecte le cas échéant et en concordance avec l'harmonisation des collectes.</li> <li>ISÉ auprès de citoyens</li> </ol>				
<b>Enjeux de mise en œuvre</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Réticence des citoyens face aux nouvelles pratiques de collecte</li> <li>Difficulté d'application des nouvelles pratiques municipales en fonction des ressources techniques</li> </ul>				
<b>Responsabilité</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Service de l'hygiène du milieu de la MRCVG</li> <li>Municipalités locales</li> </ul>				
<b>Cible</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Tous les citoyens et ICI de la MRCVG</li> </ul>				
<b>Coûts</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Impression des billets de courtoisie et ajout à la tâche des éboueurs</li> </ul>				
<b>Échéancier</b>	2016	2017	2018	2019	2020
	Étape 1	Étape 1	Étapes 2 et 3	Étapes 2 et 3	Étapes 2 et 3

<b>Action 25</b>	Étude de pré faisabilité pour la délégation de compétence à la MRCVG - collectes regroupées				
<b>Objectifs de la PQGMR et son Plan d'action 2011-2015</b>	« Ramener à 700 kg par habitant la quantité de matières résiduelles éliminées, soit une réduction de 110 kg par habitant par rapport à 2008. »				
<b>Objectifs de la MRCVG</b>	Ramener à 700 kg par habitant la quantité de matières résiduelles éliminées pour toutes les municipalités de la MRCVG d'ici 2020. Prioriser le respect de la hiérarchie des 3RV-E.				
<b>Hiérarchie des 3RV-E</b>	Recyclage et Élimination – optimisation des collectes				
<b>Description</b>	L'analyse pan québécoise d'eeq a déterminé qu'à des densités de 10 et 50 habitants par km de rue, les collectes regroupées (desservant plusieurs municipalités) offraient des économies moyennes de 46 \$/t. Toujours selon eeq ce phénomène est encore plus accentué à des densités plus faibles que 10 habitants par kilomètre de rue. Il s'avère que la seule collecte regroupée existante en début 2015 est effectuée dans la municipalité de Bois-Franc par la municipalité de Montcerf-Lytton. À la lumière de ces constats, le comité environnement de la MRCVG a mandaté le service de l'hygiène du milieu à étudier les différents scénarios possibles de collectes regroupées et de la délégation de la compétence de la collecte à la MRCVG.				
<b>Résultats attendus</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Diminution des coûts de transport des résidus ultimes et des matières recyclables</li> </ul>				
<b>Étapes de réalisation</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Démarrage de l'étude préliminaire par le personnel de la MRCVG.</li> <li>2. Accompagnement potentiel d'une ressource externe spécialisée pour une étude plus étoffée, au besoin et à la demande du conseil de la MRCVG.</li> <li>3. Si les études s'avèrent concluantes, proposer les regroupements les plus bénéfiques ou la déclaration de compétence.</li> </ol>				
<b>Enjeux de mise en œuvre</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Manque d'entente avec les municipalités locales</li> </ul>				
<b>Responsabilité</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Service de l'hygiène du milieu de la MRCVG</li> <li>• Municipalités locales</li> </ul>				
<b>Cible</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Municipalités locales</li> </ul>				
<b>Coûts</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Accompagnement de consultants spécialisés possible pour valider les résultats</li> </ul>				
<b>Échéancier</b>	2016	2017	2018	2019	2020
	Étapes 1 à 3	Étapes 2 et 3			

<b>Action 26</b>	Exemplarité par l'établissement de politiques internes pour la saine gestion des matières résiduelles				
<b>Objectifs de la PQGMR et son Plan d'action 2011-2015</b>	« Ramener à 700 kg par habitant la quantité de matières résiduelles éliminées, soit une réduction de 110 kg par habitant par rapport à 2008. »				
<b>Objectifs de la MRCVG</b>	Ramener à 700 kg par habitant la quantité de matières résiduelles éliminées pour toutes les municipalités de la MRCVG d'ici 2020. Prioriser le respect de la hiérarchie des 3RV-E.				
<b>Hiérarchie des 3RV-E</b>	Réduction à la source, Réemploi, Recyclage				
<b>Description</b>	L'exemplarité de la MRCVG et des municipalités locales est à bonifier par l'intégration là où pertinent de politiques internes appuyant la saine gestion des matières résiduelles et intégrant des mesures de réduction à la source. Graduellement, les bureaux municipaux seront certifiés au programme ICI ON RECYCLE!.				
<b>Résultats attendus</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Adoption d'une politique interne à la MRC appuyant la saine gestion des matières résiduelles et intégrant des mesures de réduction à la source</li> <li>• Promotion de la politique interne de la MRC auprès des municipalités locales</li> <li>• Certification ICI ON RECYCLE! de niveau 2 pour tous les bureaux municipaux de la MRCVG d'ici 2020</li> </ul>				
<b>Étapes de réalisation</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Adopter une politique interne et la promouvoir auprès des municipalités locales;</li> <li>2. Déterminer si les différentes exigences du niveau 2 d'ICI ON RECYCLE! sont remplies dans toutes les municipalités;</li> <li>3. Ajuster les manques;</li> <li>4. Compléter la demande d'inscription;</li> <li>5. Afficher la certification lorsqu'elle est acquise et en informer les citoyens;</li> <li>6. Renouveler la certification.</li> </ol>				
<b>Enjeux de mise en œuvre</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Participation de toutes les municipalités locales</li> </ul>				
<b>Responsabilité</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Service de l'hygiène du milieu de la MRCVG</li> <li>• Municipalités locales</li> </ul>				
<b>Cible</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Municipalités locales</li> </ul>				
<b>Coûts</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 70 \$ par inscription</li> </ul>				
<b>Échéancier</b>	2016	2017	2018	2019	2020
	Étapes 1 à 5	Étapes 2 à 5	Étape 6	Étape 6	Étape 6

<b>Action 27</b>					
	Inclusion de matières recyclées et de Verrox dans les ouvrages de béton				
<b>Objectifs de la PQGMR et son Plan d'action 2011-2015</b>	« Recycler 70 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal résiduels; »				
<b>Objectifs de la MRCVG</b>	Recycler en moyenne 70 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal résiduels sur le territoire de la MRCVG d'ici 2020.				
<b>Hiérarchie des 3RV-E</b>	Réduction à la source, recyclage				
<b>Description</b>	Les produits recyclés devront être inclus dans les ouvrages routiers et les ouvrages de génie civil, minimalement la poudre de verre micronisée, produite par Tricentris et commercialisée sous le nom Verrox, dans les ouvrages de béton sous la charge des municipalités locales et de la MRCVG.				
<b>Résultats attendus</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réduction de matériaux vierges (ciment Portland et/ou agrégats selon le cas) nécessaires à la construction d'ouvrages de béton</li> <li>• Support à la stratégie de recyclage du verre développé par Tricentris</li> <li>• Utilisation du verre micronisé et/ou d'agrégats recyclés dans l'ensemble des ouvrages routiers et de génie civil pouvant en faire usage.</li> </ul>				
<b>Étapes de réalisation</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Adoption d'une résolution du conseil des maires de la MRCVG</li> <li>2. Adoption de politiques municipaux</li> <li>3. Sensibilisation dans les journaux et à la radio</li> <li>4. Suivi auprès des municipalités pour l'usage des produits recyclés</li> </ol>				
<b>Enjeux de mise en œuvre</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Modification à apporter aux devis et appels d'offres, nouvelles pratiques à intégrer de la part des donneurs d'ouvrage</li> <li>• Difficulté du suivi auprès des municipalités</li> </ul>				
<b>Responsabilité</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Service de l'hygiène du milieu de la MRCVG</li> <li>• Service de génie municipal de la MRCVG</li> <li>• Les services du bâtiment ou de la voirie des municipalités locales</li> </ul>				
<b>Cible</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les municipalités locales</li> </ul>				
<b>Coûts</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Tâche assumée par les fonctionnaires en place</li> </ul>				
<b>Échéancier</b>	2016	2017	2018	2019	2020
	Étapes 1 et 2	Étapes 1 et 2	Étapes 3 et 4	Étapes 3 et 4	Étapes 3 et 4

<b>Action 28</b>					
	Politiques ou mesures incitatives - bois dans les bâtiments non résidentiels				
<b>Objectifs de la PQGMR et son Plan d'action 2011-2015</b>	« Recycler 60 % de la matière organique résiduelle. » « Trier à la source ou acheminer vers un centre de tri 70 % des résidus de construction, de rénovation et de démolition du segment du bâtiment. »				
<b>Objectifs de la MRCVG</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Recycler 60 % de la matière organique résiduelle dans toutes les municipalités du territoire de la MRCVG d'ici 2020.</li> <li>Trier à la source ou acheminer vers un centre de tri 70 % des résidus de construction, de rénovation et de démolition du segment du bâtiment.</li> </ul>				
<b>Hiérarchie des 3RV-E</b>	Réduction à la source				
<b>Description</b>	Le bois représente un pilier de l'économie locale de la MRCVG. Son utilisation dans les bâtiments permet de réduire à la source l'usage de matériaux non renouvelables. Les résidus de construction, démolition et rénovation composés de bois sont généralement plus facilement valorisables que d'autres matériaux en fin de vie puisqu'ils sont une matière organique. Il limite ainsi la proportion de matières résiduelles générées destinées à l'enfouissement suite à leur tri en écocentre ou en centre de tri de CRD. La MRCVG désire donc établir des politiques ou des mesures incitatives pour l'utilisation du bois dans les bâtiments non résidentiels érigés sur le territoire.				
<b>Résultats attendus</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Utilisation du bois dans tous les nouveaux bâtiments non résidentiels lorsqu'il est possible de le faire.</li> <li>Diminution de génération de matières résiduelles difficilement valorisables (secteur CRD).</li> </ul>				
<b>Étapes de réalisation</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>Diffusion des avantages de l'usage du bois dans les constructions non-résidentielles à l'aide de CECO bois.</li> <li>Collaboration avec le service de génie municipal de la MRCVG.</li> <li>Résolution du conseil des maires de la MRCVG (politique ou mesures incitatives).</li> <li>Rencontre avec les entrepreneurs locaux pour ISÉ, journaux et radio.</li> </ol>				
<b>Enjeux de mise en œuvre</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Implique un changement pour certains donneurs d'ouvrage et entrepreneurs du secteur ICI</li> </ul>				
<b>Responsabilité</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Service de l'hygiène du milieu de la MRCVG</li> <li>Service de génie municipal de la MRCVG</li> </ul>				
<b>Cible</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Municipalités locales</li> <li>Entrepreneurs en construction</li> <li>Donneurs d'ouvrage du secteur ICI</li> </ul>				
<b>Coûts</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Tâche assumée par les fonctionnaires en place, toutefois les municipalités locales peuvent choisir des outils financiers comme mesures incitatives</li> </ul>				
<b>Échéancier</b>	2016	2017	2018	2019	2020
	Étapes 1 à 4	Étapes 1 et 4	Étapes 1 et 4	Étapes 1 et 4	Étapes 1 et 4

<b>Action 29</b>					
	Optimisation de la vidange des boues de fosses septiques				
<b>Objectifs de la PQGMR et son Plan d'action 2011-2015</b>	« Recycler 60 % de la matière organique résiduelle. »				
<b>Objectifs de la MRCVG</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Recycler 60 % de la matière organique résiduelle dans toutes les municipalités du territoire de la MRCVG d'ici 2020.</li> <li>• Maintenir le recyclage de plus de 90 % des boues septiques acheminés au Centre de traitement des boues de fosses septiques de toutes les municipalités du territoire de la MRCVG.</li> <li>• Améliorer le taux de performance de la vidange des fosses septiques par une amélioration de l'accessibilité des fosses.</li> </ul>				
<b>Hiérarchie des 3RV-E</b>	Recyclage – étape de la collecte				
<b>Description</b>	La vidange des fosses septiques serait amélioré si l'ensemble des ouvertures de visite étaient accessibles directement au niveau du sol en tout temps, conformément à l'article 10, paragraphe m) du <i>Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées</i> , Q-2, r.22. Il stipule que « les 2 ouvertures de visite doivent être prolongées jusqu'à la surface du sol par des cheminées étanches et isolées contre le gel et être munies d'un couvercle étanche; »				
<b>Résultats attendus</b>	L'ensemble des ouvertures des fosses septiques respectent l'article 10, paragraphe m) du <i>Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées</i> , Q-2, r.22.				
<b>Étapes de réalisation</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Contacter les inspecteurs de chacune des municipalités locales pour des conseils et de la formation sur l'application du règlement.</li> <li>2. ISÉ dans les journaux locaux et à la radio.</li> <li>3. Séances d'informations sur les bonnes pratiques dans chacune des municipalités locales.</li> </ol>				
<b>Enjeux de mise en œuvre</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nécessite l'implication des inspecteurs municipaux, ceux-ci ayant déjà une charge de travail élevée</li> <li>• Exige des modifications à des installations existantes</li> <li>• Réticences des citoyens face au changement</li> <li>• Difficulté de rejoindre tous les citoyens concernés</li> </ul>				
<b>Responsabilité</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Coordonnateur - Centre de traitement des boues de fosses septiques et environnement de la MRCVG</li> <li>• Service de l'environnement ou l'équivalent de chacune des municipalités desservies par le centre de traitement des boues de fosses septiques.</li> </ul>				
<b>Cible</b>	• Toutes les municipalités locales desservies par le Centre de traitement des boues de fosses septiques				
<b>Coûts</b>	• Tâche assumée par les fonctionnaires en place, toutefois les municipalités locales peuvent choisir des outils financiers pénalisants				
<b>Échéancier</b>	2016	2017	2018	2019	2020
	Étapes 1 à 3	Étapes 2 et 3	Étape 2	Étapes 2 et 3	Étape 2

<b>Action 30</b>					
	Valorisation des boues de stations d'épuration municipales				
<b>Objectifs de la PQGMR et son Plan d'action 2011-2015</b>	« Recycler 60 % de la matière organique résiduelle. »				
<b>Objectifs de la MRCVG</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Recycler 60 % de la matière organique résiduelle dans toutes les municipalités du territoire de la MRCVG d'ici 2020.</li> <li>• Valorisation de 60 % des boues de stations d'épuration des municipalités concernées de la MRCVG d'ici 2020.</li> </ul>				
<b>Hiérarchie des 3RV-E</b>	Recyclage				
<b>Description</b>	Les municipalités de Bouchette et Lac Sainte-Marie et les villes de Maniwaki et Gracefield possèdent leurs propres stations d'épuration. Celles-ci doivent généralement enfouir les boues résultant des traitements. Pourtant, il est probable que les boues puissent être recyclées par épandage agricole après avoir été stabilisées ou encore être admises au procédé de compostage des boues déshydratées au Centre de traitement des boues de fosses septiques.				
<b>Résultats attendus</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Valorisation de 60 % des boues de stations d'épuration des municipalités concernées de la MRCVG d'ici 2020.</li> </ul>				
<b>Étapes de réalisation</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Discussion avec le service en charge des stations dans chacune des municipalités pour l'appréciation du fonctionnement des sites et des volumes générés.</li> <li>2. Analyse d'échantillons prélevés.</li> <li>3. Appréciation des meilleures méthodes de stabilisation ou de traitement</li> <li>4. Démarrage de la valorisation</li> </ol>				
<b>Enjeux de mise en œuvre</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Valorisation dépendante de la nature des boues</li> </ul>				
<b>Responsabilité</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Coordonnateur - Centre de traitement des boues de fosses septiques et environnement de la MRCVG</li> <li>• Service de l'environnement ou l'équivalent de chacune des municipalités desservies par le centre de traitement des boues de fosses septiques.</li> </ul>				
<b>Cible</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Toutes les municipalités locales desservies par des stations d'épurations municipales (Bouchette, Lac Sainte-Marie, Maniwaki et Gracefield)</li> </ul>				
<b>Coûts</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Coûts des analyses en laboratoire externe 1500 \$ chaque, à partager entre la MRC et les municipalités visées</li> </ul>				
<b>Échéancier</b>	2016	2017	2018	2019	2020
	Étape 1	Étapes 2 et 3	Étape 4	Étape 4	



<b>Action 31</b>					
	Maintien d'une saine gestion du LETI Notakim				
<b>Objectifs de la PQGMR et son Plan d'action 2011-2015</b>	Aucun				
<b>Objectifs de la MRCVG</b>	Aucun				
<b>Hiérarchie des 3RV-E</b>	Élimination				
<b>Description</b>	Les territoires non organisés (TNO) de la MRCVG sont uniques dans la gestion des matières résiduelles étant donné qu'ils ne sont pas assujettis aux mêmes exigences que le milieu municipalisé. Toutefois, la gestion des matières résiduelles de base qui y est effectuée doit se maintenir. Des pancartes d'ISÉ seront installées à différents endroits dans les TNO.				
<b>Résultats attendus</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Gestion règlementaire du LETI Notakim</li> </ul>				
<b>Étapes de réalisation</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>Prise de photos périodiques sur l'état des lieux</li> <li>Entretien du site et des tranchés</li> <li>Installation et entretien de pancartes d'ISÉ</li> </ol>				
<b>Enjeux de mise en œuvre</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Difficulté de trouver un entrepreneur intéressé à l'ouvrage en territoire isolé</li> </ul>				
<b>Responsabilité</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Service de l'hygiène du milieu de la MRCVG</li> </ul>				
<b>Cible</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Utilisateurs du LETI Notakim</li> </ul>				
<b>Coûts</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Selon les budgets actuels</li> <li>Pour les pancartes, 500 \$ / 2 ans</li> </ul>				
<b>Échéancier</b>	2016	2017	2018	2019	2020
	Étapes 1 à 3	Étapes 1 et 2	Étapes 1 à 3	Étapes 1 et 2	Étapes 1 à 3

<b>Action 32</b>					
	Gestion des dépôts sauvages signalés dans les TNO				
<b>Objectifs de la PQGMR et son Plan d'action 2011-2015</b>	Aucun				
<b>Objectifs de la MRCVG</b>	Aucun				
<b>Hiérarchie des 3RV-E</b>	Élimination				
<b>Description</b>	Les plaintes de dépôts sauvages de matières résiduelles dans les TNO devront être répondues lorsque signalées par nettoyage et investigation sommaire afin de facturer les coûts aux responsables.				
<b>Résultats attendus</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Saine gestion des matières résiduelles en TNO</li> </ul>				
<b>Étapes de réalisation</b>	1. Répondre aux plaintes de dépôts sauvages de matières résiduelles dans les TNO lorsque signalées par nettoyage et investigation sommaire afin de facturer les coûts aux responsables				
<b>Enjeux de mise en œuvre</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Difficulté de gestion de lieux isolés</li> </ul>				
<b>Responsabilité</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Service de l'hygiène du milieu de la MRCVG</li> </ul>				
<b>Cible</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Utilisateurs des TNO</li> </ul>				
<b>Coûts</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Variable, environ 1 500 \$ à prévoir par incident</li> </ul>				
<b>Échéancier</b>	2016	2017	2018	2019	2020
	Étape 1	Étape 1	Étape 1	Étape 1	Étape 1

<b>Action 33</b>					
<b>Objectifs de la PQGMR et son Plan d'action 2011-2015</b>	« Recycler ou valoriser 80 % des résidus de béton, de brique et d'asphalte. » « Trier à la source ou acheminer vers un centre de tri 70 % des résidus de construction, de rénovation et de démolition du segment du bâtiment. »				
<b>Objectifs de la MRCVG</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Recycler ou valoriser 80 % des résidus de béton, de brique et d'asphalte d'ici 2020.</li> <li>• Trier à la source ou acheminer vers un centre de tri 70 % des résidus de construction, de rénovation et de démolition du segment du bâtiment d'ici 2020.</li> </ul>				
<b>Hiérarchie des 3RV-E</b>	Récupération pour recyclage				
<b>Description</b>	Le prix des matières acceptées à l'écocentre constitue un incitatif majeur au pré-tri des matières. En effet, une part importante des matières pêle-mêle acheminées sont acceptées à prix réduit ou gratuitement dans d'autres sections de l'écocentre. Ainsi, en augmentant graduellement et annuellement les tarifs de l'écocentre pour les matériaux de constructions pêle-mêle et pour les déchets acheminés à l'enfouissement, l'incitatif sera d'autant plus important pour les usagers du centre.				
<b>Résultats attendus</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Diminution de la proportion de déchets destinés à l'enfouissement et de matériaux de construction pêle-mêle (Réponse au bannissement à l'élimination prévu)</li> <li>• Augmentation de la proportion des autres types de matières pré-triées, notamment le bois</li> </ul>				
<b>Étapes de réalisation</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Résolution du conseil des maires de la MRCVG pour augmentation des tarifs.</li> <li>2. ISÉ auprès des usagers de l'écocentre par les journaux, la radio et par contacts directs sur les lieux.</li> </ol>				
<b>Enjeux de mise en œuvre</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Difficulté à trouver des débouchés pour le bois traité</li> </ul>				
<b>Responsabilité</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Service de l'hygiène du milieu de la MRCVG</li> </ul>				
<b>Cible</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Municipalités locale</li> <li>• Entrepreneurs en construction</li> </ul>				
<b>Coûts</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Aucun coût, révision de tarif à l'écocentre</li> </ul>				
<b>Échéancier</b>	2016	2017	2018	2019	2020
	Étapes 1 et 2	Étape 2	Étape 2	Étape 2	Étape 2

## 5.5 Droit de regard

Les MRC et villes ayant les compétences d'une MRC, ont le pouvoir d'établir un droit de regard pour limiter ou interdire l'élimination par enfouissement ou incinération de déchets sur son territoire. Puisque la MRCVG ne compte aucun lieu d'élimination sur son territoire, la pertinence ou non du droit de regard n'a pas été analysée en profondeur depuis l'adoption du premier PGMR en 2006. Toutefois puisque ce droit de regard s'appliquerait à de nouvelles installations d'élimination et que l'Outaouais présente une problématique particulière à cet égard, plusieurs éléments sont à considérer.

D'abord et avant tout un lien ferme se fait avec le désir maintenu de la MRCVG de décourager le recours à l'enfouissement et de promouvoir la valorisation des déchets. Il en suit que la MRCVG maintient sa position exprimée en audiences du Bureau d'audiences publiques en environnement (BAPE) en 2006 et demeure positionnée contre l'établissement d'un LET sur son territoire puisqu'il desservirait l'ensemble de l'Outaouais et que l'exportation des déchets urbains de Gatineau vers le nord de la région administrative est un non-sens. La MRCVG se positionne également contre l'établissement d'un nouveau LET sur le territoire Outaouais compte tenu des alternatives de valorisation thermique ou énergétique.

Toutefois, les démarches régionales poursuivies jusqu'à maintenant n'ont pas porté fruit quant à l'implantation d'une unité de valorisation de déchets en territoire Outaouais. La Ville de Gatineau entend mener une étude compréhensive sur le sujet dès 2016 et la MRCVG entend y participer. Parmi les options de traitement des déchets actuels, on compte le retri. L'installation Valoris à Sherbrooke en est un bon exemple, à la suite du tri à la source et de la collecte à trois voies (déchets, matières recyclables, matières organiques) le contenu des déchets est retrié dans un centre mécanisé à haute performance. Valoris maintient pouvoir revaloriser environ 70 % de l'ensemble des matières reçues et triées, incluant les déchets résidentiels, les déchets de CRD et les déchets des ICI, en différentes proportions chacune. Une telle performance est remarquable, mais comporte toujours un volet élimination par enfouissement. S'il s'avérait que la solution retenue par l'Outaouais était basée sur un tel retri, la MRCVG ne saurait s'opposer à l'implantation d'un modeste lieu d'enfouissement technique en sol Outaouais. Il demeure toutefois improbable et illogique que la MRCVG reçoive une telle infrastructure sur son territoire compte tenu la recherche d'une solution régionale qui saurait accommoder les MRC et la Ville de Gatineau qui constitue le centre de masse. La participation à l'étude régionale et le sentiment de la population exprimé lors des consultations publiques sauront confirmer ou discréditer cette orientation. Pour cette raison, aucune action spécifique n'est actuellement retenue.

## 5.6 Échéancier et budget à allouer

Les 33 actions du PGMR sont chacune assorties à une estimation de budget et un échéancier proposé. Le tableau 43 démontre en un clin d’œil, l’échéancier et le budget général des 33 actions proposées.

**Tableau 43 - Échéancier et budget des actions prévues**

# de l'action	Titre sommaire de l'action	Années visés par l'échéancier grisées				
		2016	2017	2018	2019	2020
1	Collaboration régionale - valorisation de déchets	5 000 \$	5 000 \$			
2	Implantation uniformisé de bacs roulants - collecte sélective			752 \$	752 \$	752 \$
3 A)	Étude de pré faisabilité compostage au Centre de traitement des boues de fosses septiques suivi du démarrage du compostage des matières organiques issues des centres urbains	2 500 \$	5 000 \$	68 000 \$ si concluant	68 000 \$ si concluant	68 000 \$ si concluant
3 B)	Étude de pré faisabilité du compostage des matières de toutes les résidences de la MRCVG			29 000 \$ si concluant	29 000 \$ si concluant	29 000 \$ si concluant
4	Distribution de composteurs domestiques		335 000 \$	335 000 \$	335 000 \$	
5	Collecte de la 3e voie					
6	Interdiction de l'élimination du gazon et des feuilles mortes par réglementation à l'herbicyclage					
7	Ajustement incitatif du tarif de réception des résidus verts					
8	Accompagnement des ICI					
9	Étude – écocentre régional au Sud et Centre-Sud			175 000 \$ si concluant		
10	Permis de construction et de rénovation – Mention de la destination des débris					
11	Activités d'ISÉ – Médias locaux et événements					
12	Harmonisation de l'information - Ligne téléphonique					
13	Harmonisation de l'information – Affichage uniformisé			3 900 \$	3 900 \$	3 900 \$
14	Ventiler les comptes de taxes davantage					
15	Encombrants non-métalliques - Table de travail			15 000 \$ si concluant	15 000 \$ si concluant	15 000 \$ si concluant
16	Encombrants non-métalliques – Collecte et distribution	2 000 \$	2 000 \$	5 000 \$ si concluant	5 000 \$ si concluant	5 000 \$ si concluant
17	Textiles – Déploiement de cloches de récupération			3 800 \$	200 \$	200 \$
18	Population résidentielle – Considération et planification					
19	Caractérisations – Déchet destinés à l'élimination					
20	Caractérisations – Matières recyclables					
21	Amélioration des connaissances des matières résiduelles générées par Kitigan Zibi					
22	Maintien du leadership de la MRCVG					
23	Harmonisation des collectes					
24	Adoption de billets de courtoisie	1 500 \$	1 500 \$	1 500 \$	1 500 \$	1 500 \$
25	Étude de pré faisabilité pour la délégation de compétence à la MRCVG - collectes regroupées	1 500 \$	1 500 \$			
26	Exemplarité par l'établissement de politiques internes pour la saine gestion des matières résiduelles					
27	Inclusion de matières recyclées et de Verrox dans les ouvrages de béton					
28	Bois dans les bâtiments non résidentiels					
29	Optimisation de la vidange des boues de fosses septiques					
30	Valorisation des boues de stations d'épuration municipales		3 000 \$	3 000 \$		
31	Maintenir une saine gestion du LETI Notakim					
32	Gérer les dépôts sauvages signalés dans les TNO	1 500 \$	1 500 \$	1 500 \$	1 500 \$	1 500 \$
33	Tarifification spéciale pour les CRD pèle mêle comprenant du bois					
	<b>Total</b>	<b>14 000 \$</b>	<b>354 500 \$</b>	<b>641 452 \$</b>	<b>459 852 \$</b>	<b>124 852 \$</b>

Il est à noter que les prévisions budgétaires ne sont pas contraignantes ni arrêtées de façon définitive, mais fournissent une appréciation générale de l'ordre de grandeur des investissements qui seront nécessaires sur les prochains 5 ans. De plus, seules les dépenses ont été chiffrées, toutefois, tel que démontré dans les grilles d'aide à la prise de décision pour l'établissement d'un service de recyclage de la matière organique présentées à l'annexe 8, les investissements procurent normalement des économies en vertu de la diminution du recours à l'enfouissement et des stratégies de mise en commun des services et/ou de planification.

Le budget total des actions prévues sur 5 ans, plus un montant annuel de 10 000 \$ pour l'embauche d'un stagiaire ou d'un employé contractuel se chiffre à 1 355 755 \$. D'emblée ce montant peut paraître élevé, mais il doit être mis en contexte selon les facteurs suivants :

- 1) Les premiers engagements de l'échéancier visent des études préliminaires détaillées qui seront établies avec plus de fidélité les coûts associés aux projets prévus. Ces études détaillées permettront également le choix des options de dimensionnement des programmes afin de choisir le meilleur équilibre entre les coûts et les bénéfices.
- 2) Le budget total de la gestion des matières résiduelles pour l'année 2015 incluant les dépenses locales de collecte et les dépenses regroupées à la MRCVG d'acheminement, d'enfouissement et de tri et, des opérations de l'entretien des équipements et des salaires dans tous les services relatifs à la gestion des matières résiduelles est d'environ 3 500 000 \$. Ce montant sur un total de 5 ans, non indexé, revient à 17 500 000 \$. Le budget préliminaire prévu dans ce projet de PGMR représenterait donc environ 9 % du total actuel.
- 3) Enfin, tel que démontré dans les *Grilles d'aide à la prise de décision pour l'établissement d'un service de recyclage de la matière organique* en annexe, les investissements dans des nouveaux services de gestion des matières résiduelles sont contrebalancés en partie par des économies à l'enfouissement et par une redistribution de la redevance à l'élimination plus avantageuse. Le budget projeté au tableau 43 considère donc seulement les dépenses, mais ne tient pas compte des économies et des revenus.
- 4) La rentabilité, ou du moins le caractère économique, pour les municipalités de l'offre accrue de gestion des matières résiduelles a été démontré sur le territoire via la construction et l'opération du Centre de traitement des boues de fosses septiques et du Centre de transfert des matières résiduelles et écocentre de La Vallée-de-la-Gatineau. Les infrastructures régionales et les stratégies de mises en commun sont bénéfiques.
- 5) La perspective de la mise en commun des services de collecte de porte-à-porte est porteuse d'économies substantielles pour les municipalités, ces économies ne sont toutefois pas chiffrées pour l'instant et deviendront plus concrètes à l'issue de l'étude à cet égard.
- 6) Le développement des services en gestion des matières résiduelles peut être financé en partie par les sommes perçues dans le cadre du *Régime de compensation pour les services municipaux fournis en vue d'assurer la récupération et la valorisation de matières résiduelles* et par le *Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles*.

## 6 Programme de suivi et de surveillance du PGMR

---

Plusieurs actions retenues font office de mesures de suivi et de surveillance, incluant notamment les caractérisations des déchets et des matières recyclables. Le suivi des tonnages par filière et du ratio de déchets/recyclage est un autre indicateur efficace pour le suivi de la performance des mesures adoptées.

Par ailleurs, l'établissement et l'utilisation d'un guichet unique d'information à l'aide de l'adresse courriel et de la ligne info permettront de recueillir les commentaires et questions des citoyens et d'ainsi d'ajuster le tir au besoin.

La préparation obligatoire de bilans de PGMR annuels constitue une occasion pour porter un regard annuel sur l'évolution de la situation.

L'infaillible Comité environnement de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau constitue la force gouvernante et le juge des actions de mise en œuvre du PGMR depuis sa constitution en 2005. Ce comité de six élus locaux et du préfet continuera à veiller de façon mensuelle à l'avancement des dossiers et saura passer à l'analyse primaire des diverses études recommandées dans le présent projet de PGMR.

Enfin, la participation continue aux forums régionaux tels que la Table des préfets de l'Outaouais et le Conseil régional d'environnement et de développement durable constituent des occasions de comparer l'évolution de la MRCVG à des jalons régionaux tout en demeurant bien informés des développements porteurs d'avenir.

## Conclusion

---

La majeure différence entre l'actuel projet de PGMR et son prédécesseur adopté en 2006 est la connaissance largement accrue des données importantes, notamment les quantités de matières résiduelles par type et par municipalité. Le chemin parcouru depuis 2006 est remarquable et laisse présager une amélioration continue de l'offre en gestion des matières résiduelles sur le territoire de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau. La fermeture des dépôts en tranchée et du lieu d'enfouissement sanitaire sur le territoire en 2009 a catalysé une prise de conscience et une progression rapide de la prise en charge de la gestion des matières résiduelles selon les nouvelles règles de jeux provinciaux.

La qualité des décisions prises au fil des ans par le conseil de la MRCVG et la responsabilité démontrée par les déclarations de compétences successives sont marquantes, surtout compte tenu des défis socioéconomiques et géographiques du territoire. Hormis les investissements de taille qui ont été nécessaires, la MRCVG a su marquer des bons coups pour ses citoyens et a toujours su choisir la voie de la meilleure qualité de services en gestion des matières résiduelles au plus bas coût.

Ainsi en 2016 avec le regard tourné vers le futur, la MRCVG et ses municipalités locales pourront continuer de travailler avec leurs forces et améliorer les secteurs de services qui présentent des lacunes. Les principaux défis à relever pour la période 2016-2020 incluent :

- 1) Contribuer à remédier la situation régionale de l'enfouissement des déchets ultimes;
- 2) Augmenter la quantité et de la quantité des matières recyclables récupérées;
- 3) Établir un système efficace de recyclage de la matière organique;
- 4) Réduire les quantités enfouies et améliorer de la performance du secteur ICI;
- 5) Améliorer la performance du secteur CRD
- 6) Maintenir et bonifier les activités d'information, de sensibilisation et d'éducation
- 7) Améliorer la gestion des autres matières résiduelles
- 8) Poursuivre l'acquisition de données
- 9) Établir des services et d'infrastructures dans le respect de la capacité de payer de la population
- 10) Harmoniser et optimiser les collectes de matières résiduelles
- 11) Valider la possibilité de valoriser les boues des stations d'épuration municipales
- 12) Se préparer aux bannissements à l'élimination

Tout porte à croire que la MRCVG saura relever ces défis. À la suite de la mise en place de l'ensemble des services de gestion des matières résiduelles nécessaires en 2016-2020, la rédaction éventuelle du 3<sup>e</sup> projet de PGMR en 2021 pourra potentiellement inclure des orientations intéressantes déjà étudiées par la MRCVG, par exemple la tarification utilisateur-payeur des collectes de déchets.



## Références et bibliographie

---

- Conseil canadien des ministres en environnement, Hydromantis, Inc., University of Waterloo, Trent University, (2010) *Emerging Substances of Concern in Biosolids : Concentrations and Effects of Treatment Processes*, Final Report – Field Sampling Program, CCME Project # 447-2009, 121 p.
- Éco Entreprises Québec (2015) documents transmis et constats d'analyses ciblés sur plusieurs municipalités locales, lors des rencontres de la région Outaouais dans le cadre du Chantier des meilleures pratiques, 27 novembre 2014 et 9 mars 2015.
- Loi sur la qualité de l'environnement, Gazette officielle du Québec, chapitre Q-2
- MRCVG (2015) Sommaire du rôle d'évaluation, Rôle 2014-2015-2016
- Québec. Institut de la Statistique (2015) Profils comparatifs des MRC - Outaouais 07 *In ISQ Statistiques et publications, coup d'œil sur les régions* [En ligne].  
[http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/profils/profil07/07mrc\\_index.htm#cptes\\_econo](http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/profils/profil07/07mrc_index.htm#cptes_econo)
- Québec. Institut de la Statistique (2014) Panorama des Régions *In ISQ Statistiques et publications, Profils des régions* [En ligne]. <http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/profils/panorama-regions-2014.pdf>
- Québec. Institut de la Statistique (2011) Population selon la langue maternelle, municipalités, MRC et TE de l'Outaouais et ensemble du Québec *In ISQ Statistiques et publications, recensement, 2011, 07 Outaouais* [En ligne].  
[http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/recensement/2011/recens2011\\_07/langue\\_logement/lan\\_mat\\_07.htm](http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/recensement/2011/recens2011_07/langue_logement/lan_mat_07.htm)
- Québec. Institut de la Statistique (2014) Perspectives démographiques des MRC du Québec, 2011-2036 *In ISQ Statistiques et publications, Population et démographie, perspectives démographiques* [En ligne].  
<http://www.stat.gouv.qc.ca/docs-hmi/statistiques/population-demographie/perspectives/population/perspectives-mrc-2011-2036.pdf>
- Québec. Emploi Québec direction régionale de l'Outaouais, Jolicoeur et associés (2011) Enquête sur les besoins de main-d'œuvre des établissements de cinq employés et plus de la liste des industries et commerces de l'Outaouais, MRC de La Vallée-de-la-Gatineau *In Emploi Québec Publications et formulaires* [En ligne].  
[http://www.emploiquebec.gouv.qc.ca/fileadmin/fichiers/pdf/Regions/Outaouais/07\\_etude\\_enquete-MO\\_2011\\_Vallee-Gatineau.pdf](http://www.emploiquebec.gouv.qc.ca/fileadmin/fichiers/pdf/Regions/Outaouais/07_etude_enquete-MO_2011_Vallee-Gatineau.pdf)
- Québec. Emploi Québec direction régionale de l'Outaouais (2015) Portrait de la main-d'œuvre et de l'emploi, MRC de La Vallée-de-la-Gatineau *In Emploi Québec Publications et formulaires* [En ligne].  
[http://www.emploiquebec.gouv.qc.ca/uploads/tx\\_fceqpubform/07\\_imt\\_portrait-VDG\\_2015.pdf](http://www.emploiquebec.gouv.qc.ca/uploads/tx_fceqpubform/07_imt_portrait-VDG_2015.pdf)
- Québec. Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (2011) Politique québécoise de gestion des matières résiduelles, Plan d'action 2011-2015 *In MDDELCC Matières résiduelles, Politique québécoise de gestion des matières résiduelles*, [En ligne].  
[http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/matieres/pgmr/plan-action.pdf\\_2011](http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/matieres/pgmr/plan-action.pdf_2011)

- Québec. Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (2013) Politique québécoise de gestion des matières résiduelles, Plan d'action 2011-2015 : Bilan mi-parcours 2013 *In MDDELCC Matières résiduelles, Politique québécoise de gestion des matières résiduelles* [En ligne] <http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/matieres/redevances/index.htm#programme>
- Québec. Ministère du développement durable de l'environnement et de la lutte contre les changements climatiques (2015) Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles *In MDDELCC Matières résiduelles, Redevances pour l'élimination de matières résiduelles* [En ligne]. <http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/matieres/pgmr/bilanMiParcours.pdf>
- Québec. Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (2015) Régime de compensation collecte sélective *In MDDELCC Matières résiduelles, régime de compensation* [En ligne]. <http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/matieres/pgmr/bilanMiParcours.pdf>
- Québec. Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (2006) Indice de Dévitalisation [En ligne]. [http://www.mamrot.gouv.qc.ca/pub/developpement\\_regional/indice\\_developpement/indicedev\\_Outaouais\\_2006.pdf](http://www.mamrot.gouv.qc.ca/pub/developpement_regional/indice_developpement/indicedev_Outaouais_2006.pdf)
- Québec. Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, Direction du développement de l'industrie des produits du bois (2013) Charte du bois *In MFFP Publications, forêts, entreprises* [En ligne]. <http://www.mffp.gouv.qc.ca/publications/forets/entreprises/charte-bois.pdf>
- Québec. Ministère des Ressources naturelles et de la Faune, Direction du développement de l'industrie des produits forestiers (2008) Stratégie d'utilisation du bois dans la construction au Québec *In CECOBOIS Publications, autres publications* [En ligne]. [http://www.cecobois.com/publications\\_documents/strategie-utilisation-du-bois.pdf](http://www.cecobois.com/publications_documents/strategie-utilisation-du-bois.pdf)
- Québec. RECYC-QUÉBEC (2014) Outil de calcul pour les contenants consignés *In RECYC-QUÉBEC, Consigne, Outils*. [En ligne]. <https://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/haut-de-page/centre-de-documentation/consigne>
- Québec. RECYC-QUÉBEC (2015) Glossaire des termes et expressions liés aux matières organiques, dans La gestion des matières organiques *In RECYC-QUÉBEC, La gestion des matières organiques, Outils, guides et rapports d'étude* [En ligne]. [http://organique.recyc-quebec.gouv.qc.ca/2015/05/glossaire-des-termes-et-expressions-lies-aux-matieres-organiques/?name\\_directory\\_startswith=M](http://organique.recyc-quebec.gouv.qc.ca/2015/05/glossaire-des-termes-et-expressions-lies-aux-matieres-organiques/?name_directory_startswith=M)
- Québec. RECYC-QUÉBEC, Chamard et Associées inc. (2015), Outil d'inventaire des matières résiduelles pour les PGMR, Méthodologie et calculs, Note méthodologique, 84 p., [En ligne]. [http://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/Upload/Methodologie\\_outil\\_inventaire.pdf](http://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/Upload/Methodologie_outil_inventaire.pdf)
- Québec. RECYC-QUÉBEC, Chamard et Associées inc. (2015), Outil de calcul d'inventaire, version 2 *In RECYC-QUÉBEC, Gérer les matières résiduelles dans les municipalités, Plans de gestion en vigueur, outils* [En ligne]. <http://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/Client/fr/gerer/municipalites/plan-vigueur-outils.asp>
- Règlement sur l'enfouissement et l'incinération des matières résiduelles, L.R.Q., c. Q-2 r 6.02
- Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées, L.R.Q., c. Q-2, r.22

Règlement sur les matières dangereuses chapitre, L.R.Q., c. Q-2, r. 32

Politique québécoise de gestion des matières résiduelles, L.R.Q., c.Q-2, r. 35.1

Règlement sur la récupération et la valorisation de produits par les entreprises, L.R.Q., c. Q-2, r. 40.1

Règlement sur les redevances exigibles pour l'élimination de matières résiduelles, L.R.Q., c. Q-2, r.43



## **Annexe 1 – Liste des intervenants en gestion des matières résiduelles**

---



Nom de l'organisme ou l'entreprise	Type d'entité	Matières acceptées																	Activités	Lieu de gestion											
		Déchets ICI	Déchets résidentiels	Matières recyclables	Aliments	Matières organiques	Béton	Bois naturel	CRD	Boues de fosses septiques	Articles divers	Jouets	Livres	Lunettes	Métaux	Mobilier	Pneus	Pneus surdimensionnés		Rebuts électroniques	Textiles	Médicaments	organiques et inorganiques	Propane (bonbonnes)	Huiles et/ou pièces auto.	Peinture	Piles et batteries	Lampes au mercure	MRCVG	Hors MRCVG	
4 Saisons	Entreprise privée																			x									Récupération et revente de vêtements et d'accessoires	Low	
9156810 Canada inc.	Entreprise privée	x						x																					Location de conteneurs	Gracefield	
Acier Rebuts Ouellette	Entreprise privée													x															Ferrailleur	Grand-Remous	
AFEAS Maison Entraide	OSBL																			x									Récupération, conditionnement et revente de vêtements, d'accessoires et de petits articles ménagers	Gracefield	
Alternateur Maniwaki 2002	Entreprise privée																							x					Récupération d'huiles usées et de pièces automobiles	Maniwaki	
Amanda's Antiques/Mabel's Shed	Entreprise privée									x					x														Récupération et vente pour réemploi d'antiquités, de mobilier et articles divers	Kazabazua	
Antiquités Mic-Mac	Entreprise privée									x					x														Récupération et vente pour réemploi de mobilier et articles divers	Gracefield	
Barbe Jean-Paul Vitres D'Autos	Entreprise privée																							x					Récupération d'huiles usées et de pièces automobiles	Maniwaki	
Bibliothèque municipale d'Aumond	Organisme communaut. – Bibliothèque													x															Récupération et réemploi de livres	Aumond	
Bibliothèque municipale de Blue Sea	Organisme communaut. – Bibliothèque													x															Récupération et réemploi de livres	Blue Sea	
Bibliothèque municipale de Bois-Franc	Organisme communaut. – Bibliothèque													x															Récupération et réemploi de livres	Bois-Franc	

Nom de l'organisme ou l'entreprise	Type d'entité	Matières acceptées																				Activités	Lieu de gestion										
		Déchets ICI	Déchets résidentiels	Matières recyclables	Aliments	Matières organiques	Béton	Bois naturel	CRD	Boues de fosses septiques	Articles divers	Jouets	Livres	Lunettes	Métaux	Mobilier	Pneus	Pneus surdimensionnés	Rebuts électroniques	Textiles	Médicaments organiques et inorganiques		Propane (bonbonnes)	Huiles et/ou pièces auto.	Peinture	Piles et batteries	Lampes au mercure	MRCVG	Hors MRCVG				
Bibliothèque municipale de Bouchette	Organisme communaut. – Bibliothèque												x																	Récupération et réemploi de livres	Bouchette		
Bibliothèque municipale de Cayamant	Organisme communaut. – Bibliothèque												x																		Récupération et réemploi de livres	Cayamant	
Bibliothèque municipale de Gracefield	Organisme communaut. – Bibliothèque												x																		Récupération et réemploi de livres	Gracefield	
Bibliothèque municipale de Grand-Remous	Organisme communaut. – Bibliothèque												x																		Récupération et réemploi de livres	Grand-Remous	
Bibliothèque municipale de Kazabazua	Organisme communaut. – Bibliothèque												x																		Récupération et réemploi de livres	Kazabazua	
Bibliothèque municipale de Low	Organisme communaut. – Bibliothèque												x																		Récupération et réemploi de livres	Low	
Bibliothèque municipale de Maniwaki/Délaage /Egan-Sud	Organisme communaut. – Bibliothèque												x																		Récupération et réemploi de livres	Maniwaki	
Bibliothèque municipale de Messines	Organisme communaut. – Bibliothèque												x																		Récupération et réemploi de livres	Messines	



Nom de l'organisme ou l'entreprise	Type d'entité	Matières acceptées																				Activités	Lieu de gestion									
		Déchets ICI	Déchets résidentiels	Matières recyclables	Aliments	Matières organiques	Béton	Bois naturel	CRD	Boues de fosses septiques	Articles divers	Jouets	Livres	Lunettes	Métaux	Mobilier	Pneus	Pneus surdimensionnés	Rebuts électroniques	Textiles	Médicaments		organiques et inorganiques	Propane (bonbonnes)	Huiles et/ou pièces auto.	Peinture	Piles et batteries	Lampes au mercure	MRCVG	Hors MRCVG		
Bibliothèque municipale de Montcerf-Lytton	Organisme communaut. – Bibliothèque												x																	Récupération et réemploi de livres	Montcerf-Lytton	
Bibliothèque municipale de Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau	Organisme communaut. – Bibliothèque												x																	Récupération et réemploi de livres	Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau	
Bibliothèque municipale du Lac-Sainte-Marie	Organisme communaut. – Bibliothèque												x																	Récupération et réemploi de livres	Lac Sainte-Marie	
BMR Coop	Entreprise privée																											x		Récupération de peinture		Victoriaville
Bric-à-Brac Walker	Entreprise privée										x																	x		Récupération et vente pour réemploi de mobilier, d'articles divers et de matériaux de construction (portes et fenêtres)	Gracefield	
Broyage du Nord	Entreprise privée																											x		Broyage et transport de bois de CRD non peint et non traité	Déléage	
Camionnage André Montreuil	Entreprise privée																											x		Transport	Aumond	
Canadian Tire	Entreprise privée																												x	Récupération d'huiles usées et de pièces automobiles	Maniwaki	
Canadian Tire	Entreprise privée																											x		Récupération de peinture	Gracefield	
Carrière Edelweiss	Entreprise privée																													Concassage et recyclage de Béton	Déléage	

Nom de l'organisme ou l'entreprise	Type d'entité	Matières acceptées																	Activités	Lieu de gestion											
		Déchets ICI	Déchets recyclables	Matières recyclables	Aliments	Matières organiques	Béton	Bois naturel	CRD	Boues de fosses septiques	Articles divers	Jouets	Livres	Lunettes	Métaux	Mobilier	Pneus	Pneus surdimensionnés		Rebuts électroniques	Textiles	Médicaments	organiques et inorganiques	Propane (bonbonnes)	Huiles et/ou pièces auto.	Peinture	Piles et batteries	Lampes au mercure	MRCVG	Hors MRCVG	
Centre d'Apprentissage, Récupération, Recyclage de l'Outaouais (CARRO)*	OSBL																			x									Récupération, conditionnement et revente de vêtements, d'accessoires et de petits articles ménagers	Maniwaki	
Centre de la Petite Enfance (C.P.E.) La Bottine	Organisme social et communaut.											X																	Récupération et réemploi de jouets et d'articles pour enfants		Plessisville
Centre de la Petite Enfance (C.P.E.) Vallée Sourire Gracefield	Organisme social et communaut.											X																	Récupération et réemploi de jouets et d'articles pour enfants	Maniwaki	
Centre de traitement des boues de fosses septiques*	Gouvernemental (MRC)								x																				Récupération traitement et valorisation des boues de fosses septiques	Kazabazua	
Centre de transfert des matières résiduelles et écocentre de La Vallée-de-la-Gatineau*	Gouvernemental (MRC)	x	x	x		x	x	x	x					x		x	x	x				x	x	x	x	x	x		Centre de transfert de déchets et de matières recyclables, écocentre régional de type utilisateur/payeur accessible aux municipalités, citoyens et ICI. Les matières organiques acceptées sont les branches et les feuilles mortes.	Maniwaki	
CERTEX	Entreprise privée																			x									Valorisation de textiles (partenaire du CARRO)		Terrebonne
CFER Vallée-de-la-Gatineau	Organisme social et communautaire						x																						Récupération, réemploi et recyclage	Maniwaki	

Nom de l'organisme ou l'entreprise	Type d'entité	Matières acceptées																Activités	Lieu de gestion											
		Déchets ICI	Déchets résidentiels	Matières recyclables	Aliments	Matières organiques	Béton	Bois naturel	CRD	Boues de fosses septiques	Articles divers	Jouets	Livres	Lunettes	Métaux	Mobilier	Pneus		Pneus surdimensionnés	Rebuts électroniques	Textiles	Médicaments organiques et inorganiques	Propane (bonbonnes)	Huiles et/ou pièces auto.	Peinture	Piles et batteries	Lampes au mercure	MRCVG	Hors MRCVG	
Chemtech	Entreprise privée																					x						Recyclage, valorisation et destruction sécuritaire des RDD		Contrecœur
Clean Harbors	Entreprise privée																					x						Recyclage, valorisation et destruction sécuritaire des RDD		Thurso
Commonwealth Plywood	Entreprise privée																								x			Récupération de peinture		
Comptoir familial de Messines	Entreprise privée																		x									Récupération, conditionnement et revente de vêtements, d'accessoires et de petits articles ménagers	Messines	
Denis Barbe	Entreprise privée							x																				Excavation	Lac Sainte-Marie	
Dépôt Éco-peinture Blue Sea	Municipalité																						x	x		x		Récupération d'huiles usées de peinture et de lampes au mercure (fluocompactes)	Blue Sea	
Dépôt Éco-peinture Bouchette	Municipalité																						x	x				Récupération d'huiles usées et de peinture	Bouchette	
Dépôt Éco-peinture de Cayamant	Municipalité																						x	x		x		Récupération d'huiles usées de peinture et de lampes au mercure (fluocompactes)	Cayamant	
Dépôt Éco-Peinture Denholm	Municipalité																						x	x				Récupération d'huiles usées et de peinture	Denholm	
Dépôt Éco-Peinture Gracefield	Municipalité																							x				Récupération de peinture	Gracefield	
Dépôt Éco-Peinture de Kazabazua	Municipalité																						x	x				Récupération d'huiles usées et de peinture	Kazabazua	
Dépôt Éco-Peinture Maniwaki	Municipalité																							x				Récupération de peinture	Low	

Nom de l'organisme ou l'entreprise	Type d'entité	Matières acceptées																	Activités	Lieu de gestion																				
		Déchets ICI	Déchets résidentiels	Matières recyclables	Aliments	Matières organiques	Béton	Bois naturel	CRD	Boues de fosses septiques	Articles divers	Jouets	Livres	Lunettes	Métaux	Mobilier	Pneus	Pneus surdimensionnés		Rebuts électroniques	Textiles	Médicaments organiques et inorganiques	Propane (bonbonnes)	Huiles et/ou pièces auto.	Peinture	Piles et batteries	Lampes au mercure	MRCVG	Hors MRCVG											
Dépôt Éco-Peinture Messines	Municipalité																																				Récupération de peinture	Messines		
Dépôt Éco-Peinture Montcerf-Lytton	Municipalité																																					Récupération de peinture	Montcerf-Lytton	
Dépôt Éco-Peinture Ste-Thérèse-de-la-Gatineau	Municipalité																																					Récupération d'huiles usées et de peinture	Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau	
FAIDA	Entreprise privée																		x																			Recyclage de pneus surdimensionnés		Plessisville
Familiprix	Entreprise privée																				x																	Récupération et destruction de médicaments périmés	Gracefield	
Familiprix F. Brossard et G St-Jacques	Entreprise privée																					x																Récupération et destruction de médicaments périmés	Maniwaki	
Fer et Métaux RH	Entreprise privée																																					Ferrailleur		Mont-Laurier
Eldon McCambley	Entreprise privée																																					Excavation	Kazabazua	
Garage A. Vézina	Entreprise privée																																					Récupération d'huiles usées et de pièces automobiles	Maniwaki	
Garage Central de Maniwaki Inc.	Entreprise privée																																					Récupération d'huiles usées et de pièces automobiles	Maniwaki	
Garage Claude Mantha	Entreprise privée																																					Récupération d'huiles usées et de pièces automobiles	Maniwaki	
Garage et dépanneur Boisvenue	Entreprise privée																																					Récupération d'huiles usées et de pièces automobiles	Gracefield	
Garage Ethier Gracefield	Entreprise privée																																					Récupération d'huiles usées et de pièces automobiles		
Garage Messines	Entreprise privée																																					Récupération d'huiles usées et de pièces automobiles	Messines	

Nom de l'organisme ou l'entreprise	Type d'entité	Matières acceptées																Activités	Lieu de gestion												
		Déchets ICI	Déchets résidentiels	Matières recyclables	Aliments	Matières organiques	Béton	Bois naturel	CRD	Boues de fosses septiques	Articles divers	Jouets	Livres	Lunettes	Métaux	Mobilier	Pneus		Pneus surdimensionnés	Rebuts électroniques	Textiles	Médicaments organiques et inorganiques	Propane (bonbonnes)	Huiles et/ou pièces auto.	Peinture	Piles et batteries	Lampes au mercure	MRCVG	Hors MRCVG		
Garage Transcanadienne	Entreprise privée																							x				Récupération d'huiles usées et de pièces automobiles	Grand-Remous		
Gendron J E Automobiles Ltée	Entreprise privée																								x				Récupération d'huiles usées et de pièces automobiles	Maniwaki	
Hélie-Cardin Pharmacien	Entreprise privée																				x								Récupération et destruction de médicaments périmés	Gracefield	
Hubert Gérard Automobile Ltée	Entreprise privée																								x				Récupération d'huiles usées et de pièces automobiles	Maniwaki	
Imagine Friperie Chic	Entreprise privée																			x									Récupération et revente de vêtements et d'accessoires	Déléage	
Iris clinique d'optométrie	Entreprise privée													x															Récupération réparation et réemploi de lunettes	Maniwaki	
Lagunes Nomingue	Entreprise privée								x																				Lagunage de boues de fosses septiques		Nomingue
Le banc du Mandiant	Entreprise privée									x						x													Récupération et vente pour réemploi d'antiquités	Lac Sainte-Marie	
L'entraide de la Vallée	Organisme social et communaut.				x																								Récupération et transformation d'aliments pour dépannage alimentaire	Maniwaki	
Les Ateliers Boirec	Organisme social et communaut.							x																					Récupération et réemploi	Maniwaki	
LGL Globe	Entreprise privée	x							x																				Location de conteneurs		Gatineau
Marché aux puces de Gracefield	Entreprise privée									x																			Marché aux puces couvert, à l'année	Gracefield	
Marché aux puces de Maniwaki	Entreprise privée									x																			Marché aux puces hebdomadaire saisonnier	Maniwaki	
Marinier Automobiles Inc.	Entreprise privée																									x			Récupération d'huiles usées et de pièces automobiles	Maniwaki	
Meubles usagés Gracefield	Entreprise privée									x						x													Récupération et vente pour réemploi de mobilier et de portes et fenêtres		

Nom de l'organisme ou l'entreprise	Type d'entité	Matières acceptées																Activités	Lieu de gestion											
		Déchets ICI	Déchets résidentiels	Matières recyclables	Aliments	Matières organiques	Béton	Bois naturel	CRD	Boues de fosses septiques	Articles divers	Jouets	Livres	Lunettes	Métaux	Mobilier	Pneus		Pneus surdimensionnés	Rebuts électroniques	Textiles	Médicaments organiques et inorganiques	Propane (bonbonnes)	Huiles et/ou pièces auto.	Peinture	Piles et batteries	Lampes au mercure	MRCVG	Hors MRCVG	
Municipalité de Bois Franc	Municipalité																							x				Récupération d'huiles usées	Bois-Franc	
Municipalité de Lac Sainte-Marie	Municipalité																							x				Récupération d'huiles usées et de pièces automobiles	Lac Sainte-Marie	
Municipalité de Low	Municipalité							x								x		x							x			Récupération de pneus hors d'usage, mini centre de transfert de CRD, Récupération et recyclage de rebuts électroniques à l'aide du partenaire Valoritec – mandataire de ARPE Québec	Low	
Noël Propane	Entreprise privée																					x						Récupération, réemploi et recyclage de bonbonnes de propane	Kazabazua	
Paroisse de l'assomption de Marie Ste-Philomène	OSBL																		x									Récupération, conditionnement et revente de vêtements, d'accessoires et de petits articles ménagers	Montcerf-Lytton	
Pembroke MDF	Entreprise privée						x																					Recyclage et valorisation de bois naturel broyé		Pembroke
Pharmacie Martin Jean Coutu	Entreprise privée																			x								Récupération et destruction de médicaments périmés	Maniwaki	
Pièces d'auto Kelly Inc.	Entreprise privée																						x					Récupération d'huiles usées et de pièces automobiles	Gracefield	
Pièces Piché	Entreprise privée																						x					Récupération d'huiles usées et de pièces automobiles	Maniwaki	
Pneus Pierre Lavoie Inc.	Entreprise privée																						x					Récupération d'huiles usées et de pièces automobiles	Maniwaki	
Produits forestiers Résolu	Entreprise privée						x																					Valorisation de bois naturel broyé		Gatineau
Propane Maniwaki	Entreprise																						x					Récupération, réemploi et	Maniwaki	

Nom de l'organisme ou l'entreprise	Type d'entité	Matières acceptées																	Activités	Lieu de gestion										
		Déchets ICI	Déchets résidentiels	Matières recyclables	Aliments	Matières organiques	Béton	Bois naturel	CRD	Boues de fosses septiques	Articles divers	Jouets	Livres	Lunettes	Métaux	Mobilier	Pneus	Pneus surdimensionnés		Rebuts électroniques	Textiles	Médicaments organiques et inorganiques	Propane (bonbonnes)	Huiles et/ou pièces auto.	Peinture	Piles et batteries	Lampes au mercure	MRCVG	Hors MRCVG	
Hilliker	privée																											recyclage de bonbonnes de propane		
Radiateur Expert	Entreprise privée																											Récupération d'huiles usées et de pièces automobiles	Maniwaki	
Régie Intermunicipale des déchets de la Lièvre (RIDL)	Régie inter-municipale	x	x	x	x	x	x	x														x	x	x	x	x		Gestion et planification, écocentre, site d'enfouissement, plateforme de compostage		Mont-Laurier
Régie intermunicipale des déchets de la Rouge (RIDR)	Régie inter-municipale	x	x	x	x	x	x	x														x	x	x	x	x		Gestion et planification, écocentres, site d'enfouissement		Rivière-Rouge
Réseau Petits Pas et Centre de la Petite Enfance (C.P.E.)	Organisme social et communautaire																											Récupération et réemploi de jouets et d'articles pour enfants	Gracefield	
Résidences privées	S/O					x																						Compostage domestique chez les particuliers	MRCVG	
Service Informatique DL	Entreprise privée																											Récupération et recyclage de rebuts électroniques à l'aide du partenaire Valoritec – mandataire de ARPE Québec Récupération de cartouches d'encre	Maniwaki	
Services Sanitaires Cloutier	Entreprise privée	x	x	x																								Transport		Mont-Laurier
Société Laurentides inc.	Entreprise privée																											Recyclage de peinture récupérée (acheminée depuis les dépôts éco-peinture et écocentres)	Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau	
The Recycle bin	Entreprise privée																											Récupération et revente de vêtements et d'accessoires	Kitigan Zibi	

Nom de l'organisme ou l'entreprise	Type d'entité	Matières acceptées																Activités	Lieu de gestion											
		Déchets ICI	Déchets résidentiels	Matières recyclables	Aliments	Matières organiques	Béton	Bois naturel	CRD	Boues de fosses septiques	Articles divers	Jouets	Livres	Lunettes	Métaux	Mobilier	Pneus		Pneus surdimensionnés	Rebuts électroniques	Textiles	Médicaments organiques et inorganiques	Propane (bonbonnes)	Huiles et/ou pièces auto.	Peinture	Piles et batteries	Lampes au mercure	MRCVG	Hors MRCVG	
Thibault Démolition	Entreprise privée							x																				Enfouissement de CRD		Val-des-Monts
Transport Marc Lacroix	Entreprise privée							X																				Transport		Mansfield Pontefract
Transport Marco Barbe	Entreprise privée							x																				Transport	Lac-Sainte-Marie	
Transport M. Charette	Entreprise privée						x	x																				Transport et valorisation		Joliette
Transport RLS	Entreprise privée	x	x	x			x	x																				Transport		Papineauville
Rock et Pauline Patry transport	Entreprise privée	x	x	x				x																				Transport	Maniwaki	
Transport Urgel Charette Itée	Entreprise privée mandataire de RECYC-QUÉBEC																											Récupération et transport de pneus hors d'usage		Sainte-Martine
Tronçonnage Gagnon	Entreprise privée						x	x	x																			Transport, construction et manutention du bois	Bois-Franc	
Tricentris Centre de tri*	OSBL			x																								Centre de tri et de revente de matières recyclables, la MRCVG est membre de Tricentris		Gatineau
Ventes-débarras variées	Résidences privées																											Ventes-débarras assorties	Municipalités de la MRCVG	
Ventes-débarras autorisées par la municipalité	Résidences privées																											Ventes-débarras aux dates prévues par la Ville et sous émission d'une permis	Maniwaki	
WM Québec	Entreprise privée	x	x					x																				Site d'enfouissement (LET)		Lachute



## **Annexe 2 - Exemple de questionnaire municipal**

---



QUESTIONNAIRE  
SUR LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES  
DANS LE MONDE MUNICIPAL



Nom de la municipalité : \_\_\_\_\_

Nom du responsable ou du répondant : \_\_\_\_\_

Fonction du ou des répondants : \_\_\_\_\_

Courriel : \_\_\_\_\_

Tél. : \_\_\_\_\_

Télécopieur (facultatif) : \_\_\_\_\_

## MISE À JOUR DU PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES (PGMR).

En vertu des articles 53.9 et suivants de la Loi sur la qualité de l'environnement Q-2, la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau procède à la révision de son plan de gestion des matières résiduelles (PGMR). Force est de constater que le portrait de la gestion des matières résiduelles a grandement évolué depuis l'adoption du PGMR actuellement en vigueur depuis 2006. À cet égard, plusieurs données et informations sont déjà connues par la MRC, toutefois comme pour tous les dossiers chapeautés par la MRC, la collaboration des municipalités locales est essentielle.

C'est pour cette raison que nous vous demandons de bien vouloir remplir le questionnaire suivant et de nous le remettre **au plus tard le 30 juin 2014** par courriel à [environnement@mrcvg.qc.ca](mailto:environnement@mrcvg.qc.ca), par télécopieur au (819) 463-3632 ou par la poste à l'adresse suivante : MRC de la Vallée-de-la-Gatineau C.P. 307, 7 rue de la Polyvalente, Gracefield (Qc), J0X 1W0.

Entretemps, n'hésitez pas à nous contacter pour toute question que vous auriez. À cette fin, une ressource dédiée à l'appui à la mise à jour du PGMR est en poste à la MRC pour la saison estivale, il s'agit de M. Philippe Brun dont les coordonnées complètes figurent ci-bas.

**Philippe Brun, B. Sc.** | Stagiaire – Environnement  
MRC de La Vallée-de-la-Gatineau  
7 rue de la Polyvalente, C.P 307, Gracefield, (Québec), J0X 1W0  
Téléphone (819) 463-3241 poste 251 | Télécopieur (819) 463-3632 | Cell. (514) 506-6084  
[environnement@mrcvg.qc.ca](mailto:environnement@mrcvg.qc.ca) | [www.mrcvg.qc.ca/hygiene\\_env](http://www.mrcvg.qc.ca/hygiene_env)

Nous vous remercions à l'avance de votre participation.



**Kimberley Mason M. Env.**  
Directrice du service de l'hygiène du milieu – Environnement

## NOTE À L'ATTENTION DU RÉPONDANT

Afin de procéder à une compilation juste des informations, les matières suivantes **doivent être exclues du sondage, soit** : les matières gazeuses (propane), les résidus miniers, les sols contaminés, les déchets biomédicaux, les matières dangereuses autres que celles d'origine domestique, les neiges usées, les eaux usées et les fertilisants agricoles (fumier, lisier et purin).

Prière de répondre à toutes les questions qui concernent vos activités relativement à la gestion des matières résiduelles dans votre municipalité. Si la question ne vous concerne pas, passez à la question suivante et répondez au meilleur de votre connaissance.

## **DÉFINITIONS ET EXEMPLES**

**COMPOSTAGE DOMESTIQUE** : Formation de terre grâce à la décomposition des restes de tables à domicile.

**DÉCHETS** : Ordure destinée à l'enfouissement ou l'incinération.

**ÉLIMINATION** : Disposition de résidus sans valorisation. Exemples : enfouissement, incinération sans captage d'énergie.

**ENCOMBRANTS** : Comprend les déchets de taille importante comme les matelas et meubles.

**MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION** : Inclut tout ce qui est rejeté par l'industrie de la construction, de la rénovation et de la démolition. Comprend notamment la brique, l'asphalte, le bois, le béton, le métal, etc.

**MATIÈRES RECYCLABLES** : Résidus récupérés dans le but d'être recyclés. Comprend le papier, le carton, le verre, le plastique et le métal.

**RÉCUPÉRATION** : Collecte et tri de résidus dans le but d'être valorisés. Exemple : collecte, acheminement au centre de tri et tri des matières recyclables contenues dans le bac de récupération.

**RECYCLAGE** : Utilisation d'un résidu récupéré pour reformer un nouveau produit du même type. Exemple : utilisation de papier récupéré afin de reformer du papier. Le compostage est maintenant défini comme du recyclage.

**RÉEMPLOI** : Donner une deuxième vie à un produit sans le modifier. Exemple : suspendre un pneu à l'aide d'une corde et l'utiliser comme balançoire.

**RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX (RDD)** : Comprend les nombreux produits dangereux à usage domestique courant comme les huiles usagées et les filtres, les peintures, les batteries d'automobile et les solvants, etc.

**RÉSIDUS ORGANIQUES PUTRESCIBLES** : Matière qui se décompose sous l'action de micro-organismes. Comprend les restes de tables (incluant ce qui n'est pas nécessairement inclus dans le compostage domestique comme les viandes) et de jardins.

**VALORISATION** : Pour ce questionnaire, le terme valorisation est spécifique à l'utilisation d'une matière pour produire de l'énergie et/ou de la chaleur.

**PARTIE A**  
**DÉCHETS**

**1. Qui prend en charge la collecte, le transport et la disposition des déchets sur votre territoire?**

Municipalité       (la municipalité possède ses propres camions)

Entrepreneur       Lequel \_\_\_\_\_  
(Inclure une copie du contrat avec le retour du questionnaire)

**2. Combien de portes sont desservies par ce service dans votre municipalité en 2013?**

\_\_\_\_\_

**3. Quel type de contenant utilisez-vous pour la collecte des déchets?**

Sacs                     

Poubelles             

Bacs roulant           

Grandeur : \_\_\_\_\_

**4. Quel a été le nombre total de collectes en 2013?**

\_\_\_\_\_

**5. Est-ce que ce service municipal inclut la collecte des résidus des industries et/ou commerces et/ou institutions (foyers d'hébergement, restaurants, épicerie, etc.)?**

Oui     

Non     

Si non, joindre une liste des entreprises desservies par une collecte privée.

**6. Êtes-vous en mesure de fournir les coûts pour la collecte des déchets ultimes pour l'année 2013?**

Oui            Coût : \_\_\_\_\_ \$ (2013)

Non

**PARTIE B**  
**MATIÈRES RECYCLABLES**

**1. Qui est responsable de la collecte, du transport?**

Municipalité       (la municipalité possède ses propres camions)

Entrepreneur       Lequel? \_\_\_\_\_  
(Inclure une copie du contrat avec le retour du questionnaire)

**2. Combien de portes sont desservies par ce service dans votre municipalité?**

\_\_\_\_\_ (2013)

**3. Quel type de contenant utilisez-vous pour la collecte?**

Sacs                     

Bacs                     

Bacs roulant           Grandeur : \_\_\_\_\_

**4. Quel a été le nombre total de collectes en 2013?**

\_\_\_\_\_

**5. Est-ce que ce service municipal inclut la collecte des matières recyclables des industries et/ou commerces et/ou institutions (ICI) ?**

Oui     

Non     

Si non, joindre une liste des entreprises desservies par une collecte privée.

**6. Êtes-vous en mesure de fournir les coûts pour la collecte des matières recyclables pour l'année 2013.**

Oui            Coût : \_\_\_\_\_ \$ (2013)

Non



**PARTIE C**  
**ÉCOCENTRE (Matériaux de construction et encombrants)**

**1. Possédez-vous un écocentre local dans votre municipalité?**

- Oui      
Non

Si non, passez à la question 4

Si oui, remplir les indications suivantes :

Propriétaire :
Date de début des opérations :
Volume approximatif géré par année (en tonne) :

**2. Quelles sont les matières acceptées et leur disposition finale?**

Matières acceptées	Disposition final (récupération ou enfouissement)

**3. Quel est l'horaire d'ouverture?**

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

**4. Faites-vous la collecte d'encombrants (gros déchets) ?**

\_\_\_\_\_

Si oui, qui est le responsable de la collecte et du transport?

Municipalité  (la municipalité possède ses propres camions)

Entrepreneur  Lequel ? \_\_\_\_\_

**5. Est-ce que les matériaux de construction sont acceptés dans votre collecte d'encombrants ?**

Oui

Non

Précisions : \_\_\_\_\_

**6. Quel est le lieu de disposition final de vos matériaux de construction et encombrants?**

\_\_\_\_\_

**7. Quel a été le nombre total de collectes d'encombrants en 2013?**

\_\_\_\_\_

**8. Est-ce que cette collecte inclut les industries et/ou commerces et/ou institutions (ICI)?**

Oui

Non

Si non, savez-vous qui les dessert?

\_\_\_\_\_

**9. Êtes-vous en mesure de fournir les coûts pour la collecte et la disposition des matériaux acceptés ainsi que la quantité éliminée en tonne métrique pour l'année 2013?**

Oui

Non

Si oui, remplir le tableau suivant :

Collecte :	\$ (2013)
Disposition :	\$ (2013)
Coût total :	\$ (2013)
Qté éliminée :	tonnes (2013)

**PARTIE D**  
**RÉSIDUS ORGANIQUES PUTRESCIBLES**

**1. La municipalité fait-elle la collecte de certaines matières, telles que :**

- |   |  |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Feuilles       | <input type="checkbox"/> Gazon             |
| <input type="checkbox"/> Branches       | <input type="checkbox"/> Résidus de jardin |
| <input type="checkbox"/> Sapin de Noël  | <input type="checkbox"/> Résidus de table  |
| <input type="checkbox"/> Autres : _____ |  |

Si non, passez à la question 9

Si oui, comment s'effectue cette collecte ?

- Porte en porte
- Par dépôt volontaire  Lieu : \_\_\_\_\_
- Autres  \_\_\_\_\_

**2. Si c'est une collecte de porte en porte, combien de portes sont desservies par ce service dans votre municipalité? \_\_\_\_\_ (2013)**

**3. Est-ce que les bâtiments à logements multiples sont desservis par ce service?**

- Oui
- Non

Si oui, à partir de quel nombre de logements par bâtiment ce service est offert? (ex. 6 logements et moins) \_\_\_\_\_

**4. Quel a été le nombre total de ces collectes en 2013?**

\_\_\_\_\_

**5. Quel type de contenant utilisez-vous pour la collecte?**

- Sacs
- Bacs
- Bacs roulant  Grandeur : \_\_\_\_\_

**6. Ces matières sont-elles valorisées ou éliminées?**

\_\_\_\_\_

**7. Si elles sont valorisées, veuillez détailler la méthode employée (compostage, etc.).**

\_\_\_\_\_

**8. Êtes-vous en mesure de fournir les coûts pour la collecte et le traitement des résidus organiques ainsi que la quantité valorisée ou éliminée en tonne métrique pour l'année 2013?**

Oui

Non

Si oui, remplir le tableau suivant :

Collecte :	\$ (2013)
Traitement :	\$ (2013)
Coût total :	\$ (2013)
Qté valorisée :	tonnes (2013) ou
Qté éliminée :	tonnes (2013)

**9. Entre 2006 et 2013, avez-vous fourni aux résidents ou subventionné un composteur domestique ?**

Oui

Non

Si oui, veuillez détailler et donner la quantité de composteurs par ménage qui ont été distribués jusqu'à maintenant ? \_\_\_\_\_

**10. Selon vous, quel est le pourcentage de ménages qui pratique le compostage domestique dans votre municipalité? \_\_\_\_\_**

**11. Avez-vous instauré un système d'inventaire pour comptabiliser le nombre de composteurs dans votre municipalité? \_\_\_\_\_**

**PARTIE E**  
**RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX (RDD)**

**1. Mis à part la présence des bacs de récupération d'huile et de peinture dans votre municipalité, existe-t-il un autre service de collecte des RDD (par exemple pour les batteries d'automobiles)?**

Oui      
Non   

Si non, comment les résidents disposent de leur RDD ?

\_\_\_\_\_

Si oui, où est ce service ? : \_\_\_\_\_

**2. Qui est responsable de la collecte, du transport et de la disposition de ces RDD?**

\_\_\_\_\_

**3. Où sont acheminées ces matières?**

\_\_\_\_\_

**4. Êtes-vous en mesure de fournir les coûts pour la collecte et le traitement des RDD ainsi que la quantité récupérée ou éliminée en tonne métrique pour l'année 2013 (incluant les frais « accidentels » des erreurs de tri dans les bacs d'huile et de peinture)?**

Oui      
Non   

Si oui, remplir le tableau suivant :

Collecte :	\$ (2013)
Disposition :	\$ (2013)
Coût total :	\$ (2013)
Qté récupérée :	tonnes (2013) ou
Qté éliminée :	tonnes (2013)

**PARTIE F**  
**AUTRES COLLECTES**

**1. Existe-t-il des collectes spéciales appropriées pour certaines matières comme les pneus, le caoutchouc, le textile, le métal, les véhicules hors d'usage ou les tapis?**

Oui

Non

Si non, passez à la question 2.

Si oui, lesquels? \_\_\_\_\_

a) Qui est responsable de ces collectes? \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

b) Quel a été le nombre de collectes spéciales en 2013 pour chaque type de matière?  
\_\_\_\_\_

c) À quels endroits sont acheminées ces matières visées et sont-elles récupérées ou éliminées?  
\_\_\_\_\_

d) Quelle est la quantité récupérée ou éliminée en 2013 (en tonne) pour chaque matière?  
\_\_\_\_\_

**2. Faites-vous usage d'abrasifs sur les rues en hiver?**

Oui

Non

Si oui, indiquez la quantité utilisée (en tonne) : \_\_\_\_\_

**3. Effectuez-vous le balayage des rues?**

Oui avec collecte des résidus balayés

Oui sans collecte des résidus balayés

Non

Si oui avec collecte, indiquez la quantité collectée (en tonnes) : \_\_\_\_\_

À quel endroit sont acheminés ces résidus et sont-ils récupérés ou éliminés ?  
\_\_\_\_\_

**PARTIE G**  
**INFORMATIONS GÉNÉRALES**

**1. Existe-t-il des outils de promotion ou de communication ou des mesures incitatives utilisés par la municipalité pour sensibiliser les citoyens en matière de gestion des matières résiduelles? (Affiche, journaux locaux, dépliant, campagne radio, etc.)**

Oui

Non

Si non, passez à la question 4

Si oui, lesquels ? \_\_\_\_\_

**2. Quelles sont les matières visées (matières recyclables, RDD, etc.) par ces activités de sensibilisation?**

\_\_\_\_\_

**3. En 2013, quelle somme d'argent a été déboursée pour la promotion, la communication ou la sensibilisation des citoyens en matière de gestion des matières résiduelles?**

\_\_\_\_\_

**4. Connaissez-vous les organismes et entreprises qui œuvrent dans votre municipalité dans le domaine du réemploi, de la récupération, de la valorisation et de l'élimination des matières résiduelles?**

Oui

Non

Si oui, joignez une liste de ces organismes et entreprises en y incluant, lorsque connu, le nom de l'entreprise et du responsable, les coordonnées (adresse, courriel et téléphone), le type d'activité de l'entreprise et le rôle en gestion des matières résiduelles.

Voici quelques exemples : friperie, comptoir d'entraide, entrepreneur de boues de F.S., marché aux puces, entreprise de pièces d'autos usagées (recyclage d'automobiles), ferrailleur, etc.

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_





### **Annexe 3 – Exemple de questionnaire à l'intention des ICI**

---



**QUESTIONNAIRE  
AUX INDUSTRIES, COMMERCE ET INSTITUTIONS (ICI)**



**DANS LE CADRE DE L'ÉLABORATION  
DU PROJET DE PLAN DE GESTION  
DES MATIÈRES RÉSIDUELLES (PGMR)**

**JUILLET 2014**

## GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

En vertu des articles 53.9 et suivants de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (LQE) Q-2, la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau procède à la révision de son plan de gestion des matières résiduelles (PGMR). Force est de constater que le portrait de la gestion des matières résiduelles a grandement évolué depuis l'adoption du PGMR actuellement en vigueur depuis 2006. À cet égard, plusieurs données et informations sont déjà connues par la MRC, toutefois la LQE **interpelle les entreprises** et la population à participer au processus. Ce PGMR doit comprendre, entre autres, un inventaire des catégories et des quantités de matières résiduelles produites sur un territoire donné, et ce, selon les différents secteurs : municipal, industriel, commercial et institutionnel.

Afin de procéder à une compilation juste des informations, **les matières suivantes doivent être exclues du sondage**, soit : les matières gazeuses (propane), les résidus miniers, les sols qui contiennent des contaminants, les déchets biomédicaux, les matières dangereuses autres que celles d'origine domestique, les neiges usées, les eaux usées, les sols (sable et terre) et les fertilisants agricoles (fumier, lisier et purin).

Prière de répondre aux questions qui concernent vos activités relativement à la gestion des matières résiduelles de votre entreprise. Si la question ne vous concerne pas, passez à la question suivante et répondez au meilleur de vos connaissances.

Nous vous demandons de retourner le questionnaire dûment rempli, **le plus tôt possible ou avant le 15 juillet 2014** par courriel à [environnement@mrcvg.qc.ca](mailto:environnement@mrcvg.qc.ca), par télécopieur au (819) 463-3632 ou par la poste à l'adresse suivante : MRC de la Vallée-de-la-Gatineau C.P. 307, 7 rue de la Polyvalente, Gracefield (Qc), J0X 1W0.

Veillez recevoir, Madame, Monsieur, nos plus sincères salutations,

**Philippe Brun, B. Sc.** | Service de l'hygiène du milieu – Environnement  
MRC de La Vallée-de-la-Gatineau  
7 rue de la Polyvalente, C.P 307, Gracefield, (Québec), J0X 1W0  
Téléphone (819) 463-3241 poste 251 | Télécopieur (819) 463-3632  
[environnement@mrcvg.qc.ca](mailto:environnement@mrcvg.qc.ca) | [www.mrcvg.qc.ca/hygiene\\_env](http://www.mrcvg.qc.ca/hygiene_env)

## DÉFINITIONS ET EXEMPLES

**COMPOSTAGE DOMESTIQUE** : Formation de terre grâce à la décomposition des restes de tables à domicile.

**DÉCHETS** : Ordure destinée à l'enfouissement ou l'incinération.

**ÉLIMINATION** : Disposition de résidus sans valorisation. Exemples : enfouissement, incinération sans captage d'énergie.

**ENCOMBRANTS** : Comprend les déchets de taille importante comme les matelas et meubles.

**MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION** : Inclut tout ce qui est rejeté par l'industrie de la construction, de la rénovation et de la démolition. Comprend notamment la brique, l'asphalte, le bois, le béton, le métal, etc.

**MATIÈRES RECYCLABLES** : Résidus récupérés dans le but d'être recyclés. Comprend le papier, le carton, le verre, le plastique et le métal.

**RÉCUPÉRATION** : Collecte et tri de résidus dans le but d'être valorisé. Exemple : collecte, acheminement au centre de tri et tri des matières recyclables contenues dans le bac de récupération.

**RECYCLAGE** : Utilisation d'un résidu récupéré pour reformer un nouveau produit du même type. Exemple : utilisation de papier récupéré afin de reformer du papier. Le compostage est maintenant défini comme du recyclage.

**RÉEMPLOI** : Donner une deuxième vie à un produit sans le modifier. Exemple : suspendre un pneu à l'aide d'une corde et l'utiliser comme balançoire.

**RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX (RDD)** : Comprend les nombreux produits dangereux à usage domestique courant comme les huiles usagées et les filtres, les peintures, les batteries d'automobile et les solvants, etc.

**RÉSIDUS ORGANIQUES PUTRESCIBLES** : Matière qui se décompose sous l'action de micro-organismes. Comprend les restes de tables (incluant ce qui n'est pas nécessairement inclus dans le compostage domestique comme les viandes) et de jardins.

**VALORISATION** : Pour ce questionnaire, le terme valorisation est spécifique à l'utilisation d'une matière pour produire de l'énergie et/ou de la chaleur.

## Section 1 - Profil de l'établissement

### 1.1 Identification de l'entreprise :

Nom de l'établissement : \_\_\_\_\_

Adresse civique : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Nom du répondant : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_

Télécopieur : \_\_\_\_\_

Courriel : \_\_\_\_\_

### 1.2 Quelle est la principale activité de votre établissement?

*Veillez cocher  la case appropriée :*

- |  |   |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> agriculture             | <input type="checkbox"/> industrie lourde ou légère           |
| <input type="checkbox"/> bureaux gouvernementaux | <input type="checkbox"/> loisir                               |
| <input type="checkbox"/> bureaux municipaux      | <input type="checkbox"/> manufacturier                        |
| <input type="checkbox"/> commerce de détail      | <input type="checkbox"/> restauration                         |
| <input type="checkbox"/> construction            | <input type="checkbox"/> réparation et/ou vente d'automobiles |
| <input type="checkbox"/> établissement scolaire  | <input type="checkbox"/> transport                            |
| <input type="checkbox"/> foresterie              | <input type="checkbox"/> autre, spécifiez : _____             |
| <input type="checkbox"/> hébergement             |   |

### 1.3 Combien d'employés compte votre établissement? \_\_\_\_\_

### 1.4 Quelle est la superficie de votre établissement? (ex. 4 000 pieds carrés d'atelier et de bureaux)

\_\_\_\_\_

### 1.5 Quelle fonction assumez-vous au sein de votre établissement?

*Veillez cocher  la ou les cases appropriées :*

- Toutes les fonctions de gestion de l'entreprise
- Direction générale
- Production, achat, approvisionnement
- Finance, comptabilité
- Ventes, marketing
- Informatique
- Gestion des ressources humaines
- Autres, précisez : \_\_\_\_\_

## Section 2 - Gestion des matières résiduelles

**2.1. Quels types de matières résiduelles (déchets et récupération) génère votre établissement (incluant les opérations, les bureaux, les entrepôts, les usines, les salles de repos pour les employés, etc.), quelles matières récupérez-vous? Si c'est possible, inscrire leur quantité pour l'année 2013.**

*Pour les catégories suivantes, veuillez cocher  celles jetées et celles récupérées par votre établissement :*

	Matières éliminées	Quantité (si connue)	Matières récupérées	Quantité (si connue)
Déchets (mêlés)	<input type="checkbox"/>	_____	<input type="checkbox"/>	_____
Matières recyclables (papier-carton, verre, plastique et métal)	<input type="checkbox"/>	_____	<input type="checkbox"/>	_____
Matières organiques	<input type="checkbox"/>	_____	<input type="checkbox"/>	_____
Pneus	<input type="checkbox"/>	_____	<input type="checkbox"/>	_____
Contenants consignés	<input type="checkbox"/>	_____	<input type="checkbox"/>	_____
Matériaux de construction et de démolition	<input type="checkbox"/>	_____	<input type="checkbox"/>	_____
Bois	<input type="checkbox"/>	_____	<input type="checkbox"/>	_____
Textiles	<input type="checkbox"/>	_____	<input type="checkbox"/>	_____
Boues et autres résidus de procédés	<input type="checkbox"/>	_____	<input type="checkbox"/>	_____
Autres, spécifiez : _____ <i>(ex. : gros rebuts, mobilier, etc.)</i>	<input type="checkbox"/>	_____	<input type="checkbox"/>	_____
Total :		_____		_____

**2.2. Quels types d'équipements utilise votre établissement pour l'entreposage de ses matières résiduelles (déchets et récupération)?**

*Veuillez indiquer le nombre d'équipements utilisés dans chaque catégorie, s'il y a lieu (Ex. 3).*

Type d'équipement	Nombre
Conteneur à chargement avant	
Conteneur à chargement arrière	
Conteneur de type Roll off	
Compacteur	
Composteur	
Déchiqueteur	
Sac et boîte	
Poubelle	
Bac roulant	
Fosse/réservoir	
Autre (spécifiez) :	

**2.3. Pour l'année 2009, combien vous a coûté la disposition de vos matières résiduelles (déchets et récupération)?** (ex. location de conteneurs, contrats de collecte, etc.)

*Estimez les frais relatifs à l'élimination de vos déchets* \_\_\_\_\_ \$/an  
*Estimez les frais relatifs à la récupération* \_\_\_\_\_ \$/an

**2.4. Quels entrepreneurs prennent en charge vos matières résiduelles (déchets et récupération) et à quelle fréquence?**

*Veillez indiquer par catégorie de matières, si applicable, le nom de la firme et la fréquence de la collecte :*

Type de matières résiduelles	Nom des entrepreneurs qui prennent en charge vos matières résiduelles	Fréquence de la collecte (ex. :2 fois/sem.)
Déchets (mélangés)		
Matières recyclables (papier-carton, verre, plastique et métal)		
Matières organiques		
Pneus		
Contenants consignés		
Matériaux de construction et de démolition		
Bois		
Textiles		
Boues et autres résidus de procédés		
Autres, spécifiez (ex. : gros rebuts, mobilier, etc.)		



## Section 3 - Planification de la gestion des matières résiduelles

### 3.1. Votre établissement fait-il des efforts particuliers pour réduire à la source, réemployer, récupérer et valoriser ses matières résiduelles?

Non, passez à la question 3.2.

Oui

Si oui, de quelle façon? \_\_\_\_\_

#### 3.1.1 Quels modes de gestion utilise votre établissement pour chacune des catégories de matières?

Veillez cocher  toutes les cases applicables :

	Réduction à la source	Réemploi	Récupération (recyclage et compostage)	Valorisation (incinération)
Matières recyclables ( <i>papier-carton, verre, plastique et métal</i> )	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Matières organiques	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Pneus	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Contenants consignés	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Matériaux de construction et de démolition	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bois	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Textiles	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Boues et autres résidus de procédés	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Autres, spécifiez _____ (ex. : gros rebuts, mobilier, etc.)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

### 3.2. Pour la gestion de vos matières résiduelles, votre établissement est-il doté :

Veillez cocher  la case correspondante :

	OUI	NON	JE NE SAIS PAS
• d'une politique environnementale?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• d'un plan de réduction des résidus?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• d'une politique environnementale d'achat?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• d'un autre programme, spécifiez : _____			

### 3.3. Dans quelle mesure vous considérez-vous informé sur les éléments suivants?

Veillez encercler la réponse correspondant à votre degré de connaissance sur le sujet :

	(pas informé)			(très informé)	
	1	2	3	4	5
<u>La Bourse des résidus industriels du Québec (BRIQ)</u>	1	2	3	4	5
<u>RECYC-QUÉBEC</u>	1	2	3	4	5
<u>L'écocentre de La Vallée-de-la-Gatineau (situé à Maniwaki)</u>	1	2	3	4	5
<u>Politique Québécoise de Gestion des Matières Résiduelles</u>	1	2	3	4	5

**3.5. Quels sont les principales difficultés rencontrées dans la gestion de vos matières résiduelles (déchets et récupération)?**

Type de matières résiduelles	Principales difficultés
Déchets ( <i>mélangés</i> )	
Papier	
Carton	
Verre	
Plastique	
Métal	
Matières organiques	
Pneus	
Contenants consignés	
Matériaux de construction et de démolition	
Bois	
Textiles	
Boues et autres résidus de procédés	
Autres, spécifiez ( <i>ex. : gros rebuts, mobilier, etc.</i> )	

**3.6. Quelles améliorations souhaiteriez-vous apporter à la gestion des matières résiduelles (déchets et récupération) dans votre établissement?**

---



---



---



---



---

**3.7. Seriez-vous intéressé à ce qu'un service municipal prenne en charge la gestion des matières résiduelles de votre établissement?**

Cochez  la réponse correspondante à votre opinion :

	DÉJÀ DESSERVI PAR LE SERVICE MUNICIPAL	OUI	NON	JE NE SAIS PAS
Pour la disposition des déchets	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Pour la récupération des matières recyclables	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Pour la récupération des matières organiques	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Autre, spécifier _____	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

**Annexe 4 - Exemple de questionnaire sur le compostage  
domestique - 2010**

---



**Sondage sur le compostage domestique et sur la gestion des résidus domestiques dangereux**  
**dans la Vallée-de-la-Gatineau**

1. Quelle est l'utilisation de votre propriété?  
 Résidence permanente     Résidence secondaire     Commerciale
  
2. Quel type de résidence habitez-vous?  
A)  Unifamilliale     Duplex-Triplex     Bloc appartement  
B)  Milieu rural     Milieu urbain
  
3. Combien de personnes ou d'employés habitent votre résidence?  
\_\_\_\_ Adultes    \_\_\_\_ Jeunes (12-18ans)    \_\_\_\_ Enfants
  
4. Avez-vous accès à un espace vert?  
 Privé     Partagé     Aucun espace vert
  
5. Générez-vous de la pelouse?  Oui     Non  
Si oui, combien de sacs à ordures par année?  1-5     6-12     13 et +
  
6. Envoyez-vous à l'enfouissement les feuilles mortes?  Oui     Non  
Si oui, combien de sacs à ordures par année?  1-5     6-12     13 et +
  
7. Combien de sacs de déchets par semaine générez-vous?  
 1 sac d'épicerie     1 sac à ordures     2 sacs à ordures  
 Autres \_\_\_\_\_
  
8. Est-ce que vous compostez?  
 Oui     Non  
Si non, passez à la question 17.
  
9. Depuis combien de temps compostez-vous?  
 une année     2 années     3-4 ans     5 ans et +

10. De quelle façon faites-vous votre compost?

- Andain (en tas)     Bac à compartiment fermé     Bac à air ouvert  
 Dépôt communautaire     Autres \_\_\_\_\_

11. Avez-vous suivi une formation sur le compostage domestique?  Oui     Non

Si oui, est-ce que celle-ci était essentielle à votre compréhension?  Oui     Non

12. Utilisez-vous toujours votre bac à compost?  Oui     Non

Si non, pourquoi?  Pas le temps     Trop compliqué     Manque de motivation  
 Autres \_\_\_\_\_

13. Utilisez-vous votre composteur l'hiver?  Oui     Non

Si oui, quelle méthode utilisez-vous?

- Dépôt directement dans le composteur     Contenant d'entreposage     Autres

14. Pouvez-vous estimer la quantité de matériaux compostés par semaine. En volume, cela représenterait la valeur de combien de contenants de yogourt de 1 litre?

- 2 contenants     4 contenants     6 contenants     Autres \_\_\_\_\_

15. Que mettez-vous dans votre composteur?

- Aliments cuits     Aliments crus     Gazon coupé     Gras/huile  
 Feuilles mortes     Résidus de jardins     Produits laitiers     Viande/os  
 Terre     Autres \_\_\_\_\_

16. Avez-vous déjà récolté du compost?  Oui     Non

Si oui, où l'avez-vous utilisé?

- Pelouse     Jardin, potager     Plantes-Bandes     Plantes d'intérieur  
 Autres \_\_\_\_\_

17. Quel est votre sentiment face à l'activité de composter? Votre niveau d'enthousiasme est :

- Excellent     Bon     Doutes, problèmes     Autres \_\_\_\_\_

18. Si la réponse est « Doutes ou problèmes » à la question 17, répondez à la question suivante, sinon, sautez à la question 19.

Quels types de problèmes avez-vous face à l'activité de compostage?

Odeurs     Insectes     Animaux     Plaintes des voisins

Autres \_\_\_\_\_

19. Si vous ne compostez pas qu'est-ce qui vous motiverait à commencer?

Une collecte     Des composteurs offert par la municipalité

Une réglementation     Autres suggestions \_\_\_\_\_

20. Trouvez-vous qu'il y a suffisamment de sensibilisation sur la gestion des matières résiduelles auprès de la population?

Oui     Non

Si non, de quelle façon aimeriez-vous être sensibilisé?

21. Savez-vous où disposer de vos résidus domestique dangereux (piles, huiles usées, peintures)?

Oui     Non

Si oui, de quelle façon disposez-vous de ceux-ci?

Poubelle     Écocentre(municipalité)     Magasins     Autres \_\_\_\_\_

**À lui seul, on estime qu'un litre d'huile usée peut contaminer deux millions de litres d'eau potable.**

22. Connaissez-vous l'écocentre le plus près de votre résidence?

Oui     Non

Si oui l'horaire de votre écocentre convient t-il à vos besoins?

Oui     Non

**Adresse de la propriété :** \_\_\_\_\_

Merci beaucoup d'avoir pris le temps de nous aider.

**L'année prochaine, un centre de transfert des déchets et des matières recyclables et un éco-centre ouvrira ses portes à Maniwaki pour tous les résidents de la MRC Vallée de la Gatineau**





## **Annexe 5 – Bilan des évènements de sensibilisation 2006-2014**

---






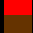





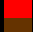




















## Tableau résumé des activités de sensibilisation 2006-2013

2006	
<b>Date :</b>	Été 2006
<b>Titre :</b>	Dépliant sur le compostage
<b>Lieu :</b>	L'ensemble du territoire de la MRC
<b>Auditoire ciblé :</b>	Résidents
<b>Nombre sensibilisés :</b>	non-disponible
<b>Résumé :</b>	Un dépliant bilingue anglais/français portant sur le compostage domestique a été créé et distribué au bénéfice des résidents de la MRC VG. Il est notamment distribué lors des formations sur le compostage domestique ou depuis les kiosques portant sur le compostage domestique.
<b>Date :</b>	Été 2006
<b>Titre :</b>	Formations sur le compostage
<b>Lieu :</b>	Aumond, Blue Sea, Bouchette, Déléage, Egan-Sud, Grand-Remous, Lac-Sainte-Marie, Maniwaki, Messines, Montcerf-Lytton
<b>Auditoire ciblé :</b>	Résidents
<b>Nombre sensibilisés :</b>	392
<b>Résumé :</b>	Dix (10) formations sur le compostage domestique ont été données sur le territoire de la MRC.
<b>Date :</b>	Été 2006
<b>Titre :</b>	Tenue de kiosques portant sur le compostage domestique
<b>Lieu :</b>	Bois-Franc, Cayamant
<b>Auditoire ciblé :</b>	Résidents
<b>Nombre sensibilisés :</b>	40
<b>Résumé :</b>	Un kiosque mobile a été tenu lors d'une fête ou d'un événement municipal dans le but de sensibiliser les passants au compostage domestique.







Code couleur - Sujets

- Matières recyclables
- Compostage
- Déchets
- RDD
- Écocentre
- Boues septiques

## Tableau résumé des activités de sensibilisation 2006-2013

2007	
	<b>Date :</b> 30 mai 2007
	<b>Titre :</b> Pages Vertes
	<b>Lieu :</b> L'ensemble du territoire de la MRC
	<b>Auditoire ciblé :</b> Résidents
	<b>Distributions:</b> 17 544
	<b>Résumé :</b> Un livret durable et complet est distribué par envoi postal à chaque résidence de la MRC. On y retrouve des articles informatifs, les coordonnées des récupérateurs de divers articles ainsi que des indications sur la collecte des matières recyclables.
	<b>Date :</b> 22 août 2007
	<b>Titre :</b> Journée de travail sur la gestion des matières résiduelles
	<b>Lieu :</b> Bouchette
	<b>Auditoire ciblé :</b> Élus et employés de toutes les municipalités de la MRC
	<b>Nombre sensibilisés :</b> 45
	<b>Résumé :</b> La formation sur la gestion des matières résiduelles était destinée aux municipalités dans le but de partager des connaissances et de faire avancer les pratiques de gestion de matières résiduelles sur le territoire.
	<b>Date :</b> Été 2007
	<b>Titre :</b> Formations sur le compostage
	<b>Lieu :</b> Kazabazua, Montcerf-Lytton
	<b>Auditoire ciblé :</b> Résidents
	<b>Nombre sensibilisés :</b> 8
	<b>Résumé :</b> Deux (2) formations sur le compostage domestique ont été données sur le territoire de la MRC.
	<b>Date :</b> Été 2007
	<b>Titre :</b> Tenue de kiosques portant sur le compostage domestique
	<b>Lieu :</b> Bouchette, Cayamant, Gracefield, Low, Maniwaki
	<b>Auditoire ciblé :</b> Résidents
	<b>Nombre sensibilisés :</b> 174
	<b>Résumé :</b> Un kiosque mobile a été tenu lors d'une fête ou d'un événement municipal dans le but de sensibiliser les passants au compostage domestique.
	<b>Date :</b> Août 2007
	<b>Titre :</b> Démarrage du vermicompostage
	<b>Lieu :</b> Gracefield
	<b>Auditoire ciblé :</b> Employés de la MRC
	<b>Nombre sensibilisés :</b> 30
	<b>Résumé :</b> Les employés de la MRC ont participé à un projet de vermicompostage dans leur lieu de travail.

Code couleur - Sujets

-  Matières recyclables
-  Compostage
-  Déchets
-  RDD
-  Écocentre
-  Boues septiques

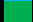

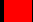
















## Tableau résumé des activités de sensibilisation 2006-2013

2008	
	<b>Date :</b> 11 février 2008
	<b>Titre :</b> Vermicompostage
	<b>Lieu :</b> École primaire Ste-Thérèse-de-la-Gatineau
	<b>Auditoire ciblé :</b> Élèves
	<b>Nombre sensibilisés :</b> 15
	<b>Résumé :</b> Les élèves ont assisté à une formation sur le vermicompostage pour ensuite démarrer leur propre vermicomposter. Ce projet scolaire leur a valu le premier prix du concours "L'écoleLogique desjardins - Pour que la terre se ressource!".
	<b>Date :</b> 4 et 5 juin 2008
	<b>Titre :</b> Foire environnementale
	<b>Lieu :</b> Messines et Maniwaki
	<b>Auditoire ciblé :</b> Résidents et étudiants
	<b>Nombre sensibilisés :</b> 200
	<b>Résumé :</b> Lors de la foire environnementale, plusieurs sujets ont été abordés de la gestion des matières résiduelles à la santé des cours d'eau.
	<b>Date :</b> Été 2008
	<b>Titre :</b> Compostage communautaire
	<b>Lieu :</b> Blue Sea, Bouchette, Cayamant, Déléage, Grand-Remous, Kazabazua, Lac Ste-Marie, Messines, Montcerf-Lytton, Ste-Thérèse-de-la-Gatineau
	<b>Auditoire ciblé :</b> Résidents
	<b>Nombre sensibilisés :</b> 584
	<b>Résumé :</b> Les sites de compostage communautaires ont été érigés pour que les résidents aient un endroit où s'informer et échanger sur le compostage. 10 employés saisonniers étaient chargés de l'entretien des sites et du contact avec les citoyens.
	<b>Date :</b> Fin octobre 2008
	<b>Titre :</b> Semaine Québécoise de Réduction des Déchets
	<b>Lieu :</b> Gracefield
	<b>Auditoire ciblé :</b> Étudiants et résidents
	<b>Nombre sensibilisés :</b> non-disponible
	<b>Résumé :</b> Lors de la SQRD, les thèmes abordés tournent autour de la réduction de la génération des matières résiduelles. Un dépliant à l'intention des étudiants a été créé pour l'occasion.


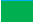

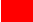


Code couleur - Sujets

- Matières recyclables
- Compostage
- Déchets
- RDD
- Écocentre
- Boues septiques



























## Tableau résumé des activités de sensibilisation 2006-2013

2009	
	<b>Date :</b> Février à décembre 2009
	<b>Titre :</b> "Écologique C'est juste logique" et "Capsule Environnement"
	<b>Lieu :</b> L'ensemble du territoire de la MRC
	<b>Auditoire ciblé :</b> Lecteurs du Journal La Gatineau et auditoire de la radio CHGA 97.3 fm
	<b>Nombre sensibilisés :</b> Ensemble des lecteurs et de l'auditoire
	<b>Résumé :</b> Lancement en février de la chronique mensuelle "Écologique C'est juste logique" dans le journal accompagné de capsules "Environnement" mensuelles à la radio. Les sujets élaborés à l'écrit ont été repris et résumés pour les capsules radio. 11 parutions
	<b>Date :</b> 15 avril 2009
	<b>Titre :</b> La gestion des matières résiduelles
	<b>Lieu :</b> Maniwaki
	<b>Auditoire ciblé :</b> Membres de l'association des retraités de l'enseignement du Québec (AREQ)
	<b>Nombre sensibilisés :</b> 25
	<b>Résumé :</b> Présnetation et discussion dans le cadre d'un déjeuner organisé par l'AREQ
	<b>Date :</b> 22 avril 2009
	<b>Titre :</b> La gestion des matières résiduelles en entreprise
	<b>Lieu :</b> Maniwaki
	<b>Auditoire ciblé :</b> Membres de la Chambre des commerce et d'industrie de Maniwaki
	<b>Nombre sensibilisés :</b> 25
	<b>Résumé :</b> Présnetation et discussion dans le cadre d'un 5 à 7 organisé par la CCIM
	<b>Date :</b> 24 avril 2009
	<b>Titre :</b> La foire environnementale scolaire
	<b>Lieu :</b> Gracefield
	<b>Auditoire ciblé :</b> Étudiants du primaire et du secondaire
	<b>Nombre sensibilisés :</b> 200
	<b>Résumé :</b> Lors de la foire environnementale, des kiosques, une présentation, des ateliers et des jeux ont eu lieu durant la journée, pour finir avec la remise des Gaïas pour les meilleurs projets environnementaux.
	<b>Date :</b> 25 avril 2009
	<b>Titre :</b> La collecte sélective des matières recyclables au Cayamant
	<b>Lieu :</b> Cayamant
	<b>Auditoire ciblé :</b> Résidents
	<b>Nombre sensibilisés :</b> 20
	<b>Résumé :</b> Une présentation publique sur le démarrage de la collecte de porte-en-porte des matières recyclables dans la municipalité de Cayamant qui aborde le processus complet de recyclage.
	<b>Date :</b> 21 mai 2009
	<b>Titre :</b> Journée de travail sur la gestion des matières résiduelles
	<b>Lieu :</b> Maniwaki
	<b>Auditoire ciblé :</b> Élus et employés de toutes les municipalités de la MRC
	<b>Nombre sensibilisés :</b> 30
	<b>Résumé :</b> La formation sur la gestion des matières résiduelles était destinée aux municipalités dans le but de partager des connaissances et de faire avancer les pratiques de gestion de maitères résiduelles sur le territoire.
	<b>Date :</b> 14 octobre 2009
	<b>Titre :</b> Le compostage domestique
	<b>Lieu :</b> Maniwaki
	<b>Auditoire ciblé :</b> Étudiants du secondaire
	<b>Nombre sensibilisés :</b> 20
	<b>Résumé :</b> Présentation - initiation au compostage domestique pour un projet de compostage scolaire.
	<b>Date :</b> 23 octobre 2009
	<b>Titre :</b> Le compostage en automne et en hiver
	<b>Lieu :</b> Gracefield et Maniwaki
	<b>Auditoire ciblé :</b> Résidents
	<b>Nombre sensibilisés :</b> 8
	<b>Résumé :</b> Présentation sur les particularités du compostage en automne et en hiver dans le cadre de la Semaine québécoise de réduction des déchets (SQRD).







Code couleur - Sujets

	Matières recyclables
	Compostage
	Déchets
	RDD
	Écocentre
	Boues septiques

## Tableau résumé des activités de sensibilisation 2006-2013

2010	
	<b>Date :</b> janvier à décembre 2010
	<b>Titre :</b> "Écologique C'est juste logique" et "Capsule Environnement"
	<b>Lieu :</b> L'ensemble du territoire de la MRC
	<b>Auditoire ciblé :</b> Lecteurs du Journal la Gatineau et auditoire de la radio CHGA 97.3 fm
	<b>Nombre sensibilisés :</b> Ensemble des lecteurs et de l'auditoire
	<b>Résumé :</b> Poursuite de la chronique mensuelle "Écologique C'est juste logique" dans le journal accompagné de capsules "Environnement" mensuelles à la radio. Les sujets élaborés à l'écrit ont été repris et résumés pour les capsules radio. 10 parutions
	<b>Date :</b> janvier-février et octobre-novembre 2010
	<b>Titre :</b> Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 2010-2015
	<b>Lieu :</b> Blue Sea, Bois-Franc, Bouchette, Cayamant, Egan-Sud, Déléage, Denholm, Gracefield, Grand-Remous, Kazabazua, Low, Maniwaki, Montcerf-Lytton, Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau
	<b>Auditoire ciblé :</b> Résidents, élus et employés de toutes les municipalités de la MRC
	<b>Nombre sensibilisés :</b> 120
	<b>Résumé :</b> Une présentation qui portait sur la Politique québécoise de la gestion des matières résiduelles et les objectifs qu'elle comporte a été offerte aux résidents, élus et employés des municipalités de la MRCVG.
	<b>Date :</b> hiver 2010
	<b>Titre :</b> Formation - compostage avec les tout petits!
	<b>Lieu :</b> CPE de Gracefield
	<b>Auditoire ciblé :</b> Enfants d'âge préscolaire
	<b>Nombre sensibilisés :</b> 12
	<b>Résumé :</b> Les enfants de la CPE de Gracefield ont pu assister à une animation adaptée sur le compostage domestique.
	<b>Date :</b> 20 avril 2010
	<b>Titre :</b> Foire environnementale
	<b>Lieu :</b> Maniwaki
	<b>Auditoire ciblé :</b> Écoles primaires de Maniwaki et tous les citoyens de la MRC
	<b>Nombre sensibilisés :</b> N/A
	<b>Résumé :</b> Au courant de la journée les élèves ont pu visiter des kiosques et participer à un gala pour la remise de quatre trophées Gaïas aux classes s'ayant démarqué par des projets environnementaux. Les citoyens ont assisté à un événement tenu en soirée où se tenaient des kiosques et des conférences de la part de gens oeuvrant en l'environnement dans la région.
	<b>Date :</b> 20 octobre 2010
	<b>Titre :</b> SQRD
	<b>Lieu :</b> Métro de Gracefield et Galeries de Maniwaki
	<b>Auditoire ciblé :</b> Résidents
	<b>Nombre sensibilisés :</b> 20
	<b>Résumé :</b> Différents sujets ont été abordés à l'aide d'un kiosque multi-sujets sur le compostage et le vermicompostage, la collecte des piles, le recyclage, la vaisselle lavable, la vaisselle compostable, le bricolage d'objets à partir de matières récupérées, des idées écologiques pour l'Halloween, et le compost dans les restaurants.







Code couleur - Sujets

	Matières recyclables
	Compostage
	Déchets
	RDD
	Écocentre
	Boues septiques

## Tableau résumé des activités de sensibilisation 2006-2013

2011	
	<b>Date :</b> Février à décembre 2011
	<b>Titre :</b> Bande dessinée "Marcel et ses poubelles"
	<b>Lieu :</b> L'ensemble du territoire de la MRC
	<b>Auditoire ciblé :</b> Lecteurs du Journal La Gatineau
	<b>Nombre sensibilisés :</b> Ensemble des lecteurs du journal
	<b>Résumé :</b> La gestion des matières résiduelles est abordée de façon ludique à l'aide d'une bande dessinée hebdomadaire. 42 parutions.
	<b>Date :</b> 22 avril 2011
	<b>Titre :</b> Foire environnementale
	<b>Lieu :</b> Gracefield
	<b>Auditoire ciblé :</b> Élèves du primaire de Gracefield
	<b>Nombre sensibilisés :</b> 200
	<b>Résumé :</b> Au courant de la journée les élèves ont pu visiter des kiosques et participer à un gala pour la remise de quatre trophées Gaïas aux classes s'ayant démarqué par des projets environnementaux.
	<b>Date :</b> Septembre à décembre 2011
	<b>Titre :</b> Chronique environnement
	<b>Lieu :</b> L'ensemble du territoire de la MRC
	<b>Auditoire ciblé :</b> Auditoire de la Radio CHGA 97.3 fm
	<b>Nombre sensibilisés :</b> Ensemble de l'auditoire
	<b>Résumé :</b> En septembre une nouvelle formule de chronique radio est lancée et est poursuivie toute l'année durant, 14 chroniques d'environ 10 minutes chacune ont été réalisées et diffusées.
	<b>Date :</b> 16 au 23 octobre 2011
	<b>Titre :</b> Semaine québécoise de la réduction des déchets (SQRD)
	<b>Lieu :</b> N/A
	<b>Auditoire ciblé :</b> Résidents
	<b>Nombre sensibilisés :</b> non-disponible
	<b>Résumé :</b> Dans le cadre de la SQRD la MRC a produit une annonce d'une page complète dans le journal local qui comportant des statistiques sur la quantité de déchets enfouis par chaque municipalité locale.
	<b>Date :</b> 19 mai 2011
	<b>Titre :</b> Ouverture officielle de l'Écocentre de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau
	<b>Lieu :</b> Maniwaki
	<b>Auditoire ciblé :</b> Le comité de l'environnement de la MRC et ses collaborateurs
	<b>Nombre sensibilisés :</b> 24
	<b>Résumé :</b> Le service d'Hygiène du milieu environnement de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau a invité ses membres et ses collaborateurs à officialiser l'ouverture de l'Écocentre de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau.
	<b>Date :</b> 23 septembre 2011
	<b>Titre :</b> Journée de partage municipale en gestion de matières résiduelles
	<b>Lieu :</b> Messines
	<b>Auditoire ciblé :</b> Élus et employés municipaux
	<b>Nombre sensibilisés :</b> 28
	<b>Résumé :</b> Cette journée de partage qui permet aux représentants des municipalités d'échanger entre eux et avec la MRC sur divers sujets, notamment les vidanges de boues de fosses septiques et la collecte des déchets, des matières recyclables et des gros rebuts. Résumé de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles, et prévision de la mise à jour du PGMR de la MRC, etc.

Code couleur - Sujets







	Matières recyclables
	Compostage
	Déchets
	RDD
	Écocentre
	Boues septiques



## Tableau résumé des activités de sensibilisation 2006-2013

2012	
	<b>Date :</b> Janvier à décembre 2012
	<b>Titre :</b> Chronique environnement
	<b>Lieu :</b> L'ensemble du territoire de la MRC
	<b>Auditoire ciblé :</b> Auditoire de la Radio CHGA 97.3 fm
	<b>Nombre sensibilisés :</b> Ensemble de l'auditoire
	<b>Résumé :</b> Poursuite des chroniques radio hebdomadaires, 29 chroniques d'environ 10 minutes chacune ont été réalisés et diffusés.
	<b>Date :</b> Mars 2012 et Juillet 2012
	<b>Titre :</b> Caractérisation de matières résiduelles
	<b>Lieu :</b> Maniwaki
	<b>Auditoire ciblé :</b> N/A
	<b>Nombre sensibilisés :</b> N/A
	<b>Résumé :</b> Le service d'hygiène du milieu et environnement a fait une caractérisation de déchets provenant de 4 municipalités. Les résultats ont été diffusés à la radio communautaire CHGA
	<b>Date :</b> 7 mars 2012
	<b>Titre :</b> Annonce 3 NJ
	<b>Lieu :</b> N/A
	<b>Auditoire ciblé :</b> Résidents
	<b>Nombre sensibilisés :</b> non-disponible
	<b>Résumé :</b> Une annonce sur l'alimentation «3 NJ» (Nu, Non-loin, Naturel et Juste) a paru dans le journal Le choix dans le cadre du mois de l'alimentation.
	<b>Date :</b> avril-2012
	<b>Titre :</b> Foire environnementale
	<b>Lieu :</b> Maniwaki
	<b>Auditoire ciblé :</b> Élèves du primaire et du secondaire de la Haute-Gatineau
	<b>Nombre sensibilisés :</b> 160
	<b>Résumé :</b> La foire environnementale a eu lieu à Maniwaki afin de sensibiliser les jeunes à la réutilisation. Par la suite, les trophées Gaïas ont été remis aux élèves.
	<b>Date :</b> 23 mai 2012
	<b>Titre :</b> Le compostage
	<b>Lieu :</b> Maniwaki
	<b>Auditoire ciblé :</b> Résidents
	<b>Nombre sensibilisés :</b> 5
	<b>Résumé :</b> Une formation a été donnée aux résidents afin qu'il puisse avoir droit à un rabais offert par la municipalité de Maniwaki pour l'achat d'un composteur.
	<b>Date :</b> 9 juin 2012
	<b>Titre :</b> Implantation de bacs roulants de 360L pour la collecte sélective
	<b>Lieu :</b> Blue Sea
	<b>Auditoire ciblé :</b> résidents
	<b>Nombre sensibilisés :</b> 40
	<b>Résumé :</b> Une formation sur le recyclage et la performance des différents contenants de collecte a été donnée aux résidents dans le cadre du lancement de l'utilisation de bacs roulants pour la collecte sélective.
	<b>Date :</b> 17 sept. 2012
	<b>Titre :</b> Vermicompostage
	<b>Lieu :</b> École secondaire Sacré-Coeur de Gracefield
	<b>Auditoire ciblé :</b> Les élèves de secondaire 4 de l'école secondaire de Gracefield
	<b>Nombre sensibilisés :</b> 50
	<b>Résumé :</b> Une présentation a été donnée à l'école secondaire, Sacré-Coeur de Gracefield, sur le cycle de l'énergie en prenant comme exemple le vermicompostage.
	<b>Date :</b> Octobre 2012
	<b>Titre :</b> Vermicompostage
	<b>Lieu :</b> Gracecefield
	<b>Auditoire ciblé :</b> Élèves de l'école primaire
	<b>Nombre sensibilisés :</b> 30
	<b>Résumé :</b> Trois classes du primaire voulaient participer à la réduction des déchets en faisant du vermicompostage dans leurs classes.

Code couleur - Sujets

	Matières recyclables
	Compostage
	Déchets
	RDD
	Écocentre
	Boues septiques

## Tableau résumé des activités de sensibilisation 2006-2013

2012 - suite	
Date :	18 oct. 2012
Titre :	Semaine québécoise de réduction des déchets
Lieu :	Les Galeries de Maniwaki
Auditoire ciblé :	Résidents
Nombre sensibilisés :	70
Résumé :	Lors de la SQRD, une visite libre était offerte à l'écocentre aux citoyens et une cueillette des objets électroniques a eu lieu aux Galeries de Maniwaki.

## Tableau résumé des activités de sensibilisation 2006-2013

<b>2013</b>	
	<b>Date :</b> Janvier à décembre 2013
	<b>Titre :</b> Chronique environnement
	<b>Lieu :</b> L'ensemble du territoire de la MRC
	<b>Auditoire ciblé :</b> Auditoire de la Radio CHGA 97.3 fm
	<b>Nombre sensibilisés :</b> Ensemble de l'auditoire
	<b>Résumé :</b> Poursuite des chroniques radio hebdomadaires, 38 chroniques d'environ 10 minutes chacune ont été réalisés et diffusés.
	<b>Date :</b> 22 Avril 2013
	<b>Titre :</b> Foire environnementale
	<b>Lieu :</b> Maniwaki
	<b>Auditoire ciblé :</b> Élèves du primaire et du secondaire de la Haute-Gatineau
	<b>Nombre sensibilisés :</b> 60
	<b>Résumé :</b> Lors de la foire environnementale, le CFER de la Vallée-de-la-Gatineau a organisé une journée portant sur le thème de la réutilisation et le service en hygiène du milieu-environnement a fait une présentation sur l'écocentre de la MRC.
	<b>Date :</b> 20 mai 2013
	<b>Titre :</b> Journée mondiale de l'environnement
	<b>Lieu :</b> Déléage
	<b>Auditoire ciblé :</b> Élèves de l'école St-Eugène
	<b>Nombre sensibilisés :</b> 30
	<b>Résumé :</b> Lors de la journée mondiale de l'environnement, les élèves ont assisté à une présentation sur le recyclage et l'écocentre de la MRC.
	<b>Date :</b> 14 juin 2013
	<b>Titre :</b> Livret Bienvenue à l'Écocentre
	<b>Lieu :</b> L'ensemble du territoire de la MRC
	<b>Auditoire ciblé :</b> Résidents
	<b>Nombre sensibilisés :</b> 12 154 distributions
	<b>Résumé :</b> Un livret durable intitulé «Bienvenue à l'écocentre» a été publié et posté à chacune des résidences de la MRC afin de sensibiliser les résidents à la gestion des matières résiduelles spécifique à la MRCVG.
	<b>Date :</b> 29 juillet 2013
	<b>Titre :</b> Présentation à l'association du lac Murray
	<b>Lieu :</b> Aumond
	<b>Auditoire ciblé :</b> Résidents riverains du lac Murray
	<b>Nombre sensibilisés :</b> 20
	<b>Résumé :</b> Lors de l'assemblée de l'association du lac Murray, une présentation sur l'usine du centre de traitement des boues a été présentée tout en mettant le point sur la valorisation des boues et du « recyclage » de l'eau.
	<b>Date :</b> 16 et 17 août 2013
	<b>Titre :</b> Salon des Loisirs
	<b>Lieu :</b> Aréna de Maniwaki
	<b>Auditoire ciblé :</b> Résidents
	<b>Nombre sensibilisés :</b> 32
	<b>Résumé :</b> Lors du salon des loisirs de la MRC VG, un kiosque sur le compostage a été monté. Le but était de démontrer aux citoyens que le compostage peut devenir un complément au jardinage.

Code couleur - Sujets

- Matières recyclables
- Compostage
- Déchets
- RDD
- Écocentre
- Boues septiques

















































## Tableau résumé des activités de sensibilisation 2006-2013

2013 - suite	
	<p><b>Date :</b> 17 septembre 2013</p> <p><b>Titre :</b> Flux énergétique</p> <p><b>Lieu :</b> École secondaire Sacré-Coeur de Gracefield</p> <p><b>Auditoire ciblé :</b> Les élèves de secondaire 4 de l'école secondaire de Gracefield</p> <p><b>Nombre sensibilisés :</b> 18</p> <p><b>Résumé :</b> Une présentation a été donné sur le flux énergétique aux élèves de 4e secondaire faisant un lien avec le vermicompostage.</p>
	<p><b>Date :</b> 25 septembre 2013</p> <p><b>Titre :</b> Écocentre</p> <p><b>Lieu :</b> École secondaire Sacré-Coeur de Gracefield</p> <p><b>Auditoire ciblé :</b> Élèves du secondaire</p> <p><b>Nombre sensibilisés :</b> 18</p> <p><b>Résumé :</b> Les élèves de 4e secondaire ont visité l'Écocentre tout en apprenant comment mieux recycler.</p>
	<p><b>Date :</b> 22 octobre 2013</p> <p><b>Titre :</b> Centre de traitement des boues de fosses septiques</p> <p><b>Lieu :</b> Kazabazua</p> <p><b>Auditoire ciblé :</b> Étudiants</p> <p><b>Nombre sensibilisés :</b> 26</p> <p><b>Résumé :</b> Les élèves de 4e secondaire de Gracefield et Des étudiants du cégep de l'Outaouais en technique en gestion des eaux ont visité le centre de traitement des boues de fosses septiques.</p>
	<p><b>Date :</b> 24 et 25 octobre 2013</p> <p><b>Titre :</b> SQRD: Collecte d'objets domestiques et caractérisation d'un repas communautaire</p> <p><b>Lieu :</b> Gracefield et Maniwaki</p> <p><b>Auditoire ciblé :</b> Résidents</p> <p><b>Nombre sensibilisés :</b> 84</p> <p><b>Résumé :</b> Lors de la SQRD, une collecte d'objets domestiques a eu lieu à la salle municipale de Gracefield et à l'écocentre de la MRC. Puis un kiosque de compostage a été monté. De plus, lors de 3 jeudis durant le mois d'octobre, le Service d'hygiène du milieu - Environnement a fait une caractérisation lors d'un repas communautaire pour démontrer aux citoyens à quel point le compostage et le recyclage peuvent diminuer les rebuts régulièrement générés.</p>
	<p><b>Date :</b> 14 novembre 2013</p> <p><b>Titre :</b> L'affaire est dans le bac!</p> <p><b>Lieu :</b> L'ensemble du territoire de la MRC</p> <p><b>Auditoire ciblé :</b> Résidents</p> <p><b>Nombre sensibilisés :</b> Plus de 640 visionnements</p> <p><b>Résumé :</b> Réalisation et mise en ligne d'un vidéoclip sur le recyclage intitulé « L'affaire est dans le Bac – MRC de La Vallée-de-la-Gatineau ». La vidéo d'une durée de moins de quatre minutes, sous forme de vox pop, répond aux questions courantes sur les matières qui peuvent être récupérées dans le bac de recyclage.</p>







Code couleur - Sujets

- Matières recyclables
- Compostage
- Déchets
- RDD
- Écocentre
- Boues septiques

## Tableau résumé des activités de sensibilisation 2014 et suivants

2014	
	<b>Date :</b> Janvier à décembre 2014
	<b>Titre :</b> Chronique environnement
	<b>Lieu :</b> L'ensemble du territoire de la MRC
	<b>Auditoire ciblé :</b> Auditoire de la Radio CHGA 97.3 fm
	<b>Nombre sensibilisés :</b> Ensemble de l'auditoire
	<b>Résumé :</b> Poursuite des chroniques radio hebdomadaires, 29 chroniques d'environ 5 à 10 minutes chacune ont été réalisés et diffusés.
	<b>Date :</b> mai à décembre 2014
	<b>Titre :</b> Bande dessinée "Marcel et ses poubelles"
	<b>Lieu :</b> L'ensemble du territoire de la MRC
	<b>Auditoire ciblé :</b> Lecteurs du Journal La Gatineau
	<b>Nombre sensibilisés :</b> Ensemble des lecteurs du journal
	<b>Résumé :</b> La gestion des matières résiduelles est abordée de façon ludique à l'aide d'une bande dessinée hebdomadaire. 37 parutions.
	<b>Date :</b> 15 janvier 2014
	<b>Titre :</b> Matinée Carrières
	<b>Lieu :</b> Cité étudiante de la Haute-Gatineau
	<b>Auditoire ciblé :</b> étudiants du secondaire et adultes
	<b>Nombre sensibilisés :</b> 12
	<b>Résumé :</b> Exposé du travail effectué par le service de l'hygiène du milieu - environnement, pour but d'orienter les choix de carrières des étudiants
	<b>Date :</b> 22 avril 2014
	<b>Titre :</b> Foire environnemental
	<b>Lieu :</b> École de Sacré-Coeur à Gacefield
	<b>Auditoire ciblé :</b> Élèves du Cœur de la Gatineau
	<b>Nombre sensibilisés :</b> 60
	<b>Résumé :</b> Les élèves ont assisté à caravane du CFER de la Vallée-de-la-Gatineau et à une animation sur le recyclage du centre de tri de chez Tricentris. Les trophées Gaïas ont remis à différents projets scolaire. Les élèves ont assisté ;a la pièce de théâtre de Tricentris «Récup et Dragon»
	<b>Date :</b> 23 avril 2014
	<b>Titre :</b> Formation Compostage
	<b>Lieu :</b> Salle municipale de Montcerf-Lytton
	<b>Auditoire ciblé :</b> Citoyens
	<b>Nombre sensibilisés :</b> 12
	<b>Résumé :</b> Une formation de compostage a été donné afin de sensibiliser les résidants aux compatge domestique.
	<b>Date :</b> 17 août 2014
	<b>Titre :</b> Salon des Loisirs
	<b>Lieu :</b> Aréna (centre sportif)
	<b>Auditoire ciblé :</b> Enfants et Citoyens
	<b>Distributions:</b> Dépliants compostage domestique (5)
	<b>Nombre sensibilisés :</b> 18
	<b>Résumé :</b> Un kiosque de la MRC était présent pour informer les citoyens aux sujets du compostage, recyclage et de l'écocentre. Une course de tri était organisé pour les enfants.
	<b>Date :</b> 6 septembre 2014
	<b>Titre :</b> Consultation publique sur la gestion et la cueillette des ordures, du recyclage, gestion de l'écocentre
	<b>Lieu :</b> Cayamant
	<b>Auditoire ciblé :</b> Citoyens
	<b>Distributions:</b> Livret écocentre, dépliant compostage domestique, tarifs écocentre feuillet recyclage
	<b>Nombre sensibilisés :</b> 27
	<b>Résumé :</b> Présentaion et ronde de questions-réponses dans le cadre d'une consultation publique organisée par la municipalité dans le but d'améliorer la performance en gestion de matières résiduelles au Cayamant.
	<b>Date :</b> 15 septembre 2014
	<b>Titre :</b> Visite de l'écocentre et centre de transfert de la MRC
	<b>Lieu :</b> Maniwaki
	<b>Auditoire ciblé :</b> Étudiants du secondaire
	<b>Nombre sensibilisés :</b> 16
	<b>Résumé :</b> La visite de l'écocentre avait pout but de comprendre le fonctionnement de l'écocentre et du centre de transfert. De plus, les élèves ont pus assister à un petite formation sur le recyclage.

Code couleur - Sujets

-  Matières recyclables
-  Compostage
-  Déchets
-  RDD
-  Écocentre
-  Boues septiques

## 2014 (suite)

Code couleur - Sujets

- Matières recyclables
- Compostage
- Déchets
- RDD
- Écocentre
- Boues septiques

	<b>Date :</b>	<b>27 septembre 2014</b>
	<b>Titre :</b>	Pique-Nic de Blue Sea
	<b>Lieu :</b>	Blue Sea
	<b>Auditoire ciblé :</b>	Citoyens
	<b>Nombre sensibilisés :</b>	25
	<b>Résumé :</b>	Un kiosque de la MRC était présent pour informer les citoyens aux sujets du recyclage.
	<b>Date :</b>	<b>14 octobre 2014</b>
	<b>Titre :</b>	Rencontre du personnel de la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais
	<b>Lieu :</b>	Maniwaki
	<b>Auditoire ciblé :</b>	Professeur de la commission scolaire des Haut-Bois-de-l'Outaouais
	<b>Nombre sensibilisés :</b>	20
	<b>Résumé :</b>	Une présentation sur les activités de sensibilisation que le service d'hygiène du milieu-environnement peut offrir dans les écoles de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau
	<b>Date :</b>	<b>29 octobre 2014</b>
	<b>Titre :</b>	Journée GMR
	<b>Lieu :</b>	Messines
	<b>Auditoire ciblé :</b>	Maire, élus et employés des 17 municipalités de la MRC VG
	<b>Nombre sensibilisés :</b>	30
	<b>Résumé :</b>	Les adolescents étaient invités à la course de tri afin d'être informés sur le recyclage, le compostage et l'écocentre à la maison des jeunes.
	<b>Date :</b>	<b>6 novembre 2014</b>
	<b>Titre :</b>	Course de tri - Mani-Jeunes
	<b>Lieu :</b>	Maniwaki
	<b>Auditoire ciblé :</b>	Adolescents
	<b>Nombre sensibilisés :</b>	26
	<b>Résumé :</b>	Une séance d'information a été tenue à Messines afin d'informer tous les employés et les conseils de chaque municipalité de la MRC sur les objectifs du PGMR.

**Annexe 6 - Résumé des données sur le traitement des contaminants émergents dans les boues de fosses septiques (adapté de CCME 2010)**

---





Nutriments		
Nom de la substance	Concentration	
	Boue septique	Compost
	(mg/L)	(mg/kg tms poids sec)
Nitrate-N	<1,0	88,00
Nitrite-N	<1,0	<1,0
Azote total Kjeldahl	545,00	17 100,00
Ammoniaque en N	159,00	540,00
Phosphore total	92,70	4120,00
Orthophosphates-P	24,00	5,21
Métaux		
Arsenic (As)-Total	<0,10	1,40
Cadmium (Cd)-Total	0,01	1,20
Chromium (Cr)-Total	0,14	15,40
Cobalt (Co)-Total	<0,080	3,40
Cuivre (Cu)-Total	5,46	224,00
Plomb (Pb)-Total	0,28	22,50
Mercure (Hg)-Total	0,00	0,69
Molybdène (Mo)-Total	<0,10	1,80
Nickel (Ni)-Total	<0,20	11,40
Sélénium (Se)-Total	<0,50	2,20
Zinc (Zn)-Total	11,50	475,00
alkylphenols		
Nom de la substance	concentration médiane	
	Boue déshydratée	Compost
	(ng/g tms poids sec)	(ng/ks tms poids sec)
Bisphenol	2,00	150,00
Octylphenol	NA	NA
Nonylphenol	NA	NA
parfums		
DPMI	30,00	40,00
ADBI	90,00	NA
AHDI	80,00	40,00
HHCB	6525,00	2215,00
AHTN	2135,00	925,00
ATII	190,00	120,00
Musk Moskene	NA	NA
Musk Tibetene	NA	NA
Musk Ketone	NA	NA
Musk Ambrette	NA	NA
Xylène	NA	NA
Produits pharmaceutiques		
Furosemide	539,00	NA
Gemfibrozil	35,10	NA
Glipizide	NA	NA
Glyburide	70,90	NA
Hydrochlorothiazide	235,00	NA
2-Hydroxy-ibuprofen	171,00	NA
Ibuprofen	432,00	29,20
Naproxen	133,00	9890,00
Triclocarban	10 000,00	784,00
Triclosan	38 600,00	781,50

Produits pharmaceutiques (suite)		
Nom de la substance	concentration médiane	
	Boue déshydratée	Compost
	(ng/g tms poids sec)	(ng/ks tms poids sec)
tms	poids	sec)
Warfarin	NA	NA
Acetaminophen	NA	NA
Azithromycin	315,00	10,80
Caféine	1090,00	<28,8
Carbadox	NA	NA
Carbamazepine	53,00	40,20
Cefotaxime	NA	NA
Ciprofloxacine	13 900,00	1059,00
Clarithromycin	146,00	<2,88
Clinafloxacine	NA	NA
Cloxacillin	NA	NA
Dehydronifedipine	15,60	8,00
Diphenhydramine	778,00	47,70
Diltiazem	47,60	NA
Digoxin	NA	NA
Digoxigenin	15,60	NA
Enrofloxacine	35,30	NA
Erythromycin-H2O	6,40	NA
Flumequine	NA	NA
Fluoxetine	67,10	9,90
Lincomycin	NA	NA
Lomefloxacine	NA	NA
Miconazole	786,00	62,60
Norfloxacine	119,00	NA
Norgestimate	NA	NA
Ofloxacine	299,00	288,00
Ormetoprim	NA	NA
Oxacillin	NA	NA
Oxolinic	NA	NA
Penicillin G	NA	NA
Penicillin V	NA	NA
Roxithromycin	NA	NA
Sarafloxacine	NA	NA
Sulfachloropyridazine	NA	NA
Sulfadiazine	NA	NA
Sulfadiméthoxine	NA	NA
Sulfamerazine	NA	NA
Sulfaméthazine	NA	NA
Sulfaméthazole	NA	NA
Sulfaméthoxazole	7,80	NA
Sulfanilamide	NA	NA
Sulfathiazole	NA	NA
Thiabendazole	62,70	NA
Tylosin	NA	NA
Virginiamycin	NA	NA
1,7-Diméthylxanthine	645,00	NA



**Annexe 7 – Grilles d’aide à la prise de décision pour l’établissement  
d’un service de recyclage de la matière organique**

---

Note au lecteur : Les grilles présentées ici proposent des scénarios maximaux où chaque porte desservie par la collecte des déchets et des matières recyclables sont aussi visées par une mesure de recyclage de la matière organique putrescible.

**Scénario 1 – Sans efforts supplémentaires**

Coûts sur an 1												
= collecte recyc + collecte déchets + tri + enfouissement - redistribution redevances - compensation collecte sélective												
Municipalité	Dépenses collectes déchets	Acheminement + Enfouissement MRC	Dépenses totales	Redistribution redevances	Sous total déchets	Dépenses collectes recyc	Acheminement MRC	Tri MRC	Dépenses totales	Compensation municipale	Compensation MRC	Sous total: Recyc
Aumond	21,000.00 \$	23,108.75 \$	44,108.75 \$	(7,292.69) \$	<b>36,816.06 \$</b>	18,000.00 \$	3,135.00 \$	1,592.00 \$	22,727.00 \$	(16,650.00) \$	(4,372.48) \$	<b>1,704.53 \$</b>
Blue sea	39,365.00 \$	41,762.50 \$	81,127.50 \$	(3,933.99) \$	<b>77,193.51 \$</b>	25,515.00 \$	2,809.00 \$	1,427.00 \$	29,751.00 \$	(23,601.38) \$	(3,918.30) \$	<b>2,231.33 \$</b>
Bois-Franc	21,531.00 \$	15,683.75 \$	37,214.75 \$	(3,911.62) \$	<b>33,303.13 \$</b>	10,474.56 \$	1,839.00 \$	933.00 \$	13,246.56 \$	(9,688.97) \$	(2,564.10) \$	<b>993.49 \$</b>
Bouchette	46,407.00 \$	41,126.25 \$	87,533.25 \$	(5,480.52) \$	<b>82,052.73 \$</b>	26,788.45 \$	3,360.00 \$	1,706.00 \$	31,854.45 \$	(24,779.32) \$	(4,686.05) \$	<b>2,389.08 \$</b>
Cayamant	48,691.55 \$	52,890.00 \$	101,581.55 \$	(5,260.85) \$	<b>96,320.70 \$</b>	2,084.00 \$	3,648.00 \$	1,852.00 \$	7,584.00 \$	(1,927.70) \$	(5,087.50) \$	<b>568.80 \$</b>
Déléage	61,107.00 \$	60,502.50 \$	121,609.50 \$	(17,103.13) \$	<b>104,506.37 \$</b>	27,583.00 \$	7,833.00 \$	3,977.00 \$	39,393.00 \$	(25,514.28) \$	(10,924.25) \$	<b>2,954.48 \$</b>
Denholm	96,579.00 \$	26,245.00 \$	122,824.00 \$	(4,937.90) \$	<b>117,886.10 \$</b>	35,741.00 \$	- \$	1,236.00 \$	36,977.00 \$	(33,060.43) \$	(1,143.30) \$	<b>2,773.28 \$</b>
Egan-sud	26,000.00 \$	24,240.00 \$	50,240.00 \$	(4,056.38) \$	<b>46,183.62 \$</b>	15,000.00 \$	2,255.00 \$	1,145.00 \$	18,400.00 \$	(13,875.00) \$	(3,145.00) \$	<b>1,380.00 \$</b>
Gracefield	181,773.00 \$	183,136.25 \$	364,909.25 \$	(7,847.80) \$	<b>357,061.45 \$</b>	86,876.00 \$	9,863.00 \$	5,008.00 \$	101,747.00 \$	(80,360.30) \$	(13,755.68) \$	<b>7,631.03 \$</b>
Grand-Remous	28,000.00 \$	46,392.50 \$	74,392.50 \$	(9,638.25) \$	<b>64,754.25 \$</b>	22,000.00 \$	4,873.00 \$	2,474.00 \$	29,347.00 \$	(20,350.00) \$	(6,795.98) \$	<b>2,201.03 \$</b>
Kazabazua	141,866.00 \$	45,813.75 \$	187,679.75 \$	(5,835.63) \$	<b>181,844.12 \$</b>	27,264.67 \$	- \$	1,789.00 \$	29,053.67 \$	(25,219.82) \$	(1,654.83) \$	<b>2,179.03 \$</b>
Lac-Ste-Marie	117,759.00 \$	46,343.75 \$	164,102.75 \$	(2,326.64) \$	<b>161,776.11 \$</b>	26,595.00 \$	- \$	1,306.00 \$	27,901.00 \$	(24,600.38) \$	(1,208.05) \$	<b>2,092.58 \$</b>
Low	70,365.00 \$	52,767.50 \$	123,132.50 \$	(6,021.66) \$	<b>117,110.84 \$</b>	43,460.00 \$	- \$	2,005.00 \$	45,465.00 \$	(40,200.50) \$	(1,854.63) \$	<b>3,409.88 \$</b>
Maniwaki	131,945.32 \$	242,351.25 \$	374,296.57 \$	(16,451.34) \$	<b>357,845.23 \$</b>	11,125.20 \$	16,432.00 \$	8,344.00 \$	35,901.20 \$	(10,290.81) \$	(22,917.80) \$	<b>2,692.59 \$</b>
Messines	135,196.00 \$	63,345.00 \$	198,541.00 \$	(14,240.77) \$	<b>184,300.23 \$</b>	51,461.00 \$	6,695.00 \$	3,399.00 \$	61,555.00 \$	(47,601.43) \$	(9,336.95) \$	<b>4,616.63 \$</b>
Montcerf-Lytton	45,644.00 \$	37,962.50 \$	83,606.50 \$	(4,695.42) \$	<b>78,911.08 \$</b>	28,945.30 \$	2,938.00 \$	1,490.00 \$	33,373.30 \$	(26,774.40) \$	(4,095.90) \$	<b>2,503.00 \$</b>
Ste-Thérèse	40,727.00 \$	24,902.50 \$	65,629.50 \$	(4,508.18) \$	<b>61,121.32 \$</b>	34,686.87 \$	2,206.00 \$	1,120.00 \$	38,012.87 \$	(32,085.35) \$	(3,076.55) \$	<b>2,850.97 \$</b>
Kitigan Zibi	ND	57,718.75 \$	57,718.75 \$	(13,375.07) \$	<b>44,343.68 \$</b>	- \$	7,029.00 \$	1,278.00 \$	8,307.00 \$	- \$	(7,683.98) \$	<b>623.03 \$</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1,253,955.87 \$</b>	<b>1,086,292.50 \$</b>	<b>2,340,248.37 \$</b>	<b>(136,917.82) \$</b>	<b>2,203,330.55 \$</b>	<b>493,600.05 \$</b>	<b>74,915.00 \$</b>	<b>42,081.00 \$</b>	<b>610,596.05 \$</b>	<b>(456,580.05) \$</b>	<b>(108,221.30) \$</b>	<b>45,794.70 \$</b>

Municipalité	TOTAL GMR Net
Aumond	38,520.58 \$
Blue sea	79,424.84 \$
Bois-Franc	34,296.63 \$
Bouchette	84,441.81 \$
Cayamant	96,889.50 \$
Déléage	107,460.84 \$
Denholm	120,659.37 \$
Egan-sud	47,563.62 \$
Gracefield	364,692.47 \$
Grand-Remous	66,955.28 \$
Kazabazua	184,023.15 \$
Lac-Ste-Marie	163,868.69 \$
Low	120,520.72 \$
Maniwaki	360,537.82 \$
Messines	188,916.85 \$
Montcerf-Lytton	81,414.08 \$
Ste-Thérèse	63,972.29 \$
Kitigan Zibi	44,966.70 \$
<b>TOTAL</b>	<b>2,249,125.25 \$</b>

## Scénario 2 – Compostage domestique

Coûts sur an 1												
= collecte recyc + collecte déchets + tri + enfouissement - redistribution redevances - compensation collecte sélective = dépenses initiales compostage domestique - subvention ACDC												
Municipalité	Dépenses collectes déchets	Acheminement + Enfouissement MRC	Dépenses totales	Redistribution redevances	Sous total déchets	Dépenses collectes recyc	Acheminement MRC	Tri MRC	Dépenses totales	Compensation municipale	Compensation MRC	Sous total: Recyc
Aumond	19,727.27 \$	20,130.74 \$	39,858.01 \$	(7,677.60) \$	32,180.42 \$	18,000.00 \$	3,135.00 \$	1,592.00 \$	22,727.00 \$	(16,650.00) \$	(4,372.48) \$	1,704.53 \$
Blue sea	37,237.16 \$	39,587.03 \$	76,824.19 \$	(4,215.16) \$	72,609.03 \$	25,515.00 \$	2,809.00 \$	1,427.00 \$	29,751.00 \$	(23,601.38) \$	(3,918.30) \$	2,231.33 \$
Bois-Franc	20,367.16 \$	13,900.44 \$	34,267.60 \$	(4,142.11) \$	30,125.49 \$	10,474.56 \$	1,839.00 \$	933.00 \$	13,246.56 \$	(9,688.97) \$	(2,564.10) \$	993.49 \$
Bouchette	43,898.51 \$	38,358.85 \$	82,257.36 \$	(5,838.21) \$	76,419.16 \$	26,788.45 \$	3,360.00 \$	1,706.00 \$	31,854.45 \$	(24,779.32) \$	(4,686.05) \$	2,389.08 \$
Cayamant	46,256.97 \$	50,038.05 \$	96,295.02 \$	(5,629.47) \$	90,665.56 \$	2,084.00 \$	3,648.00 \$	1,852.00 \$	7,584.00 \$	(1,927.70) \$	(5,087.50) \$	568.80 \$
Déléage	57,403.55 \$	53,079.80 \$	110,483.34 \$	(18,062.51) \$	92,420.84 \$	27,583.00 \$	7,833.00 \$	3,977.00 \$	39,393.00 \$	(25,514.28) \$	(10,924.25) \$	2,954.48 \$
Denholm	90,725.73 \$	24,060.16 \$	114,785.89 \$	(5,220.29) \$	109,565.60 \$	35,741.00 \$	- \$	1,236.00 \$	36,977.00 \$	(33,060.43) \$	(1,143.30) \$	2,773.28 \$
Egan-sud	24,555.56 \$	22,201.37 \$	46,756.92 \$	(4,319.87) \$	42,437.05 \$	15,000.00 \$	2,255.00 \$	1,145.00 \$	18,400.00 \$	(13,875.00) \$	(3,145.00) \$	1,380.00 \$
Gracefield	172,684.35 \$	176,102.58 \$	348,786.93 \$	(8,756.90) \$	340,030.04 \$	86,876.00 \$	9,863.00 \$	5,008.00 \$	101,747.00 \$	(80,360.30) \$	(13,755.68) \$	7,631.03 \$
Grand-Remous	26,400.00 \$	41,840.12 \$	68,240.12 \$	(10,226.64) \$	58,013.48 \$	22,000.00 \$	4,873.00 \$	2,474.00 \$	29,347.00 \$	(20,350.00) \$	(6,795.98) \$	2,201.03 \$
Kazabazua	136,409.62 \$	42,855.13 \$	179,264.75 \$	(6,218.02) \$	173,046.72 \$	27,264.67 \$	- \$	1,789.00 \$	29,053.67 \$	(25,219.82) \$	(1,654.83) \$	2,179.03 \$
Lac-Ste-Marie	113,229.81 \$	44,574.99 \$	157,804.80 \$	(2,555.25) \$	155,249.55 \$	26,595.00 \$	- \$	1,306.00 \$	27,901.00 \$	(24,600.38) \$	(1,208.05) \$	2,092.58 \$
Low	66,344.14 \$	49,605.32 \$	115,949.46 \$	(6,430.36) \$	109,519.10 \$	43,460.00 \$	- \$	2,005.00 \$	45,465.00 \$	(40,200.50) \$	(1,854.63) \$	3,409.88 \$
Maniwaki	124,615.02 \$	229,538.00 \$	354,153.02 \$	(18,409.60) \$	335,743.43 \$	11,125.20 \$	16,432.00 \$	8,344.00 \$	35,901.20 \$	(10,290.81) \$	(22,917.80) \$	2,692.59 \$
Messines	128,262.87 \$	57,096.19 \$	185,359.06 \$	(15,048.43) \$	170,310.63 \$	51,461.00 \$	6,695.00 \$	3,399.00 \$	61,555.00 \$	(47,601.43) \$	(9,336.95) \$	4,616.63 \$
Montcerf-Lytton	43,417.46 \$	35,422.52 \$	78,839.98 \$	(5,023.71) \$	73,816.27 \$	28,945.30 \$	2,938.00 \$	1,490.00 \$	33,373.30 \$	(26,774.40) \$	(4,095.90) \$	2,503.00 \$
Ste-Thérèse	38,331.29 \$	22,922.16 \$	61,253.45 \$	(4,764.13) \$	56,489.32 \$	34,686.87 \$	2,206.00 \$	1,120.00 \$	38,012.87 \$	(32,085.35) \$	(3,076.55) \$	2,850.97 \$
Kitigan Zibi	ND	51,525.37 \$	51,525.37 \$	(14,175.56) \$	37,349.82 \$	- \$	7,029.00 \$	1,278.00 \$	8,307.00 \$	- \$	(7,683.98) \$	623.03 \$
<b>TOTAL</b>	<b>1,189,866.48 \$</b>	<b>1,012,838.81 \$</b>	<b>2,202,705.29 \$</b>	<b>(146,713.80) \$</b>	<b>2,055,991.49 \$</b>	<b>493,600.05 \$</b>	<b>74,915.00 \$</b>	<b>42,081.00 \$</b>	<b>610,596.05 \$</b>	<b>(456,580.05) \$</b>	<b>(108,221.30) \$</b>	<b>45,794.70 \$</b>

Valorisation de 13% de matières organiques supplémentaires pour toutes les municipalités

Municipalité	Coût an 1					Coûts an 2
	Dépenses d'achat d'équipement	Dépenses de sensibilisation	Subvention ACDC	Sous total: compostage	TOTAL GMR Net	TOTAL GMR Net
Aumond	31,472.00 \$	7,460.00 \$	(22,761.00) \$	16,171.00 \$	50,055.94 \$	35,570.94 \$
Blue sea	53,816.00 \$	6,700.00 \$	(38,537.50) \$	21,978.50 \$	96,818.85 \$	77,723.35 \$
Bois-Franc	12,320.00 \$	4,560.00 \$	(8,910.00) \$	7,970.00 \$	39,088.98 \$	31,778.98 \$
Bouchette	42,672.00 \$	7,920.00 \$	(30,861.00) \$	19,731.00 \$	98,539.24 \$	81,094.24 \$
Cayamant	67,200.00 \$	8,690.00 \$	(47,500.00) \$	28,390.00 \$	119,624.36 \$	94,834.36 \$
Déléage	53,480.00 \$	18,740.00 \$	(38,312.50) \$	33,907.50 \$	129,282.81 \$	98,240.31 \$
Denholm	35,784.00 \$	5,940.00 \$	(25,879.50) \$	15,844.50 \$	128,183.37 \$	114,255.87 \$
Egan-sud	12,320.00 \$	5,530.00 \$	(8,910.00) \$	8,940.00 \$	52,757.05 \$	44,477.05 \$
Gracefield	123,648.00 \$	24,080.00 \$	(50,000.00) \$	97,728.00 \$	445,389.06 \$	354,285.06 \$
Grand-Remous	44,576.00 \$	11,960.00 \$	(32,238.00) \$	24,298.00 \$	84,512.51 \$	62,602.51 \$
Kazabazua	49,728.00 \$	8,560.00 \$	(35,800.00) \$	22,488.00 \$	197,713.75 \$	177,889.75 \$
Lac-Ste-Marie	61,096.00 \$	6,070.00 \$	(43,412.50) \$	23,753.50 \$	181,095.63 \$	160,615.13 \$
Low	58,184.00 \$	9,340.00 \$	(41,462.50) \$	26,061.50 \$	138,990.47 \$	116,045.97 \$
Maniwaki	123,200.00 \$	39,280.00 \$	(50,000.00) \$	112,480.00 \$	450,916.02 \$	345,036.02 \$
Messines	73,192.00 \$	16,400.00 \$	(50,000.00) \$	39,592.00 \$	214,519.25 \$	178,848.25 \$
Montcerf-Lytton	24,080.00 \$	7,280.00 \$	(17,415.00) \$	13,945.00 \$	90,264.27 \$	77,609.27 \$
Ste-Thérèse	37,464.00 \$	5,440.00 \$	(27,094.50) \$	15,809.50 \$	75,149.79 \$	61,347.29 \$
Kitigan Zibi	31,360.00 \$	16,000.00 \$	(22,680.00) \$	24,680.00 \$	62,652.84 \$	39,652.84 \$
<b>TOTAL</b>	<b>935,592.00 \$</b>	<b>209,950.00 \$</b>	<b>(591,774.00) \$</b>	<b>553,768.00 \$</b>	<b>2,655,554.19 \$</b>	<b>2,151,907.19 \$</b>

**Scénario 3 – Compostage thermophile pour Maniwaki et Gracefield**

Coûts sur an 1												
= collecte recyc + collecte déchets + tri + enfouissement - redistribution redevances - compensation collecte sélective = dépenses initiales compostage domestique - subvention ACDC												
Municipalité	Dépenses collectes déchets	Acheminement + Enfouissement MRC	Dépenses totales	Redistribution redevances	Sous total déchets	Dépenses collectes recyc	Acheminement MRC	Tri MRC	Dépenses totales	Compensation municipale	Compensation MRC	Sous total: Recyc
Aumond	19,727.27 \$	20,130.74 \$	39,858.01 \$	(7,677.60) \$	32,180.42 \$	18,000.00 \$	3,135.00 \$	1,592.00 \$	22,727.00 \$	(16,650.00) \$	(4,372.48) \$	1,704.53 \$
Blue sea	37,237.16 \$	39,587.03 \$	76,824.19 \$	(4,215.16) \$	72,609.03 \$	25,515.00 \$	2,809.00 \$	1,427.00 \$	29,751.00 \$	(23,601.38) \$	(3,918.30) \$	2,231.33 \$
Bois-Franc	20,367.16 \$	13,900.44 \$	34,267.60 \$	(4,142.11) \$	30,125.49 \$	10,474.56 \$	1,839.00 \$	933.00 \$	13,246.56 \$	(9,688.97) \$	(2,564.10) \$	993.49 \$
Bouchette	43,898.51 \$	38,358.85 \$	82,257.36 \$	(5,838.21) \$	76,419.16 \$	26,788.45 \$	3,360.00 \$	1,706.00 \$	31,854.45 \$	(24,779.32) \$	(4,686.05) \$	2,389.08 \$
Cayamant	46,256.97 \$	50,038.05 \$	96,295.02 \$	(5,629.47) \$	90,665.56 \$	2,084.00 \$	3,648.00 \$	1,852.00 \$	7,584.00 \$	(1,927.70) \$	(5,087.50) \$	568.80 \$
Déléage	57,403.55 \$	53,079.80 \$	110,483.34 \$	(18,062.51) \$	92,420.84 \$	27,583.00 \$	7,833.00 \$	3,977.00 \$	39,393.00 \$	(25,514.28) \$	(10,924.25) \$	2,954.48 \$
Denholm	90,725.73 \$	24,060.16 \$	114,785.89 \$	(5,220.29) \$	109,565.60 \$	35,741.00 \$	- \$	1,236.00 \$	36,977.00 \$	(33,060.43) \$	(1,143.30) \$	2,773.28 \$
Egan-sud	24,555.56 \$	22,201.37 \$	46,756.92 \$	(4,319.87) \$	42,437.05 \$	15,000.00 \$	2,255.00 \$	1,145.00 \$	18,400.00 \$	(13,875.00) \$	(3,145.00) \$	1,380.00 \$
Gracefield	172,684.35 \$	173,758.03 \$	346,442.38 \$	(9,059.93) \$	337,382.45 \$	86,876.00 \$	9,863.00 \$	5,008.00 \$	101,747.00 \$	(80,360.30) \$	(13,755.68) \$	7,631.03 \$
Grand-Remous	26,400.00 \$	41,840.12 \$	68,240.12 \$	(10,226.64) \$	58,013.48 \$	22,000.00 \$	4,873.00 \$	2,474.00 \$	29,347.00 \$	(20,350.00) \$	(6,795.98) \$	2,201.03 \$
Kazabazua	136,409.62 \$	42,855.13 \$	179,264.75 \$	(6,218.02) \$	173,046.72 \$	27,264.67 \$	- \$	1,789.00 \$	29,053.67 \$	(25,219.82) \$	(1,654.83) \$	2,179.03 \$
Lac-Ste-Marie	113,229.81 \$	44,574.99 \$	157,804.80 \$	(2,555.25) \$	155,249.55 \$	26,595.00 \$	- \$	1,306.00 \$	27,901.00 \$	(24,600.38) \$	(1,208.05) \$	2,092.58 \$
Low	66,344.14 \$	49,605.32 \$	115,949.46 \$	(6,430.36) \$	109,519.10 \$	43,460.00 \$	- \$	2,005.00 \$	45,465.00 \$	(40,200.50) \$	(1,854.63) \$	3,409.88 \$
Maniwaki	124,615.02 \$	238,085.87 \$	362,700.89 \$	(17,103.22) \$	345,597.67 \$	11,125.20 \$	16,432.00 \$	8,344.00 \$	35,901.20 \$	(10,290.81) \$	(22,917.80) \$	2,692.59 \$
Messines	128,262.87 \$	57,096.19 \$	185,359.06 \$	(15,048.43) \$	170,310.63 \$	51,461.00 \$	6,695.00 \$	3,399.00 \$	61,555.00 \$	(47,601.43) \$	(9,336.95) \$	4,616.63 \$
Montcerf-Lytton	43,417.46 \$	35,422.52 \$	78,839.98 \$	(5,023.71) \$	73,816.27 \$	28,945.30 \$	2,938.00 \$	1,490.00 \$	33,373.30 \$	(26,774.40) \$	(4,095.90) \$	2,503.00 \$
Ste-Thérèse	38,331.29 \$	22,922.16 \$	61,253.45 \$	(4,764.13) \$	56,489.32 \$	34,686.87 \$	2,206.00 \$	1,120.00 \$	38,012.87 \$	(32,085.35) \$	(3,076.55) \$	2,850.97 \$
Kitigan Zibi	ND	51,525.37 \$	51,525.37 \$	(14,175.56) \$	37,349.82 \$	- \$	7,029.00 \$	1,278.00 \$	8,307.00 \$	- \$	(7,683.98) \$	623.03 \$
<b>TOTAL</b>	<b>1,189,866.48 \$</b>	<b>1,019,042.12 \$</b>	<b>2,208,908.60 \$</b>	<b>(145,710.46) \$</b>	<b>2,063,198.15 \$</b>	<b>493,600.05 \$</b>	<b>74,915.00 \$</b>	<b>42,081.00 \$</b>	<b>610,596.05 \$</b>	<b>(456,580.05) \$</b>	<b>(108,221.30) \$</b>	<b>45,794.70 \$</b>

Valorisation de 18% de matières organiques supplémentaires pour Maniwaki et Gracefield, valorisation de 13% de matières organiques supplémentaires pour les autres

Municipalité	Coût an 1					Coûts an 2
	Dépenses d'achat d'équipement	Dépenses de sensibilisation	Subvention ACDC	Sous total: compostage	TOTAL GMR Net	TOTAL GMR Net
Aumond	31,472.00 \$	7,460.00 \$	(2,238.00) \$	36,694.00 \$	70,578.94 \$	35,570.94 \$
Blue sea	53,816.00 \$	6,700.00 \$	(2,010.00) \$	58,506.00 \$	133,346.35 \$	77,723.35 \$
Bois-Franc	12,320.00 \$	4,560.00 \$	(1,368.00) \$	15,512.00 \$	46,630.98 \$	31,778.98 \$
Bouchette	42,672.00 \$	7,920.00 \$	(2,376.00) \$	48,216.00 \$	127,024.24 \$	81,094.24 \$
Cayamant	67,200.00 \$	8,690.00 \$	(2,500.00) \$	73,390.00 \$	164,624.36 \$	94,834.36 \$
Déléage	53,480.00 \$	18,740.00 \$	(2,500.00) \$	69,720.00 \$	165,095.31 \$	98,240.31 \$
Denholm	35,784.00 \$	5,940.00 \$	(1,782.00) \$	39,942.00 \$	152,280.87 \$	114,255.87 \$
Egan-sud	12,320.00 \$	5,530.00 \$	(1,659.00) \$	16,191.00 \$	60,008.05 \$	44,477.05 \$
Gracefield	106,788.00 \$	22,080.00 \$	(2,500.00) \$	126,368.00 \$	471,381.48 \$	351,637.48 \$
Grand-Remous	44,576.00 \$	11,960.00 \$	(2,500.00) \$	54,036.00 \$	114,250.51 \$	62,602.51 \$
Kazabazua	49,728.00 \$	8,560.00 \$	(2,500.00) \$	55,788.00 \$	231,013.75 \$	177,889.75 \$
Lac-Ste-Marie	61,096.00 \$	6,070.00 \$	(1,821.00) \$	65,345.00 \$	222,687.13 \$	160,615.13 \$
Low	58,184.00 \$	9,340.00 \$	(2,500.00) \$	65,024.00 \$	177,952.97 \$	116,045.97 \$
Maniwaki	106,700.00 \$	22,000.00 \$	(2,500.00) \$	126,200.00 \$	474,490.26 \$	354,890.26 \$
Messines	73,192.00 \$	16,400.00 \$	(2,500.00) \$	87,092.00 \$	262,019.25 \$	178,848.25 \$
Montcerf-Lytton	24,080.00 \$	7,280.00 \$	(2,184.00) \$	29,176.00 \$	105,495.27 \$	77,609.27 \$
Ste-Thérèse	37,464.00 \$	5,440.00 \$	(1,632.00) \$	41,272.00 \$	100,612.29 \$	61,347.29 \$
Kitigan Zibi	31,360.00 \$	16,000.00 \$	(1,680.00) \$	45,680.00 \$	83,652.84 \$	39,652.84 \$
<b>TOTAL</b>	<b>902,232.00 \$</b>	<b>190,670.00 \$</b>	<b>(38,750.00) \$</b>	<b>1,054,152.00 \$</b>	<b>3,163,144.85 \$</b>	<b>2,159,113.85 \$</b>

**Scénario 4 – Compostage au CTBFS pour Maniwaki et Gracefield**

Coûts sur an 1												
= collecte recyc + collecte déchets + tri + enfouissement - redistribution redevances - compensation collecte sélective = dépenses initiales compostage domestique - subvention ACDC OU PTMOBC												
Municipalité	Dépenses collectes déchets	Acheminement + Enfouissement MRC	Dépenses totales	Redistribution redevances	Sous total déchets	Dépenses collectes recyc	Acheminement MRC	Tri MRC	Dépenses totales	Compensation municipale	Compensation MRC	Sous total: Recyc
Aumond	19,727.27 \$	20,130.74 \$	39,858.01 \$	(7,677.60) \$	32,180.42 \$	18,000.00 \$	3,135.00 \$	1,592.00 \$	22,727.00 \$	(16,650.00) \$	(4,372.48) \$	1,704.53 \$
Blue sea	37,237.16 \$	39,587.03 \$	76,824.19 \$	(4,215.16) \$	72,609.03 \$	25,515.00 \$	2,809.00 \$	1,427.00 \$	29,751.00 \$	(23,601.38) \$	(3,918.30) \$	2,231.33 \$
Bois-Franc	20,367.16 \$	13,900.44 \$	34,267.60 \$	(4,142.11) \$	30,125.49 \$	10,474.56 \$	1,839.00 \$	933.00 \$	13,246.56 \$	(9,688.97) \$	(2,564.10) \$	993.49 \$
Bouchette	43,898.51 \$	38,358.85 \$	82,257.36 \$	(5,838.21) \$	76,419.16 \$	26,788.45 \$	3,360.00 \$	1,706.00 \$	31,854.45 \$	(24,779.32) \$	(4,686.05) \$	2,389.08 \$
Cayamant	46,256.97 \$	50,038.05 \$	96,295.02 \$	(5,629.47) \$	90,665.56 \$	2,084.00 \$	3,648.00 \$	1,852.00 \$	7,584.00 \$	(1,927.70) \$	(5,087.50) \$	568.80 \$
Déléage	57,403.55 \$	53,079.80 \$	110,483.34 \$	(18,062.51) \$	92,420.84 \$	27,583.00 \$	7,833.00 \$	3,977.00 \$	39,393.00 \$	(25,514.28) \$	(10,924.25) \$	2,954.48 \$
Denholm	90,725.73 \$	24,060.16 \$	114,785.89 \$	(5,220.29) \$	109,565.60 \$	35,741.00 \$	- \$	1,236.00 \$	36,977.00 \$	(33,060.43) \$	(1,143.30) \$	2,773.28 \$
Egan-sud	24,555.56 \$	22,201.37 \$	46,756.92 \$	(4,319.87) \$	42,437.05 \$	15,000.00 \$	2,255.00 \$	1,145.00 \$	18,400.00 \$	(13,875.00) \$	(3,145.00) \$	1,380.00 \$
Gracefield	172,684.35 \$	155,427.87 \$	328,112.22 \$	(11,429.09) \$	316,683.14 \$	86,876.00 \$	9,863.00 \$	5,008.00 \$	101,747.00 \$	(80,360.30) \$	(13,755.68) \$	7,631.03 \$
Grand-Remous	26,400.00 \$	41,840.12 \$	68,240.12 \$	(10,226.64) \$	58,013.48 \$	22,000.00 \$	4,873.00 \$	2,474.00 \$	29,347.00 \$	(20,350.00) \$	(6,795.98) \$	2,201.03 \$
Kazabazua	136,409.62 \$	42,855.13 \$	179,264.75 \$	(6,218.02) \$	173,046.72 \$	27,264.67 \$	- \$	1,789.00 \$	29,053.67 \$	(25,219.82) \$	(1,654.83) \$	2,179.03 \$
Lac-Ste-Marie	113,229.81 \$	44,574.99 \$	157,804.80 \$	(2,555.25) \$	155,249.55 \$	26,595.00 \$	- \$	1,306.00 \$	27,901.00 \$	(24,600.38) \$	(1,208.05) \$	2,092.58 \$
Low	66,344.14 \$	49,605.32 \$	115,949.46 \$	(6,430.36) \$	109,519.10 \$	43,460.00 \$	- \$	2,005.00 \$	45,465.00 \$	(40,200.50) \$	(1,854.63) \$	3,409.88 \$
Maniwaki	124,615.02 \$	191,874.81 \$	316,489.83 \$	(24,165.70) \$	292,324.14 \$	11,125.20 \$	16,432.00 \$	8,344.00 \$	35,901.20 \$	(10,290.81) \$	(22,917.80) \$	2,692.59 \$
Messines	128,262.87 \$	57,096.19 \$	185,359.06 \$	(15,048.43) \$	170,310.63 \$	51,461.00 \$	6,695.00 \$	3,399.00 \$	61,555.00 \$	(47,601.43) \$	(9,336.95) \$	4,616.63 \$
Montcerf-Lytton	43,417.46 \$	35,422.52 \$	78,839.98 \$	(5,023.71) \$	73,816.27 \$	28,945.30 \$	2,938.00 \$	1,490.00 \$	33,373.30 \$	(26,774.40) \$	(4,095.90) \$	2,503.00 \$
Ste-Thérèse	38,331.29 \$	22,922.16 \$	61,253.45 \$	(4,764.13) \$	56,489.32 \$	34,686.87 \$	2,206.00 \$	1,120.00 \$	38,012.87 \$	(32,085.35) \$	(3,076.55) \$	2,850.97 \$
Kitigan Zibi	ND	51,525.37 \$	51,525.37 \$	(14,175.56) \$	37,349.82 \$	- \$	7,029.00 \$	1,278.00 \$	8,307.00 \$	- \$	(7,683.98) \$	623.03 \$
<b>TOTAL</b>	<b>1,189,866.48 \$</b>	<b>954,500.90 \$</b>	<b>2,144,367.39 \$</b>	<b>(155,142.09) \$</b>	<b>1,989,225.29 \$</b>	<b>493,600.05 \$</b>	<b>74,915.00 \$</b>	<b>42,081.00 \$</b>	<b>610,596.05 \$</b>	<b>(456,580.05) \$</b>	<b>(108,221.30) \$</b>	<b>45,794.70 \$</b>

Valorisation de 52% de matières organiques supplémentaires pour Maniwaki et Gracefield, valorisation de 13% de matières organiques supplémentaires pour les autres municipalités

Municipalité	Coût an 1					Coûts an 2
	Dépenses d'achat d'équipement	Dépenses de sensibilisation	Subvention ACDC ou PTMOBC	Sous total: compostage	TOTAL GMR Net	TOTAL GMR Net
Aumond	31,472.00 \$	7,460.00 \$	(2,238.00) \$	36,694.00 \$	70,578.94 \$	35,570.94 \$
Blue sea	53,816.00 \$	6,700.00 \$	(2,010.00) \$	58,506.00 \$	133,346.35 \$	77,723.35 \$
Bois-Franc	12,320.00 \$	4,560.00 \$	(1,368.00) \$	15,512.00 \$	46,630.98 \$	31,778.98 \$
Bouchette	42,672.00 \$	7,920.00 \$	(2,376.00) \$	48,216.00 \$	127,024.24 \$	81,094.24 \$
Cayamant	67,200.00 \$	8,690.00 \$	(2,500.00) \$	73,390.00 \$	164,624.36 \$	94,834.36 \$
Déléage	53,480.00 \$	18,740.00 \$	(2,500.00) \$	69,720.00 \$	165,095.31 \$	98,240.31 \$
Denholm	35,784.00 \$	5,940.00 \$	(1,782.00) \$	39,942.00 \$	152,280.87 \$	114,255.87 \$
Egan-sud	12,320.00 \$	5,530.00 \$	(1,659.00) \$	16,191.00 \$	60,008.05 \$	44,477.05 \$
Gracefield	130,969.86 \$	11,040.00 \$	(42,510.17) \$	99,499.69 \$	423,813.85 \$	326,522.16 \$
Grand-Remous	44,576.00 \$	11,960.00 \$	(2,500.00) \$	54,036.00 \$	114,250.51 \$	62,602.51 \$
Kazabazua	49,728.00 \$	8,560.00 \$	(2,500.00) \$	55,788.00 \$	231,013.75 \$	177,889.75 \$
Lac-Ste-Marie	61,096.00 \$	6,070.00 \$	(1,821.00) \$	65,345.00 \$	222,687.13 \$	160,615.13 \$
Low	58,184.00 \$	9,340.00 \$	(2,500.00) \$	65,024.00 \$	177,952.97 \$	116,045.97 \$
Maniwaki	137,220.89 \$	11,000.00 \$	(44,224.36) \$	103,996.53 \$	399,013.26 \$	297,216.73 \$
Messines	73,192.00 \$	16,400.00 \$	(2,500.00) \$	87,092.00 \$	262,019.25 \$	178,848.25 \$
Montcerf-Lytton	24,080.00 \$	7,280.00 \$	(2,184.00) \$	29,176.00 \$	105,495.27 \$	77,609.27 \$
Ste-Thérèse	37,464.00 \$	5,440.00 \$	(1,632.00) \$	41,272.00 \$	100,612.29 \$	61,347.29 \$
Kitigan Zibi	31,360.00 \$	16,000.00 \$	(1,680.00) \$	45,680.00 \$	83,652.84 \$	39,652.84 \$
<b>TOTAL</b>	<b>956,934.76 \$</b>	<b>168,630.00 \$</b>	<b>(120,484.53) \$</b>	<b>1,005,080.23 \$</b>	<b>3,040,100.22 \$</b>	<b>2,076,325.00 \$</b>



**Scénario 5 – Collecte de 3e voie pour toutes les municipalités**

Coûts sur an 1												
= collecte recyc + collecte déchets + tri + enfouissement - redistribution redevances - compensation collecte sélective = dépenses initiales compostage domestique - subvention PTMOBC												
Municipalité	Dépenses collectes déchets	Acheminement + Enfouissement MRC	Dépenses totales	Redistribution redevances	Sous total déchets	Dépenses collectes recyc	Acheminement MRC	Tri MRC	Dépenses totales	Compensation municipale	Compensation MRC	Sous total: Recyc
Aumond	19,727.27 \$	11,377.19 \$	31,104.46 \$	(8,808.98) \$	22,295.48 \$	18,000.00 \$	3,135.00 \$	1,592.00 \$	22,727.00 \$	(16,650.00) \$	(4,372.48) \$	1,704.53 \$
Blue sea	37,237.16 \$	33,192.46 \$	70,429.62 \$	(5,041.66) \$	65,387.97 \$	25,515.00 \$	2,809.00 \$	1,427.00 \$	29,751.00 \$	(23,601.38) \$	(3,918.30) \$	2,231.33 \$
Bois-Franc	20,367.16 \$	8,658.57 \$	29,025.73 \$	(4,819.61) \$	24,206.12 \$	10,474.56 \$	1,839.00 \$	933.00 \$	13,246.56 \$	(9,688.97) \$	(2,564.10) \$	993.49 \$
Bouchette	43,898.51 \$	30,224.36 \$	74,122.87 \$	(6,889.58) \$	67,233.29 \$	26,788.45 \$	3,360.00 \$	1,706.00 \$	31,854.45 \$	(24,779.32) \$	(4,686.05) \$	2,389.08 \$
Cayamant	46,256.97 \$	41,655.04 \$	87,912.02 \$	(6,712.96) \$	81,199.05 \$	2,084.00 \$	3,648.00 \$	1,852.00 \$	7,584.00 \$	(1,927.70) \$	(5,087.50) \$	568.80 \$
Déléage	57,403.55 \$	31,261.56 \$	88,665.10 \$	(20,882.50) \$	67,782.61 \$	27,583.00 \$	7,833.00 \$	3,977.00 \$	39,393.00 \$	(25,514.28) \$	(10,924.25) \$	2,954.48 \$
Denholm	90,725.73 \$	17,638.05 \$	108,363.78 \$	(6,050.34) \$	102,313.44 \$	35,741.00 \$	- \$	1,236.00 \$	36,977.00 \$	(33,060.43) \$	(1,143.30) \$	2,773.28 \$
Egan-sud	24,555.56 \$	16,209.02 \$	40,764.58 \$	(5,094.37) \$	35,670.21 \$	15,000.00 \$	2,255.00 \$	1,145.00 \$	18,400.00 \$	(13,875.00) \$	(3,145.00) \$	1,380.00 \$
Gracefield	172,684.35 \$	155,427.87 \$	328,112.22 \$	(11,429.09) \$	316,683.14 \$	86,876.00 \$	9,863.00 \$	5,008.00 \$	101,747.00 \$	(80,360.30) \$	(13,755.68) \$	7,631.03 \$
Grand-Remous	26,400.00 \$	28,458.88 \$	54,858.88 \$	(11,956.15) \$	42,902.72 \$	22,000.00 \$	4,873.00 \$	2,474.00 \$	29,347.00 \$	(20,350.00) \$	(6,795.98) \$	2,201.03 \$
Kazabazua	136,409.62 \$	34,158.59 \$	170,568.20 \$	(7,342.04) \$	163,226.16 \$	27,264.67 \$	- \$	1,789.00 \$	29,053.67 \$	(25,219.82) \$	(1,654.83) \$	2,179.03 \$
Lac-Ste-Marie	113,229.81 \$	39,375.92 \$	152,605.72 \$	(3,227.22) \$	149,378.50 \$	26,595.00 \$	- \$	1,306.00 \$	27,901.00 \$	(24,600.38) \$	(1,208.05) \$	2,092.58 \$
Low	66,344.14 \$	40,310.43 \$	106,654.57 \$	(7,631.72) \$	99,022.85 \$	43,460.00 \$	- \$	2,005.00 \$	45,465.00 \$	(40,200.50) \$	(1,854.63) \$	3,409.88 \$
Maniwaki	124,615.02 \$	191,874.81 \$	316,489.83 \$	(24,165.70) \$	292,324.14 \$	11,125.20 \$	16,432.00 \$	8,344.00 \$	35,901.20 \$	(10,290.81) \$	(22,917.80) \$	2,692.59 \$
Messines	128,262.87 \$	38,728.46 \$	166,991.33 \$	(17,422.44) \$	149,568.89 \$	51,461.00 \$	6,695.00 \$	3,399.00 \$	61,555.00 \$	(47,601.43) \$	(9,336.95) \$	4,616.63 \$
Montcerf-Lytton	43,417.46 \$	27,956.51 \$	71,373.97 \$	(5,988.69) \$	65,385.28 \$	28,945.30 \$	2,938.00 \$	1,490.00 \$	33,373.30 \$	(26,774.40) \$	(4,095.90) \$	2,503.00 \$
Ste-Thérèse	38,331.29 \$	17,101.16 \$	55,432.46 \$	(5,516.49) \$	49,915.97 \$	34,686.87 \$	2,206.00 \$	1,120.00 \$	38,012.87 \$	(32,085.35) \$	(3,076.55) \$	2,850.97 \$
Kitigan Zibi	- \$	33,320.61 \$	33,320.61 \$	(16,528.51) \$	16,792.10 \$	- \$	7,029.00 \$	1,278.00 \$	8,307.00 \$	- \$	(7,683.98) \$	623.03 \$
<b>TOTAL</b>	<b>1,189,866.48 \$</b>	<b>796,929.48 \$</b>	<b>1,986,795.96 \$</b>	<b>(175,508.06) \$</b>	<b>1,811,287.90 \$</b>	<b>493,600.05 \$</b>	<b>74,915.00 \$</b>	<b>42,081.00 \$</b>	<b>610,596.05 \$</b>	<b>(456,580.05) \$</b>	<b>(108,221.30) \$</b>	<b>45,794.70 \$</b>

Valorisation de 52% de matières organiques supplémentaires pour toutes les municipalités

Municipalité	Coût an 1					Coûts an 2
	Dépenses d'achat d'équipement	Dépenses de sensibilisation	Subvention PTMOBC	Sous total: compostage	TOTAL GMR Net	TOTAL GMR Net
Aumond	5,967.57 \$	2,810.00 \$	(10,086.72) \$	(1,309.15) \$	22,690.86 \$	24,562.00 \$
Blue sea	10,456.76 \$	4,805.00 \$	(17,318.06) \$	(2,056.29) \$	65,563.00 \$	68,580.29 \$
Bois-Franc	3,081.60 \$	1,100.00 \$	(4,155.63) \$	25.97 \$	25,225.58 \$	25,419.61 \$
Bouchette	9,191.30 \$	3,810.00 \$	(13,981.87) \$	(980.57) \$	68,641.81 \$	70,384.38 \$
Cayamant	13,140.60 \$	6,000.00 \$	(21,648.17) \$	(2,507.56) \$	79,260.29 \$	82,967.85 \$
Déléage	12,525.64 \$	4,775.00 \$	(17,802.75) \$	(502.11) \$	70,234.97 \$	71,692.08 \$
Denholm	6,781.84 \$	3,195.00 \$	(11,467.78) \$	(1,490.94) \$	103,595.77 \$	105,725.71 \$
Egan-sud	4,042.64 \$	1,100.00 \$	(4,422.59) \$	720.05 \$	37,770.26 \$	37,270.21 \$
Gracefield	130,969.86 \$	11,040.00 \$	(42,510.17) \$	99,499.69 \$	423,813.85 \$	326,522.16 \$
Grand-Remous	9,986.81 \$	3,980.00 \$	(14,712.79) \$	(745.98) \$	44,357.77 \$	45,899.75 \$
Kazabazua	10,473.80 \$	4,440.00 \$	(16,227.91) \$	(1,314.11) \$	164,091.07 \$	166,293.18 \$
Lac-Ste-Marie	11,751.33 \$	5,455.00 \$	(19,627.44) \$	(2,421.11) \$	149,049.97 \$	152,562.08 \$
Low	12,160.85 \$	5,195.00 \$	(18,961.28) \$	(1,605.44) \$	100,827.29 \$	103,471.72 \$
Maniwaki	137,220.89 \$	11,000.00 \$	(44,224.36) \$	103,996.53 \$	399,013.26 \$	297,216.73 \$
Messines	14,956.91 \$	6,535.00 \$	(23,757.52) \$	(2,265.61) \$	151,919.91 \$	155,492.51 \$
Montcerf-Lytton	6,843.95 \$	2,150.00 \$	(8,350.38) \$	643.57 \$	68,531.85 \$	68,318.28 \$
Ste-Thérèse	6,811.05 \$	3,345.00 \$	(11,925.84) \$	(1,769.79) \$	50,997.14 \$	53,435.93 \$
Kitigan Zibi	9,842.97 \$	2,800.00 \$	(11,133.23) \$	1,509.75 \$	18,924.87 \$	17,975.12 \$
<b>TOTAL</b>	<b>416,206.37 \$</b>	<b>83,535.00 \$</b>	<b>(312,314.48) \$</b>	<b>187,426.89 \$</b>	<b>2,044,509.50 \$</b>	<b>1,873,789.60 \$</b>



## **Annexe 8 – Fiches d'information sommaires**

---





Dans le cadre de la première *politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008*, le gouvernement a incité toutes les MRC à atteindre plusieurs objectifs de mise en valeur de matières résiduelles. Certaines matières ciblées ne pouvaient pas être collectées directement chez le citoyen par porte-à-porte puisqu'elles représentaient un risque trop élevé ou nécessitaient trop d'espace de transport.

Dans leurs premiers *plans de gestion des matières résiduelles*, un grand nombre de MRC ont donc opté pour un concept nouveau dans l'univers québécois : l'écocentre. Ces lieux, en grande majorité gérée à l'intérieur du monde municipal, permettent aux citoyens de disposer eux-mêmes de leurs encombrants, de leurs matériaux de construction, rénovation et démolition (CRD) et de leurs résidus domestiques dangereux (RDD). Ces matières sont ensuite acheminées à des recycleurs.

Depuis, ces sites d'apports volontaires pour les citoyens se sont multipliés à très grande vitesse, passant de quelques cas isolés en 1996, à 74 en 2005 et à 211 en 2014.

#### SITUATION DE LA MRCVG

La MRC de la Vallée-de-la-Gatineau (MRCVG) a ouvert son propre écocentre dans la Ville de Maniwaki en 2011. Le service est jumelé à un centre de transfert permettant de réduire considérablement les coûts de transport des matières quittant le site.

L'écocentre permet depuis la récupération d'une grande quantité de matières annuellement (Figure 1).

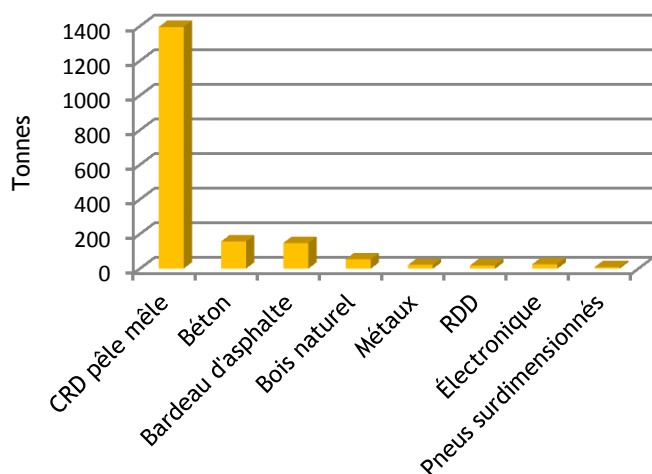


Figure 1 - Quantités de rebuts reçus à l'écocentre en 2014

De celles-ci, 78 % des types de matières reçues sont effectivement mise en valeur par recyclage, soit la transformation du produit en un nouveau produit, et par valorisation énergétique, soit l'utilisation du produit pour générer de l'énergie (Figure 2).

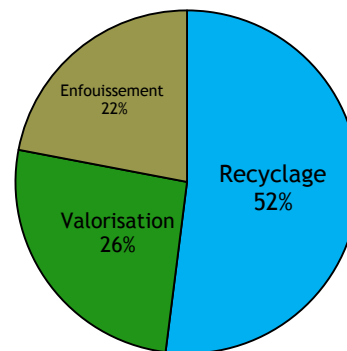


Figure 2 - Modes de gestion 3RV-E appliqués aux matières récupérées à l'écocentre

Le service est offert aux municipalités, aux citoyens et aux industries, commerces et institutions (ICI) selon un modèle utilisateur-payeur.

L'accueil des matières provenant des ICI à l'écocentre est exceptionnel à la MRCVG, puisque dans la plupart des écocentres du Québec, seules les matières générées par les citoyens sont acceptées. La MRCVG assure ainsi la valorisation d'une quantité plus importante de matières résiduelles possiblement néfastes pour l'environnement et génère des revenus supplémentaires pour les municipalités.

Cette particularité a même été citée comme exemple à suivre pour les autres MRC et municipalités du Québec lors des Rendez-Vous de Recyc-Québec pour les municipalités de 2014.

**PRIX D'EXCELLENCE**

Reçu lors du Gala d'excellence en environnement de l'Outaouais d'Enviro Éduc-Action et du Conseil régional de l'environnement et du développement durable de l'Outaouais.

**RECONNAISSANCE BÂTIMENT MUNICIPAL**

Remise par Cecobois pour l'utilisation du bois dans la construction du centre de transfert.



### MATIÈRES ACCEPTÉES

La liste des matières acceptées à l'écocentre et leurs tarifs est jointe au tableau 1. Pour les matières acceptées avec un tarif, un minimum de 5 \$ par visite est requis. Une liste plus détaillée est présente sur le site de la MRCVG.

Tableau 1 - Tarification à l'écocentre (20 mai 2015)

TYPE DE MATIÈRES	TARIF
Métaux	gratuits
Résidus domestiques dangereux	gratuits
Équipements électroniques	gratuits
Pneus	gratuits
Béton	30 \$ / tonne
Bois naturel et résidus végétaux	50 \$ / tonne
Matières recyclables	55 \$ / tonne
Bardeau d'asphalte	80 \$ / tonne
Matériaux de construction	130 \$ / tonne
Déchets	160 \$ / tonne
Pneus surdimensionnés	0.65 \$ / kg
Bonbonnes de propane à usage unique	5 \$ / unité

### EXIGENCES PROVINCIALES

La dernière *politique québécoise de gestion des matières résiduelles* et son *plan d'action 2011-2015* ont déterminé des objectifs que toutes les MRC du Québec doivent atteindre dans leurs *plans de gestion des matières résiduelles*. Deux de ceux-ci concernent spécifiquement la gestion des matières en écocentre et sont atteint ou en voie de l'être dans la MRCVG :

- « • Recycler ou valoriser 80 % des résidus de béton, de brique et d'asphalte.
- Trier à la source ou acheminer vers un centre de tri 70 % des résidus de construction, de rénovation et de démolition du segment du bâtiment. »

De plus, il est mentionné que le bois devrait être banni de l'enfouissement depuis 2014. Cette mesure n'a toujours pas été adoptée par le gouvernement, mais la totalité du bois récupéré est actuellement valorisée dans la MRCVG.

### AVANTAGES

L'écocentre et le centre de transfert de la MRCVG offrent de nombreux avantages au public :

- 1 - Permet la récupération d'un grand nombre de matières autrement difficiles et coûteuses à disposer;
- 2 - Facture en fonction du type et la quantité de matières amenées. Plusieurs matières sont même acceptées gratuitement (Tableau 1);
- 3 - Les profits générés par les tarifs à l'accueil et par les compensations sont redistribués pour améliorer les services offerts. Ainsi les municipalités et leurs citoyens font des économies substantielles;
- 4 - Préserve l'environnement et la santé publique par la saine disposition de produits dangereux.
- 5 - Réduit considérablement les émissions de GES générées par le transport des matières résiduelles.

### COORDONNÉES DU SITE

161, rue du Parc Industriel  
Maniwaki (Québec) J9E 3P3

### POUR PLUS D'INFORMATIONS

Sur tout ce qui concerne l'écocentre et le centre de transfert de la MRCVG et le lien vers le calendrier, les tarifs et les rapports annuels:

[http://www.mrcvg.qc.ca/Services/Hygiène\\_du\\_milieu\\_et\\_environment/Centre\\_de\\_transfert\\_et\\_ecocentre](http://www.mrcvg.qc.ca/Services/Hygiène_du_milieu_et_environment/Centre_de_transfert_et_ecocentre)

Sur des détails additionnels:

Kimberley Mason M. Env., Directrice du service de l'hygiène du milieu - Environnement

MRC de La Vallée-de-la-Gatineau

Téléphone (819) 463-3241 poste 248

[kmason@mrcvg.qc.ca](mailto:kmason@mrcvg.qc.ca)

[www.mrcvg.qc.ca/hygiene\\_env](http://www.mrcvg.qc.ca/hygiene_env)

Sur cette fiche :

Philippe Brun M. Env.

[philippe.brun@usherbrooke.ca](mailto:philippe.brun@usherbrooke.ca)



# Fiche d'information

## LES MATIÈRES RECYCLABLES

À l'intérieur de son *Plan de gestion des matières résiduelles* (PGMR) de 2006, la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau (MRCVG) s'est dotée d'un objectif de détournement de l'élimination de 65 % des matières pouvant être mise en valeur. Cet objectif n'était toujours pas atteint en 2015, mais la situation a considérablement progressée. Un des éléments essentiels à la réussite est l'efficacité de la récupération des matières recyclables.

En 2014, 2 423 tonnes de matières recyclables ont été efficacement récupérées dans la MRCVG. Ce nombre ne correspond qu'à près de la moitié des matières potentiellement récupérables.

***Ainsi, une part très importante de matières recyclables se retrouve toujours à l'enfouissement.***

Cette fiche vise donc à faciliter la récupération de ce type de matière par la synthèse de toutes les informations importantes à connaître.

### RECYCLAGE OU RÉCUPÉRATION?

Le recyclage est un procédé de transformation d'une matière en une nouvelle matière du même type.

Lorsque les matières recyclables sont placées dans le bac puis collectées par un camion, il y a récupération.

### COLLECTE SÉLECTIVE

Les matières recyclables sont récupérées séparément des autres matières résiduelles chez tous les citoyens de la MRCVG depuis 2009, *c'est la collecte sélective*.

Pour 14 des 18 municipalités desservies, les matières recyclables sont ensuite transférées dans de très grandes remorques à l'écocentre de Maniwaki afin de réduire les coûts de transport ou directement acheminées au centre de tri de Tricentris à Gatineau. Les quatre municipalités du sud apportent leurs matières recyclables directement chez

Tricentris.

### LE CENTRE DE TRI

Puisque la MRCVG est membre de Tricentris, elle doit uniquement payer des frais d'adhésion par résidents permanents.

***Ainsi, peu importe les quantités de matières recyclables envoyées au centre de tri, les frais n'augmenteront pas.***

Cette entente correspond à une économie de près de 100 000 \$ annuellement comparativement au coût à la tonne chargé précédemment.

### MATIÈRES ADMISES

Par contre, pour conserver un prix d'adhésion aussi bas, la qualité des matières envoyées chez Tricentris doit être élevée. Pour cette raison, il est primordial que les matières récupérées par les citoyens de la MRCVG correspondent à

**CONTENANTS, EMBALLAGES ET IMPRIMÉS**

celles indiquées ici-bas.

Un autocollant de rappel des matières à inclure et à éviter, à poser à l'intérieur des bacs est apposé directement sur les bacs de récupération depuis l'automne 2015.

### SECONDE VIE DES MATIÈRES

La valorisation des matières recyclables diminue l'utilisation de matières premières lors de la confection de nouveaux contenants et emballages. Elles peuvent aussi être utilisées pour d'autres produits comme des journaux, des vêtements, des matériaux de construction ou des ustensiles.





# Fiche d'information

## LES MATIÈRES RECYCLABLES

### FINANCEMENT

Les entreprises générant des contenants, emballages et imprimés doivent financer les coûts de la collecte sélective. Éco Entreprise Québec (ÉEQ) redistribue ensuite cet argent à toutes les municipalités du Québec en fonction de leurs efficacités et de leurs performances.

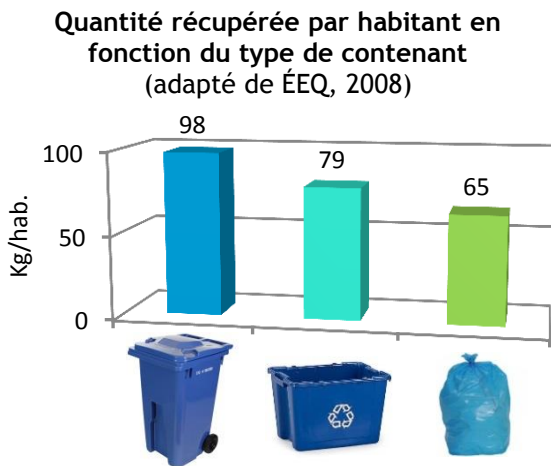
*C'est le régime de compensation pour la collecte sélective.*

***Ainsi, pour augmenter l'argent qui lui revient, une municipalité doit réduire ses coûts de collecte sélective et augmenter la quantité de matières recyclables récupérées.***

Il est donc primordial de considérer les contenants et la méthode de collecte employés.

### LES DIFFÉRENTS CONTENANTS DE COLLECTE

Trois types de contenants pour la collecte sélective sont majoritairement employés sur l'ensemble du Québec : le bac roulant de 240 ou 260 litres, le petit bac de 44 ou 64 litres et le sac. Selon ÉEQ, ce dernier contenant est bien moins fréquent que les deux premiers et affiche des rendements moyens par habitant beaucoup plus faibles.



***Le bac roulant est le contenant le plus efficace avec un taux de récupération de 25 à 29 % plus de matières recyclables par habitant que le petit bac.***

De plus, la collecte mécanisée toutes les deux semaines permet des économies d'approximativement 15 % par rapport à la collecte semi-mécanisée ou manuelle.

La collecte pêle-mêle offre des rendements de 12 à 14 % plus élevés que la collecte séparée en deux fractions.

### LA COLLECTE REGROUPEE

Pour une densité de population de 10 à 50 habitants par kilomètre de rues, il coûte en moyenne 225 \$ la tonne pour la collecte sélective lorsque celle-ci est effectuée solitairement, mais seulement 179 \$ la tonne lorsqu'elle est regroupée. L'écart diminue considérablement lorsque la densité de la population augmente, mais demeure tout de même plus avantageux en groupe.

Pour presque la totalité des municipalités de la MRCVG, la densité de la population demeure sous les 20 habitants par kilomètre de rue.

***Ainsi, des économies substantielles peuvent être faites en regroupant les services.***

### POUR PLUS D'INFORMATIONS

Sur les matières admises dans le bac de récupération des matières recyclables et sur Tricentris :

<http://www.tricentris.com/>

Sur les statistiques mentionnées dans les différentes sections :

Éco Entreprise Québec (ÉEQ)

<http://www.ecoentreprises.qc.ca/>

Sur le PGMR de la MRCVG et d'autres informations relatives à la gestion des matières résiduelles :

<http://www.mrcvg.qc.ca/>

Services/Hygiène du milieu et environnement/Plan de gestion des matières résiduelles

Sur les mesures prévues dans la mise à jour du PGMR :

Kimberley Mason M. Env., Directrice du service de l'hygiène du milieu - Environnement

MRC de La Vallée-de-la-Gatineau

Téléphone (819) 463-3241 poste 248

[kmason@mrcvg.qc.ca](mailto:kmason@mrcvg.qc.ca)

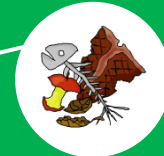
[www.mrcvg.qc.ca/hygiene\\_env](http://www.mrcvg.qc.ca/hygiene_env)

Sur cette fiche :

Philippe Brun M. Env.

[philippe.brun@usherbrooke.ca](mailto:philippe.brun@usherbrooke.ca)





À l'intérieur de la dernière *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles* et son *plan d'action 2011-2015*, un des objectifs les plus ambitieux concerne un déchet produit en énorme quantité par tous les citoyens : les matières organiques.

Au sens large, les matières organiques sont constituées de toutes les matières en partie ou totalement formées de carbone. Ainsi, tous les résidus et produits de végétaux, les restes d'animaux et même les plastiques sont des matières organiques.

*Plus couramment, les matières organiques sont composées de tous les déchets qui se dégradent sous l'action des micro-organismes, tels des bactéries et des champignons. Cette dernière définition sera employée dans cette fiche.*

Plusieurs secteurs d'activités sont définis afin de faciliter le traitement des matières organiques :

- **Les résidus alimentaires**  
Ils regroupent majoritairement les déchets de tables des citoyens, comme des restants de végétaux ou de viandes;
- **Les résidus verts**  
Ils sont composés des restants de coupe de gazon, de branches et de feuilles;
- **Les boues municipales**  
Elles sont constituées des urines et des fèces humaines et des autres solides assimilables recueillies par un système d'égout domestique;
- **Les boues de papetières**  
Elles sont les rebuts de l'industrie du papier;
- **Les résidus agroalimentaires**  
Ils regroupent des déchets produits par l'industrie agroalimentaire, comme des carcasses d'animaux, des boues animales et des débris de végétaux;
- **Les autres résidus des industries, commerces et institutions.**

Au Québec en 2010, tous ces secteurs ont généré près de 5 713 000 tonnes humides de matières organiques. De celles-ci, seulement 37 % ont été convenablement recyclées. En

retirant les résidus agroalimentaires, qui sont recyclés à 97 %, **seulement 20 % des matières organiques sont recyclés** (Figure 1).

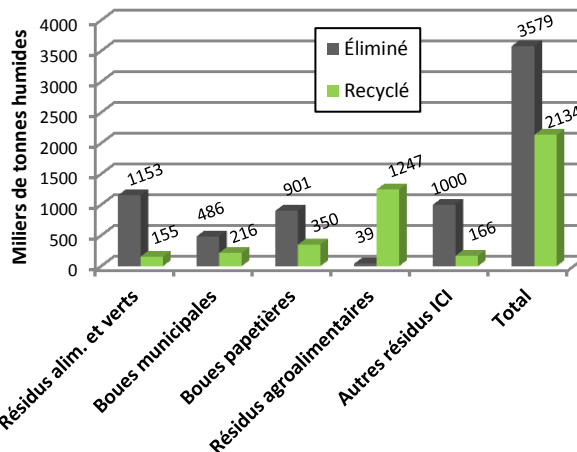


Figure 1 - Recyclage et élimination des matières organiques par secteur d'activités en 2010 (adapté de Taillefer, 2014)

### IMPACTS DES MATIÈRES ORGANIQUES

Lorsqu'elles sont éliminées, les matières organiques peuvent avoir des impacts considérables sur l'environnement. En effet, celles-ci produisent du méthane lorsqu'elles sont enterrées et privés d'oxygène et de l'oxyde nitreux lorsqu'elles sont brûlées. **Ces deux gaz contribuent fortement à l'augmentation de l'effet de serre et aux changements climatiques.**

Lorsqu'elles sont enfouies, elles contribuent à la formation de lixiviat, qui **peut avoir des effets dévastateurs sur les eaux souterraines et nécessite des traitements supplémentaires.**

Finalement, les matières organiques sont des ressources. En effet, lorsqu'elles sont convenablement traitées, **elles peuvent devenir d'excellents engrais et additifs au sol ou des biocarburants.**

### OBJECTIFS GOUVERNEMENTAUX

Le gouvernement a fixé différents objectifs à atteindre vis-à-vis des matières organiques d'ici la fin de 2015 :

- « Ramener à 700 kg par habitant la quantité de matières résiduelles éliminées, » ce qui implique une diminution drastique de la quantité de matières organiques éliminées;
- « Recycler 60 % de la matière organique putrescible résiduelle; »



De plus, il prévoit bannir l'enfouissement des matières organiques d'ici 2020. Les papiers et cartons et le bois devraient aussi être interdits à l'enfouissement éventuellement.

### SITUATION DE LA MRCVG

Dans la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau, tous les secteurs d'activités où sont générées des matières organiques sont présents et doivent être considérés lors de la mise à jour du *plan de gestion des matières résiduelles*.

Le secteur démontrant les meilleures performances est celui des boues municipales, qui sont recyclées à près de 100 %. Ce secteur est détaillé à l'intérieur de la fiche intitulée : « Les boues de fosses septiques ».

Pour déterminer la proportion de matières organiques se retrouvant toujours à l'enfouissement, sept caractérisations ont été effectuées sur le contenu des camions à vidange de six municipalités de la MRCVG entre 2012 et 2014.

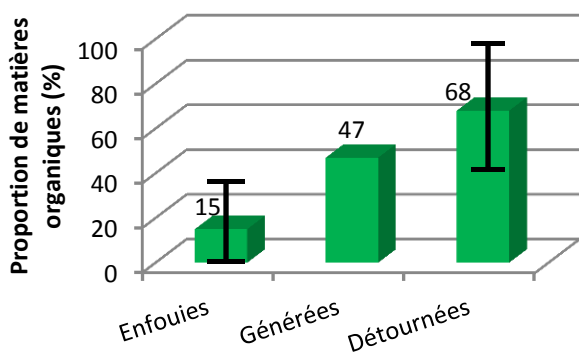


Figure 2 - Proportion de matières organiques enfouies, générées et détournées dans la MRCVG

Il a été démontré que les matières organiques des secteurs des résidus alimentaires et verts représentaient entre 0 et 28 % du contenu total échantillonné, pour une moyenne cumulative de 15 % (Figure 2).

Les caractérisations de 2012-2013 de Recyc-Québec représentant les quantités de matières résiduelles générées par l'ensemble du secteur résidentiel indiquent que les matières organiques correspondent à 47 % du tonnage total.

Ainsi, en fonction des caractérisations actuelles de la MRCVG et en considérant que la génération de matières résiduelles dans la MRCVG est similaire à l'ensemble du Québec, **il est possible de supposer que près de 68 % des matières organiques générées par les citoyens sont déjà effectivement détournées de l'enfouissement.**

La MRCVG a déjà atteint ou est en bonne voie d'atteindre les objectifs gouvernementaux de déviation de l'enfouissement de 60 % des matières organiques pour le secteur résidentiel.

### TRAITEMENT DES MATIÈRES ORGANIQUES

Différentes méthodes de traitement des matières organiques permettent de répondre aux objectifs gouvernementaux. Dans la MRCVG, seul le compostage domestique est promu actuellement, mais d'autres options sont disponibles et considérées dans la mise à jour du *plan de gestion des matières résiduelles*. Elles sont traitées dans la fiche intitulée : « Les méthodes de traitements des matières organiques »

### POUR PLUS D'INFORMATIONS

Sur les données de Recyc-Québec et la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles*

<http://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/>

et

<http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/matieres/pgmr/>

Sur tout ce qui concerne les matières organiques dans la MRCVG et le *plan de gestion des matières résiduelles*

<http://www.mrcvg.qc.ca/>

*Services/Hygiène du milieu et environnement/Compostage*

et

<http://www.mrcvg.qc.ca/>

*Services/Hygiène du milieu et environnement/Plan de gestion des matières résiduelles*

Pour des détails additionnels:

Kimberley Mason M. Env., Directrice du service de l'hygiène du milieu - Environnement

MRC de La Vallée-de-la-Gatineau

Téléphone (819) 463-3241 poste 248

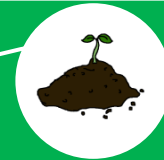
[kmason@mrcvg.qc.ca](mailto:kmason@mrcvg.qc.ca)

[www.mrcvg.qc.ca/hygiene\\_env](http://www.mrcvg.qc.ca/hygiene_env)

Sur cette fiche :

Philippe Brun M. Env.

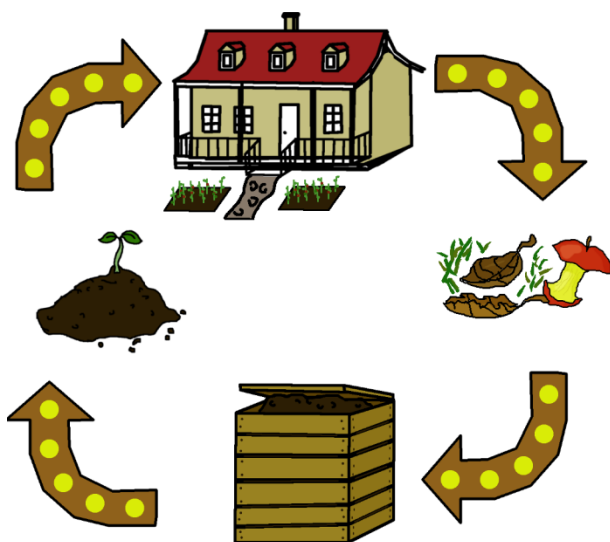
[philippe.brun@usherbrooke.ca](mailto:philippe.brun@usherbrooke.ca)



Cette fiche vise à résumer les différentes alternatives de traitement des matières organiques envisagées dans la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau (MRCVG). Quatre ont été sélectionnées : le compostage domestique, le compostage de faible envergure, le compostage à une installation existante et le co-compostage à la ferme. Pour plus d'information sur la situation des matières organiques dans la MRCVG et au Québec, se référer à la fiche : « Les matières organiques ».

## LE COMPOSTAGE DOMESTIQUE

Une part importante des matières organiques générées par les citoyens peut facilement être traitée directement chez celui-ci, sans nécessiter de transport supplémentaire ou de nouvelles infrastructures municipales.



Plusieurs types de composteurs permettant le traitement efficace des matières organiques à domicile sont disponibles à des coûts et des rendements variables. Les citoyens peuvent construire eux-mêmes leurs composteurs, par exemple en assemblant une boîte en bois d'approximativement 1m<sup>3</sup> avec un couvercle ou peuvent s'en procurer des modèles de tout genre dans la plupart des quincailleries, aux coûts variant de quelques dizaines à quelques centaines de dollars.

Ces derniers permettent en général d'obtenir du compost, qui peut ensuite être mélangé au sol afin de l'enrichir et améliorer la rétention de l'eau.

En fonction du composteur choisi, le temps de traitement entre l'ajout de matières organiques et la sortie du compost mature varie entre quelques semaines à plusieurs mois. Il est

donc primordial de s'informer sur l'efficacité du traitement avant de se procurer un composteur, en fonction de ses besoins.

Pour assurer la qualité du traitement et réduire au maximum les nuisances, il est important de contrôler le ratio en carbone et en azote à l'intérieur du composteur en ajoutant plus ou moins de matériaux secs comme du copeau de bois ou des feuilles mortes.

### Matières acceptées

L'usage de composteurs domestiques se limite généralement aux matières végétales facilement décomposables. Il faut donc généralement éviter d'y inclure des branches, puisqu'elles prendront plus de temps de traitement. Les graines de fruits et légumes, bien que compostables, peuvent parfois causer des nuisances puisqu'elles ne seront souvent pas dégradées par l'action microbienne et germeront lorsqu'elles seront étendues au sol.

Les viandes et matières grasses ne doivent pas être ajoutées au composteur domestique, car elles peuvent attirer des animaux et générer des odeurs. Il en est de même pour les os, qui ne seront généralement pas dégradés par ce type de traitement.

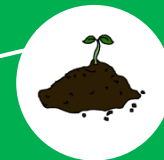
Certains composteurs domestiques plus élaborés font exception et dégradent presque tous les types de matières organiques.

### Avantages

- Frais supplémentaires minimes pour les municipalités;
- Conscientisation à l'importance de réduire ses déchets;
- Compost utilisable directement par le citoyen;
- Facilité d'utilisation.

### Inconvénients

- Difficulté à connaître l'efficacité réelle de cette méthode de traitement;
- Nécessite une implication citoyenne pour l'achat et l'utilisation du composteur;
- Une mauvaise utilisation du composteur peut générer des nuisances.



## COMPOSTAGE DE FAIBLE ENVERGURE

Cette alternative de traitement est similaire au compostage domestique, dans la mesure où le citoyen est responsable de la production du compost. Elle diffère par la présence d'une infrastructure de compostage commune à un secteur, plutôt qu'à domicile.

Ainsi, le citoyen achemine ses restes de table et ses résidus verts vers une installation municipale, située à un endroit stratégique au centre du secteur à desservir. Cette installation peut être de plusieurs natures, allant de simples bacs de compost commun, à un composteur semi-industriel.

Le bac communautaire permet la génération de compost à coût minime, mais le temps de maturation peut-être relativement long et la qualité du produit final sera fortement dépendante de l'usage des citoyens.

Le composteur semi-industriel ou thermophile est une machine régulant le retournement du compost et la température. Certains modèles sont même offerts avec un distributeur à copeaux de bois, assurant ainsi un ratio carbone-azote optimal et une qualité de compost exceptionnelle. Le temps de traitement du compost dans ce type de machine est généralement beaucoup plus rapide qu'en bac. Le coût par machine est par contre souvent considérable pour la quantité de compost produit. Certaines machines peuvent être installées à l'intérieur et à l'extérieur.

Dans les deux cas, un employé devrait être affecté à l'entretien des composteurs et à la gestion de la qualité du compost.

Cette alternative est un excellent complément au compostage domestique et pourrait être offerte aux citoyens ne désirant pas ou n'ayant pas l'espace pour avoir sur leurs terrains un composteur domestique. Il est recommandé d'établir une liste d'utilisateurs des composteurs et de limiter l'accès à ceux-ci, afin de prévenir le vandalisme et assurer un suivi des utilisateurs.

Le compost produit peut ensuite être distribué entre les utilisateurs.

### Matières acceptées

Comme pour le compostage domestique, les résidus verts et les résidus de tables composés de végétaux peuvent être acceptés dans ce type d'installation sans problème. Les viandes et les os sont à éviter pour les bacs communautaires, mais peuvent parfois être acceptés dans des composteurs semi-industriels, qui sont assujettis à des exigences particulières du Ministère du Développement Durable, de

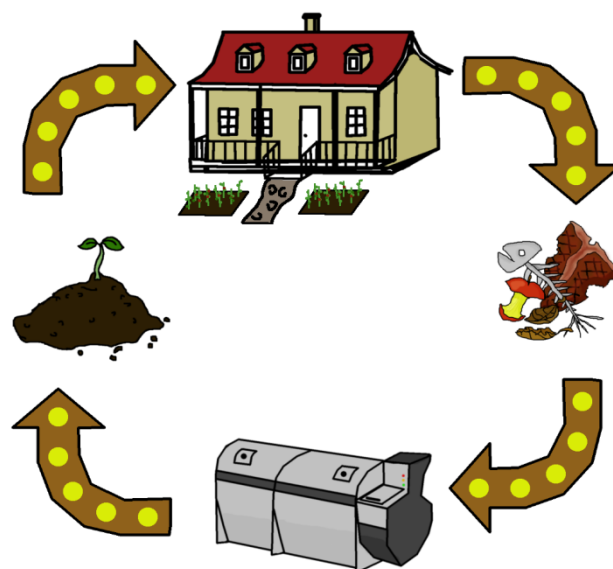
l'Environnement et de la Lutte Contre les changements climatiques (MDDELCC).

### Avantages

- Ne nécessite pas de collecte supplémentaire;
- Conscientisation à l'importance de réduire ses déchets;
- Compost utilisable directement par le citoyen;
- Facilité d'utilisation.

### Inconvénients

- Difficulté à connaître l'efficacité réelle de cette méthode de traitement;
- Nécessite une implication citoyenne pour l'utilisation des composteurs;
- Une mauvaise utilisation du composteur peut générer des nuisances.





## COMPOSTAGE À UNE INSTALLATION EXISTANTE

La MRCVG s'est dotée d'une plateforme de compostage pour le traitement des boues de fosses septiques déshydratées en 2005. Pour parvenir à former du compost de qualité dans le respect de l'environnement, toutes les infrastructures et les outils nécessaires sont présents sur le site, entre autres une plateforme étanche, un système de traitement du lixiviat, un retourneur d'andains, une chargeuse sur roues et de la main-d'œuvre qualifiée et expérimentée.

Pour cette raison, il est intéressant de considérer le centre de traitement des boues de fosses septiques de la MRCVG comme un lieu pouvant recueillir les matières organiques d'origines résidentielles.

Par contre, la plateforme de compostage a été conçue pour recueillir les gâteaux provenant des boues, elle ne serait donc pas d'une taille suffisante pour recevoir toutes les matières organiques d'origine résidentielle.

L'espace occupé par le centre de traitement ne couvre pas la totalité du terrain sous la propriété de la MRCVG. Il serait donc possible d'agrandir la plateforme de compostage, permettant ainsi l'accueil des matières organiques résidentielles.

De plus, il serait nécessaire d'implanter la collecte au « bac brun ». Pour diminuer les coûts, il est recommandé de remplacer des collectes de déchets par les collectes de matières organiques.

Pour plus de détails sur le fonctionnement du centre de traitement des boues de fosses septiques de la MRC, il est possible de consulter la fiche « Les boues de fosses septiques ».

### Matières acceptées

La plateforme de compostage du centre de traitement des boues de fosses septiques permet un excellent traitement des matières organiques. La formation d'andains à l'aide de la chargeuse sur roues augmente rapidement la température, favorisant ainsi une dégradation microbienne optimale des matières.

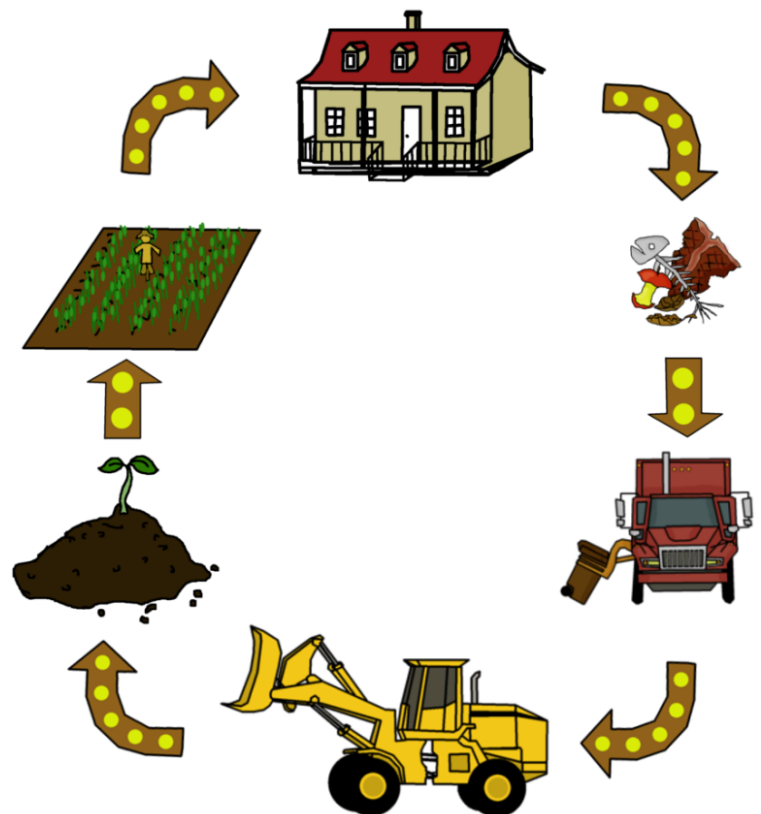
Ainsi, cette méthode de traitement aurait le potentiel de traiter la quasi-totalité des matières organiques résidentielles.

### Avantages

- Présence de main-d'œuvre qualifiée et expérimentée;
- Présence d'infrastructures de traitement du lixiviat;
- Disponibilité actuelle d'une machinerie adapté;
- Compost produit de très grande qualité;
- Collecte de données réelle sur l'efficacité de la méthode;
- Permet le traitement de la majorité des matières organiques résidentielles.

### Inconvénients

- Nécessite l'implantation de la collecte de la 3<sup>e</sup> voie;
- Nécessite l'agrandissement de la plateforme de compostage;
- Implique une gestion de camions lourds qui devra être judicieuse afin d'éviter une production inacceptable de gaz à effet de serre.





## CO-COMPOSTAGE À LA FERME

Plusieurs agriculteurs sont présents sur le territoire de la MRCVG. Certains de ceux-ci possèdent des élevages et doivent donc gérer des quantités considérables de fumier de ferme. Une méthode alternative de traitement des matières organiques résidentielles serait donc d'ajouter celles-ci aux fumiers de ferme.

Cette méthode a l'avantage de ne nécessiter aucune nouvelle infrastructure municipale et, sous certaines conditions, de ne pas nécessiter de certificat d'autorisation (CA) du MDDELCC. Le compostage doit être effectué uniquement avec des matières végétales ou en mélange à des fumiers de ferme, être d'un volume inférieur à 150 m<sup>3</sup> dans des amas de plus de 50 m<sup>3</sup> et respecter une siccité minimale de 30 %. Pour l'agriculteur, le mélange des fumiers avec des matières végétales offre l'avantage d'augmenter le ratio carbone-azote et de potentiellement réduire les odeurs.

Afin d'acheminer les matières aux agriculteurs, chaque municipalité pourrait cibler ceux présents sur son territoire et instaurer des collectes de proximité. Une ferme par tranche de 1000 habitants est généralement suffisante selon Recyc-Québec.

### Matières acceptées

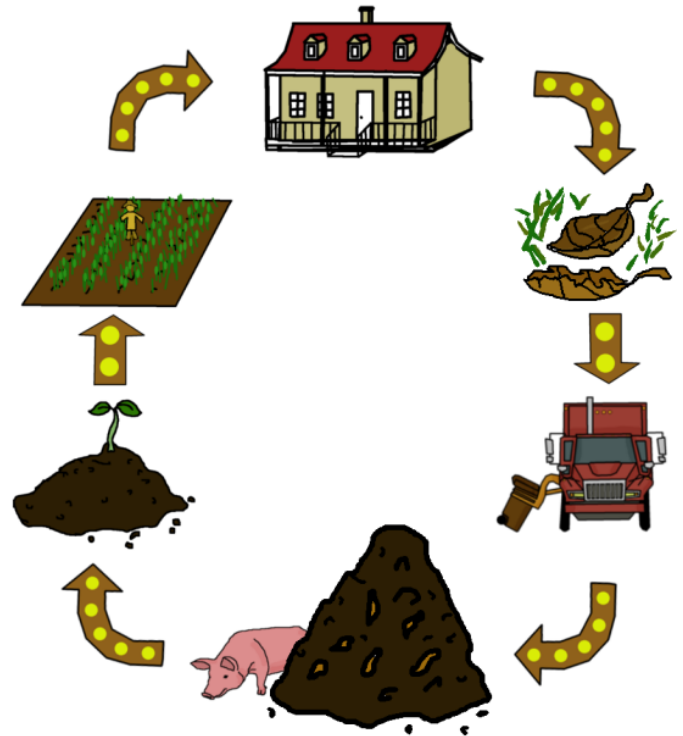
En vertu du *Guide sur le recyclage des matières résiduelles fertilisantes* (2012), plusieurs matières ne sont pas acceptées à des fins de compostage à la ferme. C'est notamment le cas de toutes les matières organiques générées par le citoyen, sauf les résidus verts placés dans des sacs de papier ou en vrac.

### Avantages

- Faible distance de transport des matières organiques;
- Ne nécessite aucune installation pour la MRCVG et les municipalités;
- Collecte de données réelle sur l'efficacité de la méthode.

### Inconvénients

- Nécessite l'implantation de la collecte de la 3<sup>e</sup> voie;
- Nécessite de la gestion supplémentaire des municipalités pour les relations avec les agriculteurs
- Se limite aux résidus verts.



### POUR PLUS D'INFORMATIONS

Sur tout ce qui concerne les matières organiques dans la MRCVG et la *plan de gestion des matières résiduelles*

[http://www.mrcvg.qc.ca/Services/Hygiène du milieu et environnement/Compostage](http://www.mrcvg.qc.ca/Services/Hygiène%20du%20milieu%20et%20environnement/Compostage)

et

[http://www.mrcvg.qc.ca/Services/Hygiène du milieu et environnement/Plan de gestion des matières résiduelles](http://www.mrcvg.qc.ca/Services/Hygiène%20du%20milieu%20et%20environnement/Plan%20de%20gestion%20des%20matières%20résiduelles)

Pour des détails additionnels:

Kimberley Mason M. Env., Directrice du service de l'hygiène du milieu – Environnement  
MRC de La Vallée-de-la-Gatineau  
Téléphone (819) 463-3241 poste 248  
[kmason@mrcvg.qc.ca](mailto:kmason@mrcvg.qc.ca)  
[www.mrcvg.qc.ca/hygiene\\_env](http://www.mrcvg.qc.ca/hygiene_env)

Sur cette fiche :

Philippe Brun M. Env.  
[philippe.brun@usherbrooke.ca](mailto:philippe.brun@usherbrooke.ca)





Tout comme les fumiers de ferme, le mélange d'urines et de fèces humaines, appelé boue, contient un énorme potentiel énergétique et est de plus en plus dispendieux à éliminer par enfouissement. De plus, lorsqu'elles ne sont pas convenablement traitées, celles-ci peuvent être dévastatrices pour l'environnement.

À cet effet, le gouvernement provincial a instauré à l'intérieur de la dernière *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles* et son plan d'action 2011-2015 l'obligation pour toutes les MRC du Québec de considérer les boues humaines lors de la mise à jour de leurs *plans de gestion des matières résiduelles* (PGMR), afin de recycler 60 % des matières organiques putrescibles résiduelles.

Dans la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau (MRCVG), grâce à la vision avant-gardiste du conseil de 2001-2004, un système de traitement des boues provenant des fosses septiques est bien en place depuis 2005.

*Le centre de traitement des boues de fosses septiques a depuis recueilli et traité 134 974 m<sup>3</sup> de boues, soit l'équivalent de 53 piscines olympiques.*

Ce volume correspond à 42 839 fosses vidangées sur 1 222 jours d'opération.



Figure 1 - Vue aérienne du centre de traitement

## FONCTIONNEMENT

- 1 - **Vidange** d'approximativement quatre fosses septiques par un camion
- 2 - **Réception du camion** au centre et passage de son contenu à travers un **dégrilleur**, afin d'en retirer les impuretés comme des serviettes humides des vêtements ou des préservatifs.
- 3 - **Entreposage** des boues à l'intérieur de réservoirs.
- 4 - **Floculation** des boues par l'ajout d'un polymère afin de séparer chimiquement les éléments solides des liquides.
- 5 - Passage des boues à travers un **pressoir rotatif** afin d'extraire les éléments solides et former un « gâteau ».
- 6 - **Compostage** du « gâteau » par le mélange avec des copeaux de bois et par la création d'andains, afin d'augmenter la température et favoriser l'action microbienne. Le compost produit est de très grande qualité et peut être utilisé comme engrais agricole.
- 7 - **Captation des mousses et des solides** toujours présents dans la phase liquide.
- 8 - **Purification de la phase liquide** par un traitement de 24 à 26 jours à travers trois bassins aérés et un de décantation, où l'action microbienne et chimique, assure une qualité d'eau exceptionnelle.
- 9 - **Déversement de l'eau traitée** dans la rivière Kazabazua.

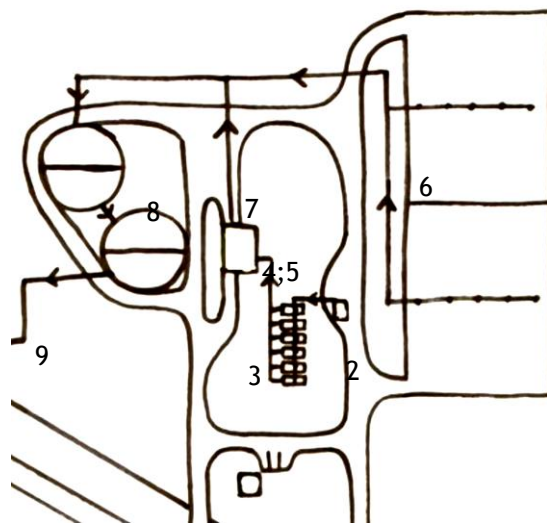


Figure 2 - Plan du centre de traitement



**RENDEMENT ENVIRONNEMENTAL**

Les impacts environnementaux du centre de traitement des boues de fosses septiques sont minimes et s'apparentent à ceux d'une seule installation sanitaire (figure 3). Les principaux contaminants contenus dans les boues sont accumulés à l'intérieur de la phase solide puis dégradés lors du processus de compostage ou sédimentent dans les bassins pour valorisation ultérieure.

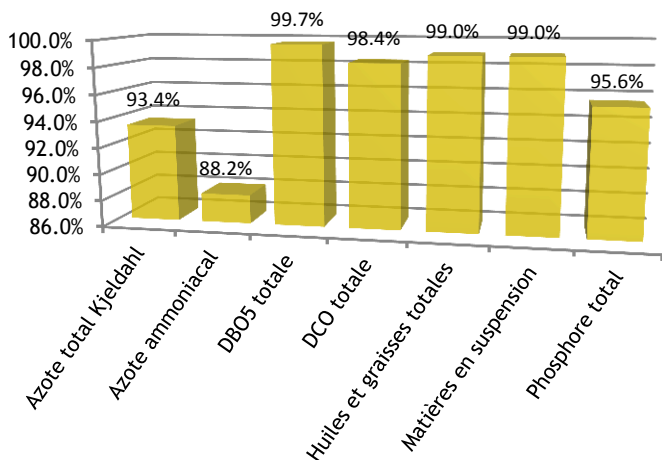


Figure 3 - Taux d'enlèvement 2014 à l'effluent traité

*L'efficacité du traitement est vérifiée grâce à la prise de données sur 8 points d'échantillonnages étalés sur l'ensemble du processus.*

Malgré tout, des dépassements au niveau de la concentration de certains contaminants, notamment le phosphore, ont été détectés depuis l'ouverture du centre. Pour remédier à ce problème, de nombreuses modifications ont été apportées au traitement, résultant en une baisse croissante de la concentration en phosphore dans l'effluent de 2011 à 2014 (figure 4).

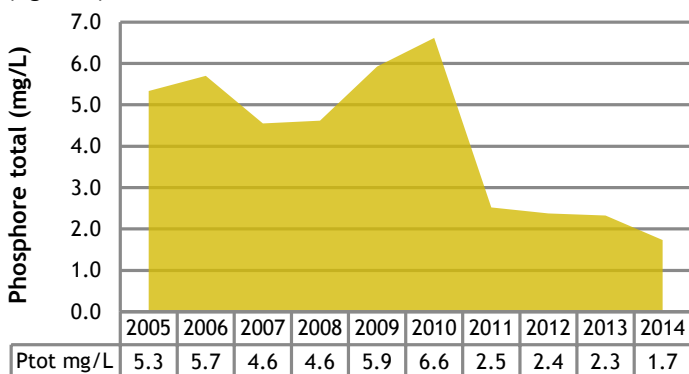


Figure 4 - Évolution de la concentration du phosphore de l'effluent de 2005 à 2014

Depuis 2015, le sulfate ferrique employé précédemment à l'intérieur des bassins aérés a été substitué par du sulfate ferreux. Cette modification apporte de nombreux avantages, puisque le rendement au niveau de l'enlèvement du phosphore est encore grandement amélioré et des économies substantielles sont faites.

*De plus, le sulfate ferreux est un déchet de l'industrie de l'acier, ce qui positionne le centre à l'intérieur d'un système d'écologie industrielle où un déchet de production est un intrant de grande valeur.*

Le centre de traitement des boues de fosses septiques de la MRCVG constitue donc un élément essentiel à l'atteinte des objectifs gouvernementaux et du PGMR de la MRC, puisque près de la totalité des boues sont valorisées. Il constitue un exemple pour toutes les régions éloignées du Québec.

**POUR PLUS D'INFORMATIONS**

Sur tout ce qui concerne la gestion des boues des fosses septiques dans la MRCVG et le lien vers les rapports d'opération du centre de traitement :

[http://www.mrcvg.qc.ca/Services/Hygiene\\_du\\_milieu\\_et\\_environment/Gestion\\_des\\_boues\\_des\\_fosses\\_septiques](http://www.mrcvg.qc.ca/Services/Hygiene_du_milieu_et_environment/Gestion_des_boues_des_fosses_septiques)

Sur les dernières modifications apportées :

Kimberley Mason M. Env., Directrice du service de l'hygiène du milieu - Environnement

MRC de La Vallée-de-la-Gatineau

Téléphone (819) 463-3241 poste 248

[kmason@mrcvg.qc.ca](mailto:kmason@mrcvg.qc.ca)

[www.mrcvg.qc.ca/hygiene\\_env](http://www.mrcvg.qc.ca/hygiene_env)

Sur cette fiche :

Philippe Brun M. Env.

[philippe.brun@usherbrooke.ca](mailto:philippe.brun@usherbrooke.ca)





Figure 1 Territoire desservi par la Ressourcerie des Frontières (tiré de la Ressourcerie des Frontières, 2015)

Fondée en 2011 par le regroupement de plusieurs organismes communautaires et la Régie intermunicipale de Gestion des Déchets solides de la région de Coaticook (RIGDSC), permettant ainsi une mise en commun des ressources financières et des services, la Ressourcerie des Frontières de Coaticook a pour mission de favoriser le développement durable par la récupération et la valorisation d'objets autrement enfouis et par l'offre d'emplois variés.

Ses objectifs sont de détourner de l'enfouissement 300 tonnes de matières résiduelles annuellement par la valorisation de 90 % des matières reçues, permettre l'emploi d'une dizaine de personnes et offrir des articles de qualité et à bon prix.

### FONCTIONNEMENT

La Ressourcerie des Frontières est située à quelques pas du centre-ville de Coaticook et regroupe une zone de vente, d'entrepôt, de réparation et de réception des marchandises. Un service de récupération à domicile sur appel est offert à tous les citoyens des municipalités ayant une entente avec la ressourcerie (figure 1).

Les délais entre l'appel et la collecte sont de 3 semaines maximum, afin d'assurer un nombre suffisant de matières à récupérer sur le parcours du camion. De plus, il est possible pour les citoyens des municipalités en question de porter eux-mêmes leurs matières.

Vu le succès de la ressourcerie et le nombre toujours croissant de nouvelles matières, un second point de vente a été ouvert au centre-ville de Magog en 2015.

### RESSOURCES HUMAINES

Environ 10 valoristes sont assignés à la mise en valeur des produits, dont 7 sont subventionnés pour des handicaps ou un programme de réinsertion. La vente au magasin est assurée par 5 valoristes aux ventes. Le travail administratif, la gestion des employés et la recherche de récupérateurs sont assurés par 5 autres employés, pour un total de 20. De nombreux bénévoles sont aussi recrutés lors de grands achalandages.

### FINANCEMENT

La survie économique de l'entreprise est assurée par trois paliers ayant tous la même importance.

- 1 - Vente d'articles en magasin
- 2 - Paiement pour la collecte et le transport des encombrants
- 3 - Ventes des matières aux recycleurs et subventions

Le prix des articles vendus en magasin n'est pas le plus compétitif, il reflète le travail supplémentaire alloué par de nombreux employés aux bonnes conditions de travail, un gage de qualité et de satisfaction.



**MATIÈRES RÉCUPÉRÉES**

Près de 560 tonnes de matières ont été récupérées en 2013 à la ressourcerie. Sur celles-ci, seulement 7 % se sont retrouvées à l'enfouissement. Deux méthodes de valorisations sont employées :

**1 - Réemploi par la vente**

Les matières sont analysées, lavées et réparées lorsqu'elles sont jugées propices pour la vente. Un prix est déterminé afin de représenter la juste valeur du produit en considérant le travail supplémentaire des employés.

**2 - Recyclage et valorisation énergétique**

Les matières ne pouvant plus être vendues sont accumulées puis acheminées à des recycleurs ou des centres de valorisation énergétique.

La proportion des différentes matières valorisées est décrite à la figure 2 ci-contre.

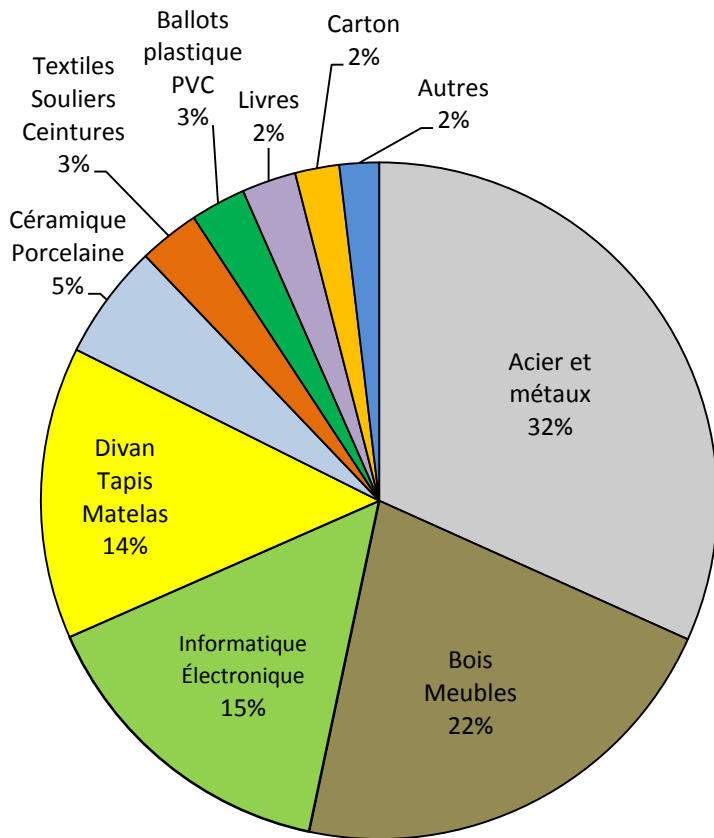


Figure 2 Proportion de matières valorisées en 2013 (adaptée de la Ressourcerie des Frontières, 2014)

**PARTENAIRES**

**Financiers:**

- Recyc-Québec
- Fondation Tillotson
- CRÉ de l'Estrie
- Caisse des Verts-Sommets de l'Estrie
- MRC de Memphrémagog
- MRC de Coaticook
- Rues Principales Coaticook
- Fondation VEOLIA Environnement
- RIGDSC
- SADC de Coaticook

**Autres :**

- CDC, SADRC
- Municipalités
- CLD et MRC de Coaticook
- CJE de Coaticook
- CAB, L'Éveil, CSSS (Dépannages meubles)
- Meubles Dupuis et fils

**POUR PLUS D'INFORMATIONS**

Pour des renseignements concernant le fonctionnement de la Ressourcerie des Frontières :

<http://www.ressourceriedesfrontieres.com/>

Pour discuter de l'instauration de ce type d'entreprise sur le territoire de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau :

Kimberley Mason M. Env., Directrice du service de l'hygiène du milieu - Environnement

MRC de La Vallée-de-la-Gatineau

Téléphone (819) 463-3241 poste 248

Sans frais 1-877-463-3241

Télécopieur (819) 463-3632

Cell. (819) 462-0152

[kmason@mrcvg.qc.ca](mailto:kmason@mrcvg.qc.ca)

[www.mrcvg.qc.ca/hygiene\\_env](http://www.mrcvg.qc.ca/hygiene_env)

Pour plus d'information sur cette fiche :

Philippe Brun M. Env.

[philippe.brun@usherbrooke.ca](mailto:philippe.brun@usherbrooke.ca)





Atelier de réparation de meubles et de vélos. Le valoriste est en chaise roulante.



Bacs de récupération des plastiques non propices à la vente en attente de la collecte par le recycleur.



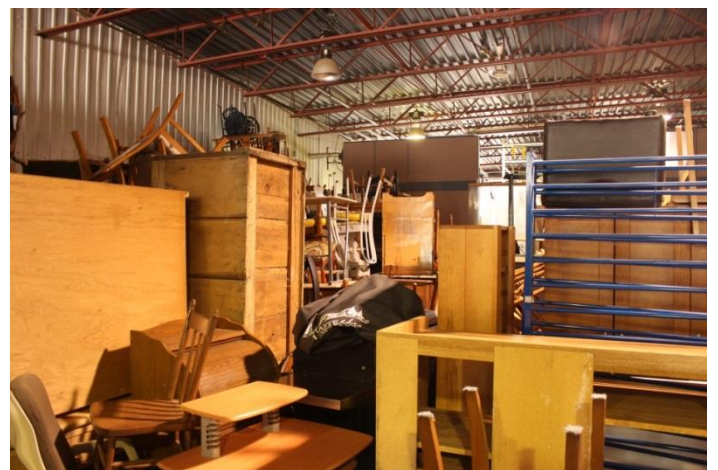
Atelier de réparation de matériel électronique.



Presse à carton

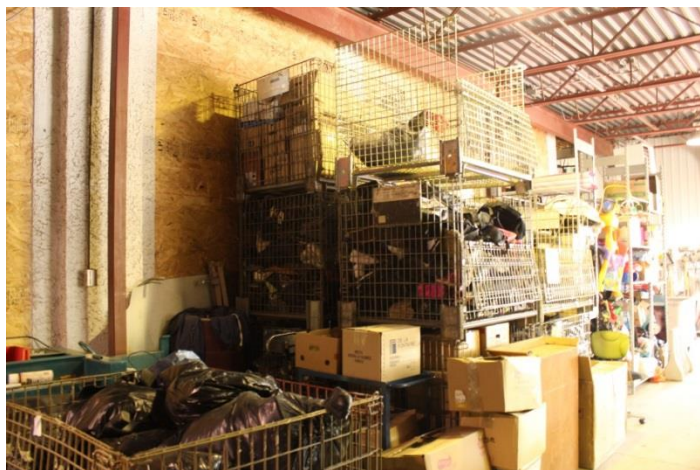


Allée de nettoyage d'articles divers.



Salle d'entreposage des meubles et autres articles en bois en attente de réparation ou recyclage





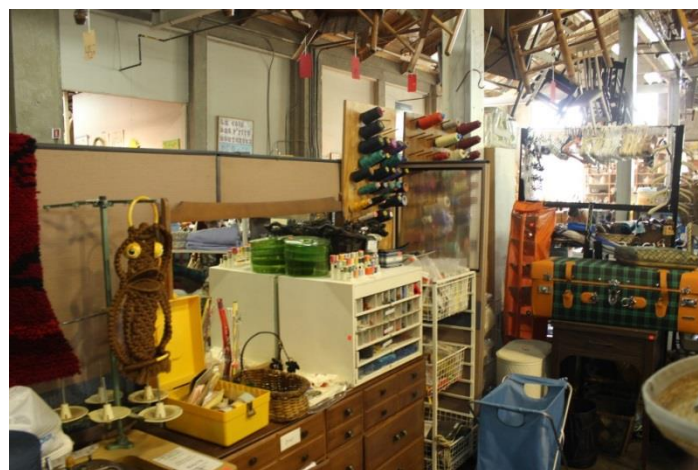
Bacs de récupération des textiles pour le recycleur



Salle de réparation des électroménagers



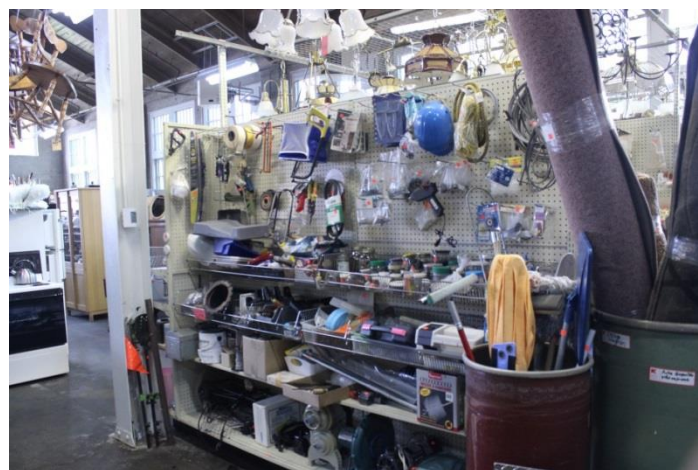
Atelier de tri et de réparation des métaux



Aire de vente pour la couture



Bacs de récupération des encombrants en attente de valorisation (les trois à l'avant), bacs pour l'entreposage des déchets ultimes (les deux à l'arrière)



Aire de vente pour les articles de quincaillerie





Vente de matelas neufs



Vente d'électroniques



Vente d'articles de cuisine



Vente de bibelots, de films, de musique et de meubles mis en valeur par des jeunes du secondaire



Vente de vaisselle

Photographies par Philippe Brun, M. Env  
6 juillet 2015  
Pour la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau



## **Annexe 9 – Rapport de commission de consultations publiques**

---





# **Rapport de la commission de consultations publiques sur le**

## **Projet de PGMR 2016-2020 de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau**



Présenté à la  MRC  
DE LA  
VALLÉE-DE-LA-GATINEAU

**En date du 19 avril 2016**

## **TABLE DES MATIÈRES**

LEXIQUE .....	3
LISTE DES TABLEAUX.....	3
INTRODUCTION .....	1
COMMISSION DE CONSULTATIONS PUBLIQUES .....	1
DÉMARCHE DE RÉVISION DU PGMR .....	2
DIFFUSION DE L'AVIS PUBLIC .....	2
DÉROULEMENT DES ASSEMBLÉES DE CONSULTATION PUBLIQUE .....	3
SYNTHÈSE DES MÉMOIRES ET DES INTERVENTIONS.....	4
RECOMMANDATIONS DE LA COMMISSION .....	10
1 - Établir un système efficace de recyclage de la matière organique.....	10
2 - Réduire les quantités enfouies et améliorer la performance du secteur ICI .....	10
3 - Améliorer la performance du secteur CRD .....	10
4 - Maintenir et bonifier les activités d'information, de sensibilisation et d'éducation .....	10
5 - Planifier pour les spécificités du secteur résidentiel.....	10
6 - Harmoniser et optimiser les collectes de matières résiduelles .....	11
CONCLUSION .....	12
ANNEXE 1 AVIS PUBLIC ET SOMMAIRE .....	13
ANNEXE 2 RAPPEL DES AUDIENCES PUBLIQUES .....	14

## **LEXIQUE**

CGRDO	Coalition pour une gestion responsable des déchets de l'Outaouais
LQE	Loi sur la qualité de l'environnement
MRC	Municipalité régionale de comté
MRCVG	Municipalité régionale de comté de la Vallée-de-la-Gatineau
PGMR	Plan de gestion des matières résiduelles

## **LISTE DES TABLEAUX**

Tableau 1 - Liste des membres de la commission .....	1
Tableau 2 - Processus de révision du PGMR .....	2
Tableau 3 - Synthèse du mémoire.....	4
Tableau 4 - Synthèse des interventions .....	5

## INTRODUCTION

En vertu de l'article 53.7 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (LQE), toutes les municipalités régionale de comté (MRC) du Québec ont été contraintes d'adopter un Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR), liant ainsi les municipalités locales dans une saine gestion des matières. Tous les cinq ans, les PGMR doivent être révisés et dans un délai de 12 mois après le début de la révision, un projet de PGMR doit être adopté par le conseil de la MRC.

Ce dernier doit être soumis à la consultation publique. En vertu de l'article 5.13 de la LQE :

« La consultation publique sur le projet de plan se tient par l'intermédiaire d'une commission que constitue le conseil de la municipalité régionale et qui est formée d'au plus 10 membres désignés par le conseil, dont au moins un représentant du milieu des affaires, un représentant du milieu syndical, un représentant du milieu sociocommunautaire et un représentant des groupes de protection de l'environnement. »

La commission doit déterminer deux dates d'assemblées sur le territoire desservi par le PGMR et un sommaire du projet de PGMR doit être rendu public au moins 45 jours avant la tenue de celles-ci. Après la tenue des assemblées, la commission rapporte les observations du public, les soumet au conseil de la MRC et les diffuse publiquement.

Le conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau (MRCVG) a adopté un projet de PGMR le 20 octobre 2015 et a tenu des assemblées publiques les 8 et 11 février 2016 à Gracefield et Maniwaki. Le présent rapport est une synthèse des observations recueillies par la commission.

## COMMISSION DE CONSULTATIONS PUBLIQUES

La commission doit être composée de membres provenant de secteurs d'activités différents. Pour ce faire, le conseil de la MRCVG a fait appel aux personnes mentionnées dans le tableau 1. Il est à noter que Monsieur Pierre Mathieu de l'Entraide de la Vallée a été invité à titre de membre de la commission, secteur sociocommunautaire, mais n'a pu être présent lors des assemblées.

**Tableau 1 - Liste des membres de la commission**

MEMBRE DE LA COMMISSION	SECTEUR
Alain Fortin, président	Municipal
Joël Branchaud	Affaires
Vicky Veilleux	Syndical
Mélissa Vachon	Sociocommunautaire
Denis Lacroix	Protection de l'environnement

Sont également présentes en soutien à la commission les personnes suivantes :

- Madame Lynn Kearney, directrice générale de la MRC
- Madame Véronique Denis, directrice générale adjointe et greffière de la MRC, le 8 février seulement
- Madame Kimberley Mason, directrice du service de l'environnement de la MRC
- Madame Caroline Pétrin, adjointe au greffe de la MRC

## **DÉMARCHE DE RÉVISION DU PGMR**

La révision d'un PGMR est un processus nécessitant plusieurs étapes. Celles-ci ont été rassemblées au tableau 2.

**Tableau 2 - Processus de révision du PGMR**

ÉTAPE	DATE
Adoption de la résolution de démarrage de la révision du PGMR.	20 mai 2014
Adoption par résolution du projet de PGMR 2016-2020.	20 octobre 2015
Assemblées de consultation publique.	8 et 11 février 2016
Rapport de la Commission déposé au Conseil de la MRC.	19 avril 2016

## **DIFFUSION DE L'AVIS PUBLIC**

L'avis de la tenue d'assemblées de consultation publique a été donné le 22 décembre 2015 à Gracefield, soit 48 jours avant la tenue de la première assemblée (Annexe 1) et publié dans l'édition du 24 décembre du Journal La Gatineau.

Un rappel de la tenue des assemblées publiques et de la possibilité de déposer un mémoire a été publié dans l'édition du 27 janvier 2016 du journal Le Choix (Annexe 2), effectué à la radio locale 97.3 CHGA FM quatre fois par jour du 5 au 11 février et dans l'édition du 10 février du journal *The Low Down to Hull & Back News*.

## DÉROULEMENT DES ASSEMBLÉES DE CONSULTATION PUBLIQUE

Conformément à l'article 53.13 de la LQE, les deux assemblées ont eu lieu aux coordonnées suivantes :

**1re assemblée** : Maniwaki – MRC Centre-Nord et Nord

Date : Lundi le 8 février 2016

Heure : 18 h 30

Lieu : Salle de réunion de la MRCVG, point de service de Maniwaki

Adresse : 186, rue King, Maniwaki

**2e assemblée** : Gracefield – MRC Centre-Sud et Sud

Date : Jeudi le 11 février 2016

Heure : 18 h 30

Lieu : Salle municipale de la Ville de Gracefield

Adresse : 5 rue de la Polyvalente, Gracefield

Elles se sont effectuées comme suit :

- 1- Mot de bienvenue par le président de la commission;
- 2- Présentation des membres de la Commission;
- 3- Présentation d'un résumé du projet de PGMR par la directrice du service de l'hygiène du milieu – environnement de la MRCVG. Le résumé a été fait en anglais et en français lors de la deuxième assemblée;
- 4- Période de questions et commentaires du public;
- 5- Remerciement et levée de l'assemblée.

Lors de la première assemblée, treize personnes du public se sont présentées, dont messieurs les maires de Bouchette, Denholm et Maniwaki, Réjean Major, Gaétan Guindon et Robert Coulombe.

Lors de la seconde assemblée, seize personnes du public se sont présentées, dont monsieur le maire de Low, Morris O'Connor et une conseillère de Grand-Remous Mme Johanne Bonenfant.

Un seul mémoire a été déposé par la Coalition pour une gestion responsable des déchets de l'Outaouais (CGRDO).

## SYNTHÈSE DES MÉMOIRES ET DES INTERVENTIONS

Les tableaux 3 et 4 résument les propos émis par les citoyens à l'intérieur de leurs mémoires et lors des consultations publiques respectivement. Lorsque la situation s'y prête, des actions du PGMR ont été liées aux commentaires puisqu'elles répondent partiellement ou totalement à ceux-ci. La commission a émis des commentaires qui sont résumés à l'intérieur des deux dernières colonnes.

**Tableau 3 - Synthèse du mémoire**

Recommandation   Commentaire	Présent dans le projet de PGMR	Non retenu / Explication	Modification, bonification ou précision recommandée par la Commission
1 « La plupart des citoyens s'accordent pour dire que nous devrions <b>assumer la responsabilité de nos déchets</b> en cessant de les exporter et en les traitant dans notre Région à proximité du principal centre de production («centre de masse»), Gatineau. » (CGRDO)	Action 1		
2- « [ La <b>réglementation du secteur des ICI</b> ] permettrait d'améliorer [ la ] planification de la gestion des déchets, d'accroître les efforts de recyclage et, tout simplement, de se conformer à la politique québécoise des matières résiduelles qui fait des MRC et des villes les responsables de la gestion des matières résiduelles. L'accompagnement de 10 établissements du secteur ICI par an (Action 8) est donc un pas dans la bonne direction. » (CGRDO)	Action 8		La commission suggère de réglementer la prise en charge des matières résiduelles provenant des ICI
3- « La Coalition se réjouit de constater que la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau maintient, [à l'égard de <b>la conversion énergétique des déchets</b> ], la position qu'elle avait défendue aux audiences publiques du BAPE en 2006 et qu'elle compte participer à l'étude que la Ville de Gatineau mènera en 2016. » (CGRDO)	Action 1		La commission suggère à la MRC de poursuivre ses études concernant la valorisation énergétique des matières résiduelles.

**Tableau 4 - Synthèse des interventions**

Recommandation   Commentaire	Présent dans le projet de PGMR	Non retenu / Explication	Modification, bonification ou précision recommandée par la Commission
<p>4- « La MRC d'Antoine-Labelle a commencé à composter, quand est-ce que ça pourrait commencer ici? La Ville de Mont-Laurier a les <b>bacs bruns</b>. Je composte et les poubelles, dans mon cas, pourraient passer au mois. » (Dorothy St-Marseille)</p>	<p>Actions 3 et 5</p>		<p>La commission suggère à la MRC de déterminer les raisons ralentissant l'implantation de la collecte de la 3e voie et d'y remédier. Elle recommande aussi d'adapter le service de compostage offert en fonction des besoins des citoyens.</p>
<p>5- « Est-ce qu'il est prévu qu'il y aura un <b>questionnaire</b> qui sera envoyé aux citoyens, pour savoir qui composte, voudraient-ils continuer, pourquoi ne compostent-ils pas, etc.? » (Diane Marenger)</p>	<p>Action 4</p>		<p>La commission recommande à la MRC de créer un système de communication électronique en temps réel (Facebook ou autre), afin de sonder les exigences des citoyens et de répondre à leurs questions.</p>
<p>6- « Je suis résidente à Low depuis 5 ans. J'ai construit un grand composteur organique et je ne vous donnerai pas mes matières organiques. Lorsqu'un nouveau système qui arrive, les gens pensent aux dépenses qui y sont reliées. Je serais prête à aller faire peser mon sac à la municipalité pour ne pas payer pour mes déchets. <b>Je crois qu'il faut informer les gens</b>. Quand j'ai commencé à composter, je ne savais pas comment. <b>On doit avoir des séances d'information</b>. À Masham, quand j'étais jeune, il n'y avait pas personne qui ramassait les déchets. On devrait revenir en arrière et utiliser des systèmes simples pour économiser. Prendre des gens habitués pour enseigner aux autres. Le compostage devient une habitude. » (Louise Schnobb)</p>	<p>Action 4</p>		<p>La commission recommande à la MRC de créer un système de communication électronique en temps réel (Facebook ou autre), afin de sonder les exigences des citoyens et de répondre à leurs questions.</p>



**Tableau 5 - Synthèse des interventions (suite)**

Recommandation   Commentaire	Présent dans le projet de PGMR	Non retenu / Explication	Modification, bonification ou précision recommandée par la Commission
7- « Est-ce qu'un projet avec <b>l'utilisation de la biomasse</b> a déjà été considéré? En additionnant le recyclage, les déchets, etc., il y a peut-être quelque chose à faire. » (Stéphane Hamel)	Action 1		La commission recommande à la MRC d'étudier les différentes alternatives de valorisation des matières résiduelles
8- « Si les <b>sacs à poubelle étaient clairs</b> , les gens seraient peut-être gênés de jeter des choses qui sont destinées au compost ou au recyclage. Il s'agit d'une solution facile les sacs clairs! » (Louise Schnobb)		La commission mentionne que les bacs roulants ont prouvé leur efficacité et que l'éducation demeure la meilleure solution.	
9- « Les <b>bouteilles de vin</b> , qu'est-ce qu'on fait avec ça? » (Monsieur Lacroix)	Action 27		La commission mentionne qu'un projet de consigne est présentement à l'étude du Gouvernement du Québec.
10- « J'imagine que les systèmes de biomasse doivent coûter très cher puisqu'il n'y en a pas beaucoup. En Floride, il y a d'énormes montagnes de déchets. » (Réjean Major)	Action 1		
11- « Il y a eu des <b>ateliers</b> il y a quelques années, je crois que cela doit continuer. Le bulletin d'Aumond informe les gens de la municipalité par exemple. Nous devons <b>réduire la collecte porte-à-porte</b> . Le compostage devient un automatisme. » (Dorothy St-Marseille)	Action 11 et 23		La commission suggère que les municipalités s'impliquent davantage dans le processus d'éducation des citoyens.

**Tableau 6 - Synthèse des interventions (suite)**

Recommandation   Commentaire	Présent dans le projet de PGMR	Non retenu / Explication	Modification, bonification ou précision recommandée par la Commission
12- « Prenons par exemple, les <b>grandes chaînes</b> comme Tim Horton et McDonald <b>ne recyclent pas</b> . C'est aberrant. » (Louise Schnobb)	Action 8		La commission suggère d'effectuer de la sensibilisation auprès des ICI.
13- « J'aimerais savoir combien de gens sont présents ici ce soir et qui ne sont pas conseillers ou encore maire. Il y en a environ 10 citoyens. Je déplore le fait que les gens anglophones n'ont pas été informés. <b>L'information n'est pas divulguée aux citoyens anglophones</b> . Où sont nos représentants politiques? » (Steve Connolly)		La commission ne considère pas cet enjeu comme décisif dans la situation du PGMR	
14- « Qu'est-ce qui empêche la MRC et la Ville de Gatineau de <b>réglementer le secteur ICI</b> (Industries, Commerces et Institutions) et d'ajouter le volume pour avoir un centre intégré de gestion des déchets. » (Michelle Borchers)	Action 8		
15- « Le PGMR est pour les 6 prochaines années. Je trouve que l'on perd beaucoup de temps à régler le problème qui pourrait être une solution. On travaille beaucoup à éliminer l'enfouissement. L'Union européenne a fait un très beau travail. Qu'est-ce qui bloque au Québec? Y a-t-il du lobbying qui se fait derrière tout ça? » (Michelle Borchers)			La commission suggère à la MRC de déterminer les raisons ralentissant l'implantation de la collecte de la 3e voie et d'y remédier.
16- « On avait aussi un coin pour le recyclage et les gros déchets à Gracefield. Ça coûte trop cher aller à Maniwaki pour aller porter nos affaires. <b>Pourquoi il n'y en a plus à Gracefield?</b> » (Philippe Martin)	Action 9		

**Tableau 7 - Synthèse des interventions (suite)**

Recommandation   Commentaire	Présent dans le projet de PGMR	Non retenu / Explication	Modification, bonification ou précision recommandée par la Commission
<p>17) « Remercie monsieur le maire de Low pour sa présence. J’ai travaillé très fort pour établir les grandes lignes des budgets de la MRC. L’administration générale de la MRC a augmenté de 7.41 % depuis les 10 dernières années. C’est énorme pour des municipalités qui n’ont pas beaucoup d’argent. Nos maires et nos conseillers ne doivent pas se sentir coincés dans leur choix. Ça tombe en ruine partout dans le secteur sud. L’augmentation des valeurs n’a pas de bons sens. » (Louise Schnobb)</p>	<p>Action 22</p>	<p>La pertinence de la déclaration est remise en question pour ce qui a trait au PGMR. Malgré tout, la commission mentionne que le PGMR doit considérer la capacité des citoyens de payer.</p>	
<p>18) « On ne voit pas les impacts budgétaires des projets de la MRC...» (Steve Connolly)</p>		<p>Cette déclaration ne relève pas du projet de PGMR.</p>	
<p>19) « La MRC devrait avoir des analystes financiers pour qu’ils se penchent sur les différences entre les municipalités. Le budget de la MRC doit tenir compte des différences entre les municipalités, la capacité de payer de chacune d’elles. Ça ne peut pas être uniforme pour toutes les municipalités. » (Louise Schnobb)</p>		<p>La commission mentionne que cette déclaration est non pertinente pour le projet de PGMR et qu’il est du devoir des maires d’expliquer le rôle de la MRC aux citoyens.</p>	
<p>20) « Les déchets ultimes sont seulement destinés à l’enfouissement. Il est important que les MRC de l’Outaouais se mettent ensemble pour trouver des solutions. Nous voulons que vous travailliez avec la Ville de Gatineau. Nous ne voulons pas de site d’enfouissement dans la région. » (André Carrière)</p>	<p>Action 1</p>		

**Tableau 8 - Synthèse des interventions (suite)**

Recommandation   Commentaire	Présent dans le projet de PGMR	Non retenu / Explication	Modification, bonification ou précision recommandée par la Commission
21) « Nos déchets ultimes s'en vont à Lachute. Quel sera le plan quand le contrat va se terminer? » (Michelle Borchers)	Action 1		La commission recommande à la MRC de trouver d'autres alternatives avec les acteurs qui sont partie prenante

## **RECOMMANDATIONS DE LA COMMISSION**

La commission a soulevé un grand nombre d'éléments potentiels à l'amélioration de la gestion des matières résiduelles de la MRCVG. Plusieurs d'entre eux ont été mentionnés à l'intérieur des tableaux précédents, à l'intérieur du PGMR ou sont intrinsèques à certaines actions et ne sont donc pas retranscrits dans cette section. L'ordre de présentation des recommandations est relatif aux secteurs d'actions du projet de PGMR.

### **1 - Établir un système efficace de recyclage de la matière organique**

- Effectuer un sondage web centralisé avec l'appui des municipalités pour que ces dernières puissent envoyer des fiches d'informations.
- Réduire le coût de la collecte des déchets pour les citoyens inscrits à un registre effectuant du compostage en offrant une ristourne sur une base d'une à trois années.
- En ce qui a trait au gaspillage alimentaire, développer une escouade anti-gaspillage dans chacune des municipalités du territoire et inciter les agriculteurs à permettre le glanage dans leurs champs en fin de saisons.

### **2 - Réduire les quantités enfouies et améliorer la performance du secteur ICI**

- Établir un partenariat avec une entreprise à but non lucratif, d'économie sociale et locale spécialisée en recyclage du carton, du papier et du polystyrène, afin de traiter les matières provenant des ICI.
- Adopter un règlement encadrant la gestion des matières résiduelles des ICI.

### **3 - Améliorer la performance du secteur CRD**

- Poursuivre l'étude de pré faisabilité pour la création d'un second éco-centre pour desservir le sud de la MRC.

### **4 - Maintenir et bonifier les activités d'information, de sensibilisation et d'éducation**

- Effectuer de la sensibilisation bisannuelle concernant les avantages économiques et environnementaux et les bonnes pratiques de récupération de matières recyclables et organiques à l'aide de capsules vidéo disponibles sur les sites internet de la MRCVG et des municipalités.
- Établir un partenariat avec les commissions scolaires et leurs comités environnementaux afin de sensibiliser les dirigeants, les professeurs et les étudiants.
- Rédiger un plan de communication afin de maximiser la sensibilisation auprès des citoyens. Notamment, la MRC devrait faire des rappels dans les boîtes à lettres des citoyens et dans les journaux, donner davantage de formations et ateliers,

### **5 - Planifier pour les spécificités du secteur résidentiel**

- Placer des bacs de récupération pour les différents types de matières à l'entrée des territoires où les résidences saisonnières sont présentes.

## **6 - Harmoniser et optimiser les collectes de matières résiduelles**

- Diminuer les fréquences de collecte des déchets en fonction des saisons pour favoriser le compostage et la récupération des matières recyclables.

## **CONCLUSION**

Le dépôt du présent rapport au Conseil de la MRCVG clôt la démarche de consultations publiques sur le projet de PGMR 2016-2020.

La commission est globalement très satisfaite du travail effectué à l'intérieur du projet PGMR, car il met en perspective des actions cohérentes avec les constats et bilans des dernières années. Elle mentionne que peu de commentaires recueillis lors des assemblées permettent de formuler des recommandations puisqu'ils abondent dans le sens de l'ouvrage.

L'élément central du verdict de la commission concerne l'information, la sensibilisation et l'éducation des différents générateurs de matières résiduelles sur le territoire. Les outils de gestion des matières résiduelles ont été bien recherchés et ont le potentiel de grandement améliorer la situation du territoire, dans le respect des trois sphères du développement durable. La MRCVG doit donc s'assurer au cours de la réalisation du PGMR que l'information soit bien transmise et que les citoyens aient conscience de l'importance des enjeux concernés.

## ANNEXE 1 AVIS PUBLIC ET SOMMAIRE



## AVIS PUBLIC

### ASSEMBLÉES DE CONSULTATION PUBLIQUE

#### PROJET DE PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MRC DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU

AVIS est donné par la soussignée, Lynn Keamey, que deux assemblées de consultation publique sur le Projet de plan de gestion des matières résiduelles de la municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau adopté le 20 octobre 2015 conformément à la *Loi sur la qualité de l'environnement*, se tiendront comme suit :

<b>1<sup>re</sup> assemblée : Maniwaki – MRC Centre-Nord et Nord</b> Date : Lundi 8 février 2016 Heure : 18 h 30 Lieu : Salle de réunion de la MRCVG, Point de service de Maniwaki Adresse : 186, rue King, Maniwaki	<b>2<sup>e</sup> assemblée : Gracefield – MRC Centre-Sud et Sud</b> Date : Jeudi 11 février 2016 Heure : 18 h 30 Lieu : Salle municipale de la Ville de Gracefield Adresse : 5 rue de la Polyvalente, Gracefield
--	--

Ces assemblées de consultation publique seront présidées par une commission formée de représentants de différents milieux (affaires, syndical, sociocommunautaire et protection de l'environnement) ayant pour objet de fournir l'information nécessaire à la compréhension du projet de Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) et de permettre aux citoyens, groupes et organismes d'être entendus sur le sujet. Les citoyens, les représentants d'ICI (industries, commerces et institutions) et tout autre regroupement ou organisme peuvent déposer des mémoires lors des assemblées de consultations publiques ou encore les acheminer par courrier au siège social de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau, situé au 7 rue de la Polyvalente, CP 307, Gracefield (Québec) J0X 1W0, ou par courriel à l'adresse suivante : [info@mrcvg.qc.ca](mailto:info@mrcvg.qc.ca). Les mémoires transmis par courrier ou par courriel doivent être reçus au plus tard le **vendredi 12 février 2016**.

Le projet de Plan de gestion des matières résiduelles de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau peut être consulté au bureau de la MRC et au bureau de chacune des municipalités membres de la MRC durant les heures normales d'ouverture. Il peut également être consulté sur le site Web de la MRC à l'adresse [mrcvg.qc.ca](http://mrcvg.qc.ca).

Pour plus d'information, veuillez communiquer avec Kimberley Mason, Directrice du service de l'hygiène du milieu – environnement, par téléphone au 819 463-324, poste 248 ou par courriel à [kmason@mrcvg.qc.ca](mailto:kmason@mrcvg.qc.ca).

Donné à Gracefield, ce 22 décembre 2015.

La directrice générale,  
Lynn Keamey

### SOMMAIRE DU PROJET DE PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES 2016-2020 DE LA MRC DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU

#### MISE EN CONTEXTE

En 2006, la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau adoptait son premier PGMR. L'article 53.23 de la *Loi sur la Qualité de l'Environnement* (c. Q-2) ordonne la révision des PGMR tous les cinq ans. Suite à la publication de la dernière version de la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles* en 2011 et des *Lignes directrices pour la planification régionale de la gestion des matières résiduelles* en 2013, la MRCVG a entamé la mise à jour de son PGMR en 2014.

La MRCVG a donc adopté, le 20 mai 2014, une résolution de démarrage du processus de révision du PGMR. Le 20 octobre 2015, la MRC a adopté le projet de PGMR 2016-2020. Ce projet, dessert son territoire en entier, c'est-à-dire, l'ensemble des 15 municipalités, 2 villes et 5 territoires non organisés. De plus, par le biais d'entente, il inclut Kitigan Zibi Anishinabeg.

Le PGMR doit couvrir l'ensemble des secteurs générant des matières résiduelles : le secteur résidentiel, le secteur industriel, commercial, institutionnel (ICI) et le secteur de la rénovation, de la construction et de la démolition (CRD). Il doit mener à la réalisation des objectifs fixés par le gouvernement du Québec.

#### CONTENU

Le contenu du projet de PGMR respecte les éléments prévus par la *Loi sur la qualité de l'environnement* et cadre avec les orientations et objectifs de la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles* et de son Plan d'action quinquennal en vigueur. On retrouve à l'intérieur du document les points suivants :

- Une description du territoire de planification;
- La répartition des responsabilités dans la gestion actuelle des matières résiduelles (municipalités locales visées);
- Un recensement des intervenants, des infrastructures et des programmes spéciaux de gestion des matières résiduelles situés sur le territoire ou à l'extérieur du territoire, mais desservant la MRCVG;
- Un inventaire des matières résiduelles générées sur le territoire : résidentiel, ICI et CRD pour l'année 2014
- Un diagnostic territorial et un énoncé des orientations et actions spécifiques retenues pour l'atteinte des objectifs.
- Un échéancier et des prévisions budgétaires pour la mise en œuvre des actions retenues;
- Un système de surveillance et de suivi

Depuis l'adoption du premier PGMR de la MRCVG en 2006, plusieurs objectifs établis ont été atteints et même surpassés. Ainsi, par le biais de son présent projet de PGMR 2016-2020, la MRCVG tient à continuer à améliorer la gestion de ses matières résiduelles en prenant compte de la hiérarchie des 3RV-E. Le projet de PGMR 2016-2020 comporte 32 actions concrètes qui viendront concrétiser les 16 orientations suivantes

1. Contribuer à remédier la situation régionale de l'enfouissement des déchets ultimes
2. Augmenter la quantité et la qualité des matières recyclables récupérées
3. Établir un système efficace de recyclage de la matière organique
4. Réduire les quantités enfouies et améliorer la performance du secteur ICI
5. Améliorer la performance du secteur CRD
6. Maintenir et bonifier les activités d'information, de sensibilisation et d'éducation
7. Améliorer la gestion des autres matières résiduelles (textiles et encombrants)
8. Planifier pour les spécificités du secteur résidentiel
9. Acquérir davantage de données
10. Établir des services et des infrastructures dans le respect de la capacité de payer de la population
11. Harmoniser et optimiser les collectes de matières résiduelles
12. Maintenir et bonifier l'exemplarité municipale
13. Optimiser la vidange des boues de fosses septiques
14. Valider la possibilité de valoriser les boues des stations d'épuration municipales
15. Maintenir la gestion des matières résiduelles dans les territoires non organisés
16. Préparer pour les bannissements à l'enfouissement prévu



## ANNEXE 2 RAPPEL DES AUDIENCES PUBLIQUES



### RAPPEL ASSEMBLÉES DE CONSULTATION PUBLIQUE PROJET DE PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MRC DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU

Ils veulent entendre  
parler de poubelles!  
J'en ai long à dire!



**1<sup>re</sup> assemblée : Maniwaki – MRC Centre-Nord et Nord**

Date : Lundi 8 février 2016

Heure : 18 h 30

Lieu : Salle de réunion de la MRCVG, Point de service de Maniwaki

Adresse : 186, rue King, Maniwaki

**2<sup>e</sup> assemblée : Gracefield – MRC Centre-Sud et Sud**

Date : Jeudi 11 février 2016

Heure : 18 h 30

Lieu : Salle municipale de la Ville de Gracefield

Adresse : 5 rue de la Polyvalente, Gracefield

Ces assemblées de consultation publique seront présidées par une commission formée de représentants de différents milieux (affaires, syndical, sociocommunautaire et protection de l'environnement) ayant pour objet de fournir l'information nécessaire à la compréhension du projet de Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) et de permettre aux citoyens, groupes et organismes d'être entendus sur le sujet. Les citoyens, les représentants d'ICI (industries, commerces et institutions) et tout autre regroupement ou organisme peuvent déposer des mémoires lors des assemblées de consultations publiques ou encore les acheminer par courrier au siège social de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau, situé au 7 rue de la Polyvalente, CP 307, Gracefield (Québec) J0X 1W0, ou par courriel à l'adresse suivante : [info@mrcvg.qc.ca](mailto:info@mrcvg.qc.ca). Les mémoires transmis par courrier ou par courriel doivent être reçus au plus tard le **vendredi 12 février 2016**.

Le projet de Plan de gestion des matières résiduelles de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau peut être consulté au bureau de la MRC et au bureau de chacune des municipalités membres de la MRC durant les heures normales d'ouverture. Il peut également être consulté sur le site Web de la MRC à l'adresse [mrcvg.qc.ca](http://mrcvg.qc.ca)



Je peux me  
présenter en  
personne ou  
faire suivre  
mes idées  
par écrit!